

A statue of the Virgin Mary holding the Christ Child. The statue is light-colored, possibly stone or plaster, and is set against a dark, almost black background. The Virgin Mary is wearing a long, flowing robe and a head covering. She is holding the Christ Child in her arms. The Christ Child is also light-colored and is wearing a simple garment. The statue is positioned in the center of the image. At the bottom of the image, there is a green field with a single red flower in the foreground.

**La Mère du Sauveur
et notre vie intérieure**

Reginald Garrigou-Lagrange O.P

Table des matières

Table des matières

La Mère du Sauveur et notre vie intérieure

Par Réginald Garrigou-Lagrange

AVANT-PROPOS

PREMIÈRE PARTIE - La Maternité divine et la plénitude de la grâce

CHAPITRE I - L'éminente dignité de la Maternité divine

Position du problème

Article I - LA PRÉDESTINATION DE MARIE

La gratuité de la prédestination de Marie

Article II - AUTRES RAISONS DE L'ÉMINENTE DIGNITÉ DE LA MÈRE DE DIEU

Valeur d'une dignité d'ordre hypostatique

La raison de toutes les grâces accordées à Marie

Le motif du culte d'hyperdulie

Conséquences des principes

CHAPITRE II - La plénitude initiale de grâce en Marie

Article I - LES DIVERSES PLÉNITUDES DE GRÂCE

Article II - LE PRIVILÈGE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

La définition dogmatique

Le témoignage de l'Écriture

Le témoignage de la Tradition

Raisons théologiques du privilège de
l'Immaculée Conception

De la pensée de saint Thomas sur L'Immaculée
Conception

Article III - MARIE A ÉTÉ EXEMPTÉ DE TOUTE
FAUTE, MÊME VÉNIELLE ?

NOTE - Le problème de l'imperfection distincte
du péché véniel

Article IV - LA PERFECTION DE LA PREMIÈRE
GRACE EN MARIE

Comparaison de la grâce initiale de Marie à celle
des saints

Article V - LES SUITES DE LA PLÉNITUDE
INITIALE DE GRÂCE

CHAPITRE III - La plénitude de grâce à l'instant de
l'Incarnation et après

Article I - LE PROGRÈS SPIRITUEL EN MARIE
JUSQU'A L'ANNONCIATION

L'accélération de ce progrès en la Sainte Vierge

Le progrès spirituel en Marie par le mérite et la
prière

Quand les actes moins fervents l'obtiennent-ils ?

Article II - L'AUGMENTATION CONSIDÉRABLE DE LA GRACE EN MARIE

A L'INSTANT DE L'INCARNATION

Convenance de l'Annonciation

Les raisons de cette grande augmentation de grâce et de charité

Article III - LA VISITATION ET LE « MAGNIFICAT »

1° La Visitation

2° Dieu a fait de grandes choses en Marie

3° Dieu élève les humbles et par eux triomphe de l'orgueil des puissants

Article IV - DE LA PERPÉTUELLE VIRGINITÉ DE MARIE

La conception virginale

L'enfantement virginal

La virginité perpétuelle de Marie après la naissance du Sauveur

Article V - DES PRINCIPAUX MYSTÈRES PAR LESQUELS AUGMENTA LA PLÉNITUDE DE GRACE EN MARIE APRÈS L'INCARNATION

La nativité du Sauveur

La présentation de Jésus au temple

La fuite en Egypte

La vie cachée de Nazareth

La cause des douleurs de Marie au Calvaire et l'intensité de son amour de Dieu, de son Fils et des âmes

La Pentecôte

Marie modèle de dévotion eucharistique

Marie voyait aussi dans le sacrifice de la messe le point de jonction du culte de la terre et de celui du ciel

Article VI - LES DONS INTELLECTUELS ET LES PRINCIPALES VERTUS DE MARIE

La foi éclairée par les dons en Marie

Privilèges particuliers de son intelligence

Les principales vertus de Marie

CHAPITRE IV - La plénitude finale de grâce en Marie

Article I - QUE FUT CETTE PLÉNITUDE FINALE AU MOMENT DE LA MORT DE LA SAINTE VIERGE

Article II - L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

1° Par les documents de la Tradition ce privilège apparaît au moins implicitement révélé.

2° Par les raisons théologiques traditionnellement alléguées, ce privilège apparaît implicitement révélé.

Article III - LA PLÉNITUDE FINALE DE GRACE AU CIEL

La béatitude essentielle de Marie

La béatitude accidentelle de Marie

DEUXIÈME PARTIE - Marie, Mère de tous les hommes.

Sa médiation universelle et notre vie intérieure

CHAPITRE I - La Mère du Rédempteur et de tous les hommes

Article I - LA MÈRE DU SAUVEUR ASSOCIÉE A SON ŒUVRE RÉDEMPTRICE

Marie est devenue Mère du Sauveur par son consentement

Comment la Mère du Rédempteur doit-elle être associée à son œuvre ?

Article II - LA MÈRE DE TOUS LES HOMMES

En quel sens Marie est-elle notre Mère ?

Quand Marie est-elle devenue notre Mère ?

Quelle est l'extension de sa maternité ?

Marie, cause exemplaire des élus

CHAPITRE II - La médiation universelle de Marie pendant sa vie terrestre

Article I - LA MÉDIATION UNIVERSELLE DE MARIE EN GÉNÉRAL

Que faut-il entendre par cette médiation ?

Le témoignage de la Tradition

Les raisons théologiques de cette doctrine

Article II - LES MÉRITES DE MARIE POUR NOUS

Nature et extension de ces mérites

Les trois genres de mérites proprement dits

Le mérite proprement dit de convenance de Marie pour nous

Quelle est l'extension de ce mérite de convenance de Marie pour nous ?

Article III - LES SOUFFRANCES DE MARIE CORÉDEMPTRICE

Comment a-t-elle satisfait pour nous ?

Marie a offert pour nous une satisfaction de convenance de la plus grande valeur après celle de son Fils

La profondeur et la fécondité des souffrances de Marie corédemptrice

La participation de Marie corédemptrice au sacerdoce du Christ

CHAPITRE III - La médiation universelle de Marie au Ciel

Article I - LA PUISSANCE D'INTERCESSION DE MARIE

Article II - LA DISTRIBUTRICE DE TOUTES LES GRACES, SON MODE D'INFLUENCE

NOTE - LE MODE DE PRÉSENCE DE LA SAINTE VIERGE DANS LES AMES QUI LUI SONT UNIES

Le contact virtuel ou dynamique

La présence affective

Article III - L'UNIVERSALITÉ DE LA MÉDIATION DE MARIE ET SA DÉFINIBILITÉ

Certitude de cette universalité

+++Définibilité de cette vérité

Quel est le sens exact de cette universalité

Difficultés

Conclusion

CHAPITRE IV - Mère de miséricorde

Article I - GRANDEUR ET FORCE DE CETTE MATERNITE

Article II - PRINCIPALES MANIFESTATIONS DE SA MISÉRICORDE

Salut des infirmes

Refuge des pécheurs

Consolatrice des affligés

Secours des chrétiens

CHAPITRE V - La Royauté universelle de Marie

Article I - SA ROYAUTÉ EN GÉNÉRAL

Article II - LES ASPECTS PARTICULIERS DE LA ROYAUTE DE MARIE

Reine des anges

Reine des patriarches

Reine des prophètes

Reine des apôtres

Reine des martyrs

Reine des confesseurs - Marie et les prêtres

Reine des vierges - Marie et les âmes consacrées

CHAPITRE VI - La vraie dévotion à la Sainte Vierge

Article I - LE CULTE D'HYPERDULIE ET SES BIENFAITS [427]

Nature et fondement de ce culte

Quels sont les fruits de ce culte ?

Objections

Article II - LE ROSAIRE

Ecole de contemplation

Les trois grands mystères du salut

Le Rosaire et l'oraison contemplative

L'esprit du Rosaire tel qu'il fut conçu

Article III - LA CONSÉCRATION A MARIE

En quoi consiste cette consécration ?

Qu'est-ce qu'il y a de communicable en nos
bonnes œuvres ?

Fruits de cette consécration

Article IV - L'UNION MYSTIQUE A MARIE

Participation à l'humilité et à la foi de Marie

Grande confiance en Dieu par Marie

Grâce de pur amour et de transformation de
l'âme

Grâce d'intimité mariale

Article V - LA CONSÉCRATION DU GENRE HUMAIN A MARIE, POUR LA PACIFICATION DU MONDE

CHAPITRE VII - La prédestination de saint Joseph et son éminente sainteté

Sa prééminence sur tout autre saint de plus en
plus affirmée dans l'Eglise

La raison de cette prééminence

A quel ordre appartient la mission tout
exceptionnelle de Joseph ?

La prédestination de Joseph ne fait qu'un avec
le décret même de l'Incarnation

Le caractère propre de la mission de Joseph

Les vertus et des dons de saint Joseph

Le rôle actuel de Joseph pour la sanctification
des âmes

APPENDICE

La Sainte Vierge et la France

Les sanctuaires anciens et nouveaux de Notre-Dame

De Clovis et de saint Remi jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc

Depuis la mort de Jeanne d'Arc jusqu'aux martyrs de la Révolution

Depuis la Révolution jusqu'à nos jours

Formule d'oblation de soi-même à Marie pour qu'elle-même nous offre pleinement à son Fils

La Mère du Sauveur et notre vie intérieure

Par Réginald Garrigou-Lagrange

Professeur de dogme et de théologie mystique à l'Angelico, Rome

1948

Editions du Cerf

Deus, humilium celsitudo,

Dieu, qui êtes la grandeur des humbles, révélez-nous l'humilité de Marie proportionnée à l'élévation de sa charité.

A LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE MERE DE DIEU ET NOTRE MERE

qui a mis en Dieu toute sa grandeur et qui a été comblée par Lui.

Hommage de très profonde gratitude et de filiale obéissance.

AVANT-PROPOS

Ce livre est, dans notre intention, un exposé des grandes doctrines de la Mariologie dans leur rapport avec notre vie intérieure. En l'écrivant, nous avons constaté, pour plusieurs des plus belles thèses, que assez souvent, le théologien, dans une première période de sa vie, y est incliné par un sentiment de piété et d'admiration ; dans une seconde période, se rendant compte de certaines difficultés et des doutes de quelques auteurs, il est moins affirmatif. Dans une troisième période, s'il a le loisir d'approfondir ces thèses au double point de vue positif et spéculatif, il revient à sa première affirmation, non plus seulement par un sentiment de piété et d'admiration, mais en connaissance de cause, en se rendant compte, par les témoignages de la Tradition et l'élévation des raisons théologiques généralement alléguées, que les choses divines et particulièrement les grâces de Marie sont plus riches qu'on ne le pense ; alors, le théologien affirme non plus seulement parce que c'est beau et assez généralement admis, mais parce que c'est vrai. Si les chefs-d'œuvre de l'art

humain en littérature, peinture ou musique, contiennent des trésors insoupçonnés, il en est de même à plus forte raison des chefs-d'œuvre de Dieu dans l'ordre de la nature et plus encore dans celui de la grâce, surtout si ces derniers ont un rapport immédiat à l'ordre hypostatique constitué par le mystère même de l'Incarnation du Verbe.

Il nous a semblé que ces trois périodes assez fréquentes dans l'évolution de la pensée des théologiens peuvent être indiquées dans le progrès de la pensée de saint Thomas sur l'Immaculée Conception [1].

Ces trois périodes ne sont pas sans analogie du reste avec trois autres qui leur ressemblent au point de vue affectif. On a souvent remarqué qu'il y a d'abord celle de la dévotion sensible, par exemple envers le Sacré-Cœur ou la Sainte Vierge ; puis celle de l'aridité de la sensibilité ; enfin celle de la dévotion spirituelle parfaite, qui a son rejaillissement sur la sensibilité ; alors on retrouve la dévotion sensible, mais d'une façon toute différente de la première phase, où l'on s'y arrêta trop et où l'âme n'était pas assez dégagée des sens.

Daigne le Seigneur faire comprendre ce que doit être ce progrès spirituel aux lecteurs de ce livre qui

voudrait faire entrevoir la grandeur de la Mère de Dieu et de tous les hommes.

Nous n'exposons pas ici des opinions particulières, mais nous tâchons de mettre en relief la doctrine qui est la plus communément admise parmi les théologiens, notamment chez les thomistes, en l'éclairant le plus possible par les principes formulés par saint Thomas [2].

Nous veillerons particulièrement à la propriété des termes en évitant le plus possible la métaphore, souvent trop fréquente à propos de la Sainte Vierge. La bibliographie principale sera citée au fur et à mesure des questions traitées.

1 - Voir en cet ouvrage Ire partie, ch. II, art. 2, fin.

2 - Pour la partie positive de ce travail, nous avons beaucoup utilisé la Mariologia du P. B.-H. Merkelbach, O. P., parue en 1939, et, bien que nous ne suivions pas certaines opinions qui y sont exposées, cet ouvrage nous paraît mériter aussi pour sa partie spéculative de grands éloges, quant à l'ordre des questions et à la précision des raisons théologiques, qui y sont mises en valeur selon la doctrine de saint Thomas.

PREMIÈRE PARTIE - La Maternité divine et la plénitude de la grâce

CHAPITRE I - L'éminente dignité de la Maternité divine

Dans la doctrine révélée sur la Vierge Marie, les deux grandes vérités qui dominant tout comme deux sommets et d'où dérivent toutes les autres sont la maternité divine et la plénitude de grâce,

affirmées l'une et l'autre dans l'Évangile et les Conciles.

Pour bien voir leur importance, il est bon de les comparer, en cherchant quelle est la première des deux, celle dont tout découle dans la mariologie. C'est ainsi que les théologiens se sont demandé : Qu'est-ce qu'il y a de plus grand en Marie ? Est-ce sa maternité divine, son titre de Mère de Dieu ou bien est-ce la plénitude de grâce ?

Position du problème

Quelques-uns [3] ont répondu : c'est la plénitude de grâce. Ils ont incliné vers cette manière de voir parce que l'Évangile rapporte que Jésus, passant au milieu du peuple, une femme dit (Luc, XI, 27) : « Bienheureux le sein qui t'a porté et les mamelles qui l'ont nourri » : et Jésus répondit ; « Heureux surtout ceux qui écoutent la parole de Dieu et la conservent dans leur cœur. » Il a semblé à quelques-uns, d'après cette réponse du Sauveur, que la plénitude de grâce et de charité, principe des actes surnaturels et méritoires de Marie, est supérieure à la maternité divine, qui par elle-même serait d'ordre corporel.

Selon beaucoup d'autres théologiens [4], cette raison n'est pas concluante, pour plusieurs motifs, d'abord parce que cette femme du peuple ne parlait pas précisément de la maternité divine ; elle

ne considérait pas encore Jésus comme Dieu, mais plutôt comme un prophète écouté, admiré et acclamé, et elle parlait surtout de la maternité corporelle selon la chair et le sang : « Bienheureux le sein qui t'a porté et les mamelles qui t'ont nourri. » Elle ne pensait pas à ce que la maternité divine comporte spirituellement comme consentement surnaturel et méritoire au mystère de l'Incarnation rédemptrice. D'où la réponse de Notre-Seigneur : « Heureux surtout ceux qui écoutent la parole de Dieu et la conservent dans leur cœur. » Mais précisément Marie est devenue Mère du Sauveur en écoutant la parole de Dieu, en y croyant, en disant généreusement avec une parfaite conformité de volonté au bon plaisir de Dieu et à tout ce qu'il entraînerait : « Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum », et elle n'a pas cessé de conserver les paroles divines en son cœur, depuis le jour béni de l'Annonciation. Si bien que sainte Elisabeth lui dit (Luc, 1, 45) : « Beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino. Bienheureuse vous êtes pour avoir cru aux paroles divines, car celles-ci seront réalisées en vous », tandis que Zacharie est devenu muet pour n'avoir pas cru aux paroles de l'ange Gabriel, « et ecce eris tacens... pro eo quod non credidisti verbis meis » (Luc, 1, 20).

La question reste donc entière : qu'est-ce qu'il y a de plus grand en Marie : la maternité divine telle qu'elle a été réalisée en elle ou la plénitude de grâce et de charité ?

Pour préciser encore la question, il faut insister sur ce point que la maternité chez une créature raisonnable n'est pas seulement la maternité selon la chair et le sang comme chez l'animal, car elle demande de soi le consentement libre donné à la lumière de la droite raison à un acte dont l'exercice relève de soi de la liberté et des lois morales relatives au mariage, autrement ce serait une faute. De plus, pour la maternité divine, il fut demandé à Marie un consentement non seulement libre, mais surnaturel et, méritoire, sans lequel, d'après le plan de la Providence, le mystère de l'incarnation rédemptrice ne se fut pas accompli ; elle le donna, dit saint Thomas, au nom de l'humanité (IIIa, q. 30, a. 2).

Il ne s'agit donc pas seulement d'une maternité matérielle, selon la chair et le sang, mais d'une maternité qui par sa nature même demandait le consentement surnaturel à la réalisation du mystère de l'Incarnation rédemptrice, tel qu'il devait être réalisé hic et nunc, et à tout ce qu'il entraînait de souffrances selon les prophéties messianiques, particulièrement selon celles d'Isaïe, bien connues de Marie. Dès lors, il ne peut être question de

maternité divine pour Marie, sans qu'elle soit, selon le plan de la Providence, la digne Mère du Rédempteur avec une parfaite conformité de volonté à celle de son Fils. Aussi la Tradition dit-elle qu'elle a doublement conçu son Fils, de corps et d'esprit ; de corps : il est la chair de sa chair, le flambeau de la vie humaine du Christ s'est allumé dans le sein de la Vierge par l'opération du Saint-Esprit dans la plus parfaite pureté ; d'esprit : car il a fallu le consentement exprès de la Vierge, pour que le Verbe s'unisse en elle à notre nature.

A la question ainsi posée, la grande majorité des théologiens répond que, selon la Tradition, la maternité divine, proclamée au Concile d'Ephèse, est supérieure à la plénitude de grâce et de charité et que le plus grand titre de gloire de Marie est celui de Mère de Dieu.

Les hautes raisons sur lesquelles s'appuie cette affirmation sont les suivantes. Nous demandons toute l'attention du lecteur pour ces premières pages ; lorsqu'on les a saisies, il est facile de bien entendre tout ce qui suit.

3 - GABRIEL BIEL in *IIIam Sent.*, dist. IV, a. 3, dub. III, p. 2, Brescia, 1574, p.67 sq. et quelques autres qui l'ont plus ou moins suivi. Ainsi VASQUEZ, in *IIIam*, disp. XXIII, c. II et disp. C, c. II, attribue à la grâce sanctifiante une dignité supérieure à la maternité divine. Voir sur cette opinion Dictionnaire de théologie catholique, art. Marie, par E. Dublanchy. mariste, col. 2356 ss.

4 - II faut citer en particulier, parmi les thomistes, Contenson, Gotti, Hugon, Merkelbach. Dans sa Mariologia, 1939, p. 68, le P. Merkelbach cite comme ayant admis de façon plus ou moins explicite que la Maternité divine est le plus grand titre de gloire de Marie : le Ps. épiphane, saint Ambroise, Sophronius, Germain de Const., saint Jean Damascène, André de Crète, saint Pierre Damien, saint Anselme, Eadmer, Pierre Celles, saint Bernard, saint Albert le Grand, saint Bonaventure, saint Thomas, Denys le Chartreux, saint Bernardin de Sienne, saint Alphonse et généralement les thomistes comme Gonet, Contenson, Gotti, Hugon. - Léon XIII dit aussi in Encyc. Quamquam pluries, 15 Aug. 1889 : « Certe Matris Dei tam in excelso est dignitas, ut nihil fieri majus queat. » Cf. Dict. Théol. cath., art. cité, c. 2349-2359.

Article I - LA PRÉDESTINATION DE MARIE

Voyons quel a été l'objet premier de la prédestination de la Sainte Vierge, et en quel sens elle a été absolument gratuite.

Marie a été prédestinée à la maternité divine avant de l'être à la plénitude de gloire et de grâce.

Ce point de doctrine peut paraître bien élevé pour être exposé dès le début de cet ouvrage ; mais il est assez facile à saisir, il est généralement admis au moins implicitement et il éclaire d'en haut tout ce que nous aurons à dire dans la suite.

Comme le dit en effet S. S. Pie IX dans la bulle *Ineffabilis Deus*, en proclamant le dogme de l'Immaculée Conception, par un même décret éternel Dieu a prédestiné Jésus à la filiation divine naturelle, immensément supérieure à la filiation divine adoptive, et Marie à être Mère de Dieu ; car

la prédestination éternelle du Christ porte non seulement sur l'Incarnation, mais sur les circonstances où elle devait se réaliser, en tel temps et tel endroit, en particulier sur celle-ci : « Et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria virgine[5] », comme il est dit dans le Symbole de Nicée-Constantinople. Par un même décret éternel, Jésus a été prédestiné à être Fils du Très-Haut, et Marie à être Mère de Dieu [6].

Il suit de là que, comme Jésus fut prédestiné à la filiation divine naturelle avant (in signo priori) de l'être au plus haut degré de gloire, puis à la plénitude de grâce, germe de la gloire ; de même la bienheureuse Vierge Marie a été prédestinée d'abord à la maternité divine, et par voie de conséquence à un très haut degré de gloire céleste, puis à la plénitude de grâce, pour qu'elle fût pleinement digne de sa mission de Mère du Sauveur, d'autant que, comme Mère, elle devait être plus intimement associée que personne à l'œuvre rédemptrice de son Fils, selon la plus parfaite conformité de volonté. C'est ce que dit en substance S. S. Pie IX dans la bulle *Ineffabilis Deus* [7].

Et donc, comme en Jésus la dignité de Fils de Dieu ou de Verbe fait chair l'emporte immensément sur la plénitude de grâce créée, de charité et de gloire qu'a reçue sa sainte âme, comme suite de

l'Incarnation, ou de l'union hypostatique des deux natures en lui ; de même en Marie la dignité de Mère de Dieu l'emporte sur la plénitude de grâce, de charité, et même sur la plénitude de gloire céleste qu'elle a reçue, en raison de sa prédestination exceptionnelle à cette divine maternité.

D'après la doctrine admise par saint Thomas et beaucoup de théologiens sur le motif de l'Incarnation (pour la rédemption de l'humanité), la prédestination de Marie à être Mère de Rédempteur dépend de la prévision et permission du péché d'Adam. Et cette faute a été permise par Dieu pour un plus grand bien, comme l'explique saint Thomas, IIIa, q. 1, a. 3, ad 3, pour que « là où la faute a abondé, la grâce surabondât » (Rom., V, 20) par l'Incarnation rédemptrice [8].

Comme Dieu veut le corps de l'homme pour l'âme, et celle-ci pour vivifier le corps, de sorte qu'elle ne serait pas créée si le corps n'était disposé à la recevoir, de même Dieu a permis le péché à réparer pour ce plus grand bien qui est l'Incarnation rédemptrice et il a voulu celle-ci pour la régénération des âmes, de telle sorte que, dans le plan actuel de la Providence, l'Incarnation n'aurait pas eu lieu sans le péché. Mais, dans ce plan, tout reste subordonné au Christ et à sa sainte Mère, et il est toujours vrai de dire avec saint Paul

(I Cor., III, 23) : « Tout est à vous, mais vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu [9] »

La grandeur du Christ et celle de sa Mère ne sont en rien diminuées.

Marie a donc été Prédestinée d'abord à la maternité divine. Cette dignité apparaît supérieure encore si l'on remarque que la Sainte Vierge, qui a pu mériter la gloire ou le ciel, n'a pu mériter l'Incarnation ni la maternité divine, car l'Incarnation et cette divine maternité dépassent la sphère du mérite des justes, lequel est ordonné à la vision béatifique comme à sa fin ultime [10].

Il y a à cela une autre raison vraiment démonstrative ; c'est que le principe du mérite ne saurait être mérité ; or l'Incarnation est, depuis le péché originel, le principe éminent de toutes les grâces et donc de tous les mérites des justes ; elle ne peut donc être méritée. Marie, pour les mêmes raisons, n'a pu mériter ni de condigno, ni de congruo propre, sa divine maternité, c'eût été mériter l'Incarnation [11].

Comme le dit très exactement saint Thomas, ce que Marie a pu mériter par la plénitude initiale de grâce qu'elle avait gratuitement reçue de par les mérites futurs de son Fils, c'est l'augmentation de charité et le degré supérieur de pureté et de sainteté qui convenait, pour qu'elle fût la digne

Mère de Dieu [12]. Ou encore, comme le dit ailleurs saint Thomas, « Marie n'a pas mérité l'Incarnation (ni la maternité divine), mais, le décret de l'Incarnation étant supposé, elle a mérité d'un mérite de convenance que celle-ci se ferait par elle [13] », c'est-à-dire qu'elle a mérité le degré de sainteté qui convenait à la Mère de Dieu, degré que nulle autre vierge n'a mérité de fait et même ne pouvait mériter, car nulle autre n'avait reçu et ne devait recevoir la plénitude initiale de grâce et de charité qui fut le principe d'un tel mérite.

Cette première raison de l'éminente dignité de la Mère de Dieu, tirée de sa prédestination gratuite à ce titre le plus haut de tous, est d'une étonnante clarté. Elle contient trois vérités qui sont comme des étoiles de première grandeur dans le ciel de la théologie : 1° que, par un même décret, Dieu a prédestiné Jésus à la filiation divine naturelle et Marie à la maternité divine ; 2° que Marie a donc été prédestinée à cette divine maternité avant de l'être à la gloire et à un haut degré de gloire et de grâce, que Dieu a voulu pour elle pour qu'elle fût la digne Mère du Sauveur ; 3° que, tandis que Marie a mérité de condigno ou d'un mérite de condignité le ciel, elle n'a pu mériter [14] l'Incarnation, ni la maternité divine, car celle-ci dépasse absolument la sphère et la fin ultime du

mérite des justes qui est seulement ordonné à la vie éternelle des élus.

Cette raison a paru manifestement concluante à beaucoup de théologiens ; elle contient virtuellement ou même implicitement celles que nous exposerons à l'article suivant, et qui n'en sont que le développement, comme l'histoire d'un prédestiné, est le développement de son éternelle prédestination [15].

5 - Les paroles *natus ex Maria virgine* ont été insérées dans le Symbole au moins dès le II^e siècle en Occident.

6 - « *Ineffabilis Deus*, dit Pie IX le 8 décembre 1854, *ab initio et ante saecula Unigenito Fillo suo, matrem ex qua caro factus in beata temporum plenitudine nasceretur, elegit, atque ordinavit tantoque prae creaturis universis est prosecutus amore, ut in illa una sibi propensissima voluntate complacuerit. Ipsissima verba, quibus divinae Scripturae de increata Sapientia loquuntur, ejusque sempiternas origines repraesentant, consuevit (Ecclesia), tum in ecclesiasticis officiis, tum in sacrosancta liturgia adhibere, et ad illius Virginis primordia transferre, quae uno eodemque decreto cum divinae sapientiae Incarnatione fuerunt praestituta.* ». La prédestination gratuite du Christ est l'exemplaire et la cause de la notre, car il nous a mérité tous les effets de notre prédestination, comme le montre saint Thomas, IIIa, q. 24, a. 4. Mais il y a quelque chose de très spécial pour Marie, c'est que sa prédestination à la maternité divine ne fait qu'un avec la prédestination du Christ à la filiation divine naturelle, c'est-à-dire avec le décret éternel de l'Incarnation. Cela résulte manifestement du texte de Pie IX que nous venons de citer.

7 - C'est affirmé aussi d'une façon très belle dans l'oraison de la messe votive du Rosaire (missel dominicain) : « *Omnipotens et misericors Deus, qui ab aeterno Unigenitum tibi coaequalem atque consubstantialem Filium secundum carnem praedestinasti in Spiritu sanctificationis D. N. J. C., et*

sanctissimam Virginem Mariam tibi acceptissimam in matrem eidem a saeculo praelegisti. » De toute éternité, Dieu le Père, en prédestinant le Christ à la filiation divine naturelle, a donc aimé et choisi (dilexit, elegit et praedestinavit) Marie comme sa Mère, à laquelle par suite il a voulu la plénitude de gloire et de grâce. Comme le dit Pie IX dans la bulle *Ineffabilis Deus* : « Et quidem decebat omnino ut perfectissimae sanctitatis splendoribus semper ornata fulgeret. » Saint Thomas, in *Ep. ad Rom.*, VIII, lect. 5, éd. Marietti, p. 118, dit : « Post Christum habuit Maria maximam plenitudinem gratiae, quae ad hoc est electa, ut esset mater Dei. » La prédestination de Marie à la maternité divine entraîne aussitôt comme conséquence celle à la gloire et à la grâce, parce que cette maternité est une relation si intime avec Dieu qu'elle exige ou postule la participation de la nature divine. On ne conçoit pas la Mère de Dieu privée de la grâce. Cf. HUGON, *De Virgine Maria Deipara*, 1926, p. 734. La maternité divine implique la confirmation en grâce et l'impeccabilité, car elle requiert un mutuel et perpétuel amour de la Mère de Dieu et de son Fils ; Dieu se doit à lui-même de préserver sa Mère de toute faute, qui la séparerait de lui. Cf. Hugon, *ibid.*, p. 736.

8 - Pie IX dans la bulle *Ineffabilis Deus*, au début, parle plutôt dans le même sens : « *Ineffabilis Deus cum ab omni aeternitate praeviderit luctuosissimam humani generis ruinam ex Adami transgressione derivandam, atque in mysterio a saeculis abscondito primum suae bonitatis opus decrevit per Verbi incarnationem sacramento occultiore complere, ut quod in primo Adamo casurum erat, in secundo felicius erigeretur, ab inilio et ante saecula Unigenito Filio suo matrem ex qua... nasceretur, elegit alque ordinavit...* ».

9 - Nous avons expliqué ce point longuement ailleurs : *Le Sauveur et son amour pour nous*, 1933, pp. 129-136, et dans la revue *Angelicum*, 1930 et 1932 : *Motivum incarnationis fuit motivum misericordiae. Causae ad invicem sunt causae.* Le péché à réparer est premier dans l'ordre de la causalité matérielle. L'Incarnation rédemptrice est première dans l'ordre de la causalité finale, et cela dans l'intention divine avant l'exécution préconçue.

10 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 2, a. 11 : « *Neque opera cujuscumque hominis potuerunt esse meritoria hujus unionis*

(hypostaticae) ex condigno. Primo quidem quia opera meritoria hominis proprie ordinantur ad beatitudinem, quae est virtutis praemium et consistit in pierre Dei fruitione. Unio autem incarnationis, cum sit in esse personali, transcendit unionem beatae mentis ad Deum, quae est per actum fruentis, et ideo non potest cadere sub merito. »

11 - Ibidem : « Secundo, quia gratia non potest cadere sub merito, quia est, merendi principium. Unde multo minus incarnatio cadit sub merito, quia est principium gratiae, secundum illud Joannis, I, 17, « gratia et veritas per Jesum Christum facta est. ». Marie n'a pu mériter l'Incarnation et sa maternité divine ni d'un mérite de condigno, ni même d'un mérite de congruo proprie, car ce dernier est fondé sur l'amitié de charité, laquelle provient dans les justes de l'influence du Christ rédempteur. La cause éminente de nos mérites ne peut être méritée.

12 - IIIa, q. 2, a. 11, ad 3 : « Beata Virgo, dicitur meruisse portare Dēminum omnium, non quia meruit ipsum incarnari ; sed quia meruit ex gratia sibi data illum puritatis et sanctitatis gradum, ut congrue posset esse mater Dei. »

13 - III Sent., d. IV, q. 3, a. 1, ad 6 : « Beata Virgo non meruit incarnationem, sed praesupposita incarnatione, meruit quod per eam fieret, non merito condigni, sed merito congrui, in quantum decebat quod mater Dei esset purissima et perfectissima. »

14 - Pas même d'un mérite de congruo proprie, car celui-ci serait fondé sur la charité de Marie, laquelle provient des mérites futurs du Christ, source éminente des nôtres. Mais la Sainte Vierge a pu par ses prières, dont la valeur impétratoire est appelée mérite de congrue impropre (relatif à l'infinie miséricorde et non à la justice divine), obtenir la venue du Rédempteur promis.

15 - Voir sur ce point Vie intérieure de la Très Sainte Vierge, ouvrage recueilli des écrits de M. OLIER, Rome, 1866, t. I, ch. 1 : Prédestination de Marie à la dignité auguste de Mère du Verbe incarné : en décrétant l'Incarnation de son Fils, Dieu le Père s'était choisi la Très Sainte Vierge pour épouse, pp. 53-60. - Conséquences : abondance prodigieuse de lumières et d'amour, versée dans l'âme de Marie, au moment de sa con-

ception, pp. 101 ss. Gloire qu'elle rend à Dieu dès qu'elle est conçue, pp. 106-115. - Ch. III : Présentation et séjour de Marie au Temple : Marie suppléait aux devoirs de la Synagogue en adorant dans le temple Jésus-Christ sous toutes les figures de l'Ancien Testament, elle l'offrait déjà sous la figure de toutes les victimes immolées, pp. 136-143, Marie appelait le Messie au nom de la gentilité et de la Synagogue, desquelles elle tenait la place, p. 148. - Ch. V : Accomplissement du mystère de l'Incarnation. Le Saint-Esprit remplit Marie d'une plénitude de dons, qui la rendent actuellement digne de la maternité divine, pp. 203 ss. Amour incompréhensible de Marie pour le Verbe incarné en elle, et du Verbe pour Marie, pp. 250 ss. Au moment de l'Incarnation, le Verbe épouse l'Église, dans la personne de Marie, à laquelle pour cela il communique la plénitude de ses dons, p. 253. Explication du Magnificat, pp. 294-313. - Ch. VIII : Nativité de Jésus-Christ : Marie est la Mère spirituelle de tous les chrétiens, pp. 327-345. - Ch. IX : La présentation de Jésus au Temple par Marie, pp. 363 ss. - Ch. X : Société de Jésus et de Marie, leur union, pp. 405-434.

La gratuité de la prédestination de Marie

Quelques précisions sur l'éminente prédestination de Marie permettent d'en mieux saisir la gratuité.

Il faut remarquer que le Christ est parmi tous les hommes le premier des prédestinés, puisque sa prédestination est l'exemplaire et la cause de la nôtre ; il nous a mérité de fait tous les effets de notre prédestination, comme le montre saint Thomas, IIIa, q. 24, a. 3 et 4.

Or le Christ comme homme a été prédestiné, nous venons de le dire, à la filiation divine naturelle, immensément supérieure à la filiation adoptive, avant de l'être, à la gloire et à la grâce. Sa

prédestination première n'est autre dès lors que le décret même de l'Incarnation, et ce décret éternel porté, nous l'avons vu, non seulement sur l'Incarnation abstraitement considérée, ou pour ainsi parler sur la substance de l'Incarnation, mais aussi sur les circonstances de l'Incarnation qui devait se réaliser hic et nunc, en tel lieu et en tel temps, de telle sorte que le Verbe devait s'incarner dans le sein de la Vierge Marie, « fiancée à un homme de la maison de David nommé Joseph » (Luc, I, 27).

La prédestination de Jésus à la filiation divine naturelle implique ainsi celle de Marie à la maternité divine. Dès lors la prédestination de Marie à cette divine maternité est manifestement antérieure à sa prédestination à la gloire, puisque le Christ est le premier des prédestinés.

Ainsi se confirme grandement ce que nous disions dans les pages précédentes [16].

Il est manifeste aussi que la prédestination de Marie comme celle du Christ est gratuite.

Il est clair, en effet, que Jésus a été prédestiné à la filiation divine naturelle indépendamment de ses mérites, car ses mérites supposent sa personne divine de Fils de Dieu, et Jésus comme homme a été précisément prédestiné à être Fils de Dieu par nature. C'est le principe de tous ses mérites et ce

principe ne peut donc être mérité, il serait à la fois cause et effet sous le même rapport, il se causerait lui-même [17].

De même la prédestination de Marie à la maternité divine est gratuite ou indépendante des mérites de la Sainte Vierge, car, nous l'avons vu, elle n'a pu mériter cette divine maternité, ç'eut été mériter l'incarnation même, qui est le principe éminent de tous les mérites des hommes depuis la chute. C'est pourquoi Marie dit dans le Magnificat : « Mon âme glorifie le Seigneur parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse (ou l'humble condition) de sa servante. »

Quant à la prédestination de Marie à la gloire et à la grâce, elle est manifestement gratuite elle aussi, comme suite ou conséquence moralement nécessaire de sa prédestination toute gratuite à la maternité divine. Et cependant Marie a mérité le ciel, car elle a été prédestinée à l'obtenir par ses mérites [18]. Sur la prédestination de Marie, cf. Dict. Théol., art. Marie, col. 2358 [19].

On voit dès lors l'ordre du plan divin : 1° Dieu a voulu manifester sa bonté; 2° il a voulu le Christ et sa gloire de Rédempteur, ce qui suppose la permission simultanée du péché originel pour un plus grand bien; 3° il a voulu la Bienheureuse Vierge Marie comme Mère de Dieu Rédempteur; 4° il a voulu par voie de conséquence la gloire de

Marie; 5° il lui a voulu la grâce et les mérites par lesquels elle obtiendrait cette gloire; 6° il a voulu la gloire et la grâce des autres élus.

La prédestination de Marie apparaît ainsi dans toute son élévation. On comprend pourquoi l'Eglise lui applique par extension ces paroles du livre des Proverbes, VIII, 22-35 : « Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies, avant ses œuvres les plus anciennes. J'ai été fondée dès l'éternité, dès le commencement, avant les origines du monde. Lorsqu'il disposa les cieux, j'étais là, lorsqu'il posa les fondements de la terre, j'étais à l'œuvre auprès de lui, me réjouissant chaque jour, et jouant sans cesse en sa présence, jouant sur le globe de la terre, et trouvant mes délices parmi les enfants des hommes... Celui qui me trouve ; a trouvé la vie et il obtient la faveur du Seigneur. »

Marie a été mystérieusement annoncée comme celle qui triomphera du serpent infernal (Gen., III, 15), comme la Vierge qui enfantera l'Emmanuel (Is., VII, 14) ; elle a été figurée par l'Arche d'alliance, la maison d'or, la tour d'ivoire. Tous ces témoignages montrent qu'elle a été prédestinée d'abord à être Mère de Dieu, Mère du Rédempteur ; et la raison pour laquelle la plénitude de gloire et de grâce lui a été accordée, c'est précisément pour qu'elle fût la digne Mère de Dieu, « ut redderetur

idonea ad hoc quod esset mater Christi », a dit saint Thomas, IIIa, q. 27, a. 5, ad 2.

Ce point de doctrine lui paraissait très certain, car il disait, *ibid.* corp. art. : « La Bse Vierge Marie a approché plus que personne de l'humanité du Christ, puisque c'est d'elle qu'il a reçu sa nature humaine. Et c'est pourquoi Marie a dû recevoir du Christ une plénitude de grâce qui dépasse celle de tous les saints. »

Pie IX parle de même au début de la Bulle *Ineffabilis Deus* : « Dieu, dès le commencement et avant tous les siècles, choisit et prépara pour son Fils unique la Mère de laquelle, s'étant incarné, il naîtrait dans la bienheureuse plénitude des temps ; il l'aima plus elle seule que l'universalité des créatures, *prae creaturis universis*, et d'un tel amour, qu'il mit en elle, d'une manière singulière, ses plus grandes complaisances. C'est pourquoi, puisant dans les trésors de sa divinité, il la combla si merveilleusement, bien plus que tous les esprits angéliques, bien plus que tous les saints, de l'abondance de tous les dons célestes, qu'elle fut toujours complètement exempte de tout péché, et que, toute belle et parfaite, elle apparut dans une telle plénitude d'innocence et de sainteté qu'on ne peut, hors celle de Dieu, en concevoir une plus grande, et que nulle autre pensée que celle de Dieu même ne peut en mesurer la grandeur. »

Nous avons cité ce texte en latin, plus haut, p. 7, n. 2 et plus longuement, infra, p.67.

16 - SUAREZ parle comme les thomistes sur ce point ; cf. in IIIam, De mysteriis Christi, disp. I, sect. 3, n. 3 : « Dicitur B. Virginem, nostro modo intelligendi, prius secundum rationem praedestinatum esse et electam ut esset Mater Dei, quam ad tantam gratiam et gloriam... Ideo enim B. Virgo praedestinata est ad tantam gratiam et gloriam, quia electa est in Matrem Dei..., ut esset ita disposita sicut Matrem Dei decebat. » Voir aussi SUAREZ, *ibid.*, disp. X, sect. VIII.

17 - Cf. saint THOMAS, IIIa, q. 2, a. 11 : « In Christo omnis operatio subsecuta est unionem (cum Verbo); ergo nulla ejus operatio potuit esse meritoria unionis. » Item IIIs, q. 24, a. 1 et 2.

18 - On sait que sur la question de la prédestination des saints les molinistes se séparent des disciples de saint Augustin et de saint Thomas. Selon ces grands docteurs (Cf. saint Thomas, Ia, q. 23, a. 5), la prédestination des élus ne peut dépendre de la prévision de leurs mérites, car ceux-ci sont l'effet de leur prédestination ; ils ne peuvent donc pas en être la cause. C'est pourquoi saint Paul dit : « Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu ? » (I Cor., IV, 7). Nul ne serait meilleur qu'un autre s'il n'était plus aimé par Dieu, nul ne persévérerait dans le bien au lieu de tomber, si Dieu ne lui donnait de persévérer ; aussi devons-nous demander tous les jours la grâce de la persévérance finale, la grâce des grâces, celle des élus. Mais si les molinistes se séparent des thomistes dans leur théorie générale de la prédestination, il semble, comme le remarque le P. Merkelbach, *Mariologia*, p. 101, qu'ils devraient faire une exception pour Marie, car du fait qu'elle a été gratuitement prédestinée à la maternité divine, il s'ensuit qu'elle a été aussi gratuitement prédestinée par voie de conséquence à la gloire; Dieu ne pouvant permettre la perte éternelle de sa sainte Mère, il a dû vouloir efficacement la conduire au salut et susciter en elle les mérites qui l'y feraient parvenir.

19 - Vasquez a été le premier à affirmer que Marie fut prédestinée à la maternité divine à cause de ses mérites prévus. L'opinion de Vasquez fut communément rejetée à cette époque et dans les siècles suivants.

Article II - AUTRES RAISONS DE L'ÉMINENTE DIGNITÉ DE LA MÈRE DE DIEU

Nous avons vu que, par le décret même de l'Incarnation ex Maria Virgine, la Sainte Vierge a été prédestinée d'abord à la maternité divine et par voie de conséquence à la gloire et à la grâce. Mais il y a d'autres raisons qui montrent que la maternité divine surpasse la plénitude de grâce. Nous allons les exposer maintenant.

Valeur d'une dignité d'ordre hypostatique

Il faut considérer le terme même auquel la maternité divine est immédiatement ordonnée, car la valeur d'une relation dépend du terme qu'elle regarde et qui la spécifie, comme dans les élus la dignité de la connaissance divine et de l'amour divin dépend de l'élévation de leur objet, de l'essence divine connue immédiatement.

Or la maternité divine est par son terme de l'ordre hypostatique, qui surpasse celui de la grâce et de la gloire.

Marie, en effet, par sa maternité divine a une relation réelle au Verbe de Dieu fait chair ; cette relation se termine à la Personne incréée du Verbe incarné, car elle est la Mère de Jésus qui est Dieu ; la maternité divine ne se termine pas précisément à l'humanité de Jésus, mais à Jésus lui-même en personne ; c'est lui, et non pas son humanité, qui

est le Fils de Marie [20]. Et donc, comme le dit Cajetan, la maternité divine « atteint aux frontières de la Divinité » [21], elle est par son terme de l'ordre hypostatique, ordre de l'union personnelle de l'humanité de Jésus au Verbe increé. Cela résulte de la définition même de la Maternité divine, telle qu'elle est formulée par le Concile d'Ephèse [22].

Or, cet ordre de l'union hypostatique dépasse immensément celui de la grâce et de la gloire, comme ce dernier dépasse celui de la nature, de la nature humaine ou même des natures angéliques créées et créables. Si les trois ordres rappelés par Pascal dans ses Pensées, celui des corps, celui des esprits et de leurs facultés naturelles parfois géniales, celui de la charité surnaturelle ont entre eux une distance sans mesure, il faut en dire autant de l'ordre hypostatique et de celui de la grâce et de la gloire tel qu'il est réalisé dans les plus grands saints. « La terre et ses royaumes, le firmament et ses étoiles ne valent pas la moindre pensée ; - tous les esprits ensemble (et leurs facultés naturelles) ne valent pas le moindre mouvement de charité, qui est d'un autre ordre, tout surnaturel. » De même tous les actes de charité des plus grands saints, hommes ou anges, et leur gloire au ciel restent immensément inférieurs à l'union personnelle ou hypostatique de l'humanité de Jésus

au Verbe. La maternité divine, qui se termine à la Personne incréée du Verbe fait chair, dépasse donc sans mesure par son terme le grâce, la gloire de tous les élus et la plénitude de grâce et de gloire reçue par Marie elle-même.

Saint Thomas dit, Ia, q. 25, a. 6, ad 4 ; « L'humanité du Christ parce qu'elle est unie à Dieu, la béatitude des élus parce qu'elle est la possession de Dieu, la bienheureuse Vierge parce qu'elle est la mère de Dieu, ont une certaine dignité infinie par leur relation à Dieu lui-même, et de ce côté il ne peut rien y avoir de plus parfait, car il ne peut rien y avoir de meilleur que Dieu même. » Saint Bonaventure dit aussi : « Dieu peut faire un monde plus grand, mais il ne peut faire une mère plus parfaite que la Mère de Dieu » (Spéculum, c. VIII).

Comme, le remarque le P. E. Hugon, O.P., « La maternité divine est par nature supérieure à la filiation adoptive. Celle-ci ne produit qu'une parenté spirituelle et mystique, la maternité de la Sainte Vierge établit une parenté de nature, une relation de consanguinité avec Jésus-Christ et d'affinité avec la Sainte Trinité tout entière. La filiation adoptive n'engage pas si strictement Dieu à notre égard ; la maternité divine impose à Jésus ces devoirs de justice que les enfants, par une obligation de nature, ont à l'égard de leurs parents et elle confère à Marie domaine et pouvoir sur

Jésus, car c'est là un droit naturel qui accompagne la dignité maternelle [23]. »

La maternité divine dépasse par suite toutes les grâces gratis datae ou charismes, comme le sont la prophétie, la connaissance des secrets des cœurs, le don des miracles ou celui des langues, car ces dons en quelque sorte extérieurs sont inférieurs à la grâce sanctifiante [24]. Notons aussi que la maternité divine est inamissible, tandis que la grâce ici-bas peut se perdre.

La valeur de cette éminente dignité a été bien mise en relief par Bossuet, lorsqu'il dit dans le Sermon sur la conception de la Sainte Vierge (vers la fin du 1er point) « Dieu a tellement aimé le monde, dit notre Sauveur, qu'il lui a donné son Fils unique (Jean, III, 16). (Mais) l'amour ineffable qu'il avait pour vous, ô Marie, lui a fait concevoir bien d'autres desseins en votre faveur. Il a ordonné qu'il fût à vous en la même qualité qu'il lui appartient ; et pour établir avec vous une société éternelle, il a voulu que vous fussiez la mère de son Fils unique, et être le père du vôtre. O prodige ! ô abîme de charité ! quel esprit ne se perdrait pas dans la considération de ces complaisances incompréhensibles qu'il a eues pour vous ; depuis que vous lui touchez de si près par ce commun Fils, le nœud inviolable de votre sainte alliance, le gage de vos affections mutuelles, que vous vous êtes

donné amoureusement l'un à l'autre ; lui, plein d'une divinité impassible ; vous, revêtu, pour lui obéir, d'une chair mortelle. »

Dieu le Père a communiqué à son Fils unique la nature divine, Marie lui a donné la nature humaine, sujette à la douleur et à la mort, pour notre rédemption ; mais c'est le même Fils unique, et c'est ce qui fait toute la grandeur de la maternité de Marie.

20 - Cf. saint THOMAS, IIIa, q. 35, a. 4 : « Concipi et nasci personae attribuitur secundum naturam illam in qua concipitur et nascitur. Cum igitur in ipso principio conceptionis fuerit humana natura assumpta e divina persona consequens est quod vere possit dici Deum esse conceptum et natum de virgine... Consequens est quod B. Virgo vere dicatur Mater Dei. » Pour nier que Marie soit Mère de Dieu, il faut dire que Jésus a été d'abord un pur homme avant de devenir Fils de Dieu, ou nier avec Nestorius que Jésus ait une personnalité divine.

21 - Cf. CAJETANUM, in IIa IIae, q. 103, a. 4, ad 2 : « Ad fines Deitatis B. V. Maria propria operatione attingit, dum Deum concepit, peperit, genuit et lacte proprio pavit. » Parmi les créatures, Marie a la plus grande affinité avec Dieu ».

22 - Cf. DENZINGER, Enchiridion, n° 113 : « Si quis non confitetur, Deum esse veraciter Emmanuel, et propterea Dei genitricem sanctam virginem (peperit enim secundum carnem factum Dei Verbum), A. S. ». Item. nos 218, 290.

23 - P. E. Hugon, O.P., Marie, pleine de grâce, 5^o éd., 1926, p. 63. Ce livre nous paraît être un des meilleurs qui aient été écrits sur la Sainte Vierge.

24 - Cf. saint THOMAS, Ia IIae, q. III, a. 5.

La raison de toutes les grâces accordées à Marie

L'éminente dignité de la maternité divine se manifeste encore sous un aspect nouveau, si l'on considère qu'elle est la raison pour laquelle la plénitude de grâce a été accordée à la Sainte Vierge, elle en est la mesure et la fin ; elle lui est donc supérieure.

Si, en effet, Marie dès le premier instant reçoit cette plénitude de grâce, c'est pour qu'elle veuille saintement concevoir l'Homme-Dieu en disant avec la plus parfaite générosité son fiat au jour de l'Annonciation, malgré toutes les souffrances annoncées pour le Messie ; c'est pour qu'elle l'enfante en restant vierge, pour qu'elle entoure son enfance des soins les plus maternels et les plus saints ; pour qu'elle s'unisse à lui dans une très étroite conformité de volonté, comme seule une mère très sainte, pendant sa vie cachée, sa vie apostolique, et sa vie douloureuse ; Pour qu'elle dise héroïquement son second fiat au pied de la Croix, avec Lui, par Lui et en Lui.

Comme le dit le P. E. Hugon : « La maternité divine exige une intime amitié avec Dieu. C'est déjà une loi de nature et un précepte que la mère aime son fils et que celui-ci aime sa mère, il faut donc que Marie et son Fils s'aiment mutuellement, et puisque cette maternité est surnaturelle, elle requiert une amitié du même ordre, et dès lors sanctifiante, car du fait que Dieu aime une âme, il la rend aimable à

ses yeux, et la sanctifie [25]. » Il y a par suite la plus étroite conformité entre la volonté de Marie et l'oblation de son Fils qui fut comme l'âme du sacrifice de la croix.

Il est clair que telle est la raison ou la fin pour laquelle lui a été accordée la plénitude initiale de grâce, puis la plénitude de grâce consommée ou de gloire. Elle en est en même temps la mesure ; elle lui est donc manifestement supérieure. Il ne sera pas toujours possible de déduire de cette éminente dignité chacun des privilèges reçus par Marie [26], mais tous cependant dérivent d'elle. Si enfin elle a été prédestinée de toute éternité au plus haut degré de gloire après Lui, c'est parce qu'elle était prédestinée d'abord à être sa très digne Mère, et à le rester éternellement après l'avoir été dans le temps. Lorsqu'au ciel les saints contemplant le très haut degré de gloire de Marie au-dessus de tous les anges, ils voient que le motif pour lequel elle y a été prédestinée, c'est pour qu'elle fût et restât éternellement la très digne Mère de Dieu, Mater Creatoris, Mater Salvatoris, sancta Dei genitrix.

Saint Albert le Grand l'affirme à plusieurs reprises [27]. Les poètes aussi ont souvent chanté ce mystère, nous citerons ici un des plus récents [28].

25 - E. HUGON, De B. Virgine Maria Deipara (Tractatus theologici), 1926, p. 735.

26 - On ne pourra pas, par exemple, en déduire le privilège de l'Assomption, sans considérer que la Mère de Dieu a été associée très intimement à la victoire parfaite du Christ sur le démon, sur le péché et sur la mort, mais si elle y a été associée, c'est parce qu'elle est la Mère de Dieu rédempteur. De même pour déduire la deuxième propriété du cercle, il faut considérer, non seulement sa définition, mais la première propriété, qui en dérive.

27 - Mariale, qq. 140 et 141 : « Magis est esse matrem Dei per naturam, quam esse filium (Dei) per adoptionem. » - « Quidquid claudit allerum in se plus est eligendum quam illud quod non claudit allerum in se. Sed esse Matrem Dei per naturam claudit in se filium Dei adoptivum. » - Suarez dit aussi in IIIam P., disp. I, sect. 2, n° 4 : « Comparatur haec dignitas Matris Dei ad alias gratias creatas tanquam prima forma ad suas proprietates ; et e converso aliae gratiae comparantur ad ipsam sicut dispositiones ad formam. Est ergo haec dignitas matris excellentior, sicut forma perfectior est proprietatibus et dispositionibus. » Item Bossuet, cf. infra, p. 29.

28 - PAUL CLAUDEL a écrit dans son livre *Corona benignitatis anni Dei*, Hymne du Sacré-Cœur, 15^e éd., p. 64 : A la fin de ce troisième mois après l'Annonciation qui est juin, La femme à qui Dieu même est joint Ressentit le premier coup de son enfant et le mouvement d'un cœur sous son cœur. Au sein de la Vierge sans péché commence une nouvelle ère. L'enfant qui est avant le temps prend le temps au cœur de sa mère, La respiration humaine pénètre le premier moteur. Marie lourde de son fardeau, ayant conçu de l'Esprit-Saint, S'est retirée loin de la vue des hommes au fond de l'oratoire souterrain, Comme la colombe du Cantique qui se coule au trou de la muraille. Elle ne bouge pas, elle ne dit pas un mot, elle adore. Elle est intérieure au monde, Dieu pour elle n'est plus au dehors, Il est son œuvre et son fils et son petit et le fruit de ses entrailles ! Tout l'univers est en repos, César a fermé le temple de Janus. Le sceptre a été ôté de David et les prophètes se sont tus. Voici, plus nuit que la nuit, cette aurore qui n'est pas de Lucifer. Satan règne et le monde tout entier lui offre l'encens et l'or. Dieu pénètre comme un voleur dans ce paradis de la mort. C'est une femme qui a été trompée,

c'est une femme qui fraude l'enfer. O Dieu caché dans la femme ! ô cause liée de ce lien. Jérusalem est dans l'ignorance, Joseph lui-même ne sait rien. La mère est toute seule avec son enfant et reçoit son mouvement ineffable.

Le motif du culte d'hyperdulie

La doctrine que nous venons d'exposer se confirme encore par une dernière considération proposée par beaucoup de théologiens.

C'est à raison de la maternité divine et non pas tant de la plénitude de grâce, qu'on doit à Marie un culte d'hyperdulie, supérieur à celui dû aux saints si éminents soient-ils comme degré de grâce et de gloire. En d'autres termes si ce culte d'hyperdulie est dû à Marie, ce n'est pas parce qu'elle est la plus grande sainte, mais parce qu'elle est la Mère de Dieu. Il ne lui serait pas dû, si elle avait le même degré de gloire sans avoir été prédestinée à la maternité divine. Saint Thomas l'a enseigné formellement [29].

Dans les litanies de la Bse Vierge, le premier titre de gloire qui est énoncé est celui-ci : Sancta Dei Genitrix, tous les autres suivent comme ceux qui conviennent à la Mère de Dieu : Sancta Virgo virginum, Mater divianae gratiae, Mater purissima, Mater castissima, Mater inviolata, Mater intemerata, Mater admirabilis, Mater boni consilii, etc

Conséquences des principes

Il suit de ce que nous venons de dire que purement et simplement, simpliciter loquendo, la maternité divine etiam nude spectata, c'est-à-dire même prise isolément, est supérieure à la plénitude de grâce soit initiale soit consommée, car elle est par son terme d'un ordre supérieur, de l'ordre hypostatique [30].

Ainsi l'âme raisonnable, qui est d'ordre substantiel, même considérée isolément, est plus parfaite que ses facultés supérieures d'intelligence et de volonté, car elle est la raison de ces facultés qui dérivent d'elle, à titre d'accidents et de propriétés, pour qu'elle-même puisse connaître et vouloir. Analogiquement la maternité divine, même considérée isolément, est la raison de la plénitude de grâce, et par là lui est supérieure.

Nous saisissons ainsi la force de la raison pour laquelle Marie a été prédestinée d'abord à être la Mère de Dieu avant de l'être au plus haut degré de gloire après le Christ. La dignité d'une relation se prend plus du terme qu'elle regarde que de son fondement ; or la maternité divine est relative à la personne du Verbe fait chair ; ainsi dans l'ordre humain la mère d'un roi lui tient de plus près que le meilleur de ses juristes.

Cependant à un point de vue secondaire, secundum quid, disent les théologiens, la grâce sanctifiante et

la vision béatifique sont plus parfaites que la maternité divine, car la grâce habituelle sanctifie formellement, ce que la maternité divine ne peut pas faire, car elle n'est qu'une relation au Verbe fait chair [31]; et la vision béatifique unit immédiatement l'intelligence créée des élus à l'essence divine, sans l'intermédiaire de l'humanité du Christ [32].

Il est évident que, dans le Christ, l'union hypostatique des deux natures dépasse simpliciter, purement et simplement, la vision béatifique, bien que celle-ci lui apporte une perfection nouvelle dans l'ordre de la connaissance, car l'union hypostatique ne béatifie pas formellement. De même, toute proportion gardée, la maternité divine, étant d'ordre hypostatique, dépasse simpliciter, purement et simplement, la plénitude de grâce et de gloire, bien que celle-ci soit plus parfaite secundum quid à un point de vue secondaire. La maternité divine n'étant qu'une relation réelle au Verbe fait chair ne suffit pas à sanctifier Marie, mais c'est elle qui exige ou postule la plénitude de grâce qui lui fut accordée pour qu'elle fût et restât toujours à la hauteur de son exceptionnelle mission. Elle ne pouvait pas être prédestinée à être Mère du Sauveur sans être prédestinée à être sa digne Mère [33]. Tout repose sur cette vérité qui est absolument certaine. Elle

domine toute la Mariologie, comme toute la Christologie dérive de cette vérité que Jésus est le Fils de Dieu [34].

De ce que Marie par le terme de sa maternité divine appartient à l'ordre hypostatique, il suit qu'elle est supérieure aux anges et au sacerdoce participé des prêtres du Christ [35]. Sans doute, n'ayant pas reçu le caractère sacerdotal, elle ne pourrait pas consacrer comme le fait le prêtre à l'autel, mais la dignité éminente de Mère de Dieu est pourtant supérieure à notre sacerdoce et à l'épiscopat, car elle est d'ordre hypostatique ; c'est ainsi que Marie nous a donné la sainte Victime offerte sur la croix et sur l'autel ; elle nous a donné aussi le Prêtre principal du sacrifice de la messe, et elle lui a été associée plus intimement que personne, plus que les stigmatisés et les martyrs, au pied de la croix.

De ce point de vue, l'ordination sacerdotale, si elle la recevait (ce qui ne convient pas à sa mission), lui donnerait quelque chose d'inférieur à ce qu'exprime le titre de Mère de Dieu. Et c'est le cas de rappeler les paroles de saint Albert le Grand : « Beata Virgo non est assumpta in ministerium a Domino, sed in consortium et adiutorium juxta illud « Faciamus ei adiutorium simile sibi » (Mariale, 42 et 165).

Marie n'a pas été choisie pour être ministre du Sauveur, mais pour lui être associée et pour l'aider dans l'œuvre de la Rédemption.

Cette maternité divine est donc, comme on l'enseigne communément, le fondement, la racine et la source de toutes les grâces et privilèges de Marie, soit qu'ils la précèdent comme disposition, soit qu'ils l'accompagnent ou la suivent comme résultante.

C'est en vue de cette maternité divine, que Marie est l'Immaculée Conception, préservée de la tâche originelle par les mérites futurs de son Fils ; elle a été rachetée par lui aussi parfaitement que possible : non pas guérie, mais préservée de la souillure originelle avant d'en avoir été effleurée un seul instant.

C'est en vue de cette maternité divine qu'elle a reçu la plénitude initiale de grâce qui ne devait pas cesser de grandir en elle jusqu'à la plénitude consommée.

C'est en vue de cette divine maternité qu'elle a été exempte de toute faute personnelle, même vénielle, et de toute imperfection, car elle n'a jamais été moins prompte à suivre les inspirations divine même données par mode de simple conseil [36].

L'éminente dignité de Mère de Dieu l'emporte donc sur celle de tous les saints réunis.

Pensons que Marie a eu l'autorité d'une mère sur le Verbe de Dieu fait chair, elle a contribué ainsi, non pas à lui donner la vision béatifique, ni sa science infuse, mais à former progressivement sa science acquise qui éclairait la prudence acquise dont il accomplissait les actes proportionnés aux divers âges de sa vie d'enfance et de sa vie cachée. En ce sens le Verbe fait chair a été soumis à Marie avec les plus grands sentiments de respect et d'amour. Comment n'aurions-nous pas ces sentiments pour la Mère de notre Dieu.

Dans un des plus beaux livres qui ait été écrit sur Marie, le Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, le Bx de Montfort dit (ch. 1, a. 1) : « Dieu fait homme a trouvé sa liberté à se voir emprisonné dans son sein ; il a fait éclater sa force à se laisser porter par cette petite fille ; il a trouvé sa gloire et celle de son Père, à cacher ses splendeurs à toutes les créatures ici-bas, pour ne les révéler qu'à Marie ; il a glorifié son indépendance et sa majesté à dépendre de cette aimable Vierge dans sa conception, en sa naissance, en sa présentation au temple, en sa vie cachée de trente ans, jusqu'à sa mort, où elle devait assister pour ne faire avec elle qu'un même sacrifice, et pour être immolé par son consentement au Père éternel, comme autrefois

Isaac par le consentement d'Abraham, à la volonté de Dieu. C'est elle qui l'a allaité, nourri, entretenu, élevé et sacrifié pour nous. Et enfin Notre-Seigneur est encore au ciel aussi Fils de Marie qu'il l'était sur la terre. »

Tel est le premier motif de la dévotion du culte d'hyperdulie, que nous devons avoir envers elle. C'est pourquoi toute la Tradition et particulièrement les conciles d'Ephèse et de Constantinople ont tenu à proclamer avant tout au sujet de la Vierge Marie qu'elle est la Mère de Dieu, ce qui était contre le Nestorianisme une affirmation nouvelle de la divinité de Jésus.

Notons, en terminant ce chapitre, que pour bien des âmes intérieures il est tellement évident que le titre de Mère de Dieu est le premier titre de Marie, celui qui entraîne, explique, appelle tous les autres, qu'elles ne comprennent pas qu'on discute des choses si évidentes. Il leur paraît clair que si nous avions pu former notre mère, de quels dons ne l'aurions-nous pas enrichie, si ces dons avaient été à notre disposition.

Saint Thomas se contente de dire, IIIa q. 27, a. 5, corp. et ad 2 : « Marie pour être la digne Mère du Verbe fait chair a dû recevoir la plénitude de grâce. » Bossuet dit de même, Sermon sur la Compassion de la Sainte Vierge (1er point fin) : « Comme la

providence de Dieu dispose toutes les choses avec une justesse admirable, il fallait qu'il imprimât dans le cœur de la Sainte Vierge une affection qui passât de bien loin la nature, et qui allât jusqu'au dernier degré de la grâce, afin qu'elle eût pour son Fils des sentiments dignes d'une mère de Dieu, et dignes d'un homme Dieu. »

29 - IIIa, q. 25, a. 5 : « Cum beata Virgo sit pura creatura rationalis, non debetur ei adoratio latriae, sed solum veneratio duliae, eminentius tamen quam caeteris creaturis, in quantum ipsa est mater Dei. Et ideo dicitur quod debetur ei non qualiscumque dulia, sed hyperdulia. » Ad. 1 : « Matri regis debetur quidam honor consimilis (honor qui debetur regi), ratione cujusdam excellentiae. » Ad 2 : « Honor matris refertur ad filium. » Saint Bonaventure, in III Sent., d. 9, q. 3, a. 1, parle de même, et la Sacrée Congrégation des Rites, le 1er juin 1884, dit aussi : « Reginae et dominae angelorum, in quantum est mater Dei... debetur... non qualiscumque dulia, sed hyperdulia. »

30 - En cela, avec beaucoup de théologiens, nous nous séparons de Suarez (in IIIam S. Thomae, t. II, disp. 1, sect. 2, n° 6 sq.) et des Carmes de Salamanque, *Cursus theologicus*, tr. XIII, disp. II, 27; tr. XIX, disp. IV, 117 sq. Les raisons qui nous déterminent sont celles-là même qui sont très bien notées par E. Dublanchy, *Dict. Théol. cath.*, art. Marie, col. 2357 ss. et 2365. - Comme il est dit *ibidem*, selon Suarez, si la maternité divine devait exister sans la grâce et la filiation divine adoptive, la filiation divine serait bien préférable. Mais si l'on considère la maternité divine comme comprenant tout ce qui lui est dû selon le plan providentiel actuel, elle l'emporte certainement sur la filiation adoptive. Cette distinction de Suarez fut adoptée par Novato, Vega et les Salmanticenses. Mais, comme le dit le P. E. Dublanchy, *ibid.*, col. 2357 : « La plupart des théologiens; s'appuyant sur ce principe que la maternité divine appartient véritablement à l'ordre hypostatique, et que tout ce qui appartient à l'ordre hypostatique surpasse incomparablement les dons de la grâce

quels qu'ils soient, continuèrent à admettre au XVII^e siècle et dans les siècles suivants que la maternité divine même considérée seule, même séparée de la grâce sanctifiante si, par impossible, cela pouvait se réaliser, surpasse, du moins comme dignité, la filiation adoptive. » E. Dublanchy cite (*ibid.*, col. 2357) comme admettant cette conclusion : S. de Saavedra, Ripalda, Georges de Rhodes, Contenson, Sedlmayr, Morgott, L. Janssens, Lépicier, Terrien, Campana, Chr. Pesch, Bucceroni. C'est la conclusion qu'il admet lui-même colonne 2365.

31 - En cela la maternité divine diffère de la grâce incréée d'union qui, dans le Christ, n'est autre que la Personne même du Verbe, laquelle sanctifie déjà l'humanité de Jésus; elle lui donne même une sainteté innée, substantielle, incréée, supérieure à la sainteté accidentelle et créée qui provient de la grâce habituelle, reçue dans l'âme comme un accident.

32 - Ces raisons théologiques de la supériorité de la maternité divine par rapport à la plénitude de grâce sont bien exposées par le P. B. H. Merkelbach, O. P., contre Vasquez, Van Noort et quelques autres, dans sa *Mariologia*, 1939, pp. 64.70. Voir aussi E. Hugon, O. P., *Tractatus theologici : De B. V. Maria Deipera*, 1926, P. 736.

33 La maternité chez une créature raisonnable doit déjà être une digne maternité, sans quoi elle devient déraisonnable; une indigne mère manque aux devoirs que le droit naturel lui prescrit. La maternité d'une créature raisonnable dépasse déjà beaucoup et de soi celle d'une créature privée de raison, bien que l'instinct animal ait déjà sa noblesse, par exemple chez la poule qui rassemble ses poussins sous ses ailes et qui se sacrifierait pour les défendre contre l'épervier.

34 - Cf. Dictionnaire de Théol. cath.; art. Marie, par E. DUBIANCHY, col. 2365 : « La dignité de la maternité divine, appartenant à l'ordre hypostatique, surpasse même, si on la compare isolément, toutes les autres dignités créées, notamment la dignité de la filiation divine adoptive et la dignité conférée par le sacerdoce chrétien. » Le P. E. HUGON, dans son livre *Marie, pleine de grâce*, 5^e éd., 1926, table, p. 213, dit justement : « La maternité divine exige la sainteté, elle en réclame tous les effets. Elle demande une participation

de l'être divin et l'amitié divine. Elle suppose une habitation spéciale de la Sainte Trinité. Elle donne un pouvoir souverain d'impétration. Elle assure l'impeccabilité. Elle confère un droit inaliénable à l'héritage éternel et même au domaine sur toutes choses. Elle appartient à l'ordre hypostatique, supérieur à celui de la grâce et de la gloire. La grâce habituelle peut se perdre, la maternité divine est inamissible. Les autres grâces en Marie ne sont qu'une propriété de sa maternité. Par elle, Marie est l'aînée de la création. »

35 - Par sa maternité, Marie contribue à la réalisation du mystère de l'Incarnation en donnant au Verbe sa nature humaine, ce qui est plus que de le rendre réellement présent dans l'Eucharistie. De plus, dans le prêtre, le caractère sacerdotal indélébile peut rester sans la grâce sanctifiante qui assure une union plus intime avec Dieu; en Marie, la maternité divine est au contraire, de par sa prédestination, inséparable de la plénitude de grâce. On conçoit dès lors un prêtre indigne; tandis qu'on ne conçoit pas que la Providence permette que la Mère de Dieu soit indigne. De sa divine maternité dérivent les privilèges de la préservation du péché originel, de toute faute personnelle même vénielle et de toute impertection.

36 - C'est là qu'on voit qu'une imperfection, qui est une moindre promptitude à suivre un conseil de Dieu, est distincte du péché véniel ; c'est une nuance difficile à discerner dans nos vies, mais qui apparaît avec toute sa délicatesse dans la parfaite sainteté de Marie.

CHAPITRE II - La plénitude initiale de grâce en Marie

« Ave, gratia plena.. »

(Luc, I, 28.)

Après avoir vu quelle est l'élévation en Marie de son titre de Mère de Dieu, raison de tous les privilèges qui lui ont été accordés, il convient de considérer quel est le sens et la portée des paroles qui lui

furent dites par l'Archange Gabriel au jour de l'Annonciation : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes » (Luc, I, 28). - Pour saisir le sens de ces paroles dites au nom de Dieu, nous considérerons : 1° les diverses plénitudes de grâce ; 2° le privilège de l'Immaculée Conception ; 3° l'élévation de la première grâce en Marie.

Article I - LES DIVERSES PLÉNITUDES DE GRÂCE

Dans cette expression « plénitude de grâce », il s'agit, selon le sens habituel de l'Écriture qui devient de plus en plus explicite dans le Nouveau Testament, de la grâce proprement dite, qui se distingue réellement de la nature, soit de la nature humaine, soit de la nature angélique, comme un don de Dieu tout gratuit, qui dépasse les forces naturelles et les exigences de toute nature créée et même créable [37]. La grâce habituelle ou sanctifiante nous fait participer à la nature même de Dieu ou à sa vie intime selon les paroles de saint Pierre (II Petr., I, 4) : « Jésus-Christ nous a mis en possession de si grandes, et si précieuses promesses, afin de nous rendre participants de la nature divine. » Par la grâce nous sommes devenus enfants adoptifs de Dieu, ses héritiers et cohéritiers du Christ (Rom., VIII, 17) ; par elle nous sommes « nés de Dieu » (Jean, I, 13). Elle nous dispose à recevoir la vie éternelle comme un héritage et

comme la récompense des mérites, dont elle est le principe. Elle est même le germe de la vie éternelle, « semen gloriae » dit la Tradition, en tant qu'elle nous dispose dès maintenant à voir Dieu immédiatement comme lui-même se voit et à l'aimer comme il s'aime.

Cette grâce habituelle ou sanctifiante est reçue dans l'essence même de notre âme comme une greffe surnaturelle qui en surélève la vitalité, la déifie. D'elle dérivent dans nos facultés les vertus infuses, théologiques et morales et aussi les sept dons du Saint-Esprit, c'est-à-dire tout ce qui constitue notre organisme surnaturel, qui est en nous, à la façon des vertus acquises, comme une seconde nature, de telle sorte que nous exerçons connaturellement les actes surnaturels et méritoires des vertus infuses et des sept dons. Il suit de là que par la grâce habituelle la Sainte Trinité habite en nous comme dans un temple où elle est connue et aimée, où elle est quasi expérimentalement connaissable, et parfois connue, lorsque par une inspiration spéciale elle se fait sentir à nous comme la vie de notre vie, « car nous avons reçu un Esprit d'adoption en qui nous crions : Abba ! Père » (Rom., VIII, 15). L'Esprit-Saint nous inspire alors une affection filiale pour lui, et en ce sens « il rend témoignage à notre esprit que nous sommes les enfants de Dieu » (Rom., VIII, 16).

Si la grâce habituelle nous fait ainsi enfants de Dieu, la grâce actuelle ou transitoire nous dispose à le devenir, et ensuite nous fait agir, soit par les vertus infuses, soit par les dons, ou simultanément par les uns et les autres, comme de vrais enfants de Dieu. Cette vie nouvelle n'est autre que la vie éternelle commencée, puisque la grâce habituelle et la charité doivent durer éternellement.

Cette grâce, autrement dit cette vie divine, n'est pas, moins gratuite pour les anges que pour nous. Comme le dit saint Augustin (De Civ. Dei, XII, c. 9) : « Deus eos creavit, simul in eis condens naturam et largiens gratiam. » Dieu, en créant leur nature leur a accordé gratuitement la grâce, à laquelle leur nature purement spirituelle, si élevée soit-elle, n'avait aucun droit, si bien qu'ils auraient pu être créés, comme nous aussi, dans un état purement naturel, sans cette greffe divine qui apporte une vie nouvelle.

La grâce dont il est question dans ces paroles de l'ange : « Ave, gratia plena » est donc supérieure aux forces naturelles et aux exigences de toute nature créée et créable ; étant une participation de la nature divine ou de la vie intime de Dieu, elle nous fait entrer à proprement parler dans le règne de Dieu, immensément au-dessus des divers règnes de la nature, qu'on peut appeler règnes minéral végétal, animal, humain et même angélique.

A tel point que saint Thomas peut dire ; « bonum gratiae unius majus est quam bonum naturae totius universi [38]. » Le moindre degré de grâce sanctifiante contenu dans l'âme d'un petit enfant après son baptême vaut plus que le bien naturel de tout l'univers, plus que toutes les natures créées y compris les natures angéliques. Il y a là une participation de la vie intime de Dieu, qui est supérieure aussi à tous les miracles et autres signes extérieurs de la révélation divine ou de la sainteté des serviteurs de Dieu.

C'est de cette grâce, germe de la gloire, qu'il est question dans la parole adressée par l'ange à Marie : « Je vous salue, pleine de grâce », et l'ange devait voir que, bien qu'il eut lui-même la vision béatifique, la vierge sainte qu'il saluait avait un degré de grâce sanctifiante et de charité supérieur à lui, le degré qui convenait pour qu'elle devint en cet instant même la digne mère de Dieu.

Sans doute Marie a reçu aussi du Très-Haut dans leur perfection les dons naturels du corps et de l'âme. Si, même au point de vue naturel, l'âme de Jésus, personnellement unie au Verbe, réunit en elle tout ce qu'il y a de noble et de beau dans l'âme des plus grands artistes, poètes, penseurs de génie, des hommes les plus généreux, toute proportion gardée, l'âme de Marie, par sa nature même, par la perfection naturelle de son intelligence, de sa

volonté, de sa sensibilité, est un chef-d'œuvre du Créateur. Elle dépasse bien sûr tout ce que nous avons pu constater dans les personnes les mieux douées comme pénétration naturelle et sûreté de l'intelligence, force de volonté, équilibre ou harmonie des facultés supérieures et inférieures. En elle, du fait qu'elle a été préservée du péché originel et de ses suites flétrissantes, la convoitise et l'inclination à l'erreur, le corps n'appesantissait pas l'âme, mais lui était parfaitement soumis. Si la Providence, en formant le corps d'un saint, a en vue l'âme qui doit vivifier ce corps, en formant le corps de Marie, elle avait en vue le corps et la sainte âme du Verbe fait chair. Comme se plaît à le rappeler saint Albert le Grand, les Pères disent que la Vierge Marie, même au point de vue naturel, a réuni la grâce de Rébecca, la beauté de Rachel, la douce majesté d'Esther. Ils ajoutent que cette beauté très pure n'arrêtait jamais à elle, mais élevait toujours les âmes vers Dieu.

Plus ces dons naturels sont parfaits, plus ils montrent l'élévation de la vie invisible de la grâce qui les dépasse sans mesure.

Il faut remarquer enfin, en parlant de la plénitude de grâce en général, que celle-ci existe à trois degrés très différents, dans le Christ, en Marie et dans les saints. Saint Thomas l'explique en divers endroits [39].

Il y a d'abord la plénitude absolue de grâce qui est propre au Christ, sauveur de l'humanité. Selon la puissance ordinaire de Dieu, il ne saurait y avoir de grâce plus élevée et plus étendue que la sienne. C'est la source éminente et inépuisable de toutes les grâces que reçoit l'humanité tout entière depuis la chute, et qu'elle recevra dans la suite des temps ; c'est la source aussi de la béatitude des élus, car Jésus nous a mérité tous les effets de notre prédestination comme le montre bien saint Thomas (IIIa, q. 24, a. 4).

Il y a en second lieu, la plénitude dite de surabondance, qui est le privilège spécial de Marie, et qui est appelée ainsi parce qu'elle est comme un fleuve spirituel qui, depuis près de deux mille ans, se déverse sur tous les hommes.

Il y a enfin la plénitude de suffisance qui est commune à tous les saints, et qui les rend capables d'accomplir les actes méritoires, normalement de plus en plus parfaits, qui les font parvenir au salut éternel.

Ces trois plénitudes subordonnées ont été justement comparées à celle d'une source intarissable, à celle du fleuve qui en procède, et à celle des canaux alimentés par ce fleuve pour irriguer et fertiliser les régions qu'il traverse, c'est-

à-dire les diverses parties de l'Eglise universelle dans l'espace et dans le temps.

Ce fleuve de grâce provient de Dieu par le Sauveur selon la belle image biblique (Is., XLV, 8) : « Rorate coeli desuper et nubes pluant justum. » « Cieux répandez d'en haut votre rosée et que les nues fassent pleuvoir la justice. Que la terre s'ouvre et produise le salut. » Ensuite ce fleuve de grâce remonte, sous forme de mérites, de prières et de sacrifices, vers Dieu, océan de la paix.

Pour suivre la même image, la plénitude de la source n'a pas augmenté, au contraire, celle du fleuve qui en dérive n'a cessé de s'accroître sur terre. Pour parler sans métaphore, la plénitude absolue de grâce n'a jamais grandi en Notre-Seigneur, car elle était souverainement parfaite dès le premier instant de sa conception, comme suite de l'union personnelle au Verbe de laquelle dérivait dès cet instant la lumière de gloire et la vision béatifique, de telle sorte que, comme le dit le II^e Concile de Constantinople (Denz., 224), le Christ n'est jamais devenu meilleur par le progrès de ses actes méritoires : « Ex profectu operum non melioratus est. »

Au contraire, la plénitude de surabondance propre à Marie n'a cessé de grandir jusqu'à sa mort C'est pourquoi les théologiens considèrent généralement

en elle : 1° la plénitude initiale ; 2° la plénitude de la seconde sanctification à l'instant de la conception du Sauveur ; 3° la plénitude finale (à l'instant de son entrée dans la gloire), son extension et sa surabondance [40].

37 - « Gratis plena », surtout selon le texte grec, veut dire « rendue très agréable à Dieu », « gratissima effecta » ou « dilectissima Deo ». Or une âme est agréable à Dieu par la grâce habituelle ou *gratum faciens*, qui est en elle l'effet de l'amour incréé et actif de Dieu, qui la choisit comme enfant adoptif.

38 - Ia IIae, q. 24, a. 3, ad 2.

39 - Voir en particulier Comm. in Joan., c. I, lect. X.

40 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 27, a. 5, ad 2.

Article II - LE PRIVILÈGE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

La plénitude initiale de grâce en Marie nous apparaît sous deux aspects : l'un qui est en quelque sorte négatif du moins dans son expression : la préservation du péché originel ; l'autre, qui est positif : la conception absolument pure et sainte par la perfection même de la grâce sanctifiante initiale, racine des vertus infuses et des sept dons du Saint-Esprit.

La définition dogmatique

La définition du dogme de l'Immaculée Conception par Pie IX, le 8 décembre 1854, s'exprime ainsi : « Nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine suivant laquelle, par une grâce et un privilège spécial de Dieu tout-puissant, et en vertu

des mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain, la bienheureuse Vierge Marie a été préservée de toute tache du péché originel au premier instant de sa conception, est révélée de Dieu et doit, par conséquent, être crue fermement et constamment par tous les fidèles » (Denzinger, n° 1641).

Cette définition contient surtout trois points importants :

1° Il y est affirmé que la bienheureuse Vierge Marie a été préservée de toute tache du péché originel au premier instant de sa conception, c'est-à-dire de sa conception passive et consommée, quand son âme a été créée et unie au corps, puisqu'alors seulement il y a personne humaine, et la définition porte sur ce privilège accordé à la personne même de Marie. Il y est dit que c'est un privilège spécial et une grâce tout à fait singulière, effet de la toute-puissance divine.

Que faut-il entendre selon l'Eglise, par le péché originel dont Marie a été préservée ? L'Eglise n'a pas défini quelle est la nature intime du péché originel, mais elle a fait connaître ce qu'il est par ses effets : inimitié ou malédiction divine, souillure de l'âme, état d'injustice ou de mort spirituelle, servitude sous l'empire du démon, assujettissement à la loi de la concupiscence, de la souffrance et de

la mort corporelle, considérée comme peine du péché commun [41]. Ces effets supposent la privation de la grâce sanctifiante qu'Adam avait reçue avec l'intégrité de nature pour lui et pour nous, et qu'il a perdue pour lui et pour nous [42].

Il faut donc dire que Marie, dès l'instant de sa conception, n'a pu être préservée de toute tache du péché originel qu'en recevant la grâce sanctifiante, c'est-à-dire l'état de justice et de sainteté, effet de l'amitié divine opposée à la malédiction divine, et que par suite elle a été soustraite à la servitude sous l'empire du démon, et à l'assujettissement à la loi de la concupiscence, et même de la souffrance et de la mort considérées comme peine du péché de nature [43], bien que, en Marie comme en Notre-Seigneur, la souffrance et la mort aient été une suite de notre nature (in carne passibili) et qu'elles aient été offertes pour notre salut.

2° Il est affirmé dans cette définition que c'est en vertu des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain que Marie a été préservée du péché originel, comme l'avait déjà déclaré en 1661 Alexandre VII (Denz., 1100). On ne saurait donc plus admettre comme le soutinrent quelques théologiens au XIIIe siècle que Marie est immaculée en ce sens qu'elle n'a pas eu besoin de rédemption, et que la première grâce en elle est indépendante des mérites futurs de son Fils.

Selon la bulle *Ineffabilis Deus*, Marie a été rachetée par les mérites de son Fils, et de la façon la plus parfaite par une rédemption, non pas libératrice du péché originel déjà contracté, mais par une rédemption préservatrice. Déjà dans l'ordre humain, celui qui nous préserve d'un coup mortel est mieux encore notre sauveur que s'il nous guérissait seulement de la blessure faite par ce coup.

A l'idée de rédemption préservatrice se rattache celle-ci que Marie, fille d'Adam, descendant de lui par voie de génération naturelle, devait encourir la tache héréditaire et l'aurait encourue de fait, si Dieu n'avait pas décidé de toute éternité de lui accorder ce privilège singulier de la préservation en dépendance des mérites futurs de son Fils.

Ce point de doctrine était déjà affirmé par la liturgie dans l'oraison propre de la fête de l'Immaculée Conception, qui fut approuvée par Sixte IV (1476) et où il est dit : « *Ex morte ejusdem Filii tui praevisa, eam (Mariam) ab omni labe praeservasti.* » La Sainte Vierge a été préservée du péché originel par la mort future de son Fils, c'est-à-dire par les mérites de Jésus mourant pour nous sur la croix.

On voit dès lors que cette préservation de Marie diffère beaucoup de celle du Sauveur lui-même, car

Jésus ne fut nullement racheté par les mérites d'un autre, ni par les siens ; il a été préservé du péché originel et de tout péché, à un double titre : premièrement par l'union personnelle ou hypostatique de son humanité au Verbe, à l'instant même où sa sainte âme a été créée, car aucun péché soit originel soit actuel ou personnel ne peut être attribué au Verbe fait chair ; et secondement de par sa conception virginale, due à l'opération du Saint-Esprit, Jésus ne descend pas d'Adam par voie de génération naturelle[44]. Cela n'appartient qu'à lui seul.

3° La définition du dogme de l'Immaculée Conception propose cette doctrine comme révélée, et donc comme contenue au moins implicitement dans le dépôt de la Révélation, c'est-à-dire dans l'Écriture et la Tradition, ou dans l'une de ces deux sources.

41 - Cf. II^o Concile d'Orange, Denz., 174, 175. - Concile de Trente, Denz., 788. 789.

42 - Concile de Trente, Denz., 789 : « Si quis Adae praevaricationem sibi soli et non ejus propagini asserit nocuisse, acceptam a Deo sanctitatem et justitiam, quam perdidit, sibi soli et non nobis etiam eum perdidisse ; aut inquinatum illum per inobedientiae peccatum mortem et poenas corporis tantum in omne genus humanum transfudisse, non autem peccatum, quod est mors animae, A. S. » Le péché est la mort de l'âme, par la privation de la grâce sanctifiante, qui est la vie surnaturelle de l'âme, et le germe de la vie éternelle.

43 - Cet aspect de la définition dogmatique est très bien expliqué par le P. X.-M. Le Bachelet, S.J., dans le Dictionnaire apologétique, art. Marie, section Immaculée Conception, t. III, col. 220 ss.

44 - Selon la parole de saint Augustin, De Genesi ad litteram, liv, X, c. 19 et 20, le Christ fut en Adam « non secundum seminalem rationem », mais seulement « secundum corruptam substantiam ».

Le témoignage de l'Écriture

La bulle Ineffabilis Deus cite deux textes de l'Écriture : Gen., III, 15 et Luc, I, 28, 42.

Dans la Genèse ce privilège est implicitement ou confusément révélé comme en germe dans ces paroles de Dieu adressées au serpent, figure du démon (Gen., III, 15) : « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci t'écrasera la tête et tu la mordras au talon. » Celle-ci, c'est-à-dire la postérité de la femme, car dans le texte hébreu, le pronom est masculin et désigne les descendants de la femme ; de même dans les Septante et la version syriaque. La Vulgate a mis ipsa, qui se rapporte à la femme elle-même. Le sens d'ailleurs n'est pas essentiellement différent, car la femme sera associée à la victoire de celui qui représentera éminemment sa postérité en lutte avec le démon au cours des âges.

Par elles-mêmes ces paroles ne suffisent certainement pas à prouver que le privilège de

l'Immaculée Conception est révélé, mais les Pères, dans leur comparaison d'Eve et Marie, y ont vu une allusion à cette grâce, c'est à ce titre que Pie IX cite cette promesse.

Une exégèse naturaliste ne voit dans ces paroles que l'expression de la répulsion instinctive qu'éprouve l'homme pour le serpent. Mais la tradition juive et chrétienne y voit beaucoup plus. La tradition chrétienne a vu dans cette promesse, qui a été appelée le protévangile, le premier trait qui sert à désigner le Messie et sa victoire sur l'esprit du mal. Jésus représente en effet éminemment la postérité de la femme, en lutte avec la postérité du serpent. Mais si Jésus est ainsi appelé, ce n'est pas à raison du lien lointain qui l'unit à Eve, car celle-ci n'a pu transmettre à ses descendants qu'une nature déchue, blessée, privée de la vie divine ; c'est bien plutôt à raison du lien qui l'unit à Marie, dans le sein de laquelle il a pris une humanité sans tache. Comme le dit le P. X.-M. Le Bachelet, art. cit., col. 118 : « On ne trouve pas dans la maternité d'Eve le principe de cette inimitié que Dieu mettra entre la race de la femme et la race du serpent ; car Eve est elle-même tombée comme Adam, victime du serpent. Ce principe d'inimitié ne se trouve qu'en Marie, mère du Rédempteur. Donc dans ce protévangile, la personnalité de Marie, encore que voilée, est

présente, et la leçon de la Vulgate, ipsa, traduit une conséquence, qui se dégage réellement du texte sacré, car la victoire du Rédempteur est moralement, mais réellement la victoire de sa Mère.
»

Aussi l'antiquité chrétienne n'a cessé d'opposer Eve, qui participe au péché d'Adam en suivant la suggestion du serpent, à Marie, qui participe à l'œuvre rédemptrice du Christ en croyant aux paroles de l'ange le jour de l'Annonciation [45].

Dans la promesse de la Genèse est affirmée une victoire complète sur le démon : « celle-ci t'écrasera la tête », et donc sur le péché qui met l'âme dans un état de servitude sous l'empire du démon. Dès lors, comme le dit Pie IX dans La bulle Ineffabilis Deus, cette victoire sur le démon ne serait pas complète si Marie n'avait pas été préservée du péché originel par les mérites de son Fils : « De ipso (serpente) plenissime triumphans, illius caput immaculato pede (Maria) contrivit. »

L'énoncé de ce privilège est contenu dans la promesse de la Genèse, comme le chêne est contenu dans le germe qui se trouve dans un gland ; si l'on n'avait jamais vu de chêne on ne pourrait connaître le prix de ce germe, ni ce à quoi précisément il est ordonné ; mais une fois que nous connaissons le chêne, nous voyons que ce germe

était ordonné à le produire et non pas à donner un orme ou un peuplier. C'est la loi de l'évolution qui se vérifie aussi dans l'ordre de la révélation divine progressive.

La bulle *Ineffabilis Deus* cite aussi la salutation de l'ange à Marie (Luc, I, 28) : « Je vous salue, pleine de grâce, vous êtes bénie entre les femmes », et les mêmes paroles dites par sainte Elisabeth sous la révélation divine (Luc, I, 42). Pie IX ne dit point que ces paroles suffisent par elles-mêmes à prouver que le privilège de l'Immaculée Conception est révélé ; pour qu'elles aient cette efficacité, il faut y joindre la tradition exégétique des Pères.

Cette tradition devient explicite avec saint Ephrem le Syrien († 373)[46] et chez les Pères grecs au lendemain du Concile d'Ephèse (431), en particulier chez deux évêques adversaires de Nestorius : saint Proclus, un des successeurs de saint Jean Chrysostome sur le siège de Constantinople (434-446) et Théodote, évêque d'Ancyre (430-439), puis chez saint Sophrone, patriarche de Jérusalem (634-638), André de Crète († 740), saint Jean Damascène, mort vers le milieu du VIII^e siècle, dont les témoignages sont assez longuement rapportés par le P. X.-M. Le Bachelet, *Dict. Apol.*, art. Marie, col. 223-231.

A la lumière de cette tradition exégétique les paroles de l'ange à Marie : « Je vous salue, pleine de grâce », ou pleinement agréable à Dieu et aimée de lui, ne sont pas limitées dans le temps de façon à exclure quelque période initiale de la vie de Marie. Au contraire, la Sainte Vierge n'aurait pas reçu cette plénitude de grâce si son âme avait été un instant dans l'état de mort spirituelle par suite du péché originel, si elle avait été un instant privée de la grâce, détournée de Dieu, fille de colère, dans un état de servitude sous l'empire du démon. Saint Proclus dit qu'elle a été « formée d'un limon pur [47] » Théodote d'Ancyre dit que « le Fils du Très-Haut est issu de la Très Haute [48] ». Saint Jean Damascène écrit que Marie est la fille très sainte de Joachim et d'Anne qui a échappé aux traits enflammés du malin [49] », qu'elle est un paradis nouveau « où le serpent n'a pas d'entrée furtive [50] », qu'elle est exempte de la dette de la mort, qui est une des suites du péché originel [51], elle doit donc être exempte de la déchéance commune.

Si Marie avait contracté le péché originel, la plénitude de grâce aurait été restreinte en ce sens qu'elle ne se serait pas étendue à toute sa vie. L'Eglise, en lisant les paroles de la salutation angélique à la lumière de la Tradition et avec l'assistance du Saint-Esprit, y a vu le privilège de l'Immaculée Conception, implicitement révélé, non

pas comme l'effet dans la cause qui peut exister sans lui, mais comme une partie dans le tout ; la partie est actuellement dans le tout au moins implicitement énoncée.

45 - Sur L'interprétation de cette prophétie de la Génèse, cf. TERRIEN, La Mère de Dieu et la Mère des hommes, t. III, l. 1, ch. II, pp. 26-49. L'antithèse d'Eve et Marie est exposée par saint Justin, saint Irénée, saint Cyrille de Jérusalem, saint Ephrem, saint Epiphane, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, *etc.* Cf. Dict. Apol., art. cité, col. 119.

46 - Cf. Dict. Théol., art. Ephrem, col..192.

47 - Orat. VI, 2; P. G., LXV, 733; cf. 751 s., 756.

48 - Hom. VI, in sanctam Mariam Dei genitricem, 10-12; P. G., LXXVII, 426 s.

49 - Hom. I in Nat., 7; P. G., XCVI, 672.

50 - Hom. II in dormit., 2, col 725

51 - Hom. II in dormit., 3, col 728

Le témoignage de la Tradition

La Tradition elle-même affirme de plus en plus explicitement cette vérité. Saint Justin [52], saint Irénée [53], Tertullien [54], opposent Eve cause de la mort et Marie cause de la vie et du salut. Cette antithèse est constamment rééditée par les Pères [55], et elle trouve place dans les documents les plus solennels du magistère suprême ; en particulier dans la bulle Ineffabilis Deus. Cette antithèse est donnée comme parfaite, sans restriction ; pour qu'elle le soit, il faut que Marie ait été toujours supérieure à Eve, et donc qu'elle ne lui

ait pas été inférieure au premier moment de sa vie. Les Pères disent souvent de Marie qu'elle est immaculée, qu'elle a toujours été bénie de Dieu pour l'honneur de son Fils, qu'elle est intemerata, intacta, impolluta, intaminata, illibata, entièrement sans souillure.

Saint Ephrem en comparant Eve et Marie dit : « Toutes les deux sont à l'origine innocentes et simples ; mais ensuite Eve devient cause de la mort et Marie cause de la vie [56]. » Parlant au Seigneur, il dit encore : « Vous, Seigneur, et votre Mère êtes les seuls qui soient parfaitement beaux sous tous rapports. En vous il n'y a aucune faute et en votre Mère aucune tache. Les autres enfants de Dieu n'approchent point de cette beauté [57]. »

Saint Ambroise dit de même de Marie qu'elle est exempte de toute souillure du péché « per gratiam ab omni integra labe peccati [58]. », et saint Augustin que « au sujet seulement de la Sainte Vierge Marie, l'honneur du Seigneur ne permet pas de soulever la question du péché [59] ». tandis que si l'on interrogeait tous les saints et si on leur demandait : « Etiez-vous sans péché ? » ils répondraient avec l'apôtre saint Jean (I Joan., I, 8) : « Si nous prétendons être sans péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous. » Deux autres textes paraissent montrer que l'affirmation d'Augustin sur Marie exempte de tout

péché s'étend à l'Immaculée Conception [60]. On trouvera beaucoup d'autres témoignages des Pères dans les ouvrages de Passaglia [61], Palmieri [62] et Le Bachelet [63].

Il faut ajouter que, depuis le VII^e et le VIII^e siècle, on célèbre dans l'Eglise, surtout dans l'Eglise grecque, la fête de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie : en Sicile au IX^e, en Irlande au X^e, presque dans toute l'Europe au XII^e.

Le Concile de Latran de 649 (Denz., 256) appelle Marie « immaculée ». En 1476 et 1483, Sixte IV parle en faveur du privilège à propos de la fête de la Conception de Marie (Denz. 734 s.). Le Concile de Trente (Denz., 792) déclare lorsqu'il parle du péché originel qui atteint tous les hommes qu'il n'est pas de son intention d'y inclure la bienheureuse et immaculée Vierge Marie. En 1567, Baius est condamné pour avoir enseigné le contraire (Denz., 1073). En 1661, Alexandre VII affirme le privilège en disant que presque tous les catholiques l'admettent, quoiqu'il ne soit pas défini (Denz., 1100). Enfin, le 8 décembre 1854, est promulguée la définition solennelle (Denz., 1641).

Il faut reconnaître qu'au XII^e et au XIII^e siècle, de grands docteurs comme saint Bernard[64], saint Anselme[65], Pierre Lombard[66], Hugues de Saint-Victor[67], saint Albert le Grand[68], saint

Bonaventure[69], saint Thomas[70], paraissent peu favorables au privilège, parce qu'ils n'ont pas assez considéré l'instant même de l'animation ou de la création de l'âme de Marie, et qu'ils n'ont pas assez distingué, grâce à l'idée de rédemption préservatrice, que Marie, qui devait encourir la tache héréditaire, ne l'a pas encourue de fait. Ils n'ont pas toujours assez distingué entre « *debebat contrahere* » et « *contraxit peccatum* ». Nous verrons cependant plus loin qu'il y a à ce sujet trois périodes dans la vie de saint Thomas, et que si dans la seconde il n'affirme pas le privilège et paraît le nier, dans la première il l'affirme et aussi, semble-t-il, dans la dernière.

52 - Dial. cum Tryphone, 100; P. G., VI, 709 ss.

53 - Adv. Haereses, III, XXII, 3. 4 ; V, XIX; P. G., VII, 858 s., 1175.

54 - De carne Christi, XVII; P. L., II, 782.

55 - Par exemple saint Cyrille de Jérusalem, saint Ephrem, saint Epiphane, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, *etc.*

56 - Op. Syriaca, éd. Romae, t. II, p.327.

57 - Cf. G. Bickell, *Carmina Nisibena*, Leipzig, 1866, pp. 28-29. G. Bickell conclut de ce passage et d'autres semblables que saint Ephrem est un témoin du dogme de l'Immaculée Conception.

58 - In Ps. CXVIII, 22, 30 ; P. L., XV, 1521.

59 - De natura et gratia, XXXVI. 42; P L.. XLIV, 267.

60 - Contra Julianum pelagianum. Y, XV. 57; P. L., XLIV. 815; Opus imperf. contra Julianum, IV, CXXII ; P. L.. XLV. 1418

61 - De immaculato Deiparae conceptu.

62 - Thesis 88.

63 - Dict. Apol.. art. Marie, Immac. Concept. col. 210-275

64 - Epist. ad canonicos Lugdunenses.

65 - De conceptione virginali.

66 - In III Sen., dist. 3.

67 - Super Missus est.

68 - Item Super Missus est.

69 - In III Sent., dist. 3, q. 27.

70 - IIIa, q. 27, a. 1 et 2.

Raisons théologiques du privilège de l'Immaculée Conception

La principale raison de convenance de ce privilège est le développement de celle que donnait avec beaucoup d'autres saint Thomas pour montrer la convenance de la sanctification de Marie dans le sein de sa mère avant sa naissance (IIIa, q. 27, a. 1) : « Il faut raisonnablement croire que celle qui devait enfanter le Fils unique de Dieu, plein de grâce et de vérité, a reçu plus que, toute autre personne les plus grands privilèges de grâce. Si donc Jérémie et saint Jean Baptiste ont été sanctifiés avant leur naissance, il faut croire raisonnablement qu'il en a été de même pour Marie. » Saint Thomas dit aussi *ibid.*, a. 5 : « Plus on approche de la source de toute grâce, plus on reçoit d'elle ; or Marie a approché plus que personne du principe de la grâce qu'est le Christ [71]. »

Mais il fallait développer cette raison de convenance pour arriver jusqu'au privilège dont nous parlons.

C'est le mérite de Scot (les thomistes doivent tenir à honneur de reconnaître que leur adversaire sur ce point a vu juste) d'avoir bien mis en lumière la haute convenance de ce privilège en répondant à cette difficulté formulée par plusieurs théologiens et par saint Thomas : Le Christ est le rédempteur universel de tous les hommes sans exception (Rom., III, 23; V, 12, 19; Gal., III, 22; II Cor., V, 14; I Tim., II, 16). Or si Marie n'a pas contracté le péché originel, elle n'en a pas été libérée par le Christ. Elle n'a donc pas été rachetée par lui.

A cette difficulté, Duns Scot [72] répond par l'idée de la rédemption non pas libératrice, mais préservatrice ; il en montre toute la convenance, et il le fait, au moins en certains endroits, sans allusion à son opinion spéciale sur le motif de l'Incarnation, et de telle façon que cette haute raison de convenance peut être admise indépendamment de cette opinion.

Cette raison est la suivante :

Il convient que le Rédempteur parfait exerce une rédemption souveraine au moins à l'égard de la personne de sa Mère qui doit lui être associée plus intimement qu'aucune autre dans l'œuvre du rachat

de l'humanité. Or la rédemption souveraine n'est pas seulement libératrice du péché déjà contracté, mais préservatrice de toute souillure, comme celui qui préserve quelqu'un d'un coup mortel est plus encore son sauveur que s'il le guérissait de la blessure faite par ce coup. Donc il convient hautement que le Rédempteur parfait ait, par ses mérites, préservé sa Mère du péché originel et aussi de toute faute actuelle.

L'argument avait été auparavant ébauché par Eadmer [73], il a manifestement des racines profondes dans la Tradition.

Cette raison de convenance est indiquée d'une certaine façon dans la bulle *Ineffabilis Deus* avec quelques autres. Il y est dit que l'honneur des parents comme leur déshonneur rejaillit sur leurs enfants, et il ne convenait pas que le Rédempteur parfait eut une Mère qui ait été conçue dans le péché.

De plus, comme le Verbe procède éternellement d'un Père très saint, il convenait qu'il naquit sur terre d'une Mère qui n'ait jamais manqué de la splendeur de la sainteté.

Enfin, pour que Marie puisse réparer la chute d'Eve, vaincre les artifices du démon et donner à tous, avec le Christ, par Lui et en Lui, la vie surnaturelle, il convenait qu'elle-même n'ait jamais été dans

l'état de déchéance, dans la servitude du péché et du démon.

Si l'on objecte que seul le Christ est immaculé, il est facile de répondre : seul le Christ l'est par lui-même et au double titre de l'union hypostatique et de sa conception virginale, Marie l'est par les mérites de son Fils.

Les conséquences du privilège de l'Immaculée Conception peuvent se développer tel que l'ont fait de grands auteurs spirituels. Marie a été préservée des suites dites flétriissantes du péché originel, qui sont la concupiscence et l'inclination à l'erreur.

Depuis la définition du dogme de l'Immaculée Conception, il faut dire que le foyer de convoitise, n'a pas seulement été lié en Marie dès le sein de sa mère, mais qu'il n'a jamais existé en elle. Aucun mouvement de sa sensibilité ne pouvait être désordonné, prévenir son jugement et son consentement. Il y eut toujours en elle la subordination parfaite de la sensibilité à l'intelligence et à la volonté, et de la volonté à Dieu, comme dans l'état d'innocence. C'est ainsi que Marie est Vierge des vierges, très pure, « inviolata, intemerata », tour d'ivoire, très pur miroir de Dieu.

De même Marie n'a jamais été sujette à l'erreur, à l'illusion ; son jugement était toujours éclairé, toujours droit. Si elle n'avait pas encore la lumière

sur une chose, elle suspendait son jugement et évitait la précipitation qui eut été cause d'erreur. Elle est, comme le disent les litanies, le Siègne de la Sagesse, la Reine des docteurs, la Vierge très prudente, la Mère du bon conseil. Tous les théologiens reconnaissent que la nature lui parlait du Créateur mieux qu'aux plus grands poètes, et qu'elle eut dès ici-bas une connaissance éminente et supérieurement simple de ce que dit l'Écriture du Messie, de l'Incarnation, de la Rédemption. Elle fut ainsi parfaitement exempte de convoitise et d'erreur.

Mais pourquoi le privilège de l'Immaculée Conception n'a-t-il pas soustrait Marie à la douleur et à la mort, qui sont aussi des suites du péché originel ?

En vérité, la douleur et la mort en Marie, comme en Jésus, ne furent pas, comme en nous, des suites du péché originel qui ne les avait jamais effleurés. Ce furent des suites de la nature humaine, qui de soi, comme la nature de l'animal est sujette à la douleur et à la mort corporelle. Ce n'est que par privilège surnaturel qu'Adam innocent était exempt de toute douleur et de la nécessité de mourir.

Jésus, pour être notre Rédempteur par sa mort sur la croix, a été virginalement conçu dans une chair mortelle, in carne passibili, et il accepta

volontairement de souffrir et de mourir pour notre salut. A son exemple, Marie accepta volontairement la douleur et la mort pour s'unir au sacrifice de son Fils, pour expier avec lui à notre place et nous racheter.

Et, chose étonnante, qui fait l'admiration des contemplatifs, le privilège de l'Immaculée Conception et la plénitude de grâce, loin de soustraire Marie à la douleur, augmentèrent considérablement en elle la capacité de souffrir du plus grand des maux, qui est le péché. Précisément parce qu'elle était absolument pure, parce que son cœur était embrasé de la charité divine, Marie souffrit exceptionnellement des maux les plus graves, dont notre légèreté nous empêche de nous affliger. Nous souffrons, nous, de ce qui blesse notre susceptibilité, notre amour-propre, notre orgueil. Marie a souffert du péché dans la mesure de son amour pour Dieu que le péché offense, de son amour pour son Fils que le péché crucifiait, dans la mesure de son amour pour nos âmes que le péché ravage et tue. Le privilège de l'Immaculée Conception, loin de soustraire Marie à la douleur, augmenta ainsi ses souffrances et la disposa si bien à les supporter, qu'elle n'en perdit aucune, et les offrit incessamment avec celles de son Fils pour notre salut.

71 - IIIa, q. 27, a. 5. Saint Thomas donne aussi, *ibid.*, a. 3, 5, 5, 6, à propos de la première sanctification de Marie, les arguments de convenance qui sont rapportés dans la bulle *Ineffabilis Deus* pour l'Immaculée Conception, en particulier (a. 4), ceux-ci que Marie, prédestinée à être Mère du Sauveur, devait être digne de lui, car l'honneur des parents et aussi leur ignominie rejailit sur leurs enfants, et parce qu'elle a eu une « affinité singulière » avec le Fils de Dieu fait chair qu'elle a conçu, qui a habité en elle, et qu'elle a enfanté.

72 - In III Sent., dist. III, q. 1, (éd. Quaracchi), et éd. Vivès, XIV, 159; et *Reportata*, l. III. dist. III, q. 1, éd. Vivès, XXIII, 261.

73 - *Tractatus de Conceptione sanctae Mariae* ; P. L.. CLIX, 301-318. Eadmer, au XII^e siècle, disciple de saint Anselme, commençait ainsi la synthèse des éléments de la Tradition grecque.

De la pensée de saint Thomas sur L'Immaculée Conception

On peut, semble-t-il, comme l'ont indiqué quelques commentateurs, distinguer à ce sujet trois périodes dans la pensée de saint Thomas.

Dans la première, au début de sa carrière théologique, en 1253-1254, il affirme le privilège, probablement à raison de la tradition manifestée par la fête de la Conception célébrée en plusieurs Eglises, et par l'élan de sa pieuse admiration pour la sainteté parfaite de la Mère de Dieu. C'est alors qu'il écrit (I Sent., d. 44, q. 1, a. 3, ad 3) : « *Puritas intenditur per recessum a contrario : et ideo potest aliquid creatum inveniri quod nihil purius esse potest in rebus creatis, si nulla contagione peccati inquinatum sit ; et talis fuit puritas beatæ Virginis,*

quae a peccato originali et actuali immunis fuit. »
D'après ce texte, la pureté de la bienheureuse Vierge a été telle qu'elle a été exempte du péché originel et de tout péché actuel.

Dans une seconde période, saint Thomas, voyant mieux les difficultés du problème, hésite et ne se prononce pas, car des théologiens de son temps, soutiennent que Marie est immaculée indépendamment des mérites du Christ.

Il refuse d'admettre cette position à cause du dogme de l'universelle rédemption qui, sans exception, vient du Sauveur (Rom., III, 23; V, 12, 19; Gal., III, 22; II Cor., V, 14; I Tim., II, 6). - C'est alors que dans la IIIa, q. 27, a. 2, il pose ainsi la question : Est-ce que la bienheureuse Vierge a été sanctifiée avant l'animation dans la conception de son corps ? car, selon lui comme selon plusieurs autres théologiens, la conception (initiale) du corps se distingue de l'animation ou création de l'âme, qui serait postérieure d'environ un mois, et qu'on appelle aujourd'hui la conception passive consommée.

Le saint docteur donne au début de cet article quatre arguments en faveur de la conception immaculée, même chronologiquement antérieure à l'animation. Puis il répond : « La sanctification de la bienheureuse Vierge ne peut se concevoir avant

son animation : 1° car cette sanctification doit la purifier du péché originel, lequel ne peut être effacé que par la grâce, qui a pour sujet l'âme elle-même ; 2° Si la bienheureuse Vierge Marie avait été sanctifiée avant l'animation, elle n'aurait jamais encouru la tache du péché originel et n'aurait pas eu besoin d'être rachetée par le Christ... Or c'est là un inconvénient, car le Christ est le Sauveur de tous les hommes (I Tim., II, 6. » - Item ad 2).

Même après la définition dogmatique de 1854, il est vrai de dire que Marie n'a pas été sanctifiée avant l'animation, mais saint Thomas ajoute à la fin du corps de l'article : « Unde relinquitur, quod sanctificatio B. Virginis fuerit post ejus animationem. » Il reste, selon lui, qu'elle a été sanctifiée après son animation. Et il ne distingue pas, comme il le fait souvent ailleurs, la postérité de nature, qui peut et doit s'admettre encore aujourd'hui, de la postériorité de temps, qui est contraire au privilège de l'Immaculée Conception. De même, ad 2, saint Thomas dit de la bienheureuse Vierge : « Contraxit originale peccatum[74]. »

Tout son argument a pour but de montrer que Marie, en tant qu'elle descend d'Adam par génération naturelle, devait encourir la tache originelle. Mais il ne distingue pas assez ce debituan incurrendi du fait d'encourir cette tache.

Quant à la question de savoir à quel moment exact la Vierge Marie a été sanctifiée dans le sein de sa mère, il ne se prononce pas. Il déclare, que la sanctification a suivi rapidement l'animation, cito post, dit-il Quodl. VI, a. 7; mais à quel moment, on l'ignore, « quo tempore sanctificata fuerit, ignoratur » (IIIa, q. 27, a. 2, ad 3).

Saint Thomas n'examine pas dans la Somme la question : Marie a-t-elle été sanctifiée à l'instant même de l'animation. Saint Bonaventure avait ainsi posé le problème et avait répondu négativement. Saint Thomas ne se prononce pas ; il s'inspire probablement en cela de l'attitude réservée de l'Eglise romaine qui ne célébrait pas la fête de la Conception célébrée en d'autres églises (cf. *ibid.*, ad 3) Telle est du moins l'interprétation du P. N. del Prado, O. P., *Santo Tomas y la Immaculada*, Vergara, 1909. du P. Mandonnet, O. P., *Dict. Théol. cath.*, art. Frères Prêcheurs, col. 899, et du P. Hugon, *Tractatus dogmatici*, t. II, ed. 5^o, 1927, p. 749. Pour ces auteurs, la pensée du saint docteur, même en cette seconde période de sa carrière professorale, était celle exprimée longtemps après par Grégoire XV dans ses lettres du 4 juillet 1622 : « Spiritus Sanctus nondum tanti mysterii arcanum Ecclesiae suae patefecit. »

Les principes invoqués par saint Thomas ne concluent pas du tout contre le privilège, et ils

subsistent parfaitement si l'on admet la rédemption, préservatrice.

On objecte cependant un texte difficile qui se trouve in III Sent., dist. III, q. 1, a. 1, ad 2am qm : « Sed nec etiam in ipso instanti infusionis (animae), ut scil. per gratiam tunc sibi infusam conservaretur ne culpam originalem incurreret. Christus enim hoc singulariter in humano genere habet, ut redemptione non egeat. » Le P. del Prado et le P. Hugon, loc. cit., répondent : « Le sens peut être la Sainte Vierge n'a pas été préservée de telle façon qu'elle ne devait pas encourir la tache originelle, car elle n'aurait pas eu besoin de rédemption. » On souhaiterait évidemment la distinction explicite entre le debitum incurrendi et le fait d'encourir la tache originelle.

Dans la dernière période de sa carrière, en 1272 ou 1273, saint Thomas, lorsqu'il écrit 'l'Expositio super salutatione angelica, qui est certainement authentique [75], dit : « Ipsa enim (beata Virgo) purissima fuit et quantum ad culpam, quia nec originale, nec mortale, nec veniale peccatum incurrit. »

Cf. J. F. Rossi, C. M., S. Thomae Aquinatis Expositio salutationis angelicae, Introductio et textus. Divus Thomas (Pl.), 1931, pp. 445-479. Tiré à part, Piacenza, Collegio Alberoni, 1931 (Monografie del

Collegio Alberoni, II), in-8. Dans cette édition critique du Commentaire de l'Ave Maria, il est montré, pp. 11-15, que le passage cité relatif à l'Immaculée Conception se trouve dans seize manuscrits sur dix-neuf consultés par l'éditeur, qui conclut à son authenticité, et qui donne en appendice des photographies des principaux manuscrits [76].

Il serait souhaitable qu'on donnât sur chacun des principaux opuscules de saint Thomas une étude aussi consciencieuse [77].

Ce texte, malgré les objections faites par le P. P. Synave [78], paraît bien être authentique. S'il en est ainsi, saint Thomas, à la fin de sa vie, après mûre réflexion, serait revenu à l'affirmation du privilège qu'il avait d'abord donnée dans le I Sent., dist. 44, q. 1, a. 3, ad 3, selon l'inclination sans doute de sa piété envers la Mère de Dieu. On peut noter aussi d'autres indices de ce retour à sa première manière de voir [79].

Cette évolution, du reste, n'est pas rare chez les grands théologiens, qui, portés par la Tradition, affirment parfois d'abord un point de doctrine sans en voir encore toutes les difficultés ; il leur arrive d'être ensuite plus réservés, et finalement la réflexion les ramène à leur point de départ lorsqu'ils se disent que les dons de Dieu sont plus riches qu'il

ne nous paraît, et qu'il ne faut pas les limiter sans de justes raisons. Or, nous l'avons vu, les principes invoqués par saint Thomas ne concluent pas contre le privilège, et même ils y conduisent lorsqu'on parvient à l'idée explicite de rédemption préservatrice.

Récemment, le P. J.-M. Vosté, O. P., *Commentarius in IIIam P. Summae theol. S. Thomae* (in q. 27, a. 2), 2^o ed., Romae, 1940, accepte l'interprétation de J.-F. Rossi et tient lui aussi que saint Thomas, à la fin de sa vie, est revenu après réflexion à l'affirmation du privilège qu'il avait exprimée au début de sa carrière théologique. Il est du moins sérieusement probable qu'il en est ainsi.

74 - A cause de ces textes, plusieurs interprètes ont dit que saint Thomas a nié le privilège, c'est ce que pense le P. Le Bachelet, *Dict. Théol.*, art. Immaculée Conception. col. ,1050-1053.

75 - *S. Thomae Aq. opuscula omnia*, éd. Mandonnet, Parisiis, 1927, t. I, introd., pp. XIX-XXII.

76 - *Le Bulletin Thomiste* de juillet-décembre 1932, p. [564] dit : « ce bon travail probe et sérieux sera bien accueilli..., pour l'élaboration patiente du texte il paraît de tout point excellent. »

77 - On a pourtant objecté (*Bulletin Thomiste*, juillet-décembre 1932, P. [579] : dans le même Opuscule, un peu plus haut, il est dit : « Ipsa [Virgo] omne peccatum vitavit magis quam alius sanctus, praeter Christum. Peccatum enim aut est originale et de isto fuit mundata in utero; aut mortale aut veniale et de istis libera fuit... Sed Christus excellit Beatam Virginem in hoc quod sine originali conceptus et natus fuit. Beata autem Virgo in originali concepta, sed non nata. » Y a-t-il contradiction entre ce texte et celui qui paraît bien

authentique quelques lignes plus bas. Il est invraisemblable qu'à quelques lignes de distance se trouvent le oui et le non. Et la difficulté disparaît si l'on se rappelle que pour saint Thomas la conception du corps, au début de l'évolution de l'embryon, précède d'un mois au moins l'animation, qui est la conception passive consommée, avant laquelle la personne n'existe pas, puisqu'il n'y a pas encore l'âme raisonnable.

78 - Bulletin Thomiste, juillet-décembre 1932, p. [579].

79 - En particulier dans le Compendium theologiae rédigé à Naples en 1272-1273 et interrompu par la mort, saint Thomas a écrit, chapitre 224 : « Nec solum a peccato actuali immunis fuit (B. Maria Virgo), sed etiam ab originali, speciali, privilegio mundata... Est ergo tenendum quod cum peccato originali concepta fuit, sed ab eo, quodam speciali modo, purgata fuit. » Il n'y aurait pas eu de privilège spécial, si elle en avait été purifiée seulement comme le furent Jérémie et saint Jean-Baptiste dans le sein de leur mère quelque temps, après l'animation. Il faut rappeler aussi que saint Thomas, in Epist. ad Galat., III, 16, lect. 6, déclare Marie indemne du péché originel : « excipitur purissima et omni laude dignissima. » Item Expositio in Orat. domin., petitio Va : « Plena gratia, in qua nullum peccatum fuit. » In Ps. XIV, 2 : « In Christo et B. Virgine Maria nulle omnino macula fuit. » In Ps. XVIII, 6 : « Quae nullam habuit obscuritatem peccati. »

Article III - MARIE A ÉTÉ EXEMPTÉ DE TOUTE FAUTE, MÊME VÉNIELLE ?

Le Concile de Trente, sess. VI, can. 23 (Denz., 833), a défini que « l'homme, une fois justifié, ne peut continuellement éviter, dans tout le cours de sa vie, tous les péchés véniels, sans un privilège spécial, comme celui que l'Eglise reconnaît avoir été concédé à la Sainte Vierge ». Le juste peut éviter chacun des péchés véniels pris à part, mais il ne peut les éviter tous pris dans leur ensemble en s'en préservant continuellement. Au contraire, Marie a

évité de fait toute faute même légère. Saint Augustin affirme que « pour l'honneur de son Fils, qui devait remettre les péchés du monde, il ne saurait être question d'elle, quand il s'agit du péché [80] ». Les Pères et les théologiens écartent même, par leur façon de parler de Marie, toute imperfection volontaire, car, selon eux, elle n'a jamais été moins prompte à répondre à une inspiration divine donnée par manière de conseil. Une moindre générosité n'est pas un mal, comme le péché véniel, c'est seulement un moindre bien, une imperfection ; or cela même n'a pas existé en Marie. Il n'y a pas eu chez elle d'acte imparfait (remissus) de charité, inférieur en intensité au degré où cette vertu existait en elle.

Saint Thomas donne la raison de ce privilège spécial lorsqu'il dit : « Ceux que Dieu lui-même choisit dans un but déterminé, il les prépare et les dispose de telle sorte qu'ils soient capables d'accomplir ce pour quoi ils ont été choisis [81]. » En cela Dieu diffère des hommes, qui choisissent souvent des incapables ou des médiocres pour des fonctions parfois fort élevées. « Ainsi, continue saint Thomas, saint Paul dit des apôtres (II Cor., III, 6) : « C'est Dieu qui nous a rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'esprit. » Or la bienheureuse Vierge fut choisie divinement pour être la Mère de Dieu

(c'est-à-dire qu'elle fut de toute éternité prédestinée d'abord à la maternité divine). Et donc on ne saurait douter que Dieu, par sa grâce, l'a rendue apte à cette mission, selon ces paroles qui lui furent adressées par l'ange (Luc, I, 30) : « Vous avez trouvé grâce devant Dieu. Voici que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus. » Mais Marie n'aurait pas été la digne Mère de Dieu si elle avait quelquefois péché, car l'honneur et aussi le déshonneur des parents rejaille sur leurs enfants, selon ces paroles des Proverbes. XVII. 6 : « Les pères sont la gloire de leurs fils. » De plus, Marie avait une affinité toute spéciale avec le Christ, qui par elle s'est incarné, et « quel accord y a-t-il entre le Christ et Bélial ? » (II Cor., VI, 15). Enfin le Fils de Dieu, qui est la divine Sagesse, a habité en Marie d'une façon très spéciale, non seulement dans son âme, mais dans son sein ; et il est dit (Sagesse, I, 4) : « La Sagesse n'entre pas dans une âme qui médite le mal, et n'habite pas dans un corps esclave du péché. » Et donc il faut dire purement et simplement que la bienheureuse Vierge n'a commis aucun péché actuel, ni mortel, ni véniel, de telle sorte que s'est pleinement vérifiée en elle la parole du Cantique des cantiques, IV, 7 : « Tu es toute belle, mon amie, et il n'y a pas de tache en toi. » Ainsi s'exprime saint Thomas.

Il y a eu ainsi en Marie impeccance (comme on dit inerrance) ou absence de péché, et même impeccabilité, non pas au même titre que dans le Christ, mais en ce sens que par un privilège spécial elle a été préservée de tout péché, même véniel [82].

Ce privilège suppose d'abord un très haut degré de grâce habituelle et de charité, qui incline très fortement l'âme à l'acte d'amour de Dieu en l'éloignant du péché. Il suppose en outre la confirmation en grâce qui d'habitude, chez les saints, se fait par une grande augmentation de charité, celle surtout de l'union transformante, augmentation accompagnée de grâces actuelles efficaces qui préservent de fait du péché et portent à des actes libres et méritoires toujours plus élevés. Il y a eu ainsi en Marie une assistance spéciale de la Providence, qui, mieux encore que dans l'état d'innocence, préservait toutes ses facultés de déviation et qui, même dans les circonstances les plus douloureuses, gardaient son âme dans la plus parfaite générosité. Cette assistance préservatrice était un effet de la prédestination de Marie, comme la confirmation en grâce est un effet de la prédestination des saints.

Cette préservation du péché, loin de diminuer la liberté ou le libre arbitre de Marie, faisait qu'elle avait la pleine liberté dans l'ordre du bien sans

aucune déviation vers le mal, comme son intelligence ne déviait jamais vers l'erreur. Ainsi sa liberté, à l'exemple de celle de la sainte âme de Jésus, était une image très pure de la liberté de Dieu, qui est à la fois souveraine et impeccable.

Si les chefs-d'œuvre de l'art humain, en architecture, en peinture, en musique, si les instruments de précision des laboratoires atteignent la dernière perfection, que penser des chefs-d'œuvres de Dieu ? Et si ses œuvres d'ordre naturels sont si parfaites, comme le montrent les beautés de l'océan, celles des hautes montagnes, ou, dans un autre ordre la structure de l'œil, celle de l'oreille, mieux encore nos facultés supérieures, sans parler des intelligences angéliques de plus en plus élevées, que dire de ses chefs-d'œuvres d'ordre surnaturel, comme le fut la sainte âme de Marie ornée de tous les dons gratuits, dès le premier moment de son existence.

80 - De natura et gratia, cap. XXXVI.

81 - IIIa, q. 27, a. 4.

82 - En Notre-Seigneur il y avait l'impeccabilité absolue à trois titres : 1° à raison de sa personnalité divine ; 2° à raison de la vision béatifique permanente en lui depuis sa conception ; 3° à raison de la plénitude absolue et inamissible de grâce et de charité, dont la ferveur ne pouvait diminuer ; de plus, il recevait toujours la grâce efficace pour agir.

NOTE - Le problème de l'imperfection distincte du péché véniel

Ce problème [83] a été déplacé par les casuistes, il se pose dans un domaine supérieur, celui où vivent des personnes intérieures déjà avancées, très attentives à éviter tous péché véniel plus ou moins délibéré, et il a été transporté indûment dans un domaine notablement inférieur, on a alors eu le tort d'appeler imperfection ce qui, en réalité, est un péché véniel.

D'autres fois on a trop rapproché ce problème de celui-ci : la vocation religieuse oblige-t-elle, peut-on s'y soustraire sans péché, par simple imperfection ? On répond communément à bon droit, la vocation religieuse de soi n'oblige pas, mais de fait connue elle porte sur toute la vie, et comme les autres voies sont moins sûres, on ne s'y soustrait pas sans péché, car on ne s'y soustrait de fait, comme le jeune homme riche dont parle l'Évangile, que par un attachement immodéré aux choses terrestres (attachement immodéré défendu déjà par un précepte) et non pas seulement par une moindre générosité.

Le problème de l'imperfection distincte du péché véniel doit se poser dans le domaine élevé où vivent des âmes très généreuses qui sont très décidées à éviter tout péché véniel plus ou moins délibéré, et plus encore il se pose à propos de l'impeccabilité du Christ et du privilège spécial par lequel Marie a été préservée de tout péché si léger

soit-il. - On pose alors la question : dans la vie du Christ et de la Sainte Vierge y a-t-il eu quelque imperfection volontaire. On saisit déjà qu'il s'agit d'une question très délicate.

A ce dernier problème on répond communément : dans la vie du Christ et de sa sainte Mère, il n'y a jamais eu d'imperfection plus ou moins volontaire, car ils n'ont jamais été moins prompts à suivre une inspiration divine donnée par manière de conseil.

Mais s'il y avait eu de temps en temps en eux cette moindre promptitude, ce n'eut pas été pourtant un désordre proprement dit comme l'attachement immodéré aux biens terrestres, mais ç'eut été seulement une moindre générosité.

Pour les âmes intérieures, tant qu'elles n'ont pas fait le vœu du plus parfait, on peut et on doit dire qu'elles ne sont pas obligées sous peine de péché véniel au maximum de générosité qui est moralement possible pour elles à chaque instant [84]. Il convient pourtant que, sans s'y astreindre par le vœu de plus parfait sous peine de péché véniel, les meilleures promettent à la Sainte Vierge de faire toujours ce qui leur apparaîtra évidemment plus parfait pour elles.

83 - Nous avons longuement traité ailleurs cette question. Cf. *L'Amour de Dieu et la Croix de Jésus*, t. I, pp. 360-390.

84 - Un conseil n'oblige à proprement parler que dans les cas où l'on manquerait à un précepte, en ne le suivant pas. Cf.

saint Thomas, IIa IIae, q. 124, a. 3, ad 1.

Article IV - LA PERFECTION DE LA PREMIÈRE GRACE EN MARIE

La grâce habituelle, que reçut la bienheureuse Vierge à l'instant même de la création de sa sainte âme, fut une plénitude, en laquelle se vérifiait déjà ce que l'ange devait dire le jour de l'Annonciation : « Je vous salue, pleine de grâce. » C'est ce qu'affirme avec la Tradition Pie IX en définissant le dogme de l'Immaculée Conception. Il dit même que Marie, dès le premier instant, « a été aimée par Dieu plus que toutes les créatures « prae creaturis universis », qu'il s'est pleinement complu en elle, et qu'il l'a comblée admirablement de toutes ses grâces, beaucoup plus que tous les esprits angéliques et que tous les saints [85] ». On pourrait citer ici sur ce point de nombreux témoignages de la Tradition [86].

Saint Thomas [87] explique la raison de cette plénitude initiale de grâce lorsqu'il dit : « Plus on approche d'un principe (de vérité et de vie), plus on participe à ses effets.

C'est pourquoi Denys affirme (*De caelestia hierarchia*, c. 4) que les anges, qui sont plus près de Dieu que les hommes, participent davantage à ses bontés. Or le Christ est le principe de la vie de la grâce ; comme Dieu, il en est la cause principale,

et comme homme (après nous l'avoir méritée), il nous la transmet, car son humanité est comme un instrument toujours uni à la divinité : « La grâce et la vérité nous sont venues par lui » (Jean, I, 17). La bienheureuse Vierge Marie, étant plus près du Christ que personne, puisqu'il a pris en elle son humanité, a donc reçu de lui une plénitude de grâce qui dépasse celle des autres créatures. »

Saint Jean-Baptiste et Jérémie furent aussi, selon le témoignage de l'Écriture, sanctifiés dans le sein de leur mère, mais sans être préservés du péché originel ; Marie, dès le premier instant, reçut la grâce sanctifiante à un degré très supérieur à eux, avec le privilège spécial d'être préservée à l'avenir de toute faute même vénielle, ce qui n'est affirmé d'aucun saint [88].

Dans son Explication de l'Ave Maria [89], saint Thomas décrit la plénitude de grâce en Marie (ce qui se vérifie déjà dans la plénitude initiale) de la façon suivante :

Tandis que les anges ne manifestent pas leur respect aux hommes, parce qu'ils leur sont supérieurs comme esprits purs et comme vivant surnaturellement dans la sainte familiarité de Dieu, l'archange Gabriel, en saluant Marie, se montra plein de respect et de vénération pour elle, car il comprit qu'elle le dépassait par la plénitude de

grâce, par l'intimité divine avec le Très-Haut et par une parfaite pureté.

Elle avait reçu en effet la plénitude de grâce à un triple point de vue : pour éviter tout péché, si léger soit-il, et pratiquer éminemment toutes les vertus ; pour que cette plénitude débordât de son âme sur son corps et qu'elle conçût le Fils de Dieu fait homme ; pour que cette plénitude débordât aussi sur tous les hommes [90], et pour qu'elle nous aidât dans la pratique de toutes les vertus.

De plus, elle dépassait les anges par sa sainte familiarité avec le Très-Haut, c'est pourquoi l'archange Gabriel en la saluant lui dit : « Le Seigneur est avec vous », comme s'il lui disait vous êtes plus intime que moi avec Dieu, car il va devenir votre Fils, tandis que je ne suis que son serviteur. De fait, comme Mère de Dieu, Marie a une intimité plus étroite que les anges avec le Père, le Fils et l'Esprit-Saint.

Enfin elle dépassait les anges par sa pureté, bien qu'ils soient purs esprits, car elle n'était pas seulement très pure en elle-même, mais elle donnait déjà la pureté aux autres. Non seulement elle était exempte du péché originel [91] et de toute faute soit mortelle, soit vénielle, mais aussi de la malédiction due au péché : « Tu enfanteras dans la douleur... et tu retourneras en poussière »

(Gén. III, 16, 19). Elle concevra le Fils de Dieu sans perdre la virginité, elle le portera dans un saint recueillement, elle l'enfantera dans la joie, elle sera préservée de la corruption du tombeau et associée par l'Assomption à l'Ascension du Sauveur.

Elle est déjà bénie entre toutes les femmes, parce qu'elle seule, avec son Fils et par lui, enlèvera la malédiction qui pesait sur la race humaine, et elle nous portera la bénédiction en nous ouvrant les portes du ciel. C'est pourquoi elle est appelée l'Etoile de la mer qui dirige les chrétiens vers le port de l'éternité.

L'ange lui dira : « Le fruit de vos entrailles est béni. » Tandis que, en effet, le pécheur cherche dans ce qu'il désire ce qu'il ne peut pas y trouver, le juste trouve tout en ce qu'il désire saintement. A ce point de vue, le fruit des entrailles de Marie sera trois fois béni.

Eve a désiré le fruit défendu, pour avoir « la science du bien et du mal » et savoir se conduire seule, sans avoir besoin d'obéir ; elle a été séduite par le mensonge : « Vous serez comme des dieux » ; et loin de devenir semblable à Dieu, elle s'est éloignée et détournée de lui. Au contraire, Marie trouvera tout dans le fruit béni de ses entrailles ; en lui elle trouvera Dieu même et nous le fera trouver.

Eve, en cédant à la tentation, a désiré la délectation et a trouvé la douleur. Au contraire, Marie trouve et nous fait trouver la joie et le salut en son divin Fils.

Enfin le fruit désiré par Eve n'avait qu'une beauté sensible, tandis que le fruit des entrailles de Marie est la splendeur de la gloire spirituelle et éternelle du Père. La Vierge elle-même est bénie, mais plus encore son Fils qui apporte à tous les hommes la bénédiction et le salut.

Ainsi parle saint Thomas de la plénitude de grâce en Marie en son Commentaire de l'Ave Maria ; il vise surtout la plénitude réalisée le jour de l'Annonciation, mais cela s'applique déjà dans une mesure à la plénitude initiale, comme ce qui est dit du fleuve s'applique à la source dont il procède.

85 - Ineffabilis Deus : « Ineffabilis Deus... ab initio et ante saecula unigenito Filio suo Matrem, ex qua caro factus in beata temporum plenitudine nasceretur elegit atque ordinavit, tantoque prae creaturis universis est prosecutus amore, ut in illa una sibi propensissima voluntate complacuerit. Quapropter illam longe ante omnes angelicos Spiritus, cunctosque Sanctos caelestium omnium charismatum copia de thesauro Divinitatis deprompta ita mirifice cumulavit ut ipsa ab omni prorsus peccati labe semper libera, ac tota pulchra et perfecta eam innocentiae et sanctitatis plenitudinem prae se ferret, qua major sub Deo nullatenus intelligitur, et quam praeter Deum nemo assequi cogitando potest. » Voir plus haut, p. 16, la traduction de ce texte.

86 - Cf. TERRIEN, *La Mère de Dieu*, t. II, l. VII, pp. 191-234. - De LA BROISE, S. J., *La Sainte Vierge*, ch. II et XII, et *Dict. Apol.*, art. Marie, col. 207, ss.

87 - IIIa, q. 27, a. 5.

88 - Ibid., a.6, ad 1.

89 - Expositio super salutatione angelica, opusculé écrit vers 1272-1273.

90 - Les théologiens disent communément aujourd'hui que Marie nous a mérité d'un mérite de convenance (de congruo) tout ce que le Christ nous a mérité en stricte justice (de condigno).

91 - C'est dans ce texte, d'après l'édition critique qui en a été faite, nous l'avons vu plus haut que saint Thomas, en 1272-1273, dit que, Marie a été préservée du péché originel. Cf. supra; pp. 54-56.

Comparaison de la grâce initiale de Marie à celle des saints

On s'est demandé si la grâce initiale de Marie fut plus grande que la grâce finale de chacun des anges et des hommes, et même que la grâce finale de tous les anges et de tous les saints pris ensemble. Et l'on a généralement entendu cette question, non pas précisément de la grâce consommée du ciel, mais de celle qui est dite finale en tant qu'elle précède immédiatement l'entrée au ciel [92].

A la première partie de cette question, les théologiens répondent communément d'une façon affirmative, c'est en particulier l'avis de saint Jean Damascène [93], de Suarez [94], de Justin de Miéchow, O. P. [95], de Ch. Véga [96], de Contenson [97], de saint Alphonse [98], des P. Terrien [99], Godts, Hugon, Merkelbach, *etc.*

Aujourd'hui, tous les ouvrages de mariologie sont unanimes sur ce point, considéré comme certain, et c'est même exprimé par Pie IX dans la bulle *Ineffabilis Deus*, au passage que nous venons de citer un peu plus haut.

La raison principale est prise de la Maternité divine, motif de tous les privilèges de Marie, et cette raison se présente sous deux aspects, suivant qu'on considère la fin à laquelle la première grâce fut ordonnée en elle, ou l'amour divin qui en a été la cause.

La première grâce a été en effet accordée à Marie comme une digne préparation à la maternité divine, ou pour la préparer à être la digne Mère du Sauveur, dit saint Thomas (q. 27, a. 5, ad 2). Or la grâce même consommée des autres saints n'est pas encore une digne préparation à la maternité divine, qui appartient à l'ordre hypostatique ou d'union au Verbe. La première grâce en Marie dépasse donc déjà la grâce consommée des autres saints.

Aussi de pieux auteurs expriment cette vérité en accommodant ces paroles du Psaume LXXXVI : « *Fundamenta ejus in montibus sanctis* », ils l'entendent ainsi ce qui est le sommet de la perfection des autres saints n'est pas encore le commencement de la sainteté de Marie.

Cette même raison apparaît sous un autre aspect en considérant l'amour incréé de Dieu pour la Sainte Vierge. Comme la grâce est l'effet de l'amour actif de Dieu qui nous rend ainsi aimables à ses yeux, tels des enfants adoptifs, une personne reçoit la grâce d'autant plus abondamment qu'elle est plus aimée par Dieu. Or Marie, dès le premier instant, en sa qualité de future Mère de Dieu, est plus aimée de lui que n'importe quel saint même parvenu au terme de sa vie, et plus qu'aucun ange. Elle a donc reçu dès le premier instant une grâce supérieure.

Cela ne fait aucun doute et n'est plus discuté aujourd'hui.

La première grâce en Marie fut-elle supérieure à la grâce finale de tous les saints et anges pris ensemble ? haut

Quelques théologiens l'ont nié, parmi les anciens et parmi les modernes [100]. Cependant, il est au moins très probable sinon certain, selon la majorité des théologiens, qu'il faut répondre affirmativement avec Ch. Véga, Contenson, saint Alphonse, Godts, Monsabré, Tanqueray, Billot, Sinibaldi, Hugon, L. Janssens, Merkelbach, *etc.*

Il y a d'abord un argument d'autorité.

Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis Deus*, favorise très manifestement cette doctrine lorsqu'il dit dans le

passage déjà cité [101] : « Deus ab initio... unigenito Filio suo Matrem... elegit atque ordinavit, tantoque prae creaturis universis est prosecutus aurore, ut in illa una sibi propensissima voluntate complacuerit. Quapropter illam longe ante omnes angelicos Spiritus, cunctosque Sanctos caelestium omnium charismatum copia de thesauro Divinitatis deprompta ita mirifice cumulavit, ut... eam innocentiae et sanctitatis plenitudinem prae se ferret, et quae major sub Deo nullatenus intelligitur, et quam praeter Deum nemo assequi cogitando potest. » Selon le sens obvie, toutes ces expressions, spécialement celle-ci « cunctos sanctos », signifient que la grâce en Marie, dès le premier instant dont il est parlé à cet endroit, dépassait celle de tous les saints ensemble ; si Pie IX avait voulu dire que la grâce en Marie dépassait celle de chacun des saints, il aurait écrit « longe ante quemlibet angelum et sanctum » et non pas « longe ante omnes angelicos spiritus cunctosque sanctos ». Il n'aurait pas dit non plus que Dieu a aimé Marie plus que toutes les créatures, « prae creaturis universis », et qu'il s'est plus complu en elle seule, « ut in illa una sibi propensissima voluntate complacuerit ». On ne peut pas dire qu'il ne s'agit pas du premier instant, car Pie IX, sitôt après le passage cité, dit : « Decebat omnino ut

beatissima Virgo Maria perfectissimae sanctitatis splendoribus semper ornata fulgeret. »

Un peu plus loin, dans la même bulle, il est dit que, selon les Pères, Marie est supérieure par la grâce aux Chérubins, aux Séraphins et à toute l'armée des anges, « omni exercitu angelorum », c'est-à-dire à tous les anges réunis. C'est concédé par tous s'il s'agit de Marie au ciel, mais il faut se rappeler que le degré de gloire céleste est proportionné au degré de charité du moment de la mort, et que celui-ci en Marie était proportionné lui-même à la dignité de Mère de Dieu, à laquelle la Sainte Vierge fut préparée dès le premier instant.

A cet argument d'autorité tiré de la bulle *Ineffabilis Deus*, il faut ajouter deux raisons théologiques qui précisent celles que nous avons exposées un peu plus haut, et qui sont prises de la maternité divine, suivant qu'on considère la fin à laquelle la première grâce fut ordonnée, ou l'amour incréé qui en a été la cause.

Pour bien entendre ces deux raisons théologiques, il faut d'abord remarquer que, bien que la grâce soit de l'ordre de la qualité et non pas de celui de la quantité, du fait que la plénitude initiale en Marie dépasse la grâce consommée du plus grand des saints, il n'est pas immédiatement évident pour tous qu'elle dépasse celle de tous les saints réunis.

La vue de l'aigle comme qualité ou puissance dépasse celle de l'homme qui a les meilleurs yeux, mais elle ne lui permet cependant pas de voir ce que voient l'ensemble des hommes répandus à la surface de la terre. Il est vrai qu'il se mêle ici une question de quantité ou d'étendue et de distance, ce qui n'arrive pas lorsqu'il s'agit d'une pure qualité immatérielle comme la grâce. Il convient pourtant d'ajouter ici une précision nouvelle sous les deux aspects déjà indiqués.

1° La première grâce en Marie, puisqu'elle la préparait à être la digne Mère de Dieu, devait être déjà proportionnée au moins de façon éloignée à la maternité divine. Or la grâce finale de tous les saints, même pris ensemble, n'est pas encore proportionnée à la dignité de Mère de Dieu, qui est d'ordre hypostatique, comme nous l'avons vu. Et donc la grâce finale de tous les saints même pris ensemble est inférieure à la première grâce reçue par Marie.

Cet argument paraît être en lui-même certain, quoique certains théologiens n'aient pas saisi toute sa portée.

On a objecté : la première grâce en Marie n'est pas encore une préparation prochaine à la maternité divine ; aussi la preuve n'est-elle pas concluante.

Beaucoup de théologiens ont répondu : quoique la première grâce en Marie ne soit pas une préparation prochaine à la maternité divine, elle en est cependant une préparation digne et proportionnée, selon l'expression de saint Thomas, IIIa, q. 27, a. 5, ad 2 : « Prima quidem (perfectio gratiae) quasi dispositiva, per quam beatissima Virgo reddebatur idonea ad hoc quod esset Mater Christi. » Or la grâce consommée de tous les saints ensemble n'est pas encore proportionnée à la maternité divine qui est de l'ordre hypostatique. La preuve conserve donc sa valeur.

2° La personne qui est plus aimée par Dieu que toutes les créatures ensemble reçoit une plus grande grâce que toutes ces créatures réunies, car la grâce est l'effet de l'amour incréé et lui est proportionnée. Comme le dit saint Thomas, Ia, q. 20, a. 4 : « Dieu aime plus celui-ci que celui-là, en tant qu'il lui veut un bien supérieur, car la volonté divine est cause du bien qui est dans les créatures. » Or, de toute éternité, Dieu a aimé Marie plus que toutes les créatures ensemble, comme celle qu'il devait préparer dès le premier instant de sa conception à être la digne Mère du Sauveur. Selon l'expression de Bossuet : « Il a toujours aimé Marie comme Mère, il l'a considérée comme telle dès le premier moment qu'elle fut conçue [102]. »

Cela n'exclut pas d'ailleurs en Marie le progrès de la sainteté ou l'augmentation de la grâce, car celle-ci, étant une participation de la nature divine, peut toujours augmenter et reste toujours finie ; même la plénitude finale de grâce en Marie est limitée, quoiqu'elle déborde sur toutes les âmes.

A ces deux raisons théologiques relatives à la maternité divine s'ajoute une confirmation importante qui apparaîtra de plus en plus en parlant de la médiation universelle de Marie. Elle pouvait en effet dès ici-bas et dès qu'elle a pu mériter et prier, plus obtenir par ses mérites et ses prières que tous les saints ensemble, car ils n'obtiennent rien sans la médiation universelle de la Sainte Vierge qui est comme l'aqueduc des grâces ou, dans le Corps mystique, comme le cou par lequel les membres sont unis à la tête. Bref, Marie, dès qu'elle put mériter et prier, pouvait sans les saints obtenir plus que tous les saints ensemble sans elle. Or le degré du mérite correspond au degré de la charité et de la grâce sanctifiante. Marie a donc reçu dès le début de sa vie un degré de grâce supérieur à celui que possédaient immédiatement avant leur entrée au ciel tous les saints et tous les anges réunis.

Il y a d'autres confirmations indirectes ou des analogies plus ou moins éloignées : une pierre précieuse comme le diamant vaut plus que quantité

d'autres pierres réunies. De même dans l'ordre spirituel, un saint comme le Curé d'Ars pouvait plus par sa prière et ses mérites que tous ses paroissiens pris ensemble. Un fondateur d'ordre comme un saint Benoît vaut plus à lui seul par la grâce divine qu'il a reçue et que tous ses premiers compagnons, car tous réunis ils n'auraient pu faire cette fondation sans lui, tandis que lui aurait pu trouver d'autres frères comme ceux venus à lui dans la suite.

On a donné aussi d'autres analogies, l'intelligence d'un archange dépasse celle de tous les anges inférieurs à lui pris ensemble. La valeur intellectuelle d'un saint Thomas dépasse celle de tous ses commentateurs réunis. La puissance d'un roi est supérieure non seulement à celle de son premier ministre, mais à celle de tous ses ministres ensemble.

Si les anciens théologiens n'ont pas explicitement traité cette question, c'est très probablement parce que la solution leur paraissait évidente. Ils disaient par exemple, à la fin du traité de la grâce ou de celui de la charité, pour en montrer la dignité tandis qu'une pièce de dix francs ne vaut pas plus que dix d'un franc, une grâce ou une charité de dix talents vaut beaucoup plus que dix charités d'un seul talent[103], c'est pourquoi le démon cherche à maintenir dans la médiocrité des âmes qui, par la

vocation sacerdotale ou religieuse, sont appelées très haut, il veut empêcher ce plein développement de la charité, qui ferait beaucoup plus de bien qu'une charité inférieure simplement multipliée à son degré très commun où elle s'accompagne de tiédeur.

Il faut faire ici attention à l'ordre de la pure qualité immatérielle qui est celui de la grâce sanctifiante. Si la vue de l'aigle ne dépasse pas celle de tous les hommes réunis, c'est qu'il se mêle ici une question de quantité ou de distance locale, du fait que les hommes répandus en différentes régions à la surface de la terre peuvent voir ce que l'aigle placé sur un sommet des Alpes ne peut atteindre. Il en est autrement dans l'ordre de la pure qualité.

Si cela est vrai, il n'est pas douteux que Marie, par la première grâce qui la disposait déjà à la maternité divine, valait plus aux yeux de Dieu que tous les apôtres, les martyrs, les confesseurs et les vierges réunis, qui se sont succédé et se succéderont dans l'Eglise, plus que toutes âmes et que tous les anges créés depuis l'origine du monde.

Si l'art humain fait des merveilles de précision et de beauté, que ne peut faire l'art divin dans la créature de prédilection, dont il est dit : « Elegit eam Deus et praelegit eam », et qui a été élevée, dit la liturgie, au-dessus de tous les chœurs des

anges. La première grâce reçue par elle était déjà une digne préparation à sa maternité divine et à sa gloire exceptionnelle qui vient immédiatement au-dessous de celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle a souffert, du reste, comme lui, à proportion, car elle devait être victime avec lui, pour être victorieuse aussi avec lui et par lui.

Ces raisons théologiques nous permettent d'entrevoir déjà toute l'élévation et la richesse de la première grâce en Marie.

Si les chefs-d'œuvre de la littérature classique, grecque, latine, française et des autres langues, contiennent beaucoup plus de beautés qu'on ne le croirait à première lecture lorsqu'on les lit entre quinze et vingt ans, si ces beautés ne nous apparaissent que lorsque nous reprenons la lecture de ces œuvres à un âge plus avancé ; s'il en est de même des écrits d'un saint Augustin ou d'un saint Thomas, que penser des beautés cachées dans les chefs-d'œuvre de Dieu même, dans ceux composés immédiatement par lui, et en particulier dans ce chef-d'œuvre spirituel de nature et de grâce qu'est la très sainte âme de Marie, Mère de Dieu ! On est porté d'abord à affirmer la richesse de la plénitude initiale de grâce en elle à raison de sa beauté entrevue ; il arrive ensuite qu'un se demande si l'on n'a pas forcé la note, en transformant une probabilité en certitude ; finalement une étude

approfondie nous ramène à la première affirmation, mais en connaissance de cause, non plus seulement parce que c'est beau, mais parce que c'est vrai, et parce qu'il y a là des convenances non seulement théoriques, mais des convenances qui ont effectivement motivé le choix divin et dans lesquelles s'est reposé le bon plaisir de Dieu.

92 - Les théologiens admettent généralement que la grâce consommée de Marie au ciel dépasse la gloire de tous les saints et anges réunis ; et que tout au moins la grâce finale de Marie, au moment de sa mort ou même au moment de l'incarnation du Verbe, dépassait la grâce finale de tous les saints réunis au terme de leur vie terrestre. Ici nous nous demandons si la plénitude initiale en Marie avait déjà cette valeur par comparaison à celle des saints. On sait d'ailleurs que, dans les élus, le degré de gloire correspond au degré de grâce et de charité qu'ils avaient avant l'entrée au ciel.

93 - Orat. de Nativ. Virg., P. G., XCVI, 648 ss.

94 - De mysteriis vitae Christi, disp. IV, sect. 1.

95 - Collat. super litanias B. Mariae Virginis, col.

96 - Theologia Mariana, n. 1150 ss.

97 - Theol. mentis et cordis, l. X, diss. VI c. 1.

98 - Glorie di Maria, IIe P., disc. 2.

99 - La Mère de Dieu, t. I.

100 - Théophile Raynaud, Terrien et Lépicier ne répondent affirmativement que s'il s'agit de la plénitude finale de grâce en Marie. A la fin de sa vie mortelle. D'autres, comme Valenlia l'accordent s'il est question de la plénitude de grâce de la seconde sanctification, au moment de l'incarnation du Verbe ; mais avec saint Alphonse, Li Glorie di Maria. II. Disc 2, p. 1, la grande majorité des théologiens modernes l'admettent pour la plénitude initiale. - Les deux premières affirmations sont certaines : la troisième, relative à la plénitude initiale, est au

moins très probable, comme le montre bien le P. Merkelbach, Mariologie, 1939, pp. 178-181.

101 - Voir plus haut, p. 16, la traduction de ce texte important.

102 - Cf. E. DUBLANCHY, Dict. Théol. cath., art. Marie, col. 2367 : « L'enseignement de Pie IX dans la bulle Ineffabilis Deus résume la raison théologique sur laquelle s'est constamment appuyée la tradition théologique l'amour de très spéciale prédilection de Dieu pour Marie, de préférence à toutes les autres créatures. Amour tel qu'en elle seule Dieu mit toutes ses complaisances, et qu'il lui donna ce qu'il a de plus cher, son propre Fils. Et comme, selon l'enseignement de saint Thomas, Sum. theol, Ia, q. 20, a. 3, le bien que Dieu produit dans les créatures est en proportion de l'amour qu'il a pour elles, c'est donc une conclusion certaine que Marie, très spécialement aimée par Dieu au-dessus de toutes les autres natures, a été plus qu'elles toutes, même prises collectivement, l'objet des faveurs divines. »

103 - Cf SALMANTICENSES, De Caritate, disp. V, dub. III, § 7, nos 76, 80, 85, 93. 117

Article V - LES SUITES DE LA PLÉNITUDE INITIALE DE GRÂCE

De la plénitude initiale de grâce en Marie dérivèrent dès l'instant de sa conception les vertus infuses et les sept dons du Saint-Esprit, qui sont les diverses parties ou fonctions de l'organisme spirituel. La grâce habituelle ou sanctifiante est même appelée à cause de cela, dès avant saint Thomas, « la grâce des vertus et des dons », car les vertus infuses, théologiques et morales, dérivent d'elle à titre de propriétés et selon un degré proportionné au sien, comme les facultés procèdent de l'âme [104]. Les sept dons en dérivent aussi selon le même degré, à

titre de dispositions infuses permanentes qui rendent l'âme promptement docile aux inspirations du Saint-Esprit, un peu comme la barque est docile par ses voiles à l'impulsion du vent favorable [105].

De plus, les vertus infuses et les dons sont connexes avec la charité qui rend leurs actes méritoires [106], et ils grandissent avec elle comme les cinq doigts de la main se développent ensemble [107]. Il se peut bien que les dons de sagesse, d'intelligence et de science, qui sont à la fois spéculatifs et pratiques, apparaissent davantage en tel saint sous une forme plus nettement contemplative, et dans un autre sous une forme plus pratique, mais normalement, en toute âme en état de grâce, toutes les vertus infuses et les sept dons existent à un degré proportionné à celui de la charité, qui correspond lui-même au degré de la grâce sanctifiante.

De ces principes généralement reçus et exposés dans le traité des vertus en général et des dons, on déduit communément qu'en Marie, dès le premier instant de sa conception, de la plénitude initiale de grâce sanctifiante dérivèrent, selon un degré proportionné, les vertus infuses théologiques et morales et les sept dons. Marie, ainsi déjà préparée à sa destinée de Mère de Dieu et de Mère de tous les hommes, ne devait pas être certes moins parfaite qu'Eve à sa création. Quoiqu'elle n'eût pas

reçu en son corps les privilèges de l'impassibilité et de l'immortalité, elle avait dans son âme tout ce qui appartenait spirituellement à l'état de justice originelle et plus encore, puisque la plénitude initiale de la grâce en elle dépassait déjà la grâce finale de tous les saints réunis ; ses vertus initiales dépassaient donc les vertus héroïques des plus grands saints [108]. Sa foi, éclairée par les dons de sagesse, d'intelligence et de science, était d'une fermeté inébranlable, de la plus grande pénétration ; son espérance était invincible, supérieure à tout mouvement de présomption ou de découragement ; sa charité très ardente dès la première minute. Bref, sa sainteté initiale, qui dépassait celle des plus grands serviteurs de Dieu, était innée et ne devait pas cesser de grandir jusqu'à sa mort.

La seule difficulté qui se rencontre ici est celle relative à l'exercice de ces vertus infuses déjà si élevées et des sept dons ; cet exercice suppose l'usage de la raison et du libre arbitre ; on doit donc se demander si Marie a eu dès le premier instant l'usage de ses facultés.

Tous les théologiens l'accordent s'il s'agit de la sainte âme du Christ [109], ils reconnaissent même qu'il a eu dès ce premier instant la vision béatifique ou vision immédiate de l'essence divine [110], et le Saint Office, le 6 juin 1918, a déclaré cette doctrine certaine. Jésus en effet, en sa qualité de chef de

l'ordre de la grâce, jouissait dès le premier instant de la gloire qu'il devait donner aux élus et c'était en lui une conséquence de l'union personnelle de son humanité au Verbe. Il avait aussi la science infuse à la manière des anges à un degré supérieur à celui où cette science infuse a existé chez plusieurs saints, chez ceux par exemple qui avaient le don des langues sans les avoir apprises [111]. Les théologiens reconnaissent même que ces deux sciences ont été parfaites en Jésus dès le début, car le progrès n'a convenu qu'à sa science acquise par l'expérience et la réflexion. Jésus, souverain prêtre, juge et roi de l'univers, dès son entrée dans le monde s'est offert pour nous, dit saint Paul [112], et a connu tout ce qui, dans le passé, le présent ou l'avenir, pouvait être soumis à son jugement.

On distingue enfin, à propos du Sauveur, la science de soi infuse (*per se infusa*) qui atteint un objet inaccessible à la science acquise, et qui peut s'exercer sans le concours de l'imagination dès le sein maternel, alors qu'aucune image n'a été reçue du monde extérieur, et puis la science accidentellement infuse (*per accidens infusa*), dont l'objet n'est pas inaccessible à la science acquise et qui s'exerce avec le concours de l'imagination, comme le don des langues qu'on aurait pu apprendre avec le temps.

Sur ces points, l'accord existe généralement entre théologiens, quand il s'agit du Christ lui-même.

Pour Marie, rien ne permet d'affirmer qu'elle a eu la vision béatifique dès ici-bas, surtout dès le premier instant [113]. Mais beaucoup de théologiens soutiennent qu'elle a eu dès ce moment la science de soi infuse (*per se infusa*) au moins de façon transitoire, et d'autres disent d'une façon permanente. De la sorte, elle aurait eu dès le sein maternel, au moins à certains moments, l'usage de l'intelligence et du libre arbitre, et par suite celui des vertus infuses et des dons qu'elle possédait déjà à un degré très élevé. On ne peut même le nier sans supposer qu'en Marie l'intelligence, la liberté et les vertus infuses sont restées en quelque sorte endormies comme chez les autres enfants et ne se sont éveillées que plus tard à l'âge ordinaire du plein usage de la raison.

Tout d'abord il est au moins très probable, selon la grande majorité des théologiens que Marie a eu dès le premier instant de sa conception l'usage du libre arbitre par science infuse au moins de façon transitoire. Ainsi pensent saint Vincent Ferrier [114], saint Bernardin de Sienne [115], saint François de Sales [116], saint Alphonse [117], et aussi Suarez [118], Véga [119], Contenson [120], Justin de Miéchow [121], et avec eux communément les théologiens modernes [122]. Le

P. Terrien déclare même n'avoir trouvé que deux adversaires de cette doctrine : Gerson et Muratori [123].

Les raisons alléguées en faveur de ce privilège sont les suivantes :

1° Il ne convient pas que Marie, reine des patriarches, des prophètes, des apôtres, de tous les saints, ait été privée d'un privilège qui a été accordé à saint Jean Baptiste [124]. Or, en saint Luc, I, 41 et 44, il est dit de lui, lorsqu'il était encore dans le sein de sa mère : « Dès qu'Elisabeth eut entendu la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein », et Elisabeth dit elle-même : « Votre voix, lorsque vous m'avez saluée, n'a pas plus tôt frappé mes oreilles, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein, exultavit infans in gaudio. » Saint Irénée, saint Ambroise, saint Léon le Grand et saint Grégoire le Grand ont remarqué que la joie de Jean Baptiste, avant sa naissance, n'était pas seulement d'ordre sensible, mais qu'elle était provoquée par la venue du Sauveur dont il devait être le précurseur [125]. Aussi Cajetan ajoute : cette joie d'ordre spirituel supposait une connaissance et l'usage du libre arbitre ; or à ce moment il ne pouvait être question de connaissance acquise, mais de connaissance infuse [126]. L'Eglise dit aussi dans sa liturgie, à l'hymne des vêpres de saint Jean Baptiste : «

Senserat Regem thalamo manentem. Suae regenerationis cognovit auctorem : Tu as reconnu ton roi et l'auteur de ta régénération. »

Si donc saint Jean Baptiste a eu, avant sa naissance, l'usage de l'intelligence et du libre arbitre, comme précurseur du Christ, on ne saurait le refuser à celle qui devait être la Mère de Dieu.

2° Puisque Marie a reçu dès le premier instant la grâce, les vertus infuses et les dons à un degré supérieur à la grâce finale de tous les saints, elle a dû être justifiée comme il convient aux adultes, c'est-à-dire avec l'usage du libre arbitre, en se disposant par une grâce actuelle à la grâce habituelle et en méritant par cette dernière dès l'instant de sa réception ; c'est-à-dire que, dans la mesure de sa connaissance, elle s'est déjà offerte à Dieu, comme son Fils « en entrant en ce monde dit à son Père : Me voici, je viens, que votre volonté soit faite et non la mienne » (Hébr., X, 5-9). Marie ne savait certainement pas alors qu'elle serait un jour la Mère de Dieu, mais elle a pu s'offrir à tout ce que le Seigneur voulait d'elle et lui demanderait dans la suite.

3° La plénitude initiale de grâce, des vertus infuses et des dons, qui dépassait déjà la grâce finale de tous les saints, n'a pas dû rester inactive, inopérante en Marie au début de sa vie. Cela paraît

contraire à la façon très suave et surabondante avec laquelle la Providence opère très spécialement à l'égard de la Mère du Sauveur. Or, sans l'usage du libre arbitre par connaissance infuse, les vertus et les dons existant déjà à un degré éminent seraient restés inactifs et comme stériles pendant une période assez longue de la vie de la Sainte Vierge.

Aussi presque tous les théologiens reconnaissent aujourd'hui qu'il est au moins très probable que Marie a eu dès le sein de sa mère l'usage du libre arbitre par science infuse au moins de façon transitoire. Ils reconnaissent de même qu'elle a eu l'usage de cette science infuse en certaines circonstances plus notables, comme au moment de l'Incarnation, de la Passion, de la Résurrection du Sauveur, de son Ascension, et aussi pour avoir une connaissance plus parfaite des perfections divines et du mystère de la Sainte Trinité. Si la science infuse a été accordée aux apôtres à la Pentecôte quand ils reçurent le don des langues et la connaissance plus profonde de la doctrine du Christ, si sainte Thérèse, arrivée à la VII^e Demeure du Château intérieur, jouissait souvent d'une vision intellectuelle de la Sainte Trinité, qui ne s'explique que par des idées infuses, on ne saurait refuser cette faveur à la Mère de Dieu, dont la plénitude

initiale de grâce dépassait déjà la grâce finale de tous les saints réunis.

Ainsi parlent généralement les théologiens, même ceux qui sont le plus attentifs à ne rien avancer que sur de très sérieuses raisons [127].

C'est le moins qu'on puisse dire de la Mère de Dieu qui a joui de l'apparition de l'archange Gabriel, de la sainte familiarité du Verbe fait chair, qui a été constamment éclairée par lui pendant tout le cours de sa vie cachée, qui a dû recevoir pendant et après la Passion des révélations spéciales et, au jour de la Pentecôte, l'abondance des lumières du Saint-Esprit plus que les apôtres eux mêmes.

Ce privilège en Marie de l'usage de la raison, et du libre arbitre dès le sein maternel a-t-il été seulement transitoire et interrompu ?

Selon saint François de Sales [128], saint Alphonse [129], des théologiens comme Sauvé [130], Terrien [131], Hugon [132], etc., ce privilège n'a pas été interrompu. Le P. Merkelbach, avec quelques autres, dit au contraire : rien ne permet d'affirmer qu'il a été permanent [133].

Nous répondrons : rien ne permet d'affirmer cette permanence avec certitude, mais elle est sérieusement probable et il est bien difficile de la nier. En effet, s'il en était autrement, Marie, une fois privée de ce privilège, eût été moins parfaite

qu'au premier instant, et il ne paraît pas convenable qu'une si sainte créature ait pu en quelque sorte déchoir sans sa faute, d'autant plus que sa dignité demandait qu'elle marchât sans cesse de progrès en progrès, et que son mérite ne fût pas interrompu [134].

On a objecté que saint Thomas paraît nier ce privilège, en disant qu'il est propre au Christ [135].

Il est certain que l'exercice permanent de l'intelligence et de la volonté est dans le Christ seul comme un « droit propre » et comme suite de la vision béatifique ; c'est à ce titre, son apanage exclusif. Pour Marie, il n'est pas dû au même titre, mais de haute convenance et la seule dignité de future Mère de Dieu paraissent le demander et inclinent sérieusement à l'admettre. De plus, comme à l'époque de saint Thomas, le privilège de l'Immaculée Conception n'était pas encore mis en pleine lumière, on n'avait pas encore approfondi les raisons qui viennent d'être invoquées en faveur de l'usage, dès le sein maternel, du libre arbitre [136]. Aujourd'hui, après la bulle *Ineffabilis Deus*, nous voyons mieux que Marie, dès le premier instant, a été plus comblée de grâces que tous les saints réunis ; aussi presque tous les théologiens admettent en elle dès ce moment l'usage au moins transitoire du libre arbitre, et, après l'avoir admis, il est bien difficile de dire, qu'elle en a été ensuite

privée, car elle serait devenue moins parfaite et non seulement elle n'aurait pas en cette période progressé dans le mérite, mais celui-ci aurait été interrompu et la plénitude initiale de grâce serait restée pendant un temps assez long improductive et comme stérile, ce qui paraît contraire à la Providence spéciale qui a veillé fortiter et suaviter sur Marie plus que sur toute autre créature.

Telle a été en elle la plénitude initiale de grâce, unie au privilège de l'Immaculée Conception, et telles ont été les premières conséquences de cette plénitude. Nous voyons ainsi de mieux en mieux le sens de la salutation de l'ange : « Je vous salue, pleine de grâce. »

104 - Cf saint Thomas, Ia IIae, qq. 62, 63 (a. 3), 110, a. 3 et 4; IIIa, q. 7, a. 2.

105 - Ia IIae, qq. 68.

106 - Ibid., a 5 et q. 65.

107 - Ia IIae, qq. 66, a.2.

108 - Cf. H.-B. MERKELBACH, Mariologia, 1939, pp. 184-194.

109 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 34, a. 2 et 3.

110 - Ibid., a. 4, et q. 9, a. 2.

111 - IIIa, q. 9, a. 3.

112 - Hébr., X, 5-9 : « Le Christ dit, en entrant dans le monde... Me voici, je viens... vous n'avez pas voulu des holocaustes (de l'ancienne loi) : je viens pour faire votre volonté. »

113 - Ch. Vega est seul à avoir soutenu comme probable que Marie a toujours eu dès le premier instant la vision béatifique, qui exclut la foi et le mérite de la vie éternelle. On ne peut

même pas établir avec certitude qu'elle l'a eue d'une façon transitoire avant de mourir, cf. Merkelbach, Mariologia, pp. 197 et ss. C'est seulement très probable, surtout si saint Paul a joui quelques instants d'un pareil privilège.

114 - Manuscript. Tolos., 346.

115 - Sermon IV de B. M. V., a. I, c. II, t. IV, p. 86.

116 - Sermon 38 pour la fête de la Purification.

117 - Glorie di Maria, IIe P., II discors., 2 punt

118 - De Mysteriis vitae Christi, disp. IV, sect. 7 et 8.

119 - Theologia mariana, n° 956.

120 - Lib. X, diss. 6, cap. I.

121 - Collat. 93 super titan. B. V.

122 - Cf. Tractatus dogmatici de E. HUGON, O. P., t. II, p. 756; la Mariologie de H.-B. MERKELBACH, O. P., pp. 197 ss.; item P. TERRIEN, S. J., La Mère de Dieu, t. II, p. 27. Voir aussi le Dictionnaire Apologétique, art. Marie, par le P. d'Alès, qui cite le P. de la Broise, col. 207.

123 - Cf. TERRIEN, ibid.

124 - Saint Thomas, IIIa, q. 27, a. 6, cite Jérémie (Jér., I, 5) et saint Jean Baptiste comme ayant été sanctifiés avant leur naissance ; mais le texte sacré ne manifeste pas que Jérémie ait eu dans le sein de sa mère l'usage de la raison et du libre arbitre, tandis que de saint Jean Baptiste il est dit (Luc, I, 44) : « Exultant infans in gaudio. ».

125 - Saint Irénée dit : « Jean, qui était encore dans le sein de sa mère, connaissant le Sauveur qui était dans le sein de Marie, le salua » (Contra Haeres., III, 16; P. G., VII, 923). - Saint Ambroise dit aussi : « Il avait l'usage de l'intelligence, celui qui tressaillait ainsi de joie » (in Luc, I, II, c. XXXIV; P. L., XV, 1646). - Saint Léon : « Le précurseur du Christ reçut dans le sein de sa mère l'esprit prophétique et avant sa naissance manifesta sa joie de la présence de la Mère de Dieu » (Serm. XXXI in Natin. Domini, c. iv; P. L., lev, 232). - Saint Grégoire : « Il fut rempli de l'esprit prophétique dès le sein de sa mère » (Moral., I, III, c. 4; P. L., LXXV 603).

126 - Comment. in IIIa P., q. 27, a. 6.

127 - Cf. H.-B. MERKELBACH, O. P., Mariologia, 1939, p. 200 : « Cognitionem infusam transeuntem Mariae fuisse communicatam conveniens erat in quibusdam specialibus adjunctis, v. g. in primo instanti conceptionis et sanctificationis, aut dum hujusmodi cognitio perfectior hic et nunc opportuna aut decens videbatur ad plenioram intelligentiam cujusdam mysterii, aut ad interpretationem cujusdam loci Scripturae ; et si prophetis aliquando videatur concessa, aut etiam sanctis, quo altius in contemplando assurgerent, sicut testantur auctores mystici, non est tale privilegium B. Virgini denegandum. »

128 - Loc. cit.

129 - Loc. cit.

130 - Jésus intime, t. III, p. 262.

131 - La Mère de Dieu, t. II, ch. I.

132 - Tractatus dogmatici, 1927, t. II, p. 759, et Marie, pleine de grâce, 5^e éd., 1926, pp. 24-32.

133 - Mariologia, pp. 199, 201.

134 - C'est ce que dit justement le P. E. Hugon, Marie, pleine de grâce, p. 35, et Tractatus dogmatici, t. II, p. 759.

135 - IIIa, q. 27, a. 3 : « Videtur melius dicendum, quod per sanctificationem in utero non fuerit sublatus B. Virginis fomes secundum essentiam, sed remansit ligatus ; non quidem per actum rationis suae, sicut in viris sanctis, quia non habuit usum liberi arbitrii in ventre matris-existens; hoc enim est speciale privilegium Christi, sed per abundantiam gratiae... et per divinam providentiam, sensualitatem ejus ab omni inordinato motu prohibentem. »

136 - Cf. Hugon, locis citatis.

CHAPITRE III - La plénitude de grâce à l'instant de l'Incarnation et après

Dans ce chapitre nous parlerons du progrès spirituel en Marie jusqu'à l'Annonciation, de

l'augmentation considérable de la grâce en elle à l'instant de l'Incarnation, de sa virginité perpétuelle, puis de l'accroissement de la charité en elle dans la suite, à certaines heures plus importantes, surtout au Calvaire ; enfin de l'intelligence de Marie, de sa sagesse, de ses principales vertus et de ses charismes ou grâces dites gratuitement données et en quelque sorte extérieures comme la prophétie et le discernement des esprits.

Article I - LE PROGRÈS SPIRITUEL EN MARIE JUSQU'A L'ANNONCIATION

La méthode que nous suivons nous oblige à insister sur les principes pour rappeler leur certitude et leur élévation, de façon à les appliquer sûrement ensuite à la vie spirituelle de la Mère de Dieu.

Le progrès spirituel est avant tout celui de la charité, qui inspire, anime les autres vertus et rend leurs actes méritoires, si bien que toutes les autres vertus infuses, étant connexes avec elle, se développent proportionnellement, comme chez l'enfant, dit saint Thomas, grandissent ensemble les cinq doigts de la main [137].

Il convient donc de voir pourquoi et comment la charité s'est constamment développée ici-bas en Marie, et quel a été le rythme de ce progrès.

L'accélération de ce progrès en la Sainte Vierge

Pourquoi la charité a-t-elle dû incessamment grandir en elle jusqu'à la mort ? - Tout d'abord parce que c'est conforme à la nature même de la charité au cours du voyage vers l'éternité et conforme aussi au précepte suprême : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, de tout ton esprit », selon la gradation ascendante exprimée dans le Deutéronome, VI, 4, et en saint Luc, X, 27. Selon ce précepte, qui domine tous les autres et tous les conseils, tous les chrétiens, chacun selon sa condition, doivent tendre à la perfection de la charité et par suite des autres vertus, celui-ci dans l'état du mariage, celui-là dans l'état religieux ou dans la vie sacerdotale [138]. Tous ne sont pas tenus à la pratique des trois conseils évangéliques, mais ils doivent aspirer à avoir l'esprit des conseils, qui est l'esprit de détachement des biens terrestres et de soi-même, pour que grandisse en nous l'attachement à Dieu.

C'est seulement en Notre-Seigneur qu'il n'y a pas eu augmentation ou progrès de la grâce et de la charité, parce qu'il en avait reçu, dès l'instant de sa conception, la plénitude absolue, conséquence de l'union hypostatique, si bien que le II^e Concile de Constantinople affirme que Jésus n'est pas devenu meilleur par le progrès des bonnes œuvres [139],

quoiqu'il ait successivement accompli les actes de vertus correspondants aux différents âges de la vie.

Marie, au contraire, est toujours devenue meilleure au cours de sa vie terrestre. Bien plus, il y a eu en son progrès spirituel une accélération merveilleuse selon un principe qui a été formulé par saint Thomas à propos de cette parole de l'Épître aux Hébreux, X, 25 : « Exhortons-nous les uns les autres, et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour. » Le Docteur angélique écrit dans son Commentaire sur cette Épître en cet endroit : « Quelqu'un pourrait demander : Pourquoi devons-nous ainsi progresser toujours davantage dans la foi et dans l'amour ? C'est que le mouvement naturel (ou connaturel) devient d'autant plus rapide qu'il se rapproche de son terme (de la fin qui attire). C'est l'inverse pour le mouvement violent. (De fait nous disons aujourd'hui : la chute des corps est uniformément accélérée, tandis que le mouvement inverse d'une pierre lancée en l'air verticalement est uniformément retardé.) Or, continue saint Thomas, la grâce perfectionne et incline au bien à la manière de la nature (comme une seconde nature) ; il s'ensuit donc que ceux qui sont en état de grâce doivent d'autant plus grandir dans la charité qu'ils se rapprochent de leur fin dernière (et qu'ils sont plus attirés par elle). C'est pourquoi il est dit en

cette Epître aux Hébreux, X, 25 : « Ne désertons pas nos assemblées, mais exhortons-nous les uns les autres, et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour », c'est-à-dire le terme du voyage. Il est dit ailleurs : « La nuit est avancée, le jour approche » (Rom., XIII, 12). « Le chemin des justes est comme la brillante lumière du matin dont l'éclat va croissant jusqu'au milieu du jour » (Prov., IV, 18) [140].

Saint Thomas a fait cette remarque profonde d'une façon très simple, avant la découverte de la loi de la gravitation universelle, lorsqu'on ne connaissait encore que de façon très imparfaite, sans l'avoir mesurée, l'accélération de la chute des corps ; il y a vu tout de suite un symbole de ce que doit être l'accélération du progrès de l'amour de Dieu dans l'âme des saints qui gravitent vers le soleil des esprits et la source de tout bien.

Le saint docteur veut dire que, pour les saints, l'intensité de leur vie spirituelle s'accroît de plus en plus, ils se portent d'autant plus promptement et généreusement vers Dieu qu'ils se rapprochent de Lui et qu'ils sont plus attirés par Lui. Telle est, dans l'ordre spirituel, la loi de l'attraction universelle. Comme les corps s'attirent, en raison directe de leur masse, et en raison inverse du carré de leur distance, c'est-à-dire d'autant plus qu'ils se

rapprochent, ainsi les âmes justes sont attirées par Dieu d'autant plus qu'elles se rapprochent de Lui.

C'est pourquoi la trajectoire du mouvement spirituel de l'âme des saints s'élève jusqu'au zénith et ne descend plus ; il n'y a pas pour eux de crépuscule ; c'est seulement le corps et les facultés sensibles, qui, avec la vieillesse, s'affaiblissent. Dans la vie des saints, le progrès de l'amour est même, c'est manifeste, beaucoup plus rapide, pendant leurs dernières années, que pendant les premières. Ils marchent spirituellement, non pas d'un pas égal, mais d'un pas plus pressé, malgré l'appesantissement de la vieillesse ; et « leur jeunesse spirituelle se renouvelle comme celle de l'aigle » (Ps. CII, 5).

Ce progrès toujours plus rapide exista surtout dans la vie de la Très Sainte Vierge sur la terre, car, en elle, il ne rencontrait aucun obstacle, aucun arrêt ou ralentissement, aucun attardement aux choses terrestres ou à elle-même. Et ce progrès spirituel en Marie était d'autant plus intense que la vitesse initiale ou la grâce première avait été plus grande. Il y eut ainsi en Marie (surtout si, comme il est probable, par la science infuse, elle garda l'usage de la liberté et le mérite pendant le sommeil) une accélération merveilleuse de l'amour de Dieu, accélération dont celle de la gravitation des corps est une image fort lointaine.

La physique moderne enseigne que si la vitesse de la chute d'un corps à la première seconde est de vingt, à la deuxième elle est de quarante, à la troisième de soixante, à la quatrième de quatre-vingts, à la cinquième de cent. C'est le mouvement uniformément accéléré, symbole du progrès spirituel de la charité dans une âme que rien ne retarde, et qui se porte d'autant plus vite vers Dieu que, se rapprochant de Lui, elle est plus attirée par Lui. Ainsi en cette âme, chaque communion spirituelle ou sacramentelle est normalement plus fervente d'une ferveur de volonté que la précédente, et donc plus fructueuse.

Par opposition, le mouvement d'une pierre lancée en l'air verticalement, étant uniformément retardé jusqu'à ce qu'elle retombe, symbolise le progrès d'une âme tiède, surtout si par une attache progressive au péché véniel, ses communions sont de moins en moins ferventes ou faites avec une dévotion substantielle de volonté qui diminue de jour en jour.

Ces principes nous montrent ce qu'a dû être le progrès spirituel en Marie, depuis l'instant de l'Immaculée Conception, surtout si elle a eu, comme il est probable, l'usage ininterrompu du libre arbitre dès le sein maternel [141]. Comme il paraît certain par ailleurs que la plénitude initiale de grâce en elle dépassait déjà la grâce finale de tous

les saints réunis, l'accélération de cette marche ascendante vers Dieu dépasse tout ce que nous pouvons dire [142]. Rien ne la retardait, ni les suites du péché originel, ni aucun péché véniel, aucune négligence ou distraction, ni aucune imperfection, puisqu'elle ne fut jamais moins prompte à suivre une inspiration donnée par manière de conseil. Telle une âme qui, après avoir fait le vœu du plus parfait, y serait pleinement fidèle.

Sainte Anne devait être frappée de la perfection singulière de sa sainte enfant ; mais elle ne pouvait cependant pas soupçonner qu'elle était l'Immaculée Conception, ni qu'elle était appelée à être la Mère de Dieu. Sa fille était incomparablement plus aimée de Dieu que sainte Anne ne le pensait. Toute proportion gardée, chaque juste est beaucoup plus aimé de Dieu qu'il ne le pense ; pour le savoir, il faudrait connaître pleinement le prix de la grâce sanctifiante, germe de la gloire, et pour connaître tout le prix de ce germe spirituel, il faudrait avoir joui, un instant de la béatitude céleste, tout comme pour connaître le prix du germe contenu dans un gland il faut avoir contemplé un chêne pleinement développé qui normalement provient de ce germe si petit. Les grandes choses sont souvent contenues dans une semence presque imperceptible comme le

grain de sénevé, tel un fleuve immense qui provient d'un faible ruisseau.

137 - Ia IIae, qq. 65 et 66, a. 2.

138 - IIa IIae, q. 184, a. 3.

139 - Cf. II Concil. Constant. (Dent., 224) : « Si quis defendit... Christum... ex profectu operum melioratum... A. S. »

140 - Cf saint THOMAS, in Ep ad Hebr, X, 25 « Motus naturalis quanto plus accedit ad terminum magis intenditur. Contrarium est de (motu) violento Gratia autem inclinatur in modum naturae Ergo qui sunt in gratia, quanta plus accedunt ad finem, plus crescere debent. » Voir aussi saint Thomas, in I. I de Coelo, ch VIII, lect. 17, fin « Terra (vel corpus grave) velocius movetur quanta magis descendit. » Ia IIae, q. 35, a. 6. « Omnis motus naturalis intensior est in fine, cura appropinquat ad terminum suae naturae convenientem, quam in principio... quasi natura magis tendat in id quod est sibi conveniens, quam fugiat id quod est sibi repugnans. »

141 - C'est l'opinion, nous l'avons dit plus haut, p. 80, de saint Bernardin de Sienne, de Suarez, de Contenson, du P. Terrien, et surtout de saint François de Sales, qui dit : « Combien y a-t-il plus d'apparence que la mère du vrai Salomon eut l'usage de la raison en son sommeil » (Traité de l'Amour de Dieu, I. III, c. 8, à propos de ces paroles du Cantique des cantiques « Je dors, mais mon cœur veille. »)

142 - Il faut bien entendre ce que signifient cette expression « dépasse ce que nous pouvons dire » : Sans doute la grâce même consommée en Marie reste finie ou limitée et ce serait une exagération inadmissible de lui attribuer une perfection qui ne peut appartenir qu'à Notre-Seigneur. En ce sens, nous savons que, en elle, le progrès spirituel ne peut pas aller au-delà de certaines limites ; nous savons ce que Marie ne peut pas faire ce qui est négatif ; mais nous ne savons pas positivement tout ce qu'elle peut, ni le degré précis de sainteté auquel elle est parvenue, ni celui qui a été son point de départ. Ainsi, dans un autre ordre, nous savons négativement ce que les forces de la nature ne peuvent pas produire, elles ne peuvent pas produire la résurrection d'un

mort, ni les effets propres de Dieu ; mais nous ne savons pas positivement jusqu'où les forces de la nature peuvent arriver, et l'on découvre des forces inconnues comme celles du radium, qui produisent des effets inattendus. De même, nous ne pouvons savoir positivement tout ce que peuvent par leurs forces naturelles les anges, surtout les plus élevés ; cependant il est certain que le moindre degré de grâce sanctifiante dépasse déjà toutes les natures créées, y compris les natures angéliques et leurs forces naturelles, Pour connaître pleinement le prix du moindre degré de grâce, germe de la gloire, il faudrait avoir joui un instant de la vision béatifique; à plus forte raison pour connaître pleinement le prix de la plénitude même initiale de grâce en Marie.

Le progrès spirituel en Marie par le mérite et la prière

La charité devait donc incessamment grandir en la Sainte Vierge conformément au précepte suprême de l'amour. Mais comment, par quels moyens a-t-elle augmenté ? Par le mérite, la prière et une communion spirituelle à Dieu spirituellement présent dans l'âme de Marie dès le début de son existence.

Il faut rappeler d'abord que la charité n'augmente pas précisément en extension, car, à son degré infime, elle aime déjà Dieu par-dessus tout d'un amour d'estime, et le prochain comme nous-même, sans exclure personne, quoiqu'ensuite le dévouement s'étende progressivement. C'est surtout en intensité que la charité grandit, en s'enracinant de plus en plus dans notre volonté, ou, pour parler sans métaphore, en déterminant davantage l'inclination de celle-ci à s'éloigner de ce

qui est mal et aussi de ce qui est moins bon, et à se porter généreusement vers Dieu. C'est un accroissement d'ordre, non pas quantitatif, comme celui d'une pile de blé, mais qualitatif, comme lorsque la chaleur devient plus intense, ou lorsque la science, sans s'étendre à des conclusions nouvelles, devient plus pénétrante, plus profonde, plus unifiée, plus certaine. Ainsi la charité tend à aimer plus parfaitement, plus purement et plus fortement Dieu par-dessus tout et le prochain et nous-même pour que tous nous glorifions Dieu dans le temps et l'éternité. L'objet formel et le motif formel de la charité, comme celui des autres vertus, est ainsi mis de plus en plus en relief au-dessus de tout motif secondaire ou accessoire auquel on s'arrêtait trop tout d'abord. Au début, on aime Dieu à cause de ses bienfaits reçus et espérés et pas assez pour lui-même, ensuite on considère davantage que le bienfaiteur est bien meilleur en lui-même que tous les biens qui dérivent de lui, et qu'il mérite d'être aimé pour lui-même à cause de son infinie bonté.

La charité augmente donc en nous comme une qualité, comme la chaleur qui devient plus intense, et cela de plusieurs manières, par le mérite, la prière, les sacrements. A plus forte raison en fut-il de même en Marie et sans aucune imperfection.

L'acte méritoire, qui procède de la charité ou d'une vertu inspirée par elle, donne droit à une récompense surnaturelle et tout d'abord à une augmentation de la grâce habituelle et de la charité elle-même. Les actes méritoires ne produisent pas par eux-mêmes directement l'augmentation de la charité, car elle n'est pas une vertu acquise produite et augmentée par la répétition des actes, mais une vertu infuse. Comme Dieu seul peut la produire, puisqu'elle est une participation de sa vie intime, lui seul aussi peut l'augmenter. C'est pourquoi saint Paul dit (I Cor., III, 6, 9) : « Moi j'ai planté (par la prédication et le baptême), Apollos a arrosé, mais Dieu a fait croître. » II Cor., IX, 10 : « Il fera croître de plus en plus les fruits de votre justice. »

Si nos actes de charité ne peuvent produire l'augmentation de cette vertu infuse, ils concourent à cette augmentation de deux manières : moralement, en la méritant; et physiquement dans l'ordre spirituel, en nous disposant à la recevoir ; l'âme, par ses mérites, a droit à recevoir cet accroissement qui lui fera aimer son Dieu plus purement et plus fortement, et elle se dispose à recevoir cet accroissement, en ce sens que les actes méritoires creusent en quelque sorte nos facultés supérieures, les dilatent, pour que la vie

divine puisse les mieux pénétrer, et ils les élèvent en les purifiant.

Mais, en nous, il arrive souvent que les actes méritoires restent imparfaits, remissi, disent les théologiens, rémittents, comme on dit chaleur rémittente, ferveur rémittente, c'est-à-dire inférieurs au degré où la vertu de charité est en nous. En ayant une charité de trois talents, il nous arrive souvent d'agir comme si nous n'en avions que deux, comme un homme assez intelligent, qui par négligence n'appliquerait que très faiblement son intelligence. Ces actes de charité imparfaits ou rémittents sont encore méritoires, mais, selon saint Thomas et les anciens théologiens, ils n'obtiennent pas aussitôt l'augmentation de charité qu'ils méritent, parce qu'ils ne disposent pas encore à la recevoir [143]. Celui qui, ayant une charité de trois talents, opère seulement comme s'il n'en avait que deux, ne se dispose, pas à recevoir aussitôt une augmentation de cette vertu jusqu'à quatre talents. Il ne l'obtiendra que lorsqu'il fera un acte plus généreux ou plus intense de cette vertu ou des autres vertus inspirées ou impérées par la charité.

Ces principes éclairent beaucoup ce qu'a été en Marie le progrès spirituel par ses propres mérites. En elle, il n'y a jamais eu d'acte méritoire imparfait ou rémittent ; c'eût été une imperfection morale, une moindre générosité au service de Dieu, et les

théologiens, nous l'avons vu, s'accordent à nier en elle cette imperfection. Ses mérites obtenaient donc aussitôt l'augmentation de charité méritée.

De plus, pour mieux voir le prix de cette générosité, il faut se rappeler, comme on l'enseigne communément [144], que Dieu est plus glorifié par un seul acte de charité de six talents que par dix actes de charité d'un seul talent.

De même, un seul juste très parfait plait plus à Dieu que beaucoup d'autres réunis, qui restent dans la médiocrité ou une tiédeur relative. La qualité l'emporte sur la quantité, surtout en ce domaine spirituel.

Les mérites de Marie étaient donc toujours plus parfaits ; son cœur très pur se dilatait pour ainsi dire de plus en plus et sa capacité divine s'agrandissait, selon la parole du Psaume CXVIII, 32 : « J'ai couru dans la voie de vos commandements, Seigneur, lorsque vous avez dilaté mon cœur. »

Tandis que nous oublions souvent que nous sommes en voyage vers l'éternité, et que nous cherchons à nous installer dans la vie présente comme si elle devait toujours durer, Marie ne cessait d'avoir les yeux fixés sur la fin ultime du voyage, sur Dieu même, et elle ne perdait pas une minute du temps qui lui était donné. Chacun des

instants de sa vie terrestre entrain ainsi, par les mérites accumulés et toujours plus parfaits, dans l'unique instant de l'immobile éternité. Elle voyait les moments de sa vie non pas seulement sur la ligne horizontale du temps par rapport à l'avenir terrestre, mais sur la ligne verticale qui les rattache tous à l'instant éternel qui ne passe pas.

Il faut remarquer en outre que, comme l'enseigne saint Thomas, il n'y a pas dans la réalité concrète de la vie d'acte délibéré indifférent ; si tel acte est indifférent (c'est-à-dire ni moralement bon ni moralement mauvais) par son objet, comme aller se promener ou enseigner les mathématiques, ce même acte est soit moralement bon, soit moralement mauvais par la fin pour laquelle on le pose, car un être raisonnable doit toujours agir pour un motif raisonnable, pour une fin honnête, et non pas seulement délectable ou utile [145]. Il s'ensuit que dans une personne en état de grâce, tout acte délibéré qui n'est pas mauvais, qui n'est pas un péché, est bon ; il est par suite virtuellement ordonné à Dieu, fin dernière du juste, et il est donc méritoire. « In habentibus caritatem omnis actus est meritorius vel demeritorius [146]. » Il résulte de là qu'en Marie tous ses actes délibérés étaient bons et méritoires, et, dans l'état de veille, il n'y a pas eu en elle d'acte indélibéré ou purement machinal, qui se serait produit indépendamment de

la direction de l'intelligence et de l'influence de sa volonté vivifiée par la charité [147].

C'est à la lumière de ces principes certains qu'il faut considérer surtout les moments principaux de la vie terrestre de Marie, et, puisque nous parlons ici de ceux qui ont précédé l'Incarnation du Verbe, pensons à sa présentation au temple, lorsqu'elle était encore toute enfant, et aux actes qu'elle fit en y assistant aux grandes fêtes où on lisait les prophéties messianiques, notamment celles d'Isaïe, qui augmentaient sa foi, son espérance, son amour de Dieu et l'attente du Messie promis. A quel degré pénétrait-elle déjà ces paroles du prophète (Isaïe, IX, 5) sur le Sauveur à venir : « Un enfant nous est né, un fils nous a été donné ; l'empire a été posé sur ses épaules, et on lui donne pour nom : Conseiller admirable, Dieu fort, Père éternel, Prince de la paix. » La foi vive de Marie enfant, déjà si élevée, devait saisir cette parole, « Dieu fort », mieux qu'Isaïe lui-même ne l'avait entendue. Elle pénétrait déjà cette vérité que, dans cet enfant, résidera la plénitude des forces divines, et que le Messie sera un roi éternel, qui ne meurt pas et qui sera toujours le père de son peuple [148].

La vie de la grâce ne s'accroît pas seulement par le mérite, mais aussi par la prière qui a une force impétratoire distincte. C'est ainsi que nous demandons tous les jours de grandir dans l'amour

de Dieu en disant « Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive (de plus en plus en nous), que votre volonté soit faite (que vos préceptes soient observés par nous de mieux en mieux. » L'Eglise nous fait dire aussi à la messe : « Da nobis, Domine, fidei, spei et caritatis augmentum. » Augmentez, Seigneur, notre foi, notre espérance et notre charité (XIII^e Dim. après la Pentecôte).

Après la justification, le juste peut donc obtenir l'accroissement de la vie de la grâce, et par le mérite, qui a rapport à la justice divine, comme un droit à une récompense, et par la prière, qui s'adresse à l'infinie miséricorde. Et la prière est d'autant plus efficace qu'elle est plus humble, plus confiante, plus persévérante et qu'elle demande d'abord, non pas les biens temporels, mais augmentation des vertus, selon la parole : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. » Ainsi le juste, par une prière fervente, qui est à la fois impétratoire et méritoire, obtient souvent aussitôt plus qu'il ne mérite, c'est-à-dire non seulement l'augmentation de charité méritée, mais celle qui s'obtient spécialement par la force impétratoire de la prière distincte du mérite [149].

Dans le silence de la nuit, une oraison fervente, qui est en même temps une prière de demande et un

mérite, obtient souvent aussitôt une très notable augmentation de charité, qui fait parfois expérimenter que Dieu est immensément bon ; il y a la une communion spirituelle qui a une saveur de vie éternelle.

Or la prière de Marie, dès son enfance, était non seulement très méritoire, mais elle avait une force impétratoire que nous ne saurions apprécier ; car elle était proportionnée à son humilité, à sa confiance, à la persévérance de sa générosité non interrompue et toujours en progrès. Elle obtenait ainsi constamment, d'après ces principes très certains, un amour de Dieu toujours plus pur et plus fort.

Elle obtenait aussi les grâces actuelles efficaces, qui ne sauraient être méritées, au moins d'un mérite de condignité, comme celle qui porte à de nouveaux actes méritoires, et comme l'inspiration spéciale, qui est le principe, par les dons, de la contemplation infuse.

C'est ce qui arrivait lorsque Marie disait, en priant, ces paroles du livre de la Sagesse, VII, 7 : « J'ai invoqué le Seigneur, et l'esprit de sagesse est venu en moi. Je l'ai préférée aux sceptres et aux couronnes, et j'ai estimé de nul prix les richesses auprès d'elle. Tout l'or du monde n'est auprès d'elle

qu'un peu de sable, et l'argent, à côté d'elle, ne vaut pas plus que de la boue. »

Le Seigneur venait ainsi la nourrir spirituellement, de lui-même et se donnait chaque jour plus intimement à elle, en la portant à se donner plus parfaitement à lui.

Mieux que personne après Jésus, elle a dit cette parole du Psaume XXVII, 4 : « Unam petii a Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini : Je demande au Seigneur une chose et je la désire ardemment : c'est d'habiter dans sa maison tous les jours de ma vie et de jouir de sa bonté. » Chaque jour, elle voyait mieux que Dieu est infiniment bon pour ceux qui le cherchent et plus encore pour ceux qui le trouvent.

Avant l'institution de l'Eucharistie et même avant l'Incarnation, il y eut ainsi en Marie la communion spirituelle, qui est l'oraison très simple et très intime de l'âme arrivée à la vie unitive où elle jouit de Dieu présent en elle comme en un temple spirituel : « Gustate et videte quoniam suavis est Dominus : Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux » (Ps. XXXIII, 9).

S'il est dit dans le Psaume XLI, 2 : « Comme le cerf soupire après les eaux vives, ainsi mon âme soupire après toi, ô mon Dieu. Mon âme a soif du Dieu vivant », que dut être cette soif spirituelle en la

Sainte Vierge, depuis l'instant de sa conception immaculée jusqu'à celui de l'Incarnation.

Ce progrès de la charité, dit saint Thomas, ne lui a pas fait mériter l'Incarnation, qui est le principe de tous les mérites depuis le péché d'Adam, mais il lui a fait mériter peu à peu (par la première grâce qui provenait des mérites futurs de son Fils) le degré éminent de charité d'humilité et de pureté qui, au jour de l'Annonciation, a fait d'elle la digne Mère du Sauveur [150].

Elle n'a pas mérité non plus la maternité divine, elle aurait ainsi mérité l'Incarnation elle-même ; mais elle a mérité le degré de sainteté et de charité qui était la disposition prochaine à la maternité divine. Or si la disposition éloignée, qui était la plénitude initiale de grâce, dépassait déjà la grâce finale de tous les saints réunis, que penser de la perfection de cette disposition prochaine !

Les années vécues par Marie au temple ont activé en elle le développement de « la grâce des vertus et des dons » en des proportions dont nous ne pouvons nous faire une idée, selon une progression et une accélération qui dépasse de beaucoup celle des âmes les plus généreuses et des plus grands saints.

Sans doute on pourrait exagérer en attribuant à la Sainte Vierge une perfection qui n'appartient qu'à

son Fils, mais, en restant dans sa ligne à elle, nous ne saurons nous faire une idée de l'élévation du point de départ de son progrès spirituel, et encore moins de l'élévation du point d'arrivée.

Ce que nous venons de dire nous prépare cependant à saisir dans une mesure ce que dut être l'augmentation considérable de grâce et de charité qui se produisit en elle au moment même de l'Incarnation.

NOTE - Quand, dans notre vie, les actes de charité moins fervents ou rémittents obtiennent-ils l'augmentation de charité qui leur est due ?

Selon saint Thomas [151] tout acte de charité du viator est méritoire, mérite une augmentation de cette vertu, et dispose au moins de façon éloignée à la recevoir ; mais il n'y dispose de façon prochaine que s'il est fervent, c'est-à-dire au moins égal en intensité au degré de la vertu infuse dont il procède.

Donc seuls les actes fervents obtiennent aussitôt l'augmentation de charité qu'ils méritent.

143 - IIa IIae, q.24, a. 6, ad 1.

144 - Cf. SALMANTICENSES, De Caritate, disp. V, dub. III, § 7, nos 76, 80, 85, 93, 117.

145 - Cf. saint Thomas, Ia IIae, q. 18, a.9.

146 - Saint Thomas, De Malo, a 5, ad 17

147 - C'est ce qu'enseigne très justement le P. E. Hugon, Marie, pleine de grâce, 5^o éd., 1926, p.77.

148 - Personne ne peut affirmer avec certitude que Marie, dès avant l'Incarnation, n'a pas vu, dans le sens littéral de cette annonce messianique d'Isaïe, Dieu fort, la divinité du Messie promis. L'Eglise, éclairée par le Nouveau Testament, voit cette vérité dans ces mêmes paroles qu'elle redit dans les messes de Noël ; qui oserait affirmer que Marie ne l'a pas vu dès avant l'Incarnation ? Le Messie est l'Oint du Seigneur ; or, à la lumière du Nouveau Testament, nous saisissons que cette onction divine est d'abord constituée par la grâce d'union, qui n'est autre que Verbe lui-même qui donne à l'humanité de Jésus une sainteté innée, substantielle et incréée. Cf. saint Thomas, IIIa, q. 6, a. 6; q. 22, a. 2, ad 3.

149 - C'est ainsi que le juste peut obtenir, par la prière, des grâces qui ne sauraient être méritées, comme celle de la persévérance finale, qui n'est autre que le principe même du mérite, ou l'état de grâce conservé au moment de la mort, cf, Ia IIae, q. 114, a. 9. De même la grâce actuelle efficace, qui à la fois préserve du péché mortel, conserve en état de grâce et y fait grandir, ne peut être méritée ; mais elle est souvent obtenue par la prière. De même encore l'inspiration spéciale qui est le principe, par les dons d'intelligence et de sagesse, de la contemplation infuse.

150 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 2, a. 11, ad 3 : « Besta Virgo dicitur me cuisse portare Dominum omnium, non quia meruit ipsum incarnari, sed quia meruit ex gratia sibi data illum puritatis et sanctitatis gradum, ut congrue posset esse, Mater Dei. »

151 - IIa IIae, q. 24, a. 6.

Quand les actes moins fervents l'obtiennent-ils ?

On pourrait penser que c'est dès qu'un acte méritoire fervent se produit. Cependant il y a une difficulté, car celui-ci obtient certainement l'augmentation qui lui est due et à laquelle il dispose prochainement, mais il n'est pas sûr qu'il obtienne en même temps l'arriéré, c'est-à-dire

l'augmentation due aux actes méritoires moins fervents, qui ont précédé.

Cet arriéré peut être obtenu alors par des actes de charité fervents qui ne sont pas seulement méritoires, mais qui disposent à recevoir déjà dans la vie présente, non seulement ce qu'ils méritent eux-mêmes, mais plus qu'on ne mérite.

C'est le cas de l'acte de charité fervent par lequel on se dispose à une bonne communion ; celle-ci peut produire ex opere operato une augmentation de charité correspondante à la disposition fervente actuelle et à l'arriéré.

Cela doit être fréquent chez de bons prêtres et de bons chrétiens, notamment à la communion plus fervente qu'ils font certains jours de grande fête ou du 1er vendredi du mois.

A plus forte raison cela doit se réaliser quand, avec une très bonne disposition, on reçoit la communion en viatique ou par l'extrême-onction, qui, écartant les restes du péché (*reliquiae peccati*) produit une augmentation de charité (non méritée) proportionnée à la ferveur avec laquelle on la reçoit, elle peut alors produire aussi l'arriéré mérité, mais non encore obtenu.

Cela peut se faire encore lorsque le « viator » fait une fervente prière par laquelle il demande l'augmentation de la charité ; car cette prière est à

la fois méritoire, comme inspirée par la charité, et impétratoire, à ce second titre elle obtient plus qu'elle ne mérite et elle peut disposer prochainement à recevoir l'arriéré déjà mérité, mais non obtenu.

Enfin il reste probable que l'âme, qui n'aurait pas profité pendant cette vie de ce que nous venons de dire, se dispose prochainement par les actes fervents du purgatoire, actes qui ne sont plus méritoires, à recevoir l'arriéré mérité, mais non obtenu.

Il est certain que ces âmes du purgatoire, au fur et à mesure que la purification avance, font des actes (non méritoires) de plus en plus fervents, qui atteignent au moins le degré d'intensité de la vertu infuse dont ils procèdent. Ces actes ne méritent pas une augmentation de cette vertu, mais il est probable qu'ils peuvent disposer actuellement à recevoir l'arriéré déjà mérité *in via* et non encore obtenu. Ainsi une âme entrée au purgatoire avec une charité de cinq talents, pourrait en sortir avec une charité de sept, le degré de gloire correspondrait toujours au degré de ses mérites.

Et si cela est vrai, cela paraît vrai surtout du tout dernier acte par lequel l'âme se dispose (*in genere causae materialis*) à recevoir la lumière de gloire, acte qui procède (*in genere causae efficientis* et

formalis) sous cette lumière à l'instant précis où elle est infusée, comme le dernier acte qui dispose immédiatement à la justification, procède de la charité au moment précis où elle est infusée. Ainsi l'arriéié serait obtenu au moins au dernier moment à l'instant de l'entrée dans la gloire [152].

152 - Ces différentes explications, qui ont leur probabilité, ont été proposées par divers commentateurs de saint Thomas in IIa IIae, q. 24, a. 6. Nous les avons exposées plus longuement ailleurs. L'Amour de Dieu et la croix de Jésus. t. I, pp. 415-422, et Les Trois Ages de la Vie Intérieure, t. I, p. 180 ss.

Article II - L'AUGMENTATION CONSIDÉRABLE DE LA GRACE EN MARIE

A L'INSTANT DE L'INCARNATION

Le jour de l'Annonciation marque un très grand progrès de la grâce et de la charité en l'âme de Marie.

Convenance de l'Annonciation

Comme l'explique saint Thomas [153], il convenait que l'annonce du mystère de l'Incarnation fût faite à la Sainte Vierge, pour qu'elle en fût instruite et pût y donner son consentement. Par là elle concevait spirituellement le Verbe fait chair, disent les Pères, avant de le concevoir corporellement. Elle a donné, ajoute saint Thomas, ce consentement surnaturel et méritoire au nom de

toute l'humanité, qui avait besoin d'être régénérée par le Sauveur promis.

Il convenait aussi que l'Annonciation fût faite par un ange, comme par un ambassadeur du Très-Haut. Un ange rebelle avait été cause de la perdition ou de la chute, un ange saint et le plus élevé des archanges annoncent la rédemption [154]. Il convenait encore que Marie fût instruite du mystère qui allait s'accomplir en elle avant saint Joseph, car elle lui était supérieure par sa prédestination à la maternité divine. Enfin il convenait que l'Annonciation se fît par une vision corporelle accompagnée d'une illumination intellectuelle, car la vision corporelle, à l'état de veille, est plus sûre que la vision imaginaire qui se fait parfois en songe, comme celle dont fut favorisé saint Joseph, et l'illumination surnaturelle de l'intelligence montrait infailliblement le sens des paroles dites [155]. La joie avec la sécurité succédèrent à la crainte révérentielle et à l'étonnement, lorsque l'ange dit à Marie : « Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu. Voici que vous concevrez en votre sein et vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, on l'appellera le Fils du Très-Haut. L'Esprit-Saint viendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi l'être saint qui naîtra (de vous) sera

appelé Fils de Dieu » (Luc, I, 30-35). L'ange ajoute un signe et la raison de l'événement : « Déjà Elisabeth, votre parente, a conçu elle aussi un fils dans sa vieillesse, et c'est actuellement son sixième mois, à elle qu'on appelle stérile : car rien n'est impossible à Dieu » (ibid., I, 36-38)

Marie donne alors son consentement, en disant : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole » (ibid., 38).

Bossuet remarque dans les *Elévations sur les mystères*, XII^e semaine, VI^e élévation, que la Sainte Vierge a manifesté par ce consentement trois vertus principales : la sainte virginité, par la haute résolution de renoncer à jamais à toute joie des sens ; l'humilité parfaite devant l'infinie grandeur de Dieu qui s'incline vers elle ; la foi, car il fallait concevoir le Fils de Dieu dans son esprit avant de le concevoir dans son corps. C'est pourquoi Elisabeth lui dira : « Heureuse celle qui a cru ! car elles seront accomplies les choses qui lui ont été dites de la part du Seigneur » (Luc, I, 45). Elle a manifesté aussi une grande confiance en Dieu et un grand courage, car elle n'ignorait pas les prophéties messianiques, notamment celles d'Isaïe, qui annonçaient les grandes souffrances du Sauveur promis, auxquelles elle devait participer.

Ce qui frappe bien des âmes intérieures en la Sainte Vierge, au jour de l'Annonciation, c'est son total oubli d'elle-même, qui paraît être le summum de l'humilité. Elle n'a pensé qu'à la volonté de Dieu, à l'élévation de ce mystère pour la gloire divine et pour le salut de notre pauvre race. Dieu, qui est la grandeur des humbles, a été la sienne, et par là même sa foi, sa confiance et sa générosité ont été à la hauteur du mystère auquel elle allait participer.

Tel homme est peut-être et s'estime le plus grand poète de son époque, tel homme le plus grand philosophe ou le plus grand politique, ils mettent leur grandeur dans leur génie. La Sainte Vierge, qui est la plus élevée de toutes les créatures, s'est totalement oubliée elle-même, elle a mis sa grandeur en Dieu. Deus humilium celsitudo [156], Dieu, qui êtes la grandeur des humbles, révélez-nous l'humilité de Marie, proportionnée à l'élévation de sa charité.

Saint Thomas [157] a noté qu'à l'instant de l'Incarnation il y eut en Marie, par la présence du Verbe de Dieu fait chair, une grande augmentation de la plénitude de grâce. Si elle n'avait été déjà confirmée en grâce, elle l'eut été à ce moment.

153 - IIIa q. 30, a. 1, 2, 3, 4.

154 - IIIa q 30, a 3.

155 - Ibid., a 4

156 - C'est ainsi que dans le missel commence l'oraison de la messe de saint François de Paule, 2 avril, et dans le missel dominicain celle de la messe du Bx Martin de Porrès, 5 nov - Saint Albert le Grand, dans son *Mariale*, a écrit des pages splendides sur l'humilité de Marie qu'il considérait comme sa Mère et son inspiratrice ; en cet ouvrage il ne cesse de célébrer la grandeur de ses vertus.

157 - IIIa, q. 27, a, 5, ad 2, texte déjà cité : « In Beata Virgine fuit triplex perfectio gratiae, Prima quidem quasi dispositiva, per quam reddebatur idonea ad hoc quod esset Mater Christi, et haec fuit prima perfectio sanctificationis. Secunda autem perfectio gratiae fuit in Beata Virgine ex praesentia Filii Dei in ejus utero incarnati. Tertia autem est perfectio finis, quam habet in gloria. ».

Les raisons de cette grande augmentation de grâce et de charité

On a donné trois raisons de cet accroissement de la vie divine en Marie, en considérant la finalité de la grâce en elle, puis la cause de cette grâce, et enfin le mutuel amour du Fils de Dieu et de sa sainte Mère.

Premièrement, par rapport au mystère même de l'Incarnation, cet accroissement convient hautement comme préparation prochaine et immédiate à la maternité divine.

Il doit en effet y avoir une proportion entre la disposition immédiate à une perfection et celle-ci. Or la maternité divine est, par son terme d'ordre hypostatique, très supérieure ; non seulement à celui de la nature, mais à celui de la grâce. Il faut donc qu'il y ait eu en Marie une augmentation de la

plénitude de grâce et de charité qui la rendit immédiatement digne d'être la Mère de Dieu, et qui la proportionnât à sa mission exceptionnelle et unique à l'égard du Verbe fait chair.

Deuxièmement, le Fils de Dieu lui-même, en devenant présent en Marie par l'Incarnation, se doit de l'enrichir d'une plus grande grâce. Il est en effet par sa divinité la cause principale de la grâce ; par son humanité, il la mérite et en est la cause instrumentale. Or la bienheureuse Vierge fut, de toutes les créatures la plus rapprochée du Christ selon l'humanité, puisque c'est d'elle qu'il a reçu sa nature humaine. Marie a donc dû obtenir, à l'instant de l'Incarnation, une grande augmentation de la plénitude de grâce.

La venue du Verbe fait chair en elle dut réaliser tout ce que produit la plus fervente communion et davantage. Dans l'Eucharistie, Notre-Seigneur se donne tout entier sous les apparences du pain ; par l'Incarnation, il s'est donné tout entier à Marie sous sa forme véritable et par un contact immédiat, qui produisait par lui-même, *ex opere operato*, plus et mieux que le plus parfait des sacrements, une augmentation de vie divine.

Tous les effets de la communion sacramentelle sont ici dépassés sans comparaison. Par la communion sacramentelle, Jésus se donne à nous pour que

nous vivions de lui ; par l'Incarnation, il se donne à Marie, mais aussi il vit d'elle en sa nature humaine, car il tient d'elle sa nourriture et le développement de son corps qui se forme en son sein virginal ; en retour, il nourrit spirituellement la sainte âme de Marie, en augmentant en elle la grâce sanctifiante et la charité.

Troisièmement, l'amour réciproque du Fils pour sa Mère et de la Mère pour son Fils confirme ce que nous venons de dire. La grâce est en effet le fruit de l'amour actif de Dieu pour la créature qu'il appelle à participer ici-bas de plus en plus à sa vie intime avant de lui donner l'épanouissement de la vie éternelle. Or, si le Verbe fait chair aime tous les hommes pour lesquels il se dispose à donner son sang, s'il aime particulièrement les élus, et parmi eux les apôtres, qu'il va choisir comme ses ministres, et les saints, qu'il appellera au cours des âges à une grande intimité avec lui, il aime plus encore sa sainte Mère, qui va lui être plus intimement associée que personne dans l'œuvre de la régénération des âmes. Jésus, comme Dieu, aime Marie d'un amour très spécial, qui produit en elle une surabondance de vie divine capable de déborder sur les autres âmes. Il l'aime aussi, comme homme, et comme homme il mérite tous les effets de notre prédestination [158], et donc tous les effets de la prédestination de Marie,

notamment l'augmentation de la charité qui la conduit vers la plénitude finale de la vie du ciel.

Enfin ce double amour de Jésus, comme Dieu et comme homme, pour sa sainte Mère, loin de trouver en elle le moindre obstacle, y trouvait dès ici-bas la plus parfaite correspondance dans l'amour maternel qu'elle a pour lui. Dès lors il s'épanchait généreusement en elle en une mesure que nous ne saurions apprécier et qui dépassait considérablement celle dont jouissent sur la terre les plus grands saints arrivés au sommet de la vie unitive.

Si les mères sont souvent capables d'un amour héroïque et des plus grands sacrifices pour leurs enfants exposés à de grandes souffrances, combien plus Marie, pour son Fils unique qu'elle aimait avec un cœur de vierge mère, le plus tendre et le plus pur qui fut jamais, et qu'elle aimait aussi comme son Dieu. Elle avait pour lui, non seulement l'amour maternel d'ordre naturel, mais un amour essentiellement surnaturel, qui procédait en elle de sa charité infuse, à un degré des plus élevés, et qui ne cessait de grandir.

Comme le dit le P. E. Hugon[159], en parlant du temps où le corps du Sauveur s'est formé dans le sein virginal de Marie : « Un progrès sans arrêt a dû se faire en elle pendant les neuf mois, pour ainsi

dire ex opere operato, par le contact permanent avec l'Auteur de la sainteté. Si la plénitude est, déjà incompréhensible au premier instant où le Verbe se fait chair, quel degré elle a dû atteindre à la naissance de l'Enfant-Dieu ! (Ensuite) chaque fois qu'elle lui donne à boire son lait virginal, elle reçoit en échange la nourriture des grâces. Quand elle le berce doucement et lui donne ses baisers de vierge et de mère, elle reçoit de lui le baiser de la divinité, qui la rend plus pure et plus sainte encore. » C'est ce que dit la sainte liturgie [160].

Lorsque ce contact physique cessera, la charité de Marie et son amour maternel surnaturel pour Jésus ne cessera pas de grandir en elle jusqu'à la mort. La grâce, loin de détruire la nature en ce qu'elle a de bon, la perfectionne ici en une mesure qui reste pour nous inexprimable.

158 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 24, a. 4.

159 - Marie, pleine de grâce, 5^e éd., 1926, p 46.

160 - Hymne de l'Office des Vêpres de la fête de la Sainte Famille - O lux beata caelorum Et summa spes mortalium, Jesu, o cui domestica Arrisit orto caritas : Maria, dives gratia, O sola quae casto potes Fovere Jesum pectore, Cum lacte donans osculo.

Article III - LA VISITATION ET LE « MAGNIFICAT »

1° La Visitation

Après l'Annonciation, la Sainte Vierge, selon saint Luc, I, 39, vint visiter sa cousine Élisabeth. Dès que

celle-ci eut entendu la salutation de Mariè, l'enfant qu'elle portait tressaillit dans son sein et elle fut remplie du Saint-Esprit. Alors elle s'écria : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où m'est-il donné que la Mère de mon Seigneur vienne à moi ? Car votre voix, lorsque vous m'avez saluée, n'a pas plus tôt frappé mes oreilles, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. Heureuse celle qui a cru ! car elles seront accomplies les choses qui lui ont été dites de la part du Seigneur. »

Elisabeth sous la lumière de la révélation divine, comprend que le fruit des entrailles de Marie commence à répandre par elle sa bénédiction. Elle sent que c'est le Seigneur lui-même qui vient. De fait, le Fils de Dieu vient par sa Mère à son précurseur, et Jean-Baptiste le reconnaît par la sienne.

Saint Luc rapporte ici (I, 46) le cantique de Marie. L'autorité de l'immense majorité des manuscrits et des meilleurs, le témoignage unanime des Pères les plus anciens et les plus doctes (saint Irénée, Origène, Tertullien, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, etc.) et le contexte s'accordent à voir en Marie l'auteur inspirée du Magnificat.

Ce cantique est frappant surtout par sa simplicité et son élévation. C'est un chant d'action de grâces,

qui rappelle que Dieu est la grandeur des humbles, qu'il les élève et qu'il rabaisse l'orgueil des puissants. Bossuet, dans ses Elévations sur les mystères, XIV^e semaine, V^e élévation, résume ce qu'ont dit les Pères sur le Magnificat ; soulignons quelques-unes de ces réflexions [161].

161 - Voir aussi les deux sermons de saint François de Sales sur la Visitation. Dans l'un d'eux, il se demande si, en disant « respexit humilitatem ancillae suae » Marie n'a parlé que de son infime condition de créature ou aussi de son humilité. Il répond avec certains pères, contre plusieurs autres interprètes : il est plus probable qu'elle a parlé de son humilité, car elle connaissait par l'ange qu'elle était « pleine de grâce » et qu'elle avait par suite une grande humilité ; mais elle en rendait à Dieu toute gloire. Cela est très sûr s'il s'agit de Jésus lui-même.

2° Dieu a fait de grandes, choses en Marie

Elle dit : « Mon âme glorifie le Seigneur. » Elle sort d'elle-même pour ne glorifier que lui et mettre en lui toute sa joie. Elle est dans la paix parfaite, car personne ne peut lui ôter Celui qu'elle chante.

« Mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur. » Ce que Marie ne peut trouver en elle, elle le trouve en Celui qui est la souveraine richesse. Elle tressaille de joie « parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante ». Elle ne croit pas pouvoir attirer ses regards : par elle-même elle n'est rien. Mais puisque de lui-même, par pure bonté, il a tourné vers elle ses regards, elle a un appui qu'elle

ne peut perdre : la miséricorde divine par laquelle il l'a regardée.

Dès lors, elle ne craint point de reconnaître ce qu'elle a gratuitement reçu de lui ; la gratitude lui en fait un devoir : « Voici que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse. » Cette prophétie ne cesse d'être vérifiée depuis bientôt deux mille ans, chaque fois qu'on récite l'Ave Maria.

Puis elle voit que son bonheur sera celui de toute la terre ; de toutes les âmes de bonne volonté « Celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses, et son nom est saint, et sa miséricorde s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent. » Celui qui est puissant a fait en elle le plus grand ouvrage de sa puissance : le mystère de l'Incarnation rédemptrice ; par elle, en lui conservant miraculeusement sa virginité, il a donné au monde un Sauveur.

Le nom du Très-Haut est saint, il est la sainteté même, qui doit nous sanctifier. Il le paraît davantage, lorsque son Fils, qui est aussi celui de Marie, répand la miséricorde, la grâce, la sainteté d'âge en âge, parmi les différents peuples, sur ceux qui ont la crainte filiale, commencement de la sagesse, et qui, par sa grâce, veulent obéir à ses préceptes.

3° Dieu élève les humbles et par eux triomphe de l'orgueil des puissants

Pour expliquer de si grands effets, Marie en revient à la puissance de Dieu : « Il a déployé la force de son bras : il a dissipé ceux qui s'enorgueillissaient dans les pensées de leur cœur. Il a renversé de leurs trônes les potentats, et il a élevé les petits. »

Il a déjà virtuellement accompli ces merveilles en envoyant son Fils unique, qui confondra les superbes par la prédication de son Evangile, qui se servira de la faiblesse des apôtres, des confesseurs et des vierges pour anéantir la force du paganisme qui s'enorgueillit d'elle-même ; il cachera l'élévation de ses mystères aux prudents et aux sages et la révélera aux petits (Matth., XI, 25).

Marie elle-même en est un exemple, il l'a élevée au-dessus de tout parce qu'elle s'est déclarée la plus petite des créatures. Quand le Fils de Dieu est venu sur la terre, il n'a pas choisi la riche demeure des rois, mais celle de la pauvreté à Bethléem, et il a fait sentir sa divine puissance par la faiblesse même dans laquelle il a voulu se manifester pour élever les petits.

« Il a comblé de biens les affamés, et les riches il les a renvoyés les mains vides. » Jésus dira : « Heureux ceux qui ont faim, car ils seront rassasiés. Malheur à vous qui êtes rassasiés, car vous aurez faim » (Luc, VI, 25).

C'est là, dit Bossuet, que l'âme trouve la paix, lorsqu'elle voit tomber toute la gloire du monde, et Dieu seul demeurer grand ; toute fausse grandeur est anéantie.

Le Magnificat s'achève comme il a commencé, par l'action de grâces : « Dieu a pris soin d'Israël son serviteur. Il s'est souvenu de sa miséricorde et des promesses faites à Abraham et à sa postérité pour toujours. »

Si la promesse d'envoyer le Sauveur s'est accomplie tant de siècles après avoir été faite, nous ne devons pas douter que tout le reste des promesses divines s'accomplira. Si nos pères, avant le Messie, ont cru en lui, combien plus nous devons croire maintenant que le Sauveur promis nous a été donné. Disons avec saint Ambroise : « Que l'âme de Marie soit en nous pour glorifier le Seigneur : que l'esprit de Marie soit en nous pour être ravis de joie en Dieu notre Sauveur [162] », pour que son règne arrive en nous par l'accomplissement de sa volonté.

162 - In Lucam, l. II, n. 26.

Article IV - DE LA PERPÉTUELLE VIRGINITÉ DE MARIE

L'Eglise catholique enseigne au sujet de la virginité de Marie trois vérités : qu'elle a été vierge en concevant Notre-Seigneur, en lui donnant le jour, et, qu'après, elle est restée perpétuellement vierge.

L'Eglise a défendu les deux premières de ces trois vérités contre les Cérinthiens et les Ebionites à la fin du Ier siècle; puis contre Celse, qui fut réfuté par Origène; au XVIe siècle, contre les Sociniens condamnés par Paul IV et Clément VIII; et récemment contre les rationalistes, en particulier contre Strauss, Renan et le pseudo Herzog[163]. - La seconde vérité fut attaquée par Jovinien, condamné en 390. La troisième a été niée par Helvidius réfuté par saint Jérôme [164].

163 - Cf. Denzinger, *Enchiridion*, nos 20, 91, 113, 143 sq., 201, 214, 255 sq., 282, 290, 344, 429, 462, 708, 735, 993, 1314, 1462.

164 - *De perpetua virginitate B. Mariae advenus Heividium*, P. L., XXIII, 183-205.

La conception virginale

La virginité dans la conception est déjà exprimée par Isaïe, VII, 14 : « Une vierge concevra et enfantera un fils », c'est le sens littéral ; autrement, comme le dit saint Justin [165] contre les Juifs, il n'y aurait pas le signe annoncé par ce prophète au même endroit. C'est affirmé en outre à l'Annonciation par la réponse de l'archange Gabriel à Marie, lorsqu'elle lui demande : « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? » L'ange lui répondit : « L'Esprit-Saint viendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi l'être saint qui naîtra de vous sera appelé Fils de Dieu » (Luc, 1, 34 ss.).

De même encore c'est affirmé par la réponse de l'ange à saint Joseph : « Joseph, fils de David, ne crains point de prendre avec toi Marie ton épouse, car ce qui est formé en elle, est l'ouvrage du Saint-Esprit » (Matth., 1, 20). L'Évangéliste saint Luc, III, 23, dit enfin au sujet de Jésus : « On le croyait fils de Joseph. »

Toute la Tradition confirme la conception virginale du Christ par la voie de saint Ignace martyr, d'Aristide, de saint Justin, de Tertullien, de saint Irénée. Tous les symboles enseignent que le Fils de Dieu fait chair « a été conçu par la Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit » [166]. C'est défini par le Concile de Latran sous Martin I^{er} en 649 [167], et de nouveau affirmé par Paul IV contre les Sociniens [168].

Les raisons de convenance de la conception virginale sont données par saint Thomas (IIIa, q. 28, a. 1) : 1° Il convient que celui qui est Fils naturel de Dieu n'ait pas de père sur la terre, qu'il ait un unique Père au ciel; 2° Le Verbe, qui est conçu éternellement dans la plus parfaite pureté spirituelle, doit aussi être virginale ment conçu lorsqu'il se fait chair; 3° pour que la nature humaine du Sauveur soit exempte du péché originel, il convenait qu'elle ne fût pas formée comme d'ordinaire par voie séminale, mais par conception virginale ; 4° enfin en naissant selon la

chair d'une vierge, le Christ montrait que ses membres doivent naître selon l'esprit de cette vierge, son Epouse spirituelle, qu'est l'Eglise.

165 - Dialog. sum.. Tryphone, LXXXIV; P. G., VI, 673.

166 - Denz., 6 sqq.

167 - Denz., 256.

168 - Denz., 993.

L'enfantement virginal

Saint Ambroise l'affirme en commentant le texte d'Isaïe (VII, 14) : « Une vierge concevra dans son sein et enfantera un fils », elle sera, dit-il, vierge dans la conception et aussi dans l'enfantement [169]. Avant lui parlent de même saint Ignace martyr [170], Aristide [171], Clément d'Alexandrie [172]. - Au IV^o siècle, saint Ephrem [173], et plus tard saint Augustin [174]. Le Concile de Latran sous Martin I^{er} en 649 le proclame aussi [175].

Les raisons de convenance de l'enfantement virginal sont les suivantes selon saint Thomas (III a, q. 28, a. 2) : 1^o Le Verbe qui est éternellement conçu et qui procède du Père sans aucune corruption, doit, s'il se fait chair, naître d'une mère vierge, en lui conservant sa virginité; 2^o Celui qui vient pour enlever toute corruption, ne doit pas en naissant détruire la virginité de celle qui lui donne le jour; 3^o Celui qui nous ordonne d'honorer nos

parents, se devait à lui-même de ne pas diminuer, en naissant, l'honneur de sa sainte Mère.

169 - Epist. XLII ad Siricum Papam, P. L., XVI, 1124 : « Non enim concepturam tantum modo virginem, sed et parituram (Isaias) dixit. »

170 - Ad Ephes., XV, 1.

171 - Ex vita Barlaam et Josaphat, P. G., XCVI, 1121.

172 - Strom., VII, XVI; P. G., IX, 529.

173 - Hymn. de B. Maria, éd. Lamy, II, 534, 570, 576, 608.

174 - Serm. III in Natali Domini, n. I; P. L., XXXVIII, 995

175 - Denz., 256, iem 993.

La virginité perpétuelle de Marie après la naissance du Sauveur

Le Concile de Latran en 649 affirme ce point de doctrine [176] et de nouveau Paul IV contre les Sociniens [177].

Parmi les Pères, il faut citer, comme l'ayant explicitement affirmé, Origène [178], saint Grégoire le Thaumaturge [179]; au IV^e siècle, le titre *semper virgo* est communément employé, surtout par saint Athanase et Didyme l'aveugle [180], ainsi qu'au II^e Concile de Constantinople en 533 [181].

Chez les latins, il faut citer saint Ambroise [182], saint Augustin [183], saint Jérôme [184] contre Jovinien et Helvidius et dans l'église syriaque saint Ephrem [185].

Les raisons de convenance de cette perpétuelle virginité sont données par saint Thomas (IIIa, q. 28, a. 3): 1° L'erreur d'Helvidius, dit-il, porte atteinte à la dignité du Christ, car de même qu'il est de toute éternité le fils unique du Père, il convient qu'il soit dans le temps le fils unique de Marie ; 2° Cette erreur est une offense à l'Esprit-Saint qui a sanctifié pour toujours le sein virginal de Marie; 3° C'est aussi gravement diminuer la dignité et la sainteté de la Mère de Dieu, qui paraîtrait très ingrate, si elle ne s'était pas contentée d'un tel fils; 4° enfin, comme le dit aussi Bossuet [186], saint Joseph était entré dans ce dessein, et y avoir manqué après un enfantement si miraculeux, c'eût été un sacrilège indigne d'eux, une profanation indigne de Jésus-Christ même. Les frères de Jésus, mentionnés dans l'Évangile, et saint Jacques qu'on appela frère du Seigneur constamment, ne l'étaient que par la parenté, comme on parlait en ce temps et la sainte tradition ne l'a jamais entendu d'une autre sorte. »

Les travaux récents des exégètes catholiques contre les rationalistes contemporains ont confirmé ces témoignages [187].

Saint Thomas (IIIa, q. 28, a. 4) explique la doctrine commune selon laquelle Marie a fait le vœu de virginité perpétuelle. Ses paroles en saint Luc (I, 34): « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne

connais point d'homme », indiquent déjà cette résolution. La Tradition se résume en cette parole de saint Augustin : « Virgo es, sancta es, votum vovisti. [188] » Le mariage de la Sainte Vierge avec saint Joseph était pourtant un vrai mariage, mais uni à ce vœu émis d'un commun accord [189].

176 - Cf. Denz., 256 : « (Mariam) incorruptibiliter genuisse, indissolubili permanente et post partum ejusdem virginitate. »

177 - Denz., 993 : « Perstissime semper in virginitatis integritate, ante partum scilicet, in partu, et perpetuo post partum. »

178 - In Matth., t. X, XVII; P. G., XIII, 876 B, ss. Homil. VII in Luc.; P. G., XIII, 1818

179 - Serm. In Nativ. Christi; P. G., X, 391 ss.

180 - S. ATHANAS., Orat. II contr. Arianos, LXX; P. G., XXVI, 296 B. - DIDYM., De Trinit., I, XXVII; P. G., XXXIX, 404 C.

181 - Denz., nos 214, 218.

182 - Epist. XLII ad Siricum Papam; P L.. XVI. 1124.

183 - Serm. III in Natali Domini. n. I; P. L.. XXXVIII, 995.

184 - De perpetua virginitate B. Mariae adversus Helvidium.

185 - S. Ephrem Syri opera, ed. Rom., 1743, t. II, p. 267.

186 - Elévations sur les mystères, XVI^e semaine. III^e élév.

187 - Cf. A. DURAND, Frères du Seigneur, article du Dictionnaire Apologétique. Le mot frère se prenait chez les Hébreux dans le sens de proche, en général de là pour cousin, neveu, etc. Cf. Genèse, XIII, 8; XIV, 6. Ceux qui portent ce nom de frères de Jésus (Matth.. II, 46), sont Jacques, José ou Joseph, Simon et Jude dont la mère était une Marie distincte de la Sainte Vierge, sa soeur ou belle soeur Matth.. XXVII, 56), femme de Cléopbas ou Alphée (Jean. XIX, 13 ; Matth., X. 31; Marc, III. 18; XV, 40; Luc. VI, 15). Cf. Clément d'Alexandrie, Origène, saint Jérôme.

188 - Sermo CCCX in Natali Joan Bap., P L., XXXVIII, 1319.

189 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 29, a 2.

Article V - DES PRINCIPAUX MYSTÈRES PAR LESQUELS AUGMENTA LA PLÉNITUDE DE GRACE EN MARIE APRÈS L'INCARNATION

Ces mystères furent surtout ceux que le Rosaire nous invite à contempler, depuis celui de la naissance de Jésus.

La nativité du Sauveur

Marie a grandi dans l'humilité, la pauvreté et plus encore dans l'amour de Dieu, en donnant le jour à son Fils dans une étable. Il n'a eu qu'une crèche, une mangeoire, pour berceau. Mais au même instant, par un divin contraste, les anges ont chanté : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » (Luc, II, 14). Si cette parole a été douce au cœur des bergers, et à celui de Joseph, plus encore au cœur de Marie. C'est le commencement du Gloria que l'Eglise ne cessera pas de chanter à la messe jusqu'à la fin du monde, et qui est le prélude du culte du ciel.

Il est dit de Marie « qu'elle conservait toutes ces choses, les repassant dans son cœur » (Luc, II, 19). Quelle joie n'a-t-elle pas senti à la naissance de son Fils, et pourtant elle a gardé le silence, elle ne s'est épanchée qu'avec sainte Elisabeth. Les plus grandes choses que Dieu fait dans les âmes

dépassent toute expression. Que pourrait dire Marie qui pût égaler ce qu'elle sentait ?

La présentation de Jésus au temple

Au jour de l'Annonciation, la Sainte Vierge avait dit son Fiat dans la paix, dans une très sainte joie, et aussi dans la douleur en présentant les souffrances du Sauveur, annoncées par Isaïe. Le mystère de la Rédemption s'éclaire davantage, lors de la présentation de Jésus au temple, quand le saint vieillard Siméon, sous la lumière du Saint-Esprit, voit en l'enfant Jésus « le salut préparé pour tous les peuples, la lumière qui doit dissiper les ténèbres des nations » (Luc, II, 34). Marie reste muette d'admiration et de reconnaissance. Puis le saint vieillard ajoute : « Cet enfant est au monde pour la chute et la résurrection d'un grand nombre en Israël et pour être un signe en butte à la contradiction. » De fait Jésus, venu pour le salut de tous, sera une occasion de chute, une pierre d'achoppement (Isaïe, VIII, 14) pour un grand nombre d'Israélites, qui, refusant de reconnaître en lui le Messie, tomberont dans l'infidélité et la ruine éternelle, comme le constate saint Paul (Rom., IX, 32; 1 Cor., I, 13). Jésus dira lui-même (Matth., XI, 6) ; « Heureux celui pour qui je ne serai pas une occasion de chute. »

Bossuet [190] remarque à ce sujet : « C'est ce qu'opère tout ce qui est haut et ce qui est simple tout ensemble. On ne peut atteindre à sa hauteur ; on dédaigne, sa simplicité, ou bien on le veut atteindre par soi-même, et on ne peut, et on se trouble, et on se perd dans son orgueil. Mais les humbles de cœur entrent dans les profondeurs de Dieu sans s'émouvoir ; et éloignés du monde et de ses pensées, ils trouvent la vie dans la hauteur des œuvres de Dieu. »

« Siméon est inspiré de parler à fond à Marie », de fait, le mystère de Jésus et de la prédestination des élus s'ouvre de plus en plus devant elle.

Enfin le saint vieillard lui dit encore : « Vous-même, un glaive transpercera votre âme et ainsi seront révélées les pensées cachées dans le cœur d'un grand nombre. » Marie aura part aux contradictions que rencontrera le Sauveur, les souffrances de Jésus seront les siennes, elle en aura le cœur transpercé par la plus vive douleur ; si le Fils de Dieu n'était pas venu, on ne connaîtrait pas la profonde malice de l'orgueil qui se révolte contre la plus haute vérité. Les pensées cachées d'hypocrisie et de faux zèle seront révélées lorsque les pharisiens demanderont le crucifiement de Celui qui est la sainteté même.

La plénitude de grâce en Notre-Seigneur eut deux effets en apparence contraires : la paix la plus parfaite et l'inclination à s'offrir par le sacrifice le plus douloureux comme victime rédemptrice, pour accomplir le mieux possible sa mission de Sauveur. De même, la plénitude de grâce en Marie eut deux effets en apparence contraires : d'une part, la joie la plus pure aux jours de l'Annonciation et de la Nativité, et, d'autre part, le désir de s'unir le plus généreusement possible aux souffrances de son Fils pour notre salut.

Aussi, en le présentant au temple, elle l'offre déjà pour nous ; la joie et la souffrance s'unissent très intimement dans le cœur de la Mère de Dieu, qui est déjà la Mère de tous ceux qui croiront aux paroles de son Fils.

190 - Élévations, XVIII^e semaine, XII^o élév.

La fuite en Egypte

Saint Matthieu (II, 13) rapporte qu'après l'adoration des Mages, un ange du Seigneur apparut à Joseph pendant son sommeil et lui dit : « Lève-toi, prends l'Enfant et sa mère, fuis en Egypte, et restes-y jusqu'à ce que je t'avertisse, car Hérode va rechercher l'Enfant pour le faire périr. » De fait, Hérode ordonne le massacre des enfants de deux ans et au dessous qui étaient à Bethléem et aux environs.

L'enfant Jésus est la terreur de ce roi, qui craint là où il n'y a rien à craindre, et qui ne redoute pas les châtiments de Dieu qu'il devrait redouter. Marie et Joseph ont part déjà aux persécutions qui s'élèvent contre Notre-Seigneur. « Auparavant ils vivaient tranquilles et gagnaient doucement leur vie par le travail de leurs mains ; mais aussitôt que Jésus leur est donné, il n'y a point de repos pour eux. Il faut prendre part à ses croix [191]. » Par là, ils grandissent beaucoup dans l'amour de Dieu. Les saints innocents participent aussi à la croix de Jésus ; leur massacre nous montre qu'ils étaient prédestinés de toute éternité à la gloire du martyr. Puis Hérode étant mort, un ange du Seigneur annonce en songe à Joseph que l'heure est venue d'aller à Nazareth en Galilée (Matth., II, 20-23).

191 - Bossuet, *Élévations*, XIXe semaine, IIIe élév.

La vie cachée de Nazareth

Marie reçoit incessamment une augmentation de grâce et de charité lorsqu'elle porte l'enfant Jésus dans ses bras, le nourrit, lorsqu'elle reçoit ses caresses, entend ses premières paroles, soutient ses premiers pas.

« Cependant, dit saint Luc (II, 40), l'Enfant croissait et se fortifiait, étant rempli de sagesse et la grâce de Dieu était sur lui. » Quand il eut atteint sa douzième année, ayant suivi Marie et Joseph à

Jérusalem pour la Pâque, au moment du retour, il resta dans la ville, sans que ses parents s'en fussent aperçus. Ce n'est qu'au bout de trois jours qu'ils le retrouvèrent dans le temple au milieu des docteurs. Et il leur dit : « Pourquoi me cherchez-vous ? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois aux choses de mon Père. » « Mais, remarque saint Luc (III, 50), ils ne comprirent pas ce qu'il leur disait. »

Marie accepte dans l'obscurité de la foi ce qu'elle ne saurait encore comprendre ; le mystère de la Rédemption se révélera progressivement à elle dans toute sa profondeur et toute son étendue. C'est une joie de retrouver Jésus, mais cette joie fait pressentir bien des souffrances.

Au sujet de la vie cachée de Nazareth, qui se prolonge jusqu'au ministère de Jésus, Bossuet [192] fait ces remarques : « Ceux qui s'ennuient pour Jésus-Christ, et rougissent de lui faire passer sa vie dans une si étrange obscurité, s'ennuient aussi pour la sainte Vierge, et voudraient lui attribuer de continuels miracles. Mais écoutons l'Evangile : « Marie conservait toutes ces choses en son cœur » (Luc, II, 51). N'est-ce pas un assez digne emploi, que celui de conserver dans son cœur tout ce qu'elle avait vu de ce cher Fils ? Et si les mystères de son enfance lui furent un si doux entretien, combien trouva-t-elle à s'occuper de tout le reste de sa vie ? Marie méditait Jésus, elle

demeurait en perpétuelle contemplation, se fondant, se liquéfiant, pour ainsi parler, en amour et en désir. Que dirons-nous donc à ceux qui inventent tant de belles choses pour la Sainte Vierge ? Que dirons-nous, si ce n'est que l'humble et parfaite contemplation ne leur suffit pas ? Mais si elle a suffi à Marie, à Jésus même, durant trente ans, n'est-ce pas assez à la Sainte Vierge de continuer cet exercice. Le silence de l'Écriture sur cette divine mère est plus grand et plus éloquent que tous les discours. O homme ! trop actif et inquiet par ta propre activité, apprends à te contenter en te souvenant de Jésus, en l'écoutant au dedans, et en repassant ses paroles. Orgueil humain, de quoi te plains-tu avec tes inquiétudes, de n'être rien dans le monde ? Quel personnage y faisait Jésus ? Quelle figure y faisait Marie ! C'était la merveille du monde, le spectacle de Dieu et des anges : et que faisaient-ils ? De quoi étaient-ils ? Quel nom avaient-ils sur la terre ? Et tu veux avoir un nom et une action qui éclate ? Tu ne connais pas Marie, ni Jésus. Et tu dis : Je n'ai rien à faire, quand l'ouvrage du salut des hommes est en partie entre tes mains : n'y a-t-il point d'ennemis à réconcilier, de différends à pacifier, de querelles à finir, où le Sauveur dit : « Vous aurez sauvé votre frère » (Matth., XVIII, 15). N'y a-t-il point de misérable qu'il faille empêcher de se livrer au

murmure, au blasphème, au désespoir ? Et quand tout cela te serait ôté, n'as-tu pas l'affaire de ton salut, qui est pour chacun la véritable œuvre de Dieu ? »

Quand on réfléchit à la vie cachée de Nazareth, et, dans ce silence, au progrès spirituel de Marie, puis, par opposition, à ce que le monde moderne a souvent appelé le progrès, on en vient à cette conclusion : on n'a jamais tant parlé de progrès que depuis qu'on a négligé celui qui est de tous le plus important, le progrès spirituel. Qu'est-il alors arrivé ? Ce qu'a souvent remarqué Le Play, que le progrès inférieur recherché pour lui-même s'est accompagné, en facilitant le plaisir, l'oisiveté et le chômage, d'un immense recul moral vers le matérialisme, l'athéisme et la barbarie, comme le montrent manifestement les dernières guerres mondiales.

En Marie, au contraire, nous trouvons la réalisation toujours plus parfaite de la parole évangélique : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces et de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même » (Luc, X, 27).

Plus elle avance, plus elle doit aimer Dieu de toutes ses forces, en voyant, pendant le ministère de

Jésus, la contradiction s'élever contre lui, jusqu'à la consommation du mystère de la Rédemption.

192 - Élévations, XXe semaine, IXe et Xe élev.

La cause des douleurs de Marie au Calvaire et l'intensité de son amour de Dieu, de son Fils et des âmes

Quelle fut la cause profonde des douleurs de Marie au Calvaire ? Toute âme chrétienne, habituée à faire son chemin de croix, répondra : la cause profonde de ses souffrances comme de celles de Jésus fut le péché. Bienheureux les cœurs simples pour qui cette formule exprime une vérité de vie, et qui éprouvent une vraie douleur de leurs fautes, bonne souffrance que seule la grâce peut produire en nous.

Nous comprenons peu les souffrances de Marie, parce que nous ne souffrons guère que de ce qu'éprouve notre corps et des blessures faites à notre amour-propre, à notre vanité, à notre orgueil. Nous souffrons aussi et tout naturellement de l'ingratitude des hommes, des injustices qui affligent notre famille et notre patrie. Mais nous souffrons trop peu du péché, de nos propres fautes, en tant qu'elles sont une offense à Dieu.

Théoriquement, nous concevons que le péché est le plus grand des maux, puisqu'il atteint l'âme même et toutes ses facultés, comme une folie, un

aveuglement, une lâcheté, une ingratitude, qui nous prive de nos meilleures énergies et puisqu'il est la cause de tous les désordres que nous déplorons dans les familles et la société ; il est la cause évidente de la lutte parfois si âpre entre les classes et entre les peuples. Mais, malgré cette vue, nous n'éprouvons pas une bien grande douleur des fautes personnelles par lesquelles nous coopérons plus ou moins au désordre général. Notre légèreté et notre inconstance nous empêchent de prendre vivement conscience de ce mal qu'est le péché, sa profondeur nous échappe, précisément parce qu'elle est très grave elle passe inaperçue pour les esprits superficiels. Le péché qui ravage les âmes et la société ressemble à ces maladies qui atteignent les organes les plus essentiels et que nous portons parfois en nous sans les soupçonner, comme le cancer ; nous n'en souffrons pas encore, tandis que nous crions pour une piqûre sans gravité.

Pour ressentir très vivement la bonne souffrance, qu'est celle de la détestation du péché, il faudrait avoir un amour très profond de Dieu que le péché offense et des âmes que le péché détourne de leur fin.

Les saints souffrent du péché dans la mesure de leur amour de Dieu et du prochain. Sainte Catherine de Sienne reconnaissait les âmes en état

de péché mortel à l'odeur insupportable qu'elle sentait en leur présence. Mais pour comprendre jusqu'où peut aller la souffrance causée par le péché, il faudrait demander ce secret au cœur immaculé et douloureux de Marie.

La mesure de sa douleur fut celle de son amour pour Dieu offensé, pour son Fils crucifié, pour nos âmes à sauver.

Or cet amour de Marie dépassait la plus ardente charité des grands saints, de saint Pierre, saint Paul, saint Jean. En elle, la plénitude initiale de charité dépassait déjà la grâce finale de tous les saints réunis, et depuis lors elle n'avait cessé de grandir, jamais la moindre faute vénielle n'avait ralenti l'élan de son amour, et chacun de ses actes méritoires, plus fervent que le précédent, avait multiplié l'intensité de sa charité selon une progression que nous ne saurions imaginer.

Si telle était la ferveur de l'amour de Dieu dans l'âme de Marie, combien dut-elle souffrir du plus grave de tous les maux, dont notre légèreté et notre inconstance nous empêchent de nous affliger. Elle voyait incomparablement mieux que nous ce qui cause la perte éternelle de beaucoup d'âmes : la concupiscence de la chair, celle des yeux, l'orgueil de la vie. Elle en souffrait dans la mesure de son amour pour Dieu et pour nous. C'est la

grande lumière qui se trouve ici dans ce clair-obscur.

La cause de ses douleurs, ce fut l'ensemble de tous les péchés réunis, de toutes les révoltes, de toutes les colères sacrilèges portées en un instant à leur paroxysme dans le péché du déicide, dans la haine acharnée contre Notre-Seigneur, qui est la lumière divine libératrice et l'Auteur du salut.

La douleur de Marie est aussi profonde que son amour naturel et surnaturel pour son Fils, qu'elle aime avec un cœur de Vierge, le plus pur et le plus tendre, qu'elle aime comme son unique enfant miraculeusement conçu et comme son Dieu.

Pour se faire une idée vive des souffrances de Marie, il faudrait avoir reçu, comme les stigmatisés, l'impression des plaies du Sauveur ; il faudrait avoir participé à toutes ses souffrances physiques et morales, par les grâces crucifiantes qui font faire le chemin de la croix en revivant les heures les plus douloureuses de la Passion.

Nous y reviendrons plus loin, en parlant de Marie médiatrice et corédemptrice, ou de la réparation qu'elle a offerte avec son Fils par lui et en lui.

Notons seulement ici que ces très grands actes d'amour méritoires pour nous, l'étaient aussi pour elle, et augmentèrent considérablement sa charité et toutes les autres vertus de foi, de confiance, de

religion, d'humilité, de force et de mansuétude ; car elle pratiqua alors toutes ces vertus au degré le plus difficile, le plus héroïque ; elle devint par là même la Reine des martyrs.

Sur le Calvaire du Cœur de Jésus la grâce et la charité surabondent sur le cœur de sa sainte Mère ; c'est lui qui la fortifie, comme elle-même soutient spirituellement saint Jean. Jésus offre son martyre à elle avec le sien, et elle s'offre avec son Fils qui lui est beaucoup plus cher que sa propre vie. Si le moindre des actes méritoires de Marie pendant la vie cachée de Nazareth augmentait l'intensité de sa charité, quel dut être l'effet de ses actes d'amour au pied de la croix !

La Pentecôte

La résurrection glorieuse du Sauveur, ses diverses apparitions marquent certainement de nouveaux progrès en l'âme de sa sainte Mère, qui y voit la réalisation de plusieurs prophéties de Jésus lui-même et sa victoire sur la mort, signe de celle qu'il remporta le Vendredi saint sur le démon et sur le péché.

Le mystère de l'Ascension élève de plus en plus les pensées de Marie vers le ciel. Au soir de ce jour, retirée avec les Apôtres au Cénacle (Act. Ap., I, 14), elle dut sentir comme eux que la terre était singulièrement vide depuis le départ de Notre-

Seigneur, et entrevoir toute la difficulté de l'évangélisation du monde païen à convertir au milieu des persécutions prédites. Devant cette perspective, la présence de la Sainte Vierge dut être un grand réconfort pour les Apôtres. En union avec Notre-Seigneur, elle leur mérita d'un mérite de convenance les grâces qu'ils allaient recevoir, en ce Cénacle où Jésus avait institué l'Eucharistie, où il les avait ordonnés prêtres, et où il était apparu après sa résurrection.

Le jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit en descendant sur elle et sur les Apôtres, sous la forme de langues de feu, vint les éclairer définitivement sur les mystères du salut et les fortifier pour l'œuvre immense et si ardue à accomplir (Act. Ap., II). Si les Apôtres en ce jour sont confirmés en grâce, si saint Pierre manifeste alors par sa prédication qu'il a reçu la plénitude de la contemplation du mystère du Fils de Dieu, du Sauveur et de l'auteur de la vie ressuscité, si les Apôtres, loin de rester craintifs, s'en vont maintenant « joyeux d'avoir à souffrir pour Jésus-Christ », quelle ne doit pas être la nouvelle augmentation de grâce et de charité que reçoit Marie en ce jour, elle qui doit être ici-bas comme le cœur de l'Eglise naissante !

Personne autant qu'elle ne participera à l'amour profond de Jésus pour son Père et pour les âmes ;

elle doit aussi par sa prière, sa contemplation, sa générosité incessante, porter en quelque sorte l'âme des Douze, les suivre ainsi comme une Mère dans leurs travaux et toutes les difficultés de leur apostolat, qui s'achèvera par le martyre. Ils sont ses fils. Elle sera appelée par l'Eglise Regina apostolorum, et elle a commencé dès ici-bas de veiller sur eux par sa prière et de féconder leur apostolat par l'oblation continue d'elle-même, unie au sacrifice de son Fils perpétué sur l'autel.

Marie modèle de dévotion eucharistique

Il convient particulièrement d'insister sur ce que dut être pour la Mère de Dieu le sacrifice de la messe et la sainte communion qu'elle recevait des mains de saint Jean.

Pourquoi au Calvaire fut-elle confiée par Notre-Seigneur à saint Jean plutôt qu'aux saintes femmes qui étaient au pied de la croix ? Parce que Jean était prêtre et qu'il avait un trésor qu'il pouvait communiquer à Marie, le trésor de l'Eucharistie.

Pourquoi parmi tous les Apôtres, saint Jean est-il choisi plutôt que Pierre ? Parce que Jean est le seul des Apôtres qui soit au pied de la croix, où il a été attiré par une grâce très forte et très douce, et parce qu'il est, dit saint Augustin, le modèle de la vie contemplative, de la vie intime et cachée, qui a toujours été celle de Marie et qui sera la sienne

jusqu'à sa mort. La vie de Marie n'aura pas le même caractère que celle du prince des Apôtres, saint Pierre, elle n'interviendra point dans le gouvernement des fidèles. Sa mission sera de contempler et d'aimer Notre-Seigneur resté présent dans l'Eucharistie, d'obtenir par ses incessantes supplications la diffusion de la foi et le salut des âmes. Elle sera ainsi vraiment sur terre comme le cœur de l'Eglise naissante, car personne n'entrera comme elle dans l'intimité et la force de l'amour du Christ [193].

Suivons-la dans cette vie cachée, à l'heure surtout où saint Jean célébrait devant elle le sacrifice de la messe. Marie n'a pas le caractère sacerdotal, elle ne peut en exercer les fonctions, mais elle a reçu, comme le dit M. Olier, « la plénitude de l'esprit du sacerdoce » qui est l'esprit du Christ rédempteur, aussi pénétrait-elle bien plus profondément que saint Jean le mystère de nos autels. Son titre de Mère de Dieu dépasse du reste le sacerdoce, des ministres du Sauveur, elle nous a donné le prêtre et la victime du sacrifice de la Croix et elle s'est offerte avec lui.

La sainte messe était pour elle à un degré que nous ne soupçonnons pas le mémorial et en substance la continuation du sacrifice de la Croix. C'est que sur le Calvaire, Marie avait eu le cœur transpercé par le glaive de la douleur ; la force et la tendresse de

son amour pour son Fils lui avaient fait subir un véritable martyr. La souffrance avait été si profonde que le souvenir ne pourrait rien perdre de sa vivacité, et il était rappelé par une lumière infuse.

Or, sur l'autel, lorsque saint Jean célèbre, Marie retrouve la même victime que sur la croix. C'est le même Jésus, qui est là réellement présent ; ce n'est pas seulement une image, c'est la réalité substantielle du corps du Sauveur, avec son âme et sa divinité. Il n'y a plus, il est vrai, d'immolation sanglante, mais il y a l'immolation sacramentelle, réalisée par la consécration séparée du corps et du précieux sang ; le sang de Jésus est sacramentellement répandu sur l'autel. Et cette figure de la mort du Christ est des plus expressives pour celle qui ne peut oublier, qui a toujours au fond de son âme l'image de son très cher Fils maltraité, couvert de plaies, pour celle qui entend encore les injures et les blasphèmes.

Cette messe célébrée par saint Jean, à laquelle assiste Marie est la reproduction la plus frappante du sacrifice de la croix perpétué en substance sur l'autel.

193 - Saint Thomas, IIIa, q. 8, a I, ad 3, dit à propos du Corps mystique du Christ : « La tête a une supériorité manifeste sur les membres, tandis que le cœur a une influence cachée. C'est pourquoi on a comparé au cœur le Saint-Esprit, qui invisiblement vivifie l'Eglise et l'unit, tandis

qu'on a comparé à la tête le Christ selon sa nature visible. » A un autre point de vue, on dit que le Saint-Esprit est comme l'âme de l'Église, car l'âme invisible est toute dans le tout et toute en chaque partie, bien qu'elle exerce ses fonctions supérieures dans la tête. L'influence de Marie a été justement comparée à celle du cœur, parce qu'elle reste cachée et surtout d'ordre affectif, comme l'influence d'une mère.

Marie voyait aussi dans le sacrifice de la messe le point de conjonction du culte de la terre et de celui du ciel

C'est en effet la même victime qui est offerte à la messe et qui, au ciel, présente pour nous ses plaies glorieuses au Père céleste. Le corps du Christ ne cesse pas d'être au ciel, il ne descend pas du ciel à proprement parler, mais, sans être multiplié, il est rendu réellement présent sur l'autel par la transsubstantiation de la substance du pain en lui.

C'est aussi au ciel et sur la terre, le même prêtre principal « toujours vivant pour intercéder pour nous » (Hébr., VII, 25) ; le célébrant n'est en effet que le ministre qui parle au nom de Jésus en disant : ceci est mon corps ; c'est Jésus qui parle par lui.

C'est Jésus, comme Dieu, qui donne à ces paroles la puissance transsubstantiatrice. C'est Jésus, comme homme, par un acte de sa sainte âme qui transmet cette influence divine, et qui continue de s'offrir ainsi pour nous, comme prêtre principal. Si le ministre est quelque peu distrait par quelque détail du culte qui peut manquer, le prêtre principal n'est pas distrait, et Jésus, comme homme, en

continuant de s'offrir ainsi sacramentellement pour nous, voit ce qui nous échappe, tout le rayonnement spirituel de chaque messe sur les fidèles présents ou éloignés et sur les âmes du purgatoire.

Il agit actuellement par son ministre, c'est lui qui continue de s'offrir par ces paroles sacramentelles ; l'âme du sacrifice de nos autels est l'oblation intérieure qui est toujours vivante au cœur du Christ, par elle il continue de nous appliquer les mérites et la satisfaction du Calvaire au moment opportun. Les saints, en assistant à la messe, ont parfois vu, au moment de la consécration, à la place du célébrant, Jésus qui offrait le saint Sacrifice. Marie l'a saisi plus que tous les saints ; plus qu'eux tous elle a compris que l'âme du sacrifice de la messe est l'oblation toujours vivante au cœur de son Fils. Elle entrevoyait que lorsqu'à la fin du monde la dernière messe sera achevée, cette oblation intérieure durera éternellement au cœur du Sauveur, non plus comme supplication, mais comme adoration et action de grâces, ce sera le culte de l'éternité exprimé déjà à la messe par le Sanctus en l'honneur du Dieu trois fois saint.

Comment Marie s'unissait-elle à cette oblation de Jésus prêtre principal ? Elle s'y unissait, nous le dirons plus loin, comme médiatrice universelle et corédemptrice. Elle continuait de s'y unir comme à

la croix, en esprit d'adoration réparatrice, de supplication et d'action de grâces. Modèle des âmes hosties, elle continuait d'offrir les peines très vives qu'elle éprouvait devant la négation de la divinité de Jésus, pour la réfutation de laquelle saint Jean écrivait le quatrième évangile. Elle rendait grâces pour l'institution de l'Eucharistie, pour tous les bienfaits dont elle est la source. Elle suppliait pour obtenir la conversion des pécheurs, pour le progrès des bons, pour soutenir les Apôtres dans leurs travaux et leurs souffrances jusqu'au martyre.

En tout cela Marie est notre modèle, pour nous apprendre à devenir « des adorateurs en esprit et en vérité ».

Que dire enfin de la communion de la Sainte Vierge ? La condition principale d'une fervente communion est d'avoir faim de l'Eucharistie ; de même le pain ordinaire ne renouvelle vraiment nos forces physiques que si nous le mangeons avec appétit. Les saints ont faim de l'Eucharistie ; on refuse à sainte Catherine de Sienne la sainte communion, mais son désir est si fort qu'une parcelle de la grande hostie se détache et à l'insu du célébrant est portée miraculeusement à la sainte. Or la faim de l'Eucharistie était incomparablement plus grande, plus intense en Marie que dans les âmes les plus saintes. Pensons à la force de l'attrait qui porte vers Jésus l'âme de sa sainte Mère.

Toute âme est attirée vers Dieu, puisqu'il est le souverain Bien pour lequel nous sommes faits. Mais les suites du péché originel, le péché actuel et mille imperfections diminuent l'admirable convenance entre Dieu et les âmes, affaiblissent en nous le désir de l'union divine. L'âme de Marie n'a subi l'atteinte ni du péché originel, ni du péché actuel ; aucune infidélité, aucune imperfection ne vient diminuer l'ardeur de sa charité qui l'emporte sur celle de tous les saints réunis. S'oubliant elle-même, Marie s'élançait vers Dieu d'un élan irrésistible, qui grandit chaque jour avec ses mérites. C'est le Saint-Esprit, agissant en elle, qui la porte infailliblement à se donner librement à Dieu et à le recevoir ; cet amour, comme la soif ardente, s'accompagne d'une souffrance qui ne cessera que par la mort d'amour et l'union de l'éternité. Telle était la faim de l'Eucharistie en la Sainte Vierge.

Jésus de son côté avait le plus grand désir de la sanctification définitive de Marie. Il ne demande qu'à communiquer les trésors de grâces dont son cœur déborde. S'il pouvait souffrir dans sa gloire, il souffrirait de trouver tant d'obstacles en nous à cette divine communication. Or, en Marie, il n'y avait aucun obstacle. Cette communion était comme la fusion aussi intime que possible ici-bas de leurs deux vies spirituelles, comme le reflet de la communion de la sainte âme du Christ au Verbe

auquel elle est personnellement unie, ou encore, c'était comme l'image de la communion des trois personnes divines à la même vérité infinie et à la même bonté sans limites.

Marie au moment de la communion redevenait le tabernacle vivant et très pur de Notre-Seigneur, tabernacle doué de connaissance et d'amour, mille fois plus précieux qu'un ciboire d'or ; elle était vraiment tour d'ivoire, arche d'alliance, maison d'or.

Quels étaient les effets de la communion de Marie ? Ils dépassaient de beaucoup ce que sainte Thérèse dit de l'union transformante dans la VII^e demeure du Château intérieur. On a comparé cette union qui transforme en quelque sorte l'âme en Dieu par la connaissance et l'amour, à l'union du fer et du feu, ou à celle de l'air et de la lumière qui le pénètre. Ici en Marie les rayons de lumière et de chaleur surnaturelles partis de l'âme de Jésus éclairaient de plus en plus son intelligence et enflammaient sa volonté. Ces biens spirituels, cette sagesse et cette bonté, l'humble vierge ne les pouvait en aucune façon rapporter à elle-même, elle en faisait hommage à celui qui est son principe et sa fin : « Qui manducat me, ipse vivet propter me » (Joan., VI, 58); celui qui mange ma chair, vit par moi et pour moi, comme je vis par mon Père et pour lui.

Chacune des communions de Marie était plus fervente que la précédente, et, produisant en elle une plus grande augmentation de charité, la disposait à une communion plus fructueuse encore. Si la pierre tombe d'autant plus vite qu'elle se rapproche de la terre qui l'attire, l'âme de Marie se portait d'autant plus généreusement et promptement vers Dieu, qu'elle se rapprochait de lui et qu'elle était plus attirée par lui. Elle était comme un miroir très pur, qui réfléchissait vers Jésus la lumière et la chaleur qu'elle recevait de lui, qui condensait aussi cette lumière et cette chaleur pour la répandre sur nos âmes.

En cela elle était le plus parfait modèle de dévotion eucharistique. C'est pourquoi elle peut nous apprendre sans bruit de paroles, si nous nous adressons à elle, ce qu'est l'esprit d'adoration réparatrice ou de sacrifice dans l'acceptation généreuse des peines qui se présentent, ce que doit être notre désir de l'Eucharistie, la ferveur de notre supplication pour les grandes intentions de l'Eglise, et ce que doit être aussi notre action de grâces pour tant de bienfaits.

Article VI - LES DONS INTELLECTUELS ET LES PRINCIPALES VERTUS DE MARIE

Pour mieux voir ce qu'a été la plénitude de grâce en la Sainte Vierge, surtout vers la fin de sa vie, il

convient de considérer quelle fut la perfection de son intelligence, spécialement ce que fut sa foi éclairée par les dons de sagesse, d'intelligence, de science, quelle fut aussi l'élévation de ses principales vertus, qui, étant connexes avec la charité, se trouvaient en elle comme celle-ci à un degré proportionné à celui de la grâce sanctifiante. Pour compléter cette synthèse, nous parlerons brièvement aussi des grâces gratuites d'ordre intellectuel qu'elle reçut, notamment de la prophétie et du discernement des esprits.

La foi éclairée par les dons en Marie

Si l'on pense à la perfection naturelle de l'âme de la Sainte Vierge, la plus parfaite de toutes après celle du Sauveur, il faut admettre que son intelligence naturelle était déjà douée d'une grande pénétration, d'une non moins grande rectitude, et que ces qualités naturelles ne cessèrent de se développer au cours de sa vie.

Sa foi infuse était à plus forte raison très profonde du côté de l'objet par la révélation qui lui fut faite immédiatement, au jour de l'Annonciation, des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, par sa sainte familiarité de tous les jours avec le Verbe fait chair. Subjectivement sa foi était en outre très ferme, très certaine et très prompte dans son adhésion, car ces qualités de la foi infuse sont

d'autant plus grandes que celle-ci est plus élevée. Or Marie reçut la foi infuse la plus haute qui ait jamais existé, il faut en dire autant de son espérance, car Jésus, qui eut la vision béatifique dès le premier instant de sa conception, n'avait pas la foi ni l'espérance, mais la pleine lumière et la possession des biens éternels qui nous sont promis.

Nous ne saurions donc nous faire une idée de l'élévation de la foi de Marie. A l'Annonciation, dès que la vérité divine sur le mystère de l'Incarnation rédemptrice lui a été suffisamment proposée, elle y a cru. Aussi sainte Élisabeth lui dit-elle peu après (Luc, I, 45) : « Heureuse celle qui a cru, car elles seront accomplies les choses qui lui ont été dites de la part du Seigneur. » A Noël, elle voit son Fils naître dans l'étable, et elle croit qu'il est le créateur de l'univers ; elle voit toute la fragilité de son corps d'enfant, et elle croit à sa toute-puissance ; lorsqu'il commence à balbutier, elle croit qu'il est la sagesse même ; lorsqu'elle doit fuir avec lui devant la colère du roi Hérode, elle croit pourtant qu'il est le roi des rois, le seigneur des seigneurs, comme le dira saint Jean. Au jour de la Circoncision et à la présentation au temple, sa foi s'ouvre de plus en plus sur le mystère de la Rédemption. Marie vit ici-bas dans un clair-obscur perpétuel, distinguant nettement les ténèbres d'en bas, qui proviennent de l'erreur et du mal, et l'obscurité d'en haut, celle qui dépasse la

lumière divine accessible sur terre, et qui fait pressentir ce qu'il y a de plus élevé dans les mystères divins que contemplant à découvert au ciel les bienheureux.

Pendant la Passion, quand les Apôtres, à l'exception de Jean, s'éloignent, elle est au pied de la croix, debout, sans s'évanouir ; elle ne cesse pas un instant de croire que son Fils est vraiment le Fils de Dieu, Dieu même, qu'il est, comme l'a-dit le Précurseur, « l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde », qu'en apparence vaincu, c'est lui qui est vainqueur du démon et du péché et que dans trois jours il sera vainqueur de la mort par sa résurrection, comme il l'a annoncé. Cet acte de foi de Marie au Calvaire, à cette heure-là plus obscure, fut le plus grand acte de foi qui ait jamais existé : celui dont l'objet était le plus difficile ; que Jésus remportait la plus grande victoire par la plus complète immolation.

Cette foi était admirablement éclairée par les dons qu'elle avait à un degré proportionné à celui de sa charité. Le don d'intelligence lui faisait pénétrer les mystères révélés, leur sens intime, leur convenance, leur harmonie, leurs conséquences ; il lui faisait mieux voir leur crédibilité ; en particulier pour les mystères auxquels elle participa plus que personne, comme celui de la conception virginale du Christ et de l'Incarnation du Fils de Dieu, par

suite pour les mystères de la Sainte Trinité et l'économie de la rédemption.

Le don de sagesse, sous l'inspiration du Saint-Esprit, lui faisait juger des choses divines par cette sympathie ou connaturalité qui est fondée sur la charité [194]. Elle connaissait ainsi expérimentalement combien ces mystères correspondent à nos aspirations les plus hautes et en suscitent toujours de nouvelles pour les combler. Elle les goûtait à proportion de sa charité, qui ne cessait de grandir, de son humilité et de sa pureté. En Marie se réalisèrent éminemment les paroles : « C'est aux humbles que Dieu donne sa grâce », « bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu », ils l'entrevoient dès ici-bas.

Le don de science, par un instinct spécial de l'Esprit-Saint, lui faisait juger des choses créées, soit comme symboles des choses divines au sens où les cieux racontent la gloire de Dieu, soit pour en voir le vide, la fragilité et mieux apprécier par contraste la vie éternelle.

194 - Cf. saint Thomas, IIa IIae, q. 45, a. 2.

Privilèges particuliers de son intelligence

A sa foi et à ces dons du Saint-Esprit, qui se trouvent à des degrés divers en tous les justes, comme fonctions de l'organisme spirituel, s'ajoutaient en Marie, comme chez beaucoup de

saints, les grâces gratuites (*gratis datae*), ou charismes accordés surtout pour l'utilité du prochain. Ce sont plutôt des signes extérieurs pour confirmer la révélation et la sainteté, que des formes de la vie surnaturelle, c'est pourquoi on les distingue de la grâce sanctifiante, des vertus infuses et des dons, qui sont d'ordre plus élevé [195].

A ce sujet les théologiens admettent généralement ce principe : plus que tous les autres saints Marie reçut tous les privilèges que de hautes convenances réclament pour elle, et qui n'avaient rien d'incompatible avec son état. En d'autres termes, elle ne saurait être à ce titre dans une condition d'infériorité par rapport aux autres saints, qu'elle dépassait de beaucoup par le degré selon lequel elle avait la grâce habituelle, les vertus infuses et les sept dons.

Encore faut-il bien entendre ce principe et non pas d'une façon trop matérielle. Si, par exemple, des saints ont vécu de longs mois sans nourriture, ou s'ils ont marché sur les eaux pour venir au secours de quelqu'un, il ne s'ensuit pas que la Sainte Vierge l'ait fait aussi ; il suffit que de tels dons soient contenus dans des grâces d'ordre supérieur[196].

Mais en vertu du principe énoncé, on doit lui attribuer plusieurs charismes, soit d'une façon

certaine, soit avec une grande probabilité.

Tout d'abord on doit admettre qu'elle a eu par privilège, mieux que les autres saints, la connaissance profonde de l'Écriture, surtout de ce qui se rapporte au Messie, à l'Incarnation rédemptrice, à la Sainte Trinité, à la vie de la grâce et des vertus, à la vie éternelle.

Bien qu'il n'appartint pas à Marie d'exercer le ministère officiel, elle dut éclairer saint Jean et saint Luc sur bien des choses relatives à la vie d'enfance et à la vie cachée de Jésus [197].

Quant aux objets d'ordre naturel, elle dut en avoir la connaissance claire et profonde qui était de quelque utilité ; il n'est pas nécessaire de savoir que le sel ordinaire est du chlorure de sodium, ou que l'eau est composée d'hydrogène et d'oxygène, pour bien connaître leurs propriétés naturelles, et même leur symbolisme supérieur. Marie avait des choses naturelles la connaissance qui sert à mieux pénétrer les vérités morales et religieuses, ce qui manifeste l'existence de Dieu, de sa Providence universelle s'étendant au moindre détail, ce qui manifeste aussi la spiritualité et l'immortalité de l'âme, notre libre arbitre, notre responsabilité, les principes et les conclusions de la loi morale, les rapports de la nature et de la grâce. Elle voyait admirablement la finalité de la nature, l'ordre de la

création, la subordination de toute cause créée à la cause suprême ; elle ne confondait pas cette subordination avec ce qui ne serait que coordination de l'action de la créature à celle du Créateur. Elle voyait que tout bien vient de Dieu, jusqu'à la libre détermination de nos actes salutaires et méritoires, et que nul ne serait meilleur qu'un autre, s'il n'était plus aimé par Dieu, ce qui est le fondement du mérite de l'humilité et de l'action de grâces.

La connaissance de Marie sur terre avait des bornes, surtout à l'origine ; c'est ainsi qu'elle ne comprit pas d'abord toute la portée des paroles de Jésus enfant touchant les affaires de son Père (Luc,II, 48). Mais, comme on l'a dit souvent, c'étaient là des limites plutôt que des lacunes ; ce n'était pas de l'ignorance, car ce n'était pas la privation d'une connaissance qu'il aurait convenu qu'elle possédât à ce moment. La Mère de Dieu, aux différentes époques de sa vie, savait ce qu'il convenait qu'elle sût.

A plus forte raison, ne fut-elle jamais sujette à l'erreur ; elle évitait toute précipitation dans le jugement, et suspendait celui-ci tant qu'elle n'avait pas la lumière suffisante; et, si elle n'était pas certaine, elle se contentait de considérer la chose comme vraisemblable ou probable, sans affirmer même intérieurement qu'elle fût vraie. Par

exemple, il est dit en saint Luc (II, 44) que lorsque Jésus âgé de douze ans était resté à Jérusalem, elle estimait ou supposait qu'il était dans le cortège des parents et amis. C'était une supposition vraisemblable, vraiment probable, en cela elle ne se trompait pas.

Nous avons vu plus haut [198] qu'elle eut très probablement, selon beaucoup de théologiens, au moins de façon transitoire, dès le sein de sa mère, la science infuse pour avoir l'usage du libre arbitre, le mérite qui faisait fructifier la plénitude initiale de grâce. Si cette science infuse lui fut ainsi très probablement accordée, il est bien difficile de dire qu'elle en fut privée ensuite, car elle serait devenue moins parfaite au lieu de progresser incessamment dans cette voie du mérite. La même raison de convenance, nous l'avons vu, a porté beaucoup de théologiens à affirmer avec saint François de Sales et saint Alphonse qu'elle gardait l'usage de cette science infuse pendant son sommeil pour continuer de mériter.

Parmi les grâces gratuites, on ne saurait non plus refuser à Marie la prophétie, qui est du reste manifestée par le Magnificat, en particulier par ces paroles : « Voici que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse » (Luc, I, 48). La réalisation de cette prédiction est aussi évidente et constante depuis des siècles que

l'énoncé en est précis. Ce ne fut pas sans doute la seule prophétie dans la vie de la Sainte Vierge, puisque ce don est très fréquent chez bien des saints, comme on le voit par la vie du Curé d'Ars et de saint Jean Bosco [199].

Enfin, comme beaucoup de saints, elle dut avoir le don du discernement des esprits, pour reconnaître l'esprit de Dieu, le distinguer de toute illusion diabolique ou de l'exaltation naturelle, pour pénétrer aussi les secrets des cœurs, surtout lorsqu'on lui demandait conseil, pour répondre toujours de façon juste, opportune et immédiatement applicable, comme le faisait si souvent le saint Curé d'Ars et beaucoup d'autres serviteurs de Dieu.

Plusieurs théologiens reconnaissent encore à Marie le don des langues, lorsqu'elle eut à voyager en des pays étrangers, en Egypte et à Ephèse [200]. A plus forte raison, depuis l'Assomption, Marie a-t-elle la plénitude de ce don, c'est ainsi que, dans les apparitions de Lourdes, de la Salette et d'autres endroits, elle a parlé le dialecte de la région où elle apparaissait, dialecte qui était du reste la seule langue connue des enfants auxquels elle apportait un message du ciel.

On s'est demandé si Marie avait eu sur terre, ne serait-ce que quelques instants, la vision immédiate

de l'essence divine, dont jouissent au ciel les bienheureux.

Les théologiens enseignent communément contre Chr. Véga et François-Guerra, que certainement elle ne l'a pas eue de façon permanente, en quoi elle diffère de NotreSeigneur, car, si elle l'avait eue ainsi, elle n'aurait pas eu la foi.

A-t-elle eu cette faveur, vers la fin de sa vie, de façon transitoire ? Il est difficile de répondre avec certitude. Elle a dû avoir une vision intellectuelle de la Sainte Trinité supérieure à celle que reçut sainte Thérèse et bien d'autres saints parvenus à l'union dite transformante (VII^e demeure de sainte Thérèse); mais cette vision intellectuelle, si élevée soit-elle, reste de l'ordre de la foi, elle est inférieure à la vision immédiate de l'essence divine, et se fait par idée infuse.

On sait que, selon saint Augustin et saint Thomas [201], il est probable que saint Paul a eu un moment la vision béatifique, lorsque, dit-il (II Cor., XII, 2), « il fut ravi jusqu'au troisième ciel (dans son corps ou sans son corps, il ne sait) enlevé dans le paradis et qu'il entendit des paroles ineffables qu'il n'est pas permis à un homme de révéler ».

Saint Augustin et saint Thomas remarquent que le troisième ciel, selon les Hébreux, n'est pas celui de l'air, ni celui des astres, mais le ciel spirituel où

Dieu habite et est vu par les anges, le paradis, comme dit saint Paul lui-même dans le texte cité. Aussi ces deux grands docteurs considèrent comme probable que saint Paul a eu un moment la vision béatifique, car il était appelé à être le Docteur des Gentils, celui de la grâce, et qu'on ne peut pleinement connaître le prix de la grâce, germe de la gloire, sans avoir joui un instant de celle-ci. Il y a là une sérieuse probabilité qui se recommande de l'autorité des deux plus grands théologiens de l'Eglise, qui reçurent eux-mêmes de très grandes grâces mystiques, et qui pouvaient juger beaucoup mieux que nous de la réponse à faire à une pareille question.

Cette opinion de saint Augustin et de saint Thomas n'est pourtant pas acceptée par Estius, par Corneille de la Pierre. Des exégètes modernes, comme le P. B. Allo, O.P., dans son commentaire de la II^e Ep. aux Corinthiens, se contentent de dire que « saint Paul fut alors élevé sur les hauts sommets de la contemplation divine, il dut chanter les chants indicibles des bienheureux autour du trône de Dieu ».

Pour revenir à la Sainte Vierge, il faut remarquer avec le P. Hugon [202], que, s'il reste probable que saint Paul a reçu un moment ce privilège, il est bien difficile de le refuser à la Mère de Dieu, car sa maternité divine, la plénitude de grâce, et l'absence

de toute faute la disposaient plus que personne à la béatitude de l'éternité. Si l'on ne peut affirmer avec certitude qu'elle a eu ici-bas pendant quelques instants la vision béatifique, la chose reste très probable [203].

Ce simple aperçu suffit pour donner une idée de ce que furent pendant sa vie terrestre les dons intellectuels de la Sainte Vierge.

195 - Cf. saint Thomas, Ia IIae, q. III, a. 5.

196 - Cf. E. DUBLANCHY, Dict. Théol. cath., art. Marie, col. 2367-2368 ; voir aussi ibidem, col. 2409-2413 ss. : La science de Marie pendant sa vie terrestre; sources de cette connaissance, son étendue et sa perfection.

197 - Cajelan remarque in IIIam P., q. 27, a. 5 : « Posset tamen dici quod non publica doctrina, sed familiari instructione, quam constat mulieribus non esse prohibitam, B. Virgo aliqua particularia facta explicavit Apostolis », et cela plus et mieux que Marie-Madeleine appelée Apostolorum apostola pour leur avoir annoncé le fait de la résurrection du Sauveur.

198 - Chapitre II, art. 5, fin.

199 - Pour la même raison, bien des théologiens reconnaissent que Marie, notamment après l'Ascension, comme bien des serviteurs et servantes de Dieu, eut la grâce des guérisons miraculeuses, pour adoucir les amertumes, essuyer les larmes, secourir les malheureux qui s'adressaient à elle, ou qu'elle rencontrait. Elle fut dès ici-bas la consolatrice des affligés, d'une façon qui manifestait sa très haute sainteté. C'est ce qu'ont dit saint Albert le Grand, saint Antonin, Suarez, et la plupart des ouvrages actuels de Mariologie.

200 - Tel est l'avis de saint Albert le Grand, saint Antonin (IV P, cap. XIX), Gerson (Sermo I de Spiritu Sancto), Suarez (in IIIam disp 20, sect. 2), Corneille de la Pierre (in Act Apost , II, 4) et beaucoup de théologiens modernes.

201 - IIa IIae, q. 175, a 3

202 - Marie, pleine de grâce, 5e éd., 1926, pp. 106 ss.

203 - Cf E DUBLANCHY, Dict Théol cath., art Marie, col. 2410. « Une dernière source spéciale de science pour Marie, pendant sa vie terrestre, fut une participation transitoire à la vision béatifique, qui lui fut parfois concédée, comme l'admettent, pour Moïse et saint Paul, beaucoup de théologiens, après saint Augustin, Epist, CXLVII. n. 31 sq.; P. L, t. XXXIII, col 610 sq, et saint Thomas, Sum theol., IIa IIae, q. 1755, a. 3, De Veritate, q 13, a 2, interprétant dans ce sens plusieurs textes scripturaires. « Probablement conférée à Moïse et à saint Paul, cette faveur dut aussi être accordée à la Mère de Dieu, selon le principe qui autorise à lui attribuer les privilèges concédés à d'autres saints et convenant à sa double dignité de Mère de Dieu et de corédemptrice ou de médiatrice universelle. Cf Gerson, Super Magnificat, tr III, Opera, Amers, 1706, t. IV, col. 268; saint Antonin, Sum theol., part. IV, tit XV, c. XVII, I; Denys le Chartreux, De praeconio et dignitate Mariae, l. II, art. 8; De dignitate et laudibus B. V Mariae, l II, a 12 ; Suarez, in IIIam S. Thomae, t II, disp XIX, sect IV, 29, item Novato, Sedlmayr, Lépicier. Quant à la fréquence, à la durée et à la perfection de cette participation (à la vision béatifique), nous ne pouvons former que des conjectures. »

Les principales vertus de Marie

Nous avons parlé un peu plus haut de sa foi ; il convient de dire brièvement ce que furent en elle l'espérance, la charité, les quatre vertus cardinales ; puis l'humilité et la douceur.

L'espérance par laquelle elle tendait à posséder Dieu qu'elle ne voyait pas encore, était une parfaite confiance, qui s'appuyait, non pas sur elle-même, mais sur la miséricorde divine et la toute-puissance auxiliaire. Ce fondement lui donnait une certitude très ferme, « certitude de tendance », dit saint

Thomas [204], qui fait penser à celle qu'a le navigateur, après avoir pris le bon chemin, de tendre effectivement vers le but de son voyage, et qui augmente dans la mesure où il s'en rapproche. En Marie cette certitude augmentait aussi par les inspirations du don de piété par lesquelles, en suscitant en nous une affection toute filiale pour lui, « le Saint-Esprit rend témoignage à notre esprit, que nous sommes les enfants de Dieu » (Rom., VII, 16), et que nous pouvons compter sur son secours.

Cette certitude de l'espérance était d'autant plus grande en Marie, qu'elle était confirmée en grâce, préservée de toute faute, et donc de toute déviation, aussi bien du côté de la présomption que de celui de la dépression et du manque de confiance en Dieu.

Cette espérance parfaite, elle l'a exercée lorsque dans sa jeunesse elle avait le désir ardent de la venue du Messie, lorsqu'elle la demandait pour le salut des peuples, ensuite quand elle attendait que le secret de la conception virginale du Sauveur fut manifesté à Joseph son époux ; quand elle dut fuir en Egypte ; plus tard au Calvaire, lorsque tout paraissait désespéré et qu'elle espéra la parfaite et prochaine victoire du Christ sur la mort, comme lui-même l'avait annoncée. Sa confiance soutint enfin celle des Apôtres au milieu de leurs luttes

incessantes pour la diffusion de l'Évangile et la conversion du monde païen.

Sa charité, son amour de Dieu pour lui-même et des âmes en Dieu, dépassait dès le début la charité finale de tous les saints réunis, puisqu'elle était au même degré que la plénitude de grâce, et que Marie était toujours plus intimement unie au Père, comme sa fille de prédilection, au Fils comme sa Mère Vierge, étroitement associée à sa mission au Saint-Esprit par un mariage spirituel qui dépassait de beaucoup celui qu'ont connu les plus grands mystiques. Elle était, à un degré que nous ne pouvons entrevoir, le temple vivant de la Sainte Trinité. Dieu l'aimait déjà plus que toutes les autres créatures ensemble, et elle répondait parfaitement à cet amour, après s'être consacrée pleinement à lui dès le premier instant de sa conception, et en vivant toujours dans la plus complète conformité de volonté à son bon plaisir.

Aucune passion désordonnée, aucune vaine inquiétude, aucune distraction ne venaient ralentir l'élan de son amour pour Dieu, et son zèle pour la régénération des âmes était proportionné à cet élan ; elle s'offrait incessamment et offrait son Fils pour notre salut.

Cette charité éminente, elle l'a exercée d'une façon continue et plus spécialement lorsqu'elle s'est

consacrée totalement à Dieu, puis lorsqu'elle fut présentée au temple et fit le vœu de virginité, s'en remettant à la Providence pour le lui faire observer parfaitement ; ensuite quand à l'Annonciation elle donna son consentement avec une parfaite conformité à la volonté de Dieu et par amour pour toutes les âmes à sauver, de même en concevant son Fils, en lui donnant le jour ; en le présentant au temple, en le retrouvant plus tard au milieu des docteurs, enfin en l'offrant au Calvaire, en participant à toutes ses souffrances pour la gloire de Dieu, en esprit de réparation et pour le salut de tous. Au moment même où elle entendit les cris : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants », elle s'unit à la prière du Sauveur pour ses bourreaux : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » (Luc, XXIII, 34).

Aussi l'Eglise lui applique-t-elle ces paroles de l'Ecclésiastique (XXIV, 24, 17) : « Je suis la Mère du pur amour, de la crainte de Dieu, de la sagesse et de la sainte espérance » [205].

Les vertus morales infuses sont en tous les justes à un degré proportionné à celui de leur charité : la prudence dans la raison pour assurer la rectitude du jugement pratique selon la loi divine, la justice dans la volonté pour rendre à chacun ce qui lui est dû, la force et la tempérance dans la sensibilité pour la discipliner et faire descendre en elle la

rectitude de la droite raison éclairée par la foi. A ces quatre vertus cardinales se rattachent les autres vertus morales infuses.

Quant aux vertus acquises, qui sont d'ordre naturel, elles facilitent l'exercice des précédentes, auxquelles elles sont subordonnées, comme chez l'artiste l'agilité des doigts facilite l'exercice de l'art, qui est dans l'intelligence.

La prudence en Marie dirigeait tous ses actes vers la fin dernière surnaturelle, sans aucune déviation ; tous ses actes étaient délibérés et méritoires. L'Eglise l'appelle Virgo prudentissima. Elle exerça particulièrement cette vertu éclairée par le don de conseil à l'Annonciation, lorsque « troublée par les paroles de l'ange, elle se demandait ce que pouvait signifier cette salutation (Luc, I, 29), puis quand elle interrogea : « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme » ; et après avoir été éclairée, lorsqu'elle dit « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. »

La justice, elle l'exerça en évitant toute faute contraire à cette vertu, en observant toutes les prescriptions de la loi, même de la purification alors qu'elle n'avait aucun besoin d'être purifiée, et en ordonnant toute sa vie au plus grand bien de l'humanité à régénérer et de son peuple.

Elle a pratiqué de la façon la plus haute la justice à l'égard de Dieu, c'est-à-dire la vertu de religion, unie au don de piété, en se consacrant totalement au service de Dieu dès le premier instant, en faisant le vœu de virginité, en offrant son Fils à la présentation au temple, plus encore en offrant sa mort sur la croix. Elle offrit ainsi avec lui le plus grand acte de la vertu de religion le sacrifice parfait, l'holocauste d'une valeur infinie. Elle a pratiqué de même l'obéissance parfaite à tous les commandements, accompagnée de la plus généreuse promptitude à suivre tous les conseils et inspirations du SaintEsprit.

Cette justice en elle fut toujours unie à la miséricorde, avec son Fils, elle pardonna toutes les injures qui lui étaient faites, et montra la plus grande commisération pour les pécheurs et pour les affligés. Aussi l'Eglise l'appelle-t-elle : Mère de Miséricorde, Notre Dame du perpétuel secours, titre que redisent des milliers de sanctuaires dans les divers pays du monde ; par elle se réalise cette parole du psalmiste : « Misericordia Dei plena est terra. »

La force ou la fermeté de l'âme qui ne se laisse pas abattre par les plus grands dangers, les plus durs travaux et les plus pénibles afflictions, apparut en Marie à un degré non moins éminent, surtout pendant la Passion du Sauveur, lorsqu'elle resta

debout au pied de la croix, sans défaillir, selon le témoignage de saint Jean (XIX, 25). On sait que Cajetan a écrit un opuscule De spasmo Virginis contre l'opinion d'après laquelle Marie se serait évanouie sur le chemin du Calvaire. Médina, Tolet, Suarez et l'ensemble des théologiens, ont également rejeté cette opinion.

La Sainte Vierge fut soutenue par les inspirations du don de force au point qu'elle a mérité par le martyre du cœur d'être appelée Reine des martyrs, du fait qu'elle a intérieurement participé aux douleurs de son Fils plus profondément et plus généreusement que tous les martyrs dans leurs tourments extérieurs. C'est ce que l'Eglise rappelle en la fête de la Compassion de la Sainte Vierge, et en celle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, particulièrement dans le Stabat, où il est dit :

Fac ut portem Christi mortem, Faites que je porte la mort du Christ,

Passionis fac consortem Faites-moi partager sa passion

Et plagas recolere. et vénérer ses saintes plaies.

Fac me plagis vulnerari, Faites que, blessé de ses blessures

Fac me cruce inebriari, Je sois enivré de la croix

Et cruore Filii. et du sang de votre Fils.

C'est le plus haut degré de la force, de la patience et de la magnanimité ou grandeur d'âme dans la plus extrême affliction.

La tempérance sous ses différentes formes, en particulier la virginité parfaite, apparut dans son angélique pureté, qui assurait en tout la prédominance de l'âme sur le corps, celle des facultés supérieures sur la sensibilité, de telle sorte que Marie était de plus en plus spiritualisée ; l'image de Dieu resplendissait en elle comme en un très pur miroir sans trace aucune d'imperfection.

L'humilité n'eut jamais en elle à réprimer le moindre premier mouvement d'orgueil ou de vanité, mais elle la portait à l'acte propre de cette vertu, à reconnaître pratiquement que par elle-même elle n'était rien et ne pouvait rien, sans la grâce dans l'ordre du salut, aussi s'inclinait-elle devant l'infinie majesté de Dieu et devant ce qu'il y avait de lui en tout être créé. Plus qu'aucune autre créature elle a mis sa grandeur en Dieu, en elle se réalise éminemment cette parole du Missel - Deus humilium celsitudo.

Le jour de l'Annonciation elle dit : « Je suis la servante du Seigneur » et dans le Magnificat elle rend grâces au Très-Haut d'avoir daigné regarder son infime condition. Au jour de la purification, elle se soumet à une loi qui n'a pas été portée pour elle.

Toute sa vie son humilité se manifeste par tout son extérieur, sa parfaite modestie, sa pauvreté volontaire, les travaux manuels très simples qu'elle accomplit, alors qu'elle a reçu les plus grandes grâces qu'aucune autre créature ne recevra jamais.

Sa douceur correspondait à son humilité selon cette parole de la liturgie : *Virgo singularis inter omnes mitis* ; même à l'égard de ceux qui crucifiaient son Fils elle n'a proféré aucune parole d'indignation, mais avec lui elle leur a pardonné en priant pour eux; c'est la plus grande perfection de la douceur, unie à celle de la force.

Toutes les vertus, même celles qui sont en apparence opposées, s'unissaient en elle avec une parfaite harmonie, qui fait penser à la simplicité éminente de Dieu où se fondent ensemble les perfections absolues les plus différentes comme l'infinie justice et l'infinie miséricorde.

Tels sont les dons intellectuels de Marie et ses principales vertus, qui ont fait d'elle le modèle de la vie contemplative, unie au plus grand dévouement à l'égard du Verbe incarné, et à l'apostolat caché le plus profond et le plus universel, puisque personne n'a été associé comme elle à l'œuvre immense de la rédemption, comme nous le verrons plus loin en parlant de sa médiation universelle [206].

Ce que nous venons de dire des principales vertus de Marie, de ses dons intellectuels et de leur harmonie nous montre plus concrètement ce qu'a été en elle le progrès spirituel, et comment la plénitude de grâce a considérablement augmenté en elle à l'instant de l'Incarnation et dans les principaux mystères qui ont suivi : à la nativité du Sauveur, à la présentation de Jésus au temple, lors de la fuite en Egypte, pendant la vie cachée de Nazareth, plus encore au Calvaire, à la Pentecôte, et lorsqu'elle assistait et communiait à la messe célébrée par saint Jean.

Il convient de traiter maintenant de la plénitude finale de grâce au moment de sa mort, et à l'instant de son entrée au ciel. Nous pouvons suivre ainsi les phases successives de la vie spirituelle de Marie depuis l'Immaculée Conception jusqu'à sa glorification, tel le cours d'un fleuve qui provient d'une source très haute et qui, en fertilisant tout sur son passage, va se jeter dans l'océan.

204 - IIa IIae, q 18, a. 4 : « Spes certitudinaliter tendit in suum finem, quasi participans certitudinem a fide, quae est in vi cognoscitiva. » Ad 2 « Spes non innititur principaliter gratiae jam habitae, sed divinae omnipotentiae et misericordiae, per quam etiam qui gratiam non habet, eam consequi potest, ut sic ad vitam aeternam perveniat. »

205 - Ce verset ne se trouve pas dans le texte hébreu mais en plusieurs manuscrits grecs et dans la Vulgate.

206 - La doctrine commune relative aux vertus de Marie a été exposée théologiquement par Justin de Miéchow, O. P., dans son ouvrage latin qui a été traduit en français sous le titre

Conférences sur les litanies. Voir aussi sur ce point le beau livre du P R. BERNARD, O. P., *Le Mystère de Marie*, Paris, 1933 pp. 183 ss. Ce que la Très Sainte Vierge a fait pour nous durant les années de la vie cachée de Notre-Seigneur : « Jésus accomplissait alors la part la plus douce de son œuvre et la plus haute, la sanctification de ces deux êtres (Marie et Joseph), qui lui tenaient de si près et qui seraient si grands dans son royaume. Le P. Rambaud O. P., a traité aussi récemment des différentes vertus de la Sainte Vierge, dans son livre *Douce Vierge Marie*, Lyon, 1939. Voir les chapitres : Vierge très prudente, Vierge clémente, Vierge fidèle, Siège de la Sagesse. Voir aussi dans la collection *Les Cahiers de la Vierge* (éditions de la Vie Spirituelle) les pages profondes et délicates écrites par l'abbé Ch. JOURNET dans le fascicule *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, et par le M. le chanoine Daniel LALLEMENT dans *Mater Misericordiae*, cf. *ibidem*, *Le Mois de Marie*, du P.-A.-D. SERTILLANGES.

CHAPITRE IV - La plénitude finale de grâce en Marie

Pour considérer cette plénitude finale sous ses divers aspects, il faut dire d'abord ce qu'elle fut au moment de la mort de la Sainte Vierge, rappeler ce qu'enseigne le magistère ordinaire de l'Eglise sur l'Assomption et parler enfin de cette plénitude finale de grâce telle qu'elle s'épanouit éternellement au ciel.

Article I - QUE FUT CETTE PLÉNITUDE FINALE AU MOMENT DE LA MORT DE LA SAINTE VIERGE

Marie fut laissée au monde après Jésus-Christ pour consoler l'Eglise, dit Bossuet [207]. Elle le fit par sa prière, par ses mérites qui ne cessèrent de grandir ; elle soutint ainsi les Apôtres dans leurs travaux et

leurs souffrances et elle exerça un apostolat caché profond en fécondant le leur.

Nous avons vu plus haut, en parlant des conséquences du privilège de l'Immaculée Conception, qu'en Marie, comme en Notre-Seigneur, la mort ne fut pas une suite du péché originel dont ils furent préservés. Elle fut une suite de la nature humaine, car l'homme par sa nature est mortel comme l'animal ; il n'était immortel à l'origine que par un privilège préternaturel concédé dans l'état d'innocence ; ce privilège étant perdu par suite de la faute du premier homme, la nature apparut telle qu'elle est par elle-même : sujette à la douleur et à la mort.

Le Christ, venant comme Rédempteur, fut conçu in carne passibili, dans une chair passible et mortelle [208]. Il faut en dire autant de la Sainte Vierge. La mort fut donc en eux une suite, non pas du péché originel, dont ils furent préservés, mais de la nature humaine laissée à ses lois naturelles, après la perte du privilège de l'immortalité.

Mais Jésus a accepté et offert sa douloureuse passion et sa mort pour notre salut, et Marie, au Calvaire surtout a offert son Fils pour nous, en s'offrant elle-même avec lui. Elle a fait, comme lui, pour nous le sacrifice de sa vie, dans le martyre du

cœur le plus généreux après celui de Notre-Seigneur.

Lorsque, plus tard, l'heure de sa mort arriva, le sacrifice de sa vie était déjà fait, et il se renouvela en prenant la forme parfaite de ce que la tradition a appelé la mort d'amour, qui n'est pas seulement la mort en état de grâce ou dans l'amour, mais qui est une suite de l'intensité d'un amour calme et très fort, par lequel l'âme, mûre pour le ciel, quitte son corps et va s'unir à Dieu dans la vision immédiate et éternelle de la patrie, comme un grand fleuve se jette dans l'océan.

Sur les derniers instants de Marie, il faut redire ce qu'a écrit saint Jean Damascène [209], « qu'elle mourut d'une mort extrêmement paisible ». C'est ce qu'explique admirablement saint François dans son *Traité de l'amour de Dieu*, l. VII, ch. XIII et XIV : « Que la Très Sainte Vierge, Mère de Dieu mourut d'amour pour son Fils. » - « Il est impossible d'imaginer, dit-il, qu'elle soit morte d'autre sorte de mort que de celle d'amour : mort la plus noble de toutes, et due, par conséquent, à la plus noble vie. Si les premiers chrétiens furent dits n'avoir qu'un cœur et une âme (Act. Ap., IV, 32) à cause de leur parfaite mutuelle dilection; si saint Paul ne vivait plus lui-même, mais Jésus-Christ vivait en lui (Gal., II, 20), à raison de l'extrême union de son cœur à celui de son Maître, combien est-il plus véritable

que la sacrée Vierge et son Fils n'avaient qu'une âme, qu'un cœur et qu'une vie en sorte que son Fils vivait en elle ! Mère la plus aimante et la plus aimée qui pouvait être, d'un amour incomparablement plus éminent que celui de tous les ordres des Anges et des hommes, à mesure que les noms de Mère unique et de Fils unique sont aussi des noms au-dessus de tous autres noms en matière d'amour.

« Or, si cette Mère vécut de la vie de son Fils, elle mourut aussi de la mort de son Fils ; car quelle est la vie, telle est la mort. Ayant assemblé en son esprit, par une très vive et continuelle mémoire, tous les plus aimables mystères de la vie et de la mort de son Fils, et recevant toujours à droit fil parmi cela les plus ardentes inspirations que son Fils, soleil de justice, jetât sur les humains au plus fort du midi de sa charité, enfin le feu sacré de ce divin amour la consuma toute, comme un holocauste de suavité ; de sorte qu'elle en mourut, son âme étant toute ravie et transportée entre les bras de la dilection de son Fils. »

Ch. XIV : « Elle mourut d'un amour extrêmement doux et tranquille. »

« Le divin amour croissait à chaque moment dans le cœur virginal de notre glorieuse Dame, mais par des croissances douces, paisibles et continues, sans

agitation, ni secousse, ni violence quelconque comme un grand fleuve qui, ne trouvant plus d'obstacle en la plaine, y coule doucement sans effort.

« Comme le fer, s'il était quitte de tout empêchement, serait attiré fortement, mais doucement par l'aimant, en sorte que l'attraction serait toujours plus active et plus forte à mesure que l'un serait plus près de l'autre et que le mouvement serait plus proche de sa fin, ainsi la très sainte Mère n'ayant rien en soi qui empêchât l'opération du divin amour de son Fils, elle s'unissait avec iceluy d'une union incomparable, par des extases douces, paisibles et sans effort. Si que la mort de cette Vierge fut plus douce qu'on ne peut se l'imaginer, son Fils l'attirait suavement « à l'odeur de ses parfums ». L'amour avait donné près de la croix à cette divine Epouse les suprêmes douleurs de la mort ; certes, il était raisonnable qu'enfin la mort lui donnât les souveraines délices de l'amour. »

Bossuet s'exprime de même dans son 1^{er} sermon pour la fête de l'Assomption, 1^{er} point : « Si aimer Jésus, et être aimé de Jésus, ce sont deux choses qui attirent les divines bénédictions sur les âmes, quel abîme de grâces n'avait point, pour ainsi dire, inondé celle de Marie ! Qui pourrait décrire l'impétuosité de cet amour mutuel, à laquelle

concourait tout ce que la nature a de tendre, tout ce que la grâce a d'efficace ? Jésus ne se lassait jamais de se voir aimé de sa mère : cette sainte mère ne croyait jamais avoir assez d'amour pour cet unique et ce bien-aimé ; elle ne demandait d'autre grâce à son Fils, sinon de l'aimer, et cela même attirait sur elle de nouvelles grâces »

« Mesurez, si vous pouvez, à son amour la sainte impatience qu'elle avait d'être réunie à son Fils. Si le grand apôtre saint Paul veut rompre incontinent les liens du corps, pour aller chercher son maître à la droite de son Père, quelle devait être l'émotion du sang maternel ! Le jeune Tobie, pour une absence d'un an, perce le cœur de sa mère d'inconsolables douleurs. Quelle différence entre Jésus et Tobie ! et quels regrets la Vierge ne ressentait-elle pas de se voir si longtemps séparée d'un Fils qu'elle aimait uniquement ! Quoi, disait-elle, quand elle voyait quelque fidèle partir de ce monde, par exemple, saint Etienne, et ainsi des autres, quoi, mon Fils, à quoi me réservez-vous désormais, et pourquoi me laissez-vous ici la dernière ? Après m'avoir amenée au pied de votre croix pour vous voir mourir, comment me refusez-vous si longtemps de vous voir régner ? Laissez, laissez seulement agir mon amour ; il aura bientôt désuni mon âme de ce corps mortel, pour me transporter à vous, en qui seul je vis.

« Cet amour étant si ardent, si fort et si enflammé, il n'envoyait pas un désir au ciel, qui ne dût tirer avec soi l'âme de Marie.

« Alors la divine Vierge rendit, sans peine et sans violence, sa sainte et bienheureuse âme entre les mains de son Fils. Comme la plus légère secousse détache de l'arbre un fruit déjà mûr, ainsi fut cueillie cette âme bénie, pour être tout d'un coup transportée au ciel ; ainsi mourût la divine Vierge par un élan de l'amour divin. »

Nous voyons en cette très sainte mort la plénitude finale de grâce telle qu'elle peut être sur terre, elle correspond admirablement à la plénitude initiale qui n'a cessé de grandir depuis l'instant de l'Immaculée Conception, et elle dispose à la plénitude consommée du ciel, qui est toujours proportionnée chez les élus au degré de leurs mérites au moment même de leur mort.

207 - IIe Sermon pour la fête de l'Assomption, Ire partie, fin

208 - Cela suppose que le premier homme avait péché ; c'est même une des raisons les plus fortes qui montre que, dans le plan actuel de la Providence, le Verbe ne se serait pas incarné si l'homme n'avait pas péché, car le décret actuel et efficace de l'Incarnation porte précisément sur l'Incarnation telle qu'elle fut réalisée hic et nunc, c'est-à-dire in carne passibili, dans une chair passible et mortelle, ce qui, de l'aveu même des scotistes suppose le péché d'Adam.

209 - Homiliae duae de dormitione Virginis Mariae. Voir aussi sainte Brigitte, Révélation, I. VI. C. 62.

Article II - L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

Que faut-il entendre par l'Assomption de Marie ? On entend dans l'Eglise universelle par cette expression que la Sainte Vierge, peu après sa mort et sa résurrection glorieuse, fut élevée corps et âme au ciel pour toujours au-dessus des saints et des anges. On dit Assomption et non pas Ascension, comme pour Notre-Seigneur, car Jésus par sa puissance divine a pu s'élever lui-même au ciel, tandis que Marie ressuscitée y a été élevée par la puissance divine jusqu'au degré de gloire où elle avait été prédestinée.

Ce fait de l'Assomption était-il accessible aux sens, et, s'il y avait des témoins, en particulier les Apôtres, ou au moins l'un d'eux, saint Jean, ont-ils pu de leurs yeux constater ce fait ?

Il y a eu certes dans ce fait quelque chose de sensible, c'est l'élévation du corps de Marie vers le ciel. Mais le terme de cette élévation, c'est-à-dire l'entrée au ciel et l'exaltation de Marie au-dessus de tous les saints et des anges, a été invisible ou inaccessible aux sens.

Sans doute, si des témoins ont trouvé vide le tombeau de la Mère de Dieu, et si ensuite ils ont constaté sa résurrection et son élévation vers le ciel, ils ont pu présumer qu'elle était entrée au ciel, et que Notre-Seigneur l'avait associée à la gloire de son Ascension.

Mais une présomption n'est pas une certitude. Absolument parlant, le corps glorieux de Marie aurait pu être transporté en un autre lieu invisible, celui par exemple où avait été momentanément le corps de Jésus ressuscité entre les apparitions qui suivirent sa résurrection.

Si une présomption n'est pas une certitude, comment l'entrée au ciel de la Sainte Vierge a-t-elle été connue d'une façon certaine ?

Pour cela, il faut qu'elle ait été révélée par Dieu lui-même. L'Ascension le fut explicitement, remarque saint Thomas [210], par l'intermédiaire des anges qui dirent « Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder le ciel ? Ce Jésus qui, du milieu de vous, a été enlevé au ciel, en viendra de la même manière que vous l'avez vu monter [211]. »

De plus, comme le motif de notre foi est l'autorité de Dieu révélateur, l'Assomption n'est définissable comme dogme de foi que si elle a été révélée par Dieu au moins implicitement.

Mais il ne suffit pas qu'il y ait eu une révélation privée, faite à une personne privée comme la révélation faite à Jeanne d'Arc ou à Bernadette de Lourdes ou aux petits bergers de la Salette. Ces révélations privées peuvent par leurs résultats devenir publiques en un sens, mais elles ne font

pas partie du dépôt de la Révélation commune, infailliblement proposée par l'Eglise à tous les fidèles, elles fondent seulement une pieuse croyance distincte de la foi catholique.

Il ne suffit pas non plus d'une révélation privée comme celle faite à sainte Marguerite-Marie sur le culte à rendre au Sacré-Cœur, car une révélation de ce genre reste privée, et elle attire seulement l'attention sur les conséquences pratiques d'une vérité de foi déjà certaine, ici sur cette vérité déjà connue que le Sacré-Cœur de Jésus mérite l'adoration ou le culte de latrie.

Pour que l'Assomption de Marie soit certaine et puisse être proposée à l'Eglise universelle, il a fallu une révélation publique faite aux Apôtres ou au moins à l'un d'eux, par exemple à saint Jean ; car après la mort du dernier des apôtres, le dépôt de la Révélation commune est clos. Enfin la résurrection anticipée de Marie et son entrée au ciel, corps et âme, est un fait contingent qui dépend du libre arbitre de Dieu ; il ne peut ainsi se déduire avec certitude d'autres vérités de foi qui n'auraient pas de connexion nécessaire avec lui.

Il faut donc pour que l'Assomption de Marie soit certaine et puisse être proposée universellement à la foi des fidèles, qu'elle ait été révélée aux Apôtres, au moins à l'un d'eux, soit de façon

explicite, soit de façon implicite ou confuse qui s'est explicitée plus tard. Voyons ce que manifestent à ce sujet les documents de la Tradition, puis les raisons théologiques qui ont été communément alléguées, au moins depuis le VII^e siècle.

210 - IIIa. q. 55, a. 2, ad 2.

211 - Act. Ap., I, 11

1° Par les documents de la Tradition ce privilège apparaît au moins implicitement révélé.

Sans doute, on ne peut pas prouver directement ni par l'Écriture, ni par les documents primitifs de la Tradition, que ce privilège a été révélé explicitement à l'un des Apôtres, car aucun texte de l'Écriture ne contient cette affirmation explicite, et les documents primitifs de la Tradition sur ce point font défaut.

Mais on prouve indirectement par les documents postérieurs de la Tradition qu'il y a eu une révélation au moins implicite, car il y a certainement, à partir du VII^e siècle, des faits qui ne s'expliqueraient pas sans elle.

Dès le VII^e siècle au moins l'Église presque tout entière, en Orient et en Occident, célébrait la fête de l'Assomption. A Rome, le pape Sergius (687-707) ordonnait une procession solennelle ce jour-là [212]. Plusieurs théologiens et liturgistes prétendent même qu'elle existait avant saint

Grégoire le Grand († 604) et ils citent à l'appui de leur opinion la collecte de la messe de l'Assomption contenue dans le sacramentaire appelé grégorien, mais probablement postérieur, où l'on trouve ces mots : « Nec tamen mortis nexibus deprimi potuit [213]. »

D'après le témoignage de saint Grégoire de Tours, la fête de l'Assomption semble bien se célébrer en Gaule au VI^e siècle [214]. On l'y célébrait certainement au VII^e siècle, comme le prouvent le *Missale gothicum* et le *Missale gallicanum vetus*, qui remontent à la fin de ce siècle et qui contiennent de belles prières pour la messe de l'Assomption [215].

En Orient, l'historien Nicéphore Calliste [216] nous apprend que l'empereur Maurice (582-602), contemporain et ami de saint Grégoire le Grand, ordonna, de célébrer solennellement cette fête le 15 août.

La plus ancienne attestation de la croyance traditionnelle en Orient paraît être celle de saint Modeste, patriarche de Jérusalem († 634), dans son *Encomium in dorminonem Deiparae* [217]. Selon lui, les Apôtres, amenés de loin auprès de la Sainte Vierge par inspiration divine, auraient assisté à l'Assomption. Viennent ensuite les homélies de saint André de Crète († 720), qui fut moine à

Jérusalem et archevêque de Crète, *In dormitionem Deiparae* [218], de saint Germain, patriarche de Constantinople († 733), *In sanctam Dei Genitricis dormilionem* [219], et enfin de saint Jean Damascène († 760), *In dormitionem beatae Mariae Virginis* [220].

Les témoignages postérieurs au VIII^e siècle abondent : sont communément cités ceux de Notker de Saint-Gall, de Fulbert de Chartres, de Pierre Damien, de saint Anselme, d'Hildebert, d'Abélard, de saint Bernard, de Richard de Saint-Victor, de saint Albert le Grand, saint Bonaventure et saint Thomas, témoignages qui sont reproduits par nombre d'auteurs depuis le XIII^e siècle [221].

Entre le VII^e et le IX^e siècle se développent la liturgie, la théologie, la prédication de l'Assomption. Le pape Léon IV institue l'octave de cette fête vers 847.

Les auteurs de cette époque et les suivants considèrent ce fait commémoré par cette fête universelle, non pas comme l'objet d'une pieuse croyance, propre à tel ou tel pays, mais comme partie intégrante de la tradition générale, qui remonte dans l'Eglise aux temps les plus anciens.

Ce ne sont pas seulement du reste les auteurs du VII^e au IX^e siècle qui parlent ainsi, c'est l'Eglise elle-même : du fait qu'elle célèbre universellement

cette fête en Orient et en Occident, généralement le 15 août, elle montre qu'elle considère le privilège de l'Assomption comme une vérité certaine enseignée par le magistère ordinaire, c'est-à-dire par tous les évêques en union avec le Pasteur suprême. La prière universelle de l'Eglise manifeste en effet sa foi : *Lex orandi, lex credendi*. Ce n'est pas encore une vérité solennellement définie, mais il serait, dit-on communément, au moins téméraire ou erroné de la nier [222].

Cette croyance générale est à la fois celle des pasteurs qui représentent l'Eglise enseignante et celle des fidèles qui constituent l'Eglise enseignée ; la seconde est infaillible en dépendance de la première, et se manifeste elle-même par le sens chrétien des fidèles et par la répugnance qu'ils éprouveraient si l'on venait nier le privilège de l'Assomption ou le mettre en doute.

C'est ce qui se produisit lorsque quelques rares auteurs proposèrent de changer la fête du 15 août. Benoît XIV répondit : *Ecclesiam hanc amplexam esse sententiam* [223].

L'Eglise en effet ne se contente pas de tolérer cette doctrine, elle la propose positivement, elle l'inculque par sa liturgie et la prédication tant en Orient qu'en Occident. L'accord universel de toute l'Eglise célébrant ainsi cette fête solennelle montre

que c'est l'enseignement de son magistère ordinaire.

Or celui-ci, pour être fondé, demande que cette vérité soit au moins implicitement révélée. Autrement, nous l'avons vu plus haut, il n'y aurait pas de certitude du fait de l'entrée au ciel de Marie corps et âme.

Et même il est probable qu'il y a eu une révélation explicite faite aux Apôtres ou à l'un d'entre eux, car il est bien difficile d'expliquer autrement la tradition universelle qui existe manifestement en Orient et en Occident depuis le VII^e siècle au moins et qui s'exprime en cette fête [224],

Si, en effet, il n'y avait eu à l'origine de l'Eglise qu'une révélation implicite ou confuse, comment les différents évêques et théologiens des diverses parties de l'Eglise se seraient-ils accordés, tant en Orient qu'en Occident, pour reconnaître que ce privilège était implicitement révélé ? Cet accord aurait dû être préparé par des travaux et des conciles dont nul n'a jamais entendu parler. Il n'y a pas trace non plus de révélations privées qui auraient provoqué ces recherches dans le dépôt de la Révélation et des recherches dans toute l'Eglise.

Jusqu'au VI^e siècle, on gardait le silence sur ce privilège de Marie, craignant que, par suite du souvenir des déesses du paganisme, il ne fût mal

compris. Ce qui fut établi surtout dans la période précédente, c'est le principal titre de Marie, « Mère de Dieu », défini au Concile d'Ephèse, et fondement de tous ses privilèges.

Tout porte donc à penser que le privilège de l'Assomption a été révélé explicitement aux Apôtres ou au moins à l'un d'eux, et transmis ensuite par la Tradition orale de la liturgie, car autrement on ne s'expliquerait pas la fête universelle de l'Assomption, qui montre clairement depuis le VII^e siècle que cette vérité est enseignée par le magistère ordinaire de l'Eglise[225].

212 - Liber pontificalis, P. L., t. CXXVIII, c. 898; éd. Duchesne, t. I, p. 376.

213 - P. L., t. LXXVIII, col. 133.

214 - « Dominos susceptum corpus (Virginis) sanctum in nube deferri jussit in paradisum ubi, nunc, resumpta anima, cum electis ejus exultans, aeternitatis bonis nullo occasuris fine perfruitur. » De gloria martyr., Mirac., l. I, c. IV; P. L., t. LXXI, col.708.

215 - P. L., t. LXXII, col. 245-246.

216 - H. E., l. XVII, c. XXVIII; P. G., t. CXLVII, col. 292.

217 - P. G., t. LXXXVI, col. 3288 sq.

218 - P. G., t. XCVII, col. 1053 sq., 1081 sq.

219 - P. G., t. XCVIII, col. 345 sq.

220 - P. G., t. XCVI, Col. 716.

221 - Cf. Merkelbach, Mariologia, pp. 277 ss.

222 - Ainsi parlent saint Antonin, Suarez, Lugo, Baronius, Frassen, M. Cano, D. Solo, Billuart, Tanner, Gotti, Renaudin, Noyon, Hugon : Cf. Merkelbach, Mariologia, 1939, pp. 286 ss.
- Si les théologiens ne sont pas absolument d'accord sur la

note de témérité ou d'erreur dont il convient de qualifier la négation de l'Assomption, c'est que quelques-uns pensent surtout aux raisons théologiques de ce privilège, lesquelles peuvent être considérées soit abstraitement comme de simples raisons de convenance, soit concrètement comme expression de la doctrine traditionnelle, et à ce second point de vue elles ont plus de force. - De plus, si quelque auteur a élevé des doutes, il faut considérer que, depuis le VII^e siècle, il y a toujours eu la grande majorité des auteurs ecclésiastiques pour voir dans la fête de l'Assomption l'expression d'un enseignement du magistère ordinaire de l'église.

223 - De Canoniz. Sanct.; l. I, c. 42, n° 151.

224 - Tel est le sentiment de Dom P. Renaudin, dans son ouvrage La Doctrine de l'Assomption, sa définibilité, Paris, 1913, pp. 119 ss., 131, de J. Bellamy, Dict. Théol., art. Assomption, col. 2139 ss., du P Terrien, dans son livre La Mère de Dieu, t. II, pp. 343 ss., et de plusieurs autres auteurs. D'autres se contentent d'affirmer la révélation implicite, mais ne nient pas pour cela la probabilité d'une révélation explicite transmise oralement et par la liturgie.

225 - Voir sur ce point Dom Paul Renaudin, La Doctrine de l'Assomption, sa définibilité, 1913, pp. 69-133, - et dans le Dict. Théol. cath., art. Assomption, et Dict. Apolog., art. Marie, col. 275-285.

2° Par les raisons théologiques traditionnellement alléguées, ce privilège apparaît implicitement révélé.

Ces raisons théologiques, ainsi que les textes scripturaires qui les fondent, peuvent être considérées de deux manières : ou abstraitement, et de ce point de vue plusieurs ne sont que des raisons de convenance, non démonstratives, ou concrètement, comme visant des faits concrets, dont la complexité et la richesse est conservée par la Tradition; il faut remarquer aussi qu'une raison

de convenance peut elle-même être prise de façon purement théorique, ou au contraire comme étant elle-même au moins implicitement révélée et comme ayant motivé de fait le choix divin.

Nous soulignerons ici surtout deux raisons théologiques qui, à les prendre comme expression de la Tradition, montrent que le privilège de l'Assomption est implicitement révélé [226].

L'éminente dignité de Mère de Dieu est bien la raison radicale de tous les privilèges de Marie, mais n'est pas la raison prochaine de celui de l'Assomption ; aussi il ne paraît y avoir là qu'un argument de convenance non démonstratif [227].

Il n'en est pas de même des deux raisons suivantes :

1° Marie a reçu la plénitude de grâce et a été exceptionnellement bénie par Dieu entre toutes les femmes (Luc, I, 28, 42). Or cette exceptionnelle bénédiction exclut la malédiction divine qui contient : « tu enfanteras dans la douleur » et « tu retourneras en poussière » (Genèse, III, 16-19). Donc Marie, par la bénédiction exceptionnelle qu'elle a reçue, doit être préservée de la corruption cadavérique, son corps ne doit pas retourner en poussière, mais il doit ressusciter par une résurrection anticipée.

La majeure et la mineure de cet argument sont révélées, et donc, selon la majorité des théologiens, la conclusion est définissable, car l'argument n'est que la condition du rapprochement des deux prémisses de foi qui sont causes de la conclusion.

De plus, le raisonnement ici n'est pas précisément illatif, mais seulement explicatif, car la malédiction divine opposée à la bénédiction de Dieu contient, selon la Genèse, III, 16-19 : « tu retourneras en poussière », comme le tout contient les parties, c'est-à-dire actuellement, et non pas comme la cause contient l'effet, c'est-à-dire virtuellement, car la cause peut exister sans son effet, avant de le produire, tandis que le tout ne peut exister sans ses parties. La malédiction divine exprimée dans la Genèse comprend comme partie : « Tu retourneras en poussière. » Marie, bénie entre toutes les femmes, devait être exempte de cette malédiction, elle devait ne pas connaître la corruption du tombeau ; c'est dire que l'heure de la résurrection devait être anticipée pour elle, et la résurrection glorieuse est suivie de l'Assomption ou élévation au ciel du corps glorieux, qui n'est plus fait pour la terre où tout passe, se flétrit et se corrompt.

On voit dès lors que le privilège de l'Assomption est implicitement révélé dans la plénitude de grâce unie à l'exceptionnelle bénédiction reçue par Marie.

2° Une seconde raison théologique non moins forte conduit au même résultat. Elle a été proposée par les nombreux Pères du Concile du Vatican I qui demandèrent la définition solennelle dont nous parlons [228], et elle a été aussi indiquée par Pie IX dans la bulle *Ineffabilis Deus* [229].

On peut la formuler ainsi :

La parfaite victoire du Christ sur le démon comprend celle sur le péché et celle sur la mort. Or Marie, Mère de Dieu, a été très intimement associée au Calvaire à la parfaite victoire du Christ sur le démon. Donc Marie a été associée à sa pleine victoire sur la mort, par la résurrection anticipée et l'Assomption.

Ici encore la majeure et la mineure de l'argument sont révélées, et l'argument lui-même est plus explicatif qu'illatif : il y est question d'un tout, la victoire parfaite du Christ sur le démon, qui comprend comme parties celle sur le péché et celle sur la mort.

La majeure est révélée, comme le dit le *Postulatum* des Pères du Concile du Vatican, en plusieurs passages des Epîtres de saint Paul (Rom., V, 8-11 ; I Cor., XV, 24-26, 54-57; Hébr., II, 14-15; Rom., V, 12-17; VI, 23). Le Christ est « l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde » (Jean, I, 29). Il a dit : « J'ai vaincu le monde » (XVI, 33). Peu avant la

Passion, il dit encore (Jean, XII, 31) : « C'est maintenant le jugement de ce monde ; c'est maintenant que le Prince de ce monde va être jeté dehors. Et moi, quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout les hommes à moi. » Le sacrifice de la croix, par l'amour, l'acceptation des dernières humiliations et de la mort très douloureuse, est la victoire sur le démon et sur le péché : or la mort est la suite du péché ; celui qui est vainqueur du démon et du péché sur la croix doit donc être vainqueur de la mort par sa glorieuse résurrection.

La mineure est aussi révélée : Marie, Mère de Dieu, a été associée aussi intimement que possible au Calvaire à la parfaite victoire du Christ sur le démon. C'est mystérieusement annoncé dans la Genèse (III, 15), dans les paroles divines adressées au démon : « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et la sienne, et celle-ci te meurtrira à la tête. » Ce texte ne suffirait pas, mais Marie à l'Annonciation a dit : « Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum » en consentant à être la Mère du Rédempteur, et elle n'a pu être sa digne Mère sans une parfaite conformité de volonté à celle de son Fils, qui devait s'offrir pour nous. De plus, le vieillard Siméon lui annonce toutes ses souffrances (Luc, III, 35) : « Vous-même, un glaive transpercera votre âme. » Enfin, il est dit en saint Jean, XIX, 25 « Près de la croix de Jésus se

tenaient sa Mère et la sœur de sa Mère. » Elle participait à ses souffrances, dans la mesure de son amour pour lui ; si bien qu'elle est appelée corédemptrice [230].

Il y a une relation très intime et profonde entre la compassion et la maternité ; car la compassion la plus profonde est celle d'un cœur de mère, et Marie ne serait pas la digne Mère du Rédempteur sans une parfaite conformité de volonté à son oblation rédemptrice.

Si donc Marie a été associée très intimement à la parfaite victoire du Christ sur le démon, elle a été associée aussi aux parties de ce triomphe, c'est-à-dire à sa victoire sur le péché et à celle sur la mort, suite du péché.

On peut objecter : il suffirait qu'elle y fût associée par la résurrection finale, comme les autres élus.

A cela il faut répondre que Marie a été associée plus que personne à la parfaite victoire du Christ sur le démon, et que cette victoire n'est parfaite que par l'exemption de la corruption du tombeau, ce qui demande la résurrection anticipée et l'élévation au ciel. Il ne suffisait pas de la résurrection finale, pour que Marie, comme son Fils, fût exempte de la corruption cadavérique, c'est pourquoi il est dit d'elle dans l'oraison de la fête de l'Assomption : « Mortem subiit temporalem, nec

tamen mortis nexibus deprimi potuit, quae Filium tuum Dominum nostrum de se genuit incarnatum. » Elle n'a pu être retenue par les liens de la mort, ce qui ne peut se dire d'aucun autre saint ; même lorsque leur corps est par miracle préservé de la corruption, il est toujours retenu par les liens de la mort.

Ces deux grandes raisons théologiques, l'une prise de la plénitude de grâce unie à la bénédiction exceptionnelle, l'autre prise de l'association de Marie à la victoire parfaite du Christ, montrent que l'Assomption est implicitement révélée et définissable comme dogme de foi.

Les autres raisons théologiques qui ont été invoquées confirment les précédentes au moins comme des raisons de convenances. L'amour spécial de Jésus pour sa sainte Mère le portait à vouloir pour elle ce privilège. L'excellence de la virginité de Marie paraît demander que son corps, exempt de tout péché, ne soit pas retenu par les liens de la mort, suite du péché. L'Immaculée Conception le demande aussi, puisque la mort est une suite du péché originel, dont elle fut préservée. Il faut ajouter qu'on ne conserve aucune relique de la Sainte Vierge, ce qui est un signe probable de son élévation au ciel, corps et âme.

L'Assomption, étant ainsi au moins implicitement révélée, est définissable comme dogme de foi.

L'opportunité de cette définition, comme le dit Dom Paul Renaudin [231], est manifeste. Au point de vue de la doctrine, l'Assomption de Marie est avec l'Ascension du Sauveur le couronnement de la foi en l'œuvre de la Rédemption objectivement achevée, et un nouveau gage de l'espérance chrétienne. Pour les fidèles, une définition solennelle leur permettrait d'adhérer non plus seulement à l'infaillibilité du magistère ordinaire de l'Eglise qui a institué cette fête universelle, mais d'adhérer immédiatement à cette vérité, propter auctoritatem Dei revelantis, à cause de l'autorité de Dieu révélant, contre toutes les erreurs relatives à la vie future, qu'elles viennent du matérialisme, du rationalisme ou du protestantisme libéral, qui minimise en tout notre foi, au lieu de reconnaître que les dons surnaturels de Dieu dépassent toutes nos conceptions. Enfin cette définition solennelle serait, pour les hérétiques et les schismatiques, plus un secours qu'un obstacle, car elle permettrait de mieux connaître la puissance et la bonté de Marie qui nous aide dans la voie du salut, et les égarés ne peuvent connaître cette puissance et cette bonté que si elles sont affirmées par l'Eglise, car la foi vient de la prédication entendue, fides ex auditu. Le juste doit enfin vivre de plus en plus de

sa foi ; la définition solennelle et infaillible d'un point de doctrine est un aliment spirituel donné à son âme sous une forme plus parfaite, qui le rapproche de Dieu, en faisant grandir son espérance, sa charité et, par suite, toutes les autres vertus.

On ne saurait donc douter de l'opportunité de cette définition.

226 - Cf. Merkelbach, op. cit., pp. 279 ss., et G. Frietoff, De doctrina Assumptionis corporalis B. Mariae Virginis rationibus theologicis illustrata, in Angelicum, 1938, pp. 13 ss.

227 - Cf. Frietoff, loc. cit.

228 - Cf. dans l'ouvrage de Dom P. Renaudin, La Doctrine de l'Assomption, sa définibilité, Paris, 1913, pp. 222-308 : Les Postulata des Pères du Concile du Vatican en faveur de la définition dogmatique de l'Assomption : « Quum juxta AposTolicam doctrinam, Rom., V, 8; I Cor., XV, 24, 26, 54, 57; Hébr., II, 14, 15, aliisque in locis traditam, triplici victoria de peccato et de peccatis fructibus, concupiscentia et morte, veluti ex partibus integrantibus, constituatur ille triumphus, quem de Satana, antiquo serpente, Christus retulit ; quumque Gen., III, 15, Deipara exhibeatur singulariter associata Filio suo, in hoc triumpho : accedente unanimi sanctorum Patrum suffragio non dubitamus quin in praefato oraculo eadem beata Virgo triplici illa victoria praesignificetur illustris, adeoque non secus ac de peccato per immaculatam Conceptionem et de concupiscentia per virginalem Maternitatem, sic etiam de inimica morte singularem triumphum relatura, per acceleratam similitudinem Filii sui resurrectionis, ibidem praenunciata fuerit » - Item Conc. Voue. documentorum collectio, Paderborn, 1872.

229 - « (Sanctissima Virgo) arctissimo et indissolubili vinculo cum eo (Christo) conjuncta una cum illo et per illum, sempiternas contra venenosum serpentem inimicitias exercens, ac de ipso plenissime triumphans illius caput

immaculato pede contrivit. » Il est dit dans la même bulle Ineffabilis Deus au sujet de Marie « benedicta inter mulieres » : « Nunquam fuit maledicto obnoxia, ergo concepta immaculate », et donc aussi victorieuse de la mort.

230 - Cf. Denzinger, n° 3034, : Pie X dit dans l'encyclique Ad diem illum, 2 février 1904, en citant Eadmer, disciple de saint Anselme : « Ex hac autem Mariam inter et Christum communionem dolorum et voluntatis « pro meruit illa ut reparatrix perditum orbem dignissime fieret ». Quoniam universis sanctitate praestat conjunctioneque cum Christo atque a Christo ascita in humanae salutis opus, de congruo, ut aiunt, promeret nobis, quae Christus de condigno promeruit. ». Benoît XV, Litt. Apost. Inter sodalicia, 22 mars 1918, dit aussi : « Ita (B. M. V.) Filium immolavit, ut dici merito queat, ipsam cum Christo humanum genus redemisse. » Pie XI, Litt. Apost. Explorata res, 2 février 1923 : « Virgo perdolens redemptionis opus cum Jesu Christo participavit. » - Le Saint. Office, le 26 juin 1913 et le 22 janvier 1914, a approuvé l'invocation à « Marie, co-rédemptrice du genre humain ». Cf. Denzinger, n° 3036, in nota.

231 - Op. cit., pp. 204-217

Article III - LA PLÉNITUDE FINALE DE GRACE AU CIEL

Pour se faire une juste idée de cette plénitude en son épanouissement dernier, il faut considérer ce qu'est en Marie la béatitude éternelle : la vision béatifique, l'amour de Dieu et la joie qui en résultent, puis son élévation au-dessus des chœurs des anges, sa participation à la royauté du Christ et les conséquences qui en dérivent.

La béatitude essentielle de Marie

La béatitude essentielle de la Mère de Dieu dépasse par son intensité et son extension celle concédée à tous les autres bienheureux. C'est là une doctrine

certaine. La raison en est que la béatitude céleste ou la gloire essentielle est proportionnée au degré de grâce et de charité qui précède l'entrée au ciel. Or déjà la plénitude initiale de grâce en Marie dépassait certainement la grâce finale des plus grands saints et des anges les plus élevés ; il est même très probable, sinon certain, nous l'avons vu, qu'elle dépassait la grâce finale de tous les saints et anges réunis. Cette plénitude initiale lui avait été en effet accordée pour qu'elle fût la digne Mère de Dieu, et la maternité divine est par son terme, on ne saurait trop le redire, d'ordre hypostatique. Il s'ensuit donc que la béatitude essentielle de Marie dépasse celle de tous les saints pris ensemble.

En d'autres termes, comme la vue de l'aigle dépasse celle de tous les hommes qui seraient placés au même point que lui, comme la valeur intellectuelle d'un saint Thomas l'emporte sur celle de tous ses commentateurs réunis, ou l'autorité d'un roi sur celle de tous ses ministres ensemble, la vision béatifique en Marie pénètre plus profondément l'essence de Dieu vu face à face que la vision de tous les autres bienheureux, exception faite de la sainte âme de Jésus.

Bien que les intelligences angéliques soient naturellement plus fortes que l'intelligence humaine de Marie, et même que celle du Christ, l'intelligence humaine de la Sainte Vierge pénètre plus

profondément l'essence divine intuitivement connue, car elle est élevée et fortifiée par une lumière de gloire beaucoup plus intense. L'objet ici étant essentiellement surnaturel, il ne sert de rien, pour le mieux atteindre et pénétrer, d'avoir une faculté intellectuelle naturellement plus forte. De même déjà une humble chrétienne illettrée, comme sainte Geneviève ou sainte Jeanne d'Arc, peut avoir une plus grande foi infuse et une plus grande charité qu'un théologien doué d'une intelligence naturelle supérieure et très instruit.

Il suit de là que Marie au ciel, pénétrant davantage l'essence de Dieu, sa sagesse, son amour, sa puissance, en voit mieux le rayonnement au point de vue de l'extension, dans l'ordre des réalités possibles et dans celui des réalités existantes.

En outre, comme les bienheureux voient en Dieu d'autant plus de choses que leur mission est plus étendue, si par exemple saint Thomas d'Aquin voit mieux que ses meilleurs interprètes ce qui concerne l'influence et l'avenir de sa doctrine dans l'Eglise, Marie, en sa qualité de Mère de Dieu, de médiatrice universelle, de corédemptrice, de reine des anges, de tous les saints et de tout l'univers, voit en Dieu, in Verbo, beaucoup plus de choses que tous les autres bienheureux.

Il n'y a au-dessus d'elle dans la gloire que Notre-Seigneur, qui, par son intelligence humaine, éclairée d'une lumière de gloire plus élevée, pénètre l'essence divine à une profondeur plus grande encore, et connaît ainsi certains secrets qui échappent à Marie, car ils n'appartiennent qu'à lui, comme Sauveur, souverain Prêtre et Roi universel.

Marié vient aussitôt après lui.

C'est pourquoi la liturgie affirme, en la fête du 15 août, qu'elle a été élevée au-dessus des chœurs des anges : « Elevata est super choros angelorum, ad caelestia regna » ; qu'elle est à la droite de son Fils : « Adstitit regina a dextris suis » (Ps. XCIV, 10). Elle constitue même, dans la hiérarchie des bienheureux, un ordre à part, plus élevé au-dessus des séraphins, dit Albert le Grand [232], que ceux-ci ne le sont au-dessus des chérubins, car la Reine est plus élevée au-dessus des premiers serviteurs que ceux-ci ne le sont à l'égard des autres.

Elle participe plus que personne, comme Mère de Dieu, à la gloire de son Fils. Et comme au ciel la divinité de Jésus est absolument évidente, il est alors extrêmement manifeste que Marie appartient comme Mère du Verbe fait chair à l'ordre hypostatique, qu'elle a une affinité spéciale avec, les Personnes divines, et qu'elle participe aussi plus

que quiconque à la royauté universelle de son Fils sur toutes les créatures.

C'est ce que disent bien des oraisons liturgiques : « Ave Regina coelorum,.. Regina coeli... Salve Regina... » ; et dans les litanies : « Regina angelorum... omnium sanctorum... Mater misericordiae, *etc.* »

C'est aussi ce qu'a affirmé Pie IX dans la bulle *Ineffabilis Deus*, en un passage déjà cité [233].

Cette doctrine se trouve explicitement chez saint Germain de Constantinople [234], saint Modeste [235], saint Jean Damascène [236], saint Anselme [237], saint Bernard [238], Albert le Grand [239], saint Bonaventure, saint Thomas [240] et chez tous les docteurs.

232 - Mariale, q. ,51.

233 - « (Deus) illam longe ante omnes angelicos spiritus, cunctosque sanctos caelestium omnium charismatum copia de thesauro divinitatis deprompta ita mirifice cumulavit, ut... sanctitatis plenitudinem prae se ferret, qua major sub Deo nullatenus intelligitur et quam praeter Deum nemo assequi cogitando potest. »

234 - Hom. II in Dorm.

235 - Enc. in Dorm.

236 - Hom. I, II, III; in Dorm.;.de Fide orth., IV, 14.

237 - Orat. 1.

238 - Très souvent saint Bernard appelle Marie Regina et Domina.

239 - Mariale, q. 151.

240 - In III Sent., dist. 22, q. 3, a. 3, qc. 3, ad.3

La béatitude accidentelle de Marie

A sa béatitude accidentelle contribuent enfin une connaissance plus intime de l'humanité glorieuse du Christ, l'exercice de sa médiation universelle, de sa maternelle miséricorde, le culte d'hyperdulie qu'elle reçoit comme Mère de Dieu. On lui attribue aussi de façon éminente la triple auréole des martyrs, des confesseurs de la foi et des vierges, car elle a plus souffert que les martyrs pendant la Passion de son Fils, elle a d'une façon intime et privée instruit les apôtres eux-mêmes, et elle a conservé dans toute sa perfection la virginité de l'esprit et du corps.

En elle la gloire du corps, qui est le rejaillissement de celle de l'âme, lui est proportionnée en degré, comme clarté, agilité, subtilité et impassibilité.

A tous ces titres, Marie est élevée au-dessus de tous les saints et de tous les anges, et l'on voit de mieux en mieux que la raison, la racine de tous ses privilèges est son éminente dignité de Mère de Dieu.

DEUXIÈME PARTIE - Marie, Mère de tous les hommes.

Sa médiation universelle et notre vie intérieure

Après avoir considéré en la Sainte Vierge son plus grand titre de gloire, celui de Mère de Dieu, et la plénitude de grâce qui lui a été accordée, ainsi que tous ses privilèges, pour qu'elle fût la digne Mère de Dieu, il faut la considérer par rapport à nous.

De ce point de vue, la Tradition attribue à Marie les titres de Mère du Rédempteur, de Mère de tous les hommes, de médiatrice à l'égard de tous ceux qui sont en voyage vers l'éternité, et de reine universelle à l'égard surtout des bienheureux.

La théologie [241] a montré que ces titres correspondent à ceux du Christ rédempteur. Il a en effet accompli son œuvre rédemptrice comme tête de l'humanité à régénérer, comme médiateur premier qui a le pouvoir de sacrifier et de sanctifier par son sacerdoce, d'enseigner par son magistère, et comme roi universel, qui a le pouvoir de porter des lois pour tous les hommes, de juger les vivants et les morts et de gouverner toutes les créatures, y compris les anges.

Marie, en tant que Mère du Dieu-Rédempteur, lui est associée à ce triple point de vue. Elle est associée au Christ, tête de l'Eglise, comme Mère spirituelle de tous les hommes, au Christ premier médiateur comme médiatrice secondaire et subordonnée, au Christ-Roi comme reine de l'univers. Telle est la triple mission de la Mère de

Dieu par rapport à nous que nous devons considérer maintenant.

Nous parlerons donc d'abord de ses titres de Mère du Rédempteur comme tel et de Mère de tous les hommes ; puis de sa médiation universelle sur terre d'abord et ensuite au ciel ; finalement de sa royauté universelle. Tous ces titres, mais surtout celui de Mère de Dieu, fondent le culte d'hyperdulie dont nous parlerons en dernier lieu.

En ces questions, comme dans les précédentes, nous ne cherchons pas les vues originales, particulières et captivantes de tel ou tel auteur ; mais l'enseignement commun de l'Eglise, transmis par les Pères et expliqué par les théologiens. C'est seulement sur ce fondement certain qu'on peut bâtir ; on ne commence pas une cathédrale par ses tours ou par ses flèches, mais par ses premières assises.

Lu superficiellement, cet exposé peut dès lors paraître banal ou très élémentaire ; mais c'est le cas de rappeler que les vérités philosophiques les plus élémentaires comme les principes de causalité et de finalité, et aussi les vérités religieuses les plus élémentaires, comme celles exprimées par le Pater, apparaissent, lorsqu'on les scrute et lorsqu'on les met en pratique, comme les plus profondes et les plus vitales. Ici comme partout, nous devons aller

du plus certain et du plus connu au moins connu, du facile au difficile ; autrement, si l'on voulait aborder trop vite les choses difficiles sous une forme dramatique et captivante par ses antinomies, on finirait peut-être, comme il est arrivé ici à bien des protestants, par nier les plus faciles et les plus certaines. L'histoire de la théologie comme celle de la philosophie montre qu'il en a été souvent ainsi. Il faut remarquer aussi que si, dans les choses humaines, où le vrai et le faux, le bien et le mal sont mêlés, la simplicité reste superficielle et expose à l'erreur, dans les choses divines, au contraire, où il n'y a que du vrai et du bien, la simplicité s'unit parfaitement à la profondeur et à une grande élévation, et même elle seule peut conduire à cette élévation [242].

241 - Cf. MERKELBACH, *Mariologia*, p, 295.

242 - Sur les rapports de la Vierge Marie et de notre vie intérieure, voir le livre du P. M.-V. BERNARDOT, O. P., *Notre-Dame dans ma vie*, qui expose avec grande simplicité et onction tout ce qui touche à la piété mariale; l'auteur a eu le souci constant de fournir des règles de conduite simples et efficaces. Voir aussi aux mêmes éditions de la *Vie Spirituelle* : *L'année mariale*, du P. MORINEAU; *Le Dieu de Marie dans le saint Rosaire*, par le P. BOULENGER, O. P.; *L'union mystique à Marie*, par MARIE DE SAINTE-THERESE; *La doctrine mariale du P Chaminade*, par le P. E. NEUBERT, marianiste.

CHAPITRE I - La Mère du Rédempteur et de tous les hommes

Ces deux titres sont évidemment, intimement connexes, le second dérive du premier. Il importe de les considérer l'un après l'autre.

Article I - LA MÈRE DU SAUVEUR ASSOCIÉE A SON ŒUVRE RÉDEMPTRICE

L'Eglise appelle Marie non seulement Mère de Dieu, mais aussi Mère du Sauveur. Dans les litanies de Lorette, par exemple, après les invocations Sancta Dei Genitrix et Mater Creatoris, on lit Mater Salvatoris, ora pro nobis.

Il n'y a pas là, comme quelques-uns ont pu le penser [243], nous le verrons mieux plus loin, une dualité qui diminuerait l'unité de la Mariologie dominée par deux principes distincts : « Mère de Dieu » et « Mère du Sauveur, associée à son œuvre rédemptrice ». L'unité de la Mariologie est maintenue, parce que Marie est « Mère de Dieu Rédempteur ou Sauveur ». De même les deux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ne constituent pas une dualité qui diminuerait l'unité du traité du Christ ou de la christologie, car il s'agit de « l'Incarnation rédemptrice » ; le motif de l'Incarnation est suffisamment indiqué dans le Credo où il est dit du Fils de Dieu qu'il est descendu du ciel pour notre salut : « Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de caelis » (Symbole de Nicée-Constantinople).

Voyons comment Marie est devenue Mère du Sauveur par son consentement, et ensuite comment, en cette qualité de Mère du Sauveur, elle doit être associée à son œuvre rédemptrice.

243 - Le professeur BITTREMIEUX, De supremo principio Mariologiae in Eph. theol Lovan., 1931, bien qu'il ne nie pas que la Mariologie puisse en un sens se réduire à un seul principe, insiste surtout sur cette dualité. Voir en sens contraire MERKELBACH, Mariologia, pp. 91 ss.

Marie est devenue Mère du Sauveur par son consentement

Au jour de l'Annonciation la Sainte Vierge a donné son consentement à l'Incarnation rédemptrice, lorsque l'archange Gabriel (Luc, I, 31) lui dit : « Voici que vous concevrez en votre sein et que vous enfanterez un fils et vous lui donnerez le nom de Jésus », qui veut dire sauveur.

Marie n'ignorait certes pas les prophéties messianiques, notamment celles d'Isaïe, qui annonçaient nettement les souffrances rédemptrices du Sauveur promis. En disant son fiat, le jour de l'Annonciation, elle a généreusement accepté d'avance toutes les douleurs qu'entraîneraient pour son Fils et pour elle l'œuvre de la rédemption.

Elle les a connues plus explicitement quelques jours plus tard, lorsque le saint vieillard Siméon a dit (Luc, II, 30) : « Maintenant, ô Maître, vous laissez

partir votre serviteur en paix selon votre parole, puisque mes yeux ont vu votre salut, que vous avez préparé à la face de tous les peuples. » Elle a saisi plus profondément encore quelle part elle devait avoir aux souffrances rédemptrices, lorsque le saint vieillard ajouta pour elle : « Cet Enfant est au monde pour la chute et la résurrection d'un grand nombre en Israël et pour être un signe en butte à la contradiction ; - vous-même, un glaive transpercera votre âme. » Il est dit un peu plus loin en saint Luc (II, 51) que « Marie conservait toutes ces choses en son cœur » ; le plan divin s'éclairait de mieux en mieux pour sa foi contemplative, qui devenait par les illuminations du don d'intelligence de plus en plus pénétrante.

Marie est donc devenue volontairement la Mère du Rédempteur comme tel ; et de mieux en mieux elle saisit que le Fils de Dieu s'était fait homme pour notre salut comme le dira le Credo. Dès lors, elle s'unit à lui, comme seule une Mère et une Mère très sainte le peut, dans une parfaite conformité de volonté et d'amour pour Dieu et pour les âmes. C'est la forme spéciale que prend pour elle le précepte suprême : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même » (Dent., VI, 5; Luc, X, 27). Rien de plus simple, de plus profond et de plus grand.

La Tradition l'a bien compris, puisqu'elle n'a cessé de dire : comme Eve a été unie au premier homme dans l'œuvre de perdition, Marie doit être unie au Rédempteur dans l'œuvre de réparation.

Mère du Sauveur, elle saisit de plus en plus comment il doit accomplir son œuvre rédemptrice. Il lui suffit de se rappeler les prophéties messianiques bien connues de tous. Isaïe (LIII, 1-12) a annoncé les humiliations et les souffrances du Messie, il a dit qu'il les endurerait pour expier nos fautes, lui qui serait l'innocence même, et que, par sa mort généreusement offerte, il acquerrait des multitudes [244].

David dans le psaume XXII (XXI) : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous, abandonné ? » a décrit la prière suprême du Juste par excellence, son cri d'angoisse dans l'accablement, et en même temps sa confiance en Yahweh, son appel suprême, son apostolat et ses effets en Israël et parmi les nations [245]. Marie connaît évidemment ce psaume et l'a médité en son cœur.

Daniel (VII, 13-14) a décrit aussi le règne du Fils de l'homme, le pouvoir qui lui sera donné : « Il lui fut donné domination et gloire et règne, et tous les peuples, nations et langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle, qui ne

passera point, et son règne ne sera jamais détruit.
»

Toute la Tradition a vu dans ce Fils de l'homme, comme dans l'homme de douleur d'Isaïe, le Messie promis comme Rédempteur.

Marie, qui n'ignorait pas ces promesses, est donc devenue par son consentement au jour de l'Annonciation, Mère du Rédempteur comme tel. De ce consentement, *fiat mihi secundum verbum tuum*, dépend tout ce qui suit dans la vie de la Sainte Vierge, comme toute la vie de Jésus dépend du consentement qu'il a donné « en entrant en ce monde » lorsqu'il a dit : « Vous n'avez voulu ni sacrifice, ni oblation, mais vous m'avez formé un corps. Me voici, je viens, ô Dieu, pour faire votre volonté » (Hébr., X, 6, 7).

Aussi les Pères ont-ils dit que notre salut dépendait du consentement de Marie, qui a conçu son Fils par l'esprit, avant de le concevoir corporellement [246].

Quelques-uns pourraient objecter qu'un décret divin, comme celui de l'Incarnation, ne peut pas dépendre du libre consentement d'une créature, qui pourrait ne pas le donner.

La théologie répond, selon le dogme de la Providence, Dieu a efficacement voulu et infailliblement prévu tout le bien qui arrivera de fait dans la suite des temps. Il a donc efficacement

voulu et infailliblement prévu le consentement de Marie, condition de la réalisation du mystère de l'Incarnation. De toute éternité Dieu qui opère tout « avec force et suavité », a décidé d'accorder à Marie une grâce efficace qui lui fera donner ce consentement libre, salutaire et méritoire. Comme il fait fleurir les arbres, Dieu fait fleurir aussi notre libre volonté en lui faisant produire ses actes bons ; loin de la violenter en cela, il l'actualise et produit en elle et avec elle le mode libre de nos actes, qui est encore de l'être. C'est le secret du Dieu tout-puissant. Comme par l'opération du Saint-Esprit Marie a conçu le Sauveur sans perdre la virginité, de même par la motion de la grâce efficace elle a dit infailliblement son fiat sans que sa liberté soit en rien lésée, diminuée ; bien au contraire, par ce contact virginal de la motion divine et de la liberté de Marie, celle-ci fleurit très spontanément en ce libre consentement donné au nom de l'humanité.

Ce fiat était tout entier de Dieu comme de la cause première et tout entier de Marie comme de la cause seconde. Ainsi une fleur ou un fruit sont tout entiers de Dieu, comme de l'auteur de la nature, et tout entiers de l'arbre qui les porte, comme de la cause seconde.

En ce consentement de Marie, nous voyons un parfait exemple de ce que dit saint Thomas (Ia, q. 19, a. 8) : « Comme la volonté de Dieu est

souverainement efficace, il suit non seulement que ce que Dieu veut (efficacement) se réalise, mais que cela se réalise comme il le veut, et il veut que certaines choses arrivent nécessairement et que d'autres arrivent librement. » - (Ibid., ad 2) : « De ce que rien ne résiste à la volonté efficace de Dieu, il suit que non seulement ce qu'il veut se réalise, mais que cela se réalise soit nécessairement, soit librement, comme il le veut. »

Marie par son fiat le jour de l'Annonciation est donc volontairement devenue la Mère du Rédempteur comme tel.

Toute la Tradition le reconnaît en l'appelant la Nouvelle Eve. Elle ne peut l'être effectivement que si, par son consentement, elle est devenue Mère du Sauveur pour l'œuvre rédemptrice, comme Eve, en consentant à la tentation, porta le premier homme au péché qui lui fit perdre et pour lui et pour nous la justice originelle.

Des protestants ont objecté : les ascendants de la Sainte Vierge peuvent à ce compte être appelés père ou mère du Rédempteur et être dits « associés à son œuvre rédemptrice ». Il est facile de répondre que seule Marie a été éclairée pour consentir à devenir Mère du Sauveur et associée à son œuvre de salut ; car ses ascendants ne

savaient pas que le Messie naîtrait de leur propre famille.

Sainte Anne ne pouvait prévoir que son enfant deviendrait un jour la Mère du Sauveur promis.

244 - Isaïe, LIII, 3-12 : « Il était méprisé et abandonné des hommes, homme de douleurs et familier de la souffrance... Vraiment c'était nos maladies qu'il portait, et nos douleurs dont il était chargé... Il a été transpercé à cause de nos péchés, broyé à cause de nos iniquités ; le châtement qui nous donne la paix a été sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris... Yahweh a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous... Il a plu à Yahweh de le briser par la souffrance, mais quand son âme aura offert le sacrifice expiatoire, il verra une postérité, il prolongera ses jours, et le dessein de Yahweh prospérera entre ses mains... Il justifiera beaucoup d'hommes... il intercédéra pour les pécheurs. »

245 - Ps. XXII (XXI), 17 ss. : « Ils ont percé mes pieds et mes mains, je pourrais compter tous mes os... Ils se partagent mes vêtements, ils tirent an sort ma tunique. Toi, Yahweh, ne t'éloigne pas ! Toi qui es ma force, viens à mon secours !... Alors j'annoncerai ton nom à mes frères... Grâce à toi. mon hymne retentira dans la grande assemblée... Toutes les extrémités de la terre se souviendront et se tourneront vers Yahweh, et toutes les familles des nations se prosterneront devant sa face. »

246 - Cf, saint AUGUSTIN, De Virg., c. 3, n° 31; saint GREG. LE GRAND, Hom. 38 in Evang.; Léon LE GRAND, serm. 20 in Nat. Dom., c. I; saint BERNARD, Hom. IV super Missus est; saint LAURENT JUSTINIEN, Sermon, de Ann.

Article I - LA MÉDIATION UNIVERSELLE DE MARIE EN GÉNÉRAL

L'Eglise a approuvé sous Benoît XV, le 21 janvier 1921, l'office et la messe propres de Marie médiatrice de toutes les grâces [284], et beaucoup

de théologiens considèrent cette doctrine comme suffisamment contenue dans le dépôt de la Révélation pour être un jour solennellement proposée comme objet de foi par l'Eglise infallible ; elle est enseignée de fait par le magistère ordinaire qui se manifeste par la liturgie, les encycliques, les lettres des évêques, la prédication universelle et les ouvrages de théologiens approuvés par l'Eglise.

Voyons ce qu'il faut entendre par cette médiation, puis comment elle est affirmée par la Tradition et établie par la raison théologique.

284 - Voir le décret du 21 janvier 1921 de la Sacrée Congrégation des Rites : « De festo Beatae Mariae Virginis Mediatrix omnium gratiarum. »

Que faut-il entendre par cette médiation ?

Saint Thomas nous dit en parlant de la médiation du Sauveur (IIIa, q. 26, a. 1) : « A l'office de médiateur entre Dieu et les hommes, il appartient de les unir. » C'est-à-dire, comme il est expliqué au même endroit (a. 2), le médiateur doit offrir à Dieu les prières des hommes et surtout le sacrifice, acte principal de la vertu de religion, et il doit aussi distribuer aux hommes les dons de Dieu qui sanctifient, la lumière divine et la grâce.

Il y a ainsi une double médiation, l'une ascendante sous forme de prière et de sacrifice, l'autre descendante par la distribution des dons divins aux hommes.

Cet office de médiateur ne convient parfaitement qu'au Christ, Homme-Dieu, qui, seul a pu nous réconcilier avec Dieu en lui offrant, pour toute l'humanité, un sacrifice d'une valeur infinie, celui de la croix, qui est perpétué en substance en celui de la messe; lui seul aussi, comme tête de l'humanité, a pu nous mériter en justice les grâces nécessaires au salut et il les distribue à tous les hommes qui ne se soustraient pas à son action sanctificatrice. Il est donc médiateur comme homme, en tant que son humanité est personnellement unie au Verbe, et qu'elle a reçu la plénitude de grâce, la grâce capitale, qui doit déborder sur nous. Aussi saint Paul dit-il (I Tim., II, 5, 6) : « Il y a un seul Dieu et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus fait homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous. »

« Mais rien n'empêche, dit saint Thomas, loc. cit., a. 1, qu'il y ait entre Dieu et les hommes, au-dessous du Christ, des médiateurs secondaires qui coopèrent à leur union d'une façon dispositive ou ministérielle » c'est-à-dire en disposant les hommes à recevoir l'influence du médiateur principal ou en la transmettant, mais toujours en dépendance des mérites du Christ.

Ainsi dans l'Ancien Testament les prophètes et les prêtres du sacerdoce lévitique étaient des médiateurs pour le peuple élu en annonçant le

Sauveur et en offrant des sacrifices qui étaient la figure du grand sacrifice de la croix. Les prêtres du Nouveau Testament peuvent aussi être dits médiateurs entre Dieu et les hommes, en tant qu'ils sont les ministres du médiateur suprême, car, en son nom, ils offrent le saint Sacrifice et administrent les sacrements.

On se demande alors si Marie, d'une façon subordonnée et en dépendance des mérites du Christ, est médiatrice universelle pour tous les hommes depuis la venue de Notre-Seigneur et pour l'obtention et la distribution de toutes les grâces en général, et même en particulier. Ne l'est-elle pas, non pas précisément en qualité de ministre, mais comme associée à l'œuvre rédemptrice de son Fils, selon l'expression de saint Albert le Grand « non in ministerium, sed in consortium et in adiutorium » (Mariale, q. 42).

Les protestants le nient.

Au contraire, à la question ainsi posée, le sens chrétien des fidèles formés depuis plusieurs siècles par la liturgie catholique, expression du magistère ordinaire de l'Eglise, est tout de suite porté à répondre : Marie, en sa qualité de Mère de Dieu, Rédempteur de tous les hommes, est toute désignée pour être médiatrice universelle, car elle est vraiment intermédiaire entre Dieu et les

hommes, plus particulièrement entre son Fils et nous.

Elle reste, en effet, parce que créature, toujours inférieure à Dieu et au Christ, mais elle est très élevée au-dessus de tous les hommes par la grâce de la maternité divine qui est par son terme d'ordre hypostatique, par la plénitude de grâce reçue à l'instant de sa conception immaculée et qui n'a cessé de grandir ensuite, enfin par le privilège de la préservation de toute faute.

On voit donc ce qu'il faut entendre par cette médiation que la liturgie et le sens chrétien des fidèles attribuent à Marie. Il s'agit d'une médiation à proprement parler subordonnée et non pas coordonnée à celle du Sauveur, de telle sorte qu'elle dépend entièrement des mérites du Christ rédempteur universel ; il s'agit aussi d'une médiation non nécessaire (car celle de Jésus est déjà surabondante et n'a pas besoin de complément) ; mais elle a été voulue par la Providence, comme un rayonnement de celle du Sauveur, et le rayonnement de tous le plus excellent. L'Eglise la considère comme très utile et efficace pour nous obtenir de Dieu tout ce qui peut nous conduire directement ou indirectement à la perfection et au salut. Enfin il s'agit d'une médiation perpétuelle qui s'étend à tous les hommes et à

toutes les grâces, sans en excepter aucune, comme on le verra par la suite.

C'est en ce sens précis que la médiation universelle est attribuée à Marie par la liturgie en la fête de Marie médiatrice, et par les théologiens qui ont récemment publié de nombreux travaux sur ce point.

Le témoignage de la Tradition

Cette doctrine a été affirmée d'une façon générale et implicite dès les premiers siècles, en tant que Marie a été appelée dès le II^e siècle la nouvelle Eve, la Mère des vivants, comme nous l'avons dit plus haut, d'autant qu'on lui a toujours reconnu ce titre, non seulement parce qu'elle a physiquement conçu et enfanté le Sauveur, mais aussi parce qu'elle a moralement coopéré à son œuvre rédemptrice, surtout en s'unissant très intimement au sacrifice de la croix [285].

A partir du IV^e siècle et surtout du V^e, les Pères affirment distinctement que Marie intercède pour nous ; que tous les bienfaits et secours utiles au salut nous viennent par elle, par son intervention et sa protection spéciale. Depuis la même époque, on l'appelle médiatrice entre Dieu et les hommes ou entre le Christ et nous.

Des études récentes portent une grande lumière sur ce point [286].

L'antithèse entre Eve, cause de mort, et Marie, cause de salut pour toute l'humanité, est reproduite par saint Cyrille de Jérusalem [287], saint Epiphane [288], saint Jérôme [289], saint Chrysostome [290]. Il faut citer cette prière de saint Ephrem : « Ave Dei et hominum Mediatrix optima. Ave totius orbis conciliatrix efficacissima », et « post mediatorem mediatrix totius mundi ». Je vous salue, médiatrice du monde entier, réconciliatrice très bonne et très puissante, après le Médiateur suprême [291].

Chez saint Augustin, Marie est appelée mère de tous les membres de notre chef Jésus-Christ, et il est dit qu'elle « a coopéré par sa charité à la naissance spirituelle des fidèles, qui sont les membres du Christ » [292]. Saint Pierre Chrysologue dit que « Marie est la mère des vivants par la grâce, tandis que Eve est mère des mourants par nature » [293], et l'on voit que pour lui Marie est associée au plan divin de notre rédemption.

Au VIII^e siècle, saint Bède parle de même [294]; saint André de Crète appelle Marie médiatrice de la grâce, dispensatrice et cause de la vie [295], saint Germain de Constantinople dit que personne n'a été racheté sans la coopération de la Mère de Dieu [296]. Saint Jean Damascène donne aussi à Marie le titre de médiatrice et affirme que nous lui devons

tous les biens qui nous sont conférés par Jésus-Christ [297].

Au XI^e siècle saint Pierre Damien enseigne que dans l'œuvre de notre rédemption rien n'est accompli sans elle [298].

Au XII^e siècle, saint Anselme [299], Eadmer [300], saint Bernard s'expriment de même. Ce dernier appelle Marie gratiae inventrix, mediatrix salutis, restauratrix saeculorum [301].

Depuis le milieu du XII^e siècle et surtout depuis le XIV^e, fréquente est l'affirmation très explicite de la coopération de Marie à notre rédemption, consommée par son propre sacrifice consenti au moment de l'annonciation et accompli sur le Calvaire. C'est ce qu'on trouve chez Arnaud de Chartres, Richard de Saint-Victor, saint Albert le Grand [302], Richard de Saint-Laurent. C'est indiqué par saint Thomas [303], et c'est affirmé ensuite de plus en plus nettement par saint Bernardin de Sienne, par saint Antonin [304], par Suarez [305], par Bossuet [306], par saint Alphonse. Au XVIII^e siècle le Bx Grignon de Montfort est un de ceux qui a le plus répandu cette doctrine en en montrant toutes les conséquences pratiques [307]. Depuis lors c'est un enseignement commun des théologiens catholiques.

Pie X dit dans l'encyclique *Ad diem illum* du 2 février 1904 que Marie est la toute-puissante médiatrice et réconciliatrice de toute la terre auprès de son Fils unique : « *Totius terrarum orbis potentissima apud Unigenitum Filium suum mediatrix et conciliatrix.* » Le titre est désormais consacré par la fête de Marie médiatrice instituée le 21 janvier 1921.

285 - Cf. S. JUSTIN, *Dial.*, 100; P. G., I. VI, col. 711 . - S. IRÉNÉE, *Contr. haer.*, III, XXII, 4; V, XIX, 1; P. G., t. VII, col. 958 sq., 1175. - TERTULIEN, *De carne Christi*, 17; P L., t. II, col. 782.

286 - Cf. J. BITTREMIEUX, *De mediatione universali B. Mariae Virginis*, 1926, *Marialia*, 1936. - E. DUBLANCHY, art. Marie, dans le *Dict. de Théol. cath.*, col. 2389-2409. - Du même auteur, *Marie médiatrice*, dans *La Vie Spirituelle*, 1921-1922. - BOVER, S. J., *La Mediación universal de la Segunda Eva en la Tradición patristica*, Madrid, 1923-1924. - FRIETHOFF, O. P., *Maria alma socia Christi mediatoris*, 1936., - B. H. MERKELBACH, *Mariologia*, 1939, pp. 309-323. - GÉNEVOIS, O. P., *La Maternité spirituelle de Marie en saint Irénée*, dans *Revue Thomiste*, 1935. - GALTIER, S. J., *La Vierge qui nous régénère*, dans *Rech. de sc. rel.*, 1914.

287 - *Cat.*, XII, 5, 15; P. G., t. XXXIII, col. 741.

288 - *Haer.*, LXXVIII, 18; P. G., t. XXII, col. 728.

289 - *Epist.*, XXII, 21; P. L., XXII, col. 408.

290 - *Homil. in sanctum Pascha*, 2; P. G., t. LV, col. 193, et in *Gen.*, III, *Hom. XVII*, 1; P. G., t. LIII, col. 143.

291 - *Opera omnia*, édit. Assemani, Rome, 1740, t. III, *graeco-lat.*, col. 528 ss., 531 ss., 551 édit. Lamy, II, p. 547, et t. 1, *proleg.*, p. XLIX.

292 - *De sancta virginitate*, VI, 6; P L , 1. XL, col 399.

293 - *Serm.* 140 et 142; P L , t LII, col 576, 579.

294 - Homil I in fest. Annunc et hom. I in fest. Visit., P L., t. XCIV col. 9, 16.

295 - In nativ B M., hom. IV, et in dormit S M , III, P G., t. XCVII, col. 813 et 1108.

296 - In dormit B. M , P G., t. XCVIII, c 349.

297 - In dormit B M., hom 1, 3, 8, 12; II 16; P G t. XCVI, c 705, 713, 717, 744.

298 - Serm 45 P L., t. CXLIV, c 741 743

299 - Orat 47, 52 P L., t CLVIII, c 945, 955, 964

300 - De excellentia B. M., IX, XI; P L., t CLIX, c. 573, 578

301 - Ep. 174, 2; P L, t. CLXXXII c 333; Super Missus est. hom. IV, 8, P. L., t CLXXXIII, c. 83

302 - Mariale, q. 42. Il appelle Marie coadjutrix et socia Christi.

303 - Il dit qu'au jour de l'Annonciation Marie a donné son consentement au nom de l'humanité, loco totius humanae naturae. Voir aussi son Expos. Salut. angelicae.

304 - Il appelle Marie adjutrix nostrae redemptionis et Mater nostrae spiritualis generationis. Summa theol. part. IV, tit. XV, c. XIV, 2.

305 - In IIIam S. Thomae, t. II, disp. XXIII, sect. I, n. 4. Il montre par la Tradition que Marie a mérité de congruo notre salut que Jésus-Christ nous a mérité de condigno. Le même enseignement se trouve chez Jean de Carthagène, Novato, Christophe de Vega, Théophile Raynaud, Georges de Rhodes, *etc.*

306 - IV^o sermon sur la fête de l'Annonciation, et voir table des œuvres de Bossuet, au mot Marie.

307 - Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge, ch. I, et II.

Les raisons théologiques de cette doctrine

Ces raisons souvent invoquées par les Pères et plus explicitement par les théologiens sont les suivantes

:

Marie mérite le nom de médiatrice universelle subordonnée au Sauveur, car elle est l'intermédiaire entre lui et les hommes en présentant leurs prières et leur obtenant les bienfaits de son Fils.

Or tel est précisément à notre égard le rôle de la Mère de Dieu, qui, tout en restant une créature, atteint par sa divine maternité aux frontières de la Déité et a reçu la plénitude de grâce qui doit déborder sur nous. Elle a de fait coopéré à notre salut, en consentant librement à être la Mère du Sauveur et en s'unissant aussi intimement que possible à son sacrifice. Nous verrons plus loin qu'elle a mérité et satisfait avec lui pour nous.

Enfin, selon la doctrine de l'Eglise, elle continue d'intercéder pour nous obtenir toutes les grâces utiles au salut. En cela elle exerce sa maternité spirituelle, dont nous avons parlé plus haut.

Le Christ reste ainsi le médiateur principal et parfait, puisque c'est seulement en dépendance de ses mérites que Marie exerce sa médiation subordonnée, qui n'est pas absolument nécessaire, puisque les mérites du Sauveur sont surabondants [308], mais qui a été voulue par la Providence à cause de notre faiblesse et pour communiquer à Marie la dignité de la causalité dans l'ordre de la sanctification et du salut.

Ainsi l'œuvre rédemptrice est toute de Dieu comme de la cause première de la grâce, elle est toute du Christ comme du médiateur principal et parfait, elle est toute de Marie comme médiatrice subordonnée. Ce sont trois causes, non pas partielles et coordonnées, comme trois hommes tirant un navire, mais totales et subordonnées, de telle sorte que la seconde n'agit que par l'influx de la première et la troisième que par l'influx des deux autres. Ainsi le fruit d'un arbre est, à des titres divers, tout entier de Dieu auteur de la nature, et tout entier de l'arbre et du rameau qui le porte. Il n'y a pas une partie du fruit qui est de l'arbre et une autre du rameau, de même dans le cas qui nous occupe [309].

Ajoutons qu'il convient que Marie, qui a été rachetée par le Sauveur par une rédemption souveraine et préservatrice de toute faute originelle et actuelle, coopérât ainsi à notre salut, c'est-à-dire à notre délivrance du péché, à notre justification et à notre persévérance jusqu'à la fin.

Sa médiation dépasse ainsi beaucoup celle des saints, car elle seule nous a donné le Sauveur, elle seule a été aussi intimement unie avec un cœur de mère au sacrifice de la croix, elle seule est médiatrice universelle pour tous les hommes, et, nous le verrons plus loin, pour toutes les grâces non seulement en général, mais en particulier,

jusqu'à la plus particulière de toutes, qui est, pour chacun de nous, celle du moment présent, qui assure notre fidélité de minute en minute.

Nous verrons mieux cette universalité après avoir montré que Marie nous a mérité d'un mérite de convenance tout ce que Jésus nous a mérité en stricte justice, qu'elle a satisfait avec lui pour nous d'une satisfaction de convenance, et qu'ensuite, pour l'application des fruits de la rédemption, elle continue d'intercéder pour chacun de nous, plus spécialement pour ceux qui l'invoquent, et que toutes les grâces particulières qui sont accordées à chacun de nous, de fait ne le sont pas sans son intervention.

308 - Ils n'ont pas eu besoin d'un complément offert par Marie ; c'est pourquoi elle est comparée au cou qui réunit les membres du Corps mystique à la tête, et elle est dite l'aqueduc des grâces.

309 - Nous n'affirmons ici pour Marie qu'une causalité morale, qui exerce, nous le verrons, par le mérite, la satisfaction, l'intercession; cependant, il est probable aussi, nous le dirons plus loin, qu'elle exerce dans l'ordre spirituel, comme l'humanité de Jésus, une causalité physique instrumentale pour la transmission et production des grâces que, par elle, nous recevons ; cette probabilité reste une simple probabilité, mais nous ne pensons pas qu'on puisse la nier, sans courir le risque de diminuer l'influence de Marie, qui doit être plus réelle et plus intime que nous ne nous le figurons communément. Cf. infra, pp. 240-255.

Comment la Mère du Rédempteur doit-elle être associée à son œuvre ?

D'après ce que les Pères de l'Eglise nous ont transmis sur Marie, nouvelle Eve, que beaucoup d'entre eux ont vue annoncée dans les paroles divines de la Genèse (III, 15) : « La postérité de la femme écrasera la tête du serpent », c'est une doctrine commune et certaine dans l'Eglise et même proche de la foi que la Sainte Vierge, Mère du Rédempteur, lui est associée dans l'œuvre rédemptrice comme cause secondaire et subordonnée, ainsi qu'Eve fut associée à Adam dans l'œuvre déperdition [247].

Déjà, en effet, au II^e siècle cette doctrine de Marie, nouvelle Eve, est universellement reçue, et les Pères qui l'exposent ne la donnent pas comme une spéculation personnelle, mais comme la doctrine traditionnelle de l'Eglise qui s'appuie sur les paroles de saint Paul, où le Christ est appelé nouvel Adam, et opposé au premier, comme la cause du salut à celle de la chute (I Cor., XV, 45 sq.; Rom., V, 12 sq.; I Cor., XV, 20-23). Les Pères rapprochent de ces paroles de saint Paul le récit de la chute, la promesse de la rédemption, de la victoire sur le démon (Genèse, III, 15) et le récit de l'Annonciation (Luc, I, 26-38), où il est parlé du consentement de Marie à la réalisation du mystère de l'Incarnation rédemptrice. On peut donc et même on doit voir dans cette doctrine de Marie,

nouvelle Eve, associée à l'œuvre rédemptrice de son Fils une tradition divino-apostolique [248].

Les Pères qui l'exposent plus explicitement sont saint Justin [249], saint Irénée [250], Tertullien [251], saint Cyprien [252], Origène [253], saint Cyrille de Jérusalem [254], saint Ephrem [255], saint Epiphane [256], saint Jean Chrysostome [257], saint Proclus [258], saint Jérôme [259], saint Ambroise [260], saint Augustin [261], Basile de Sél. [262], saint Germain de Constantinople [263], saint Jean Damascène [264], saint Anselme [265], saint Bernard [266]. Ensuite tous les docteurs du moyen âge et les théologiens modernes parlent de même [267].

En quel sens selon la Tradition, Marie, nouvelle Eve, a-t-elle été associée sur terre à l'œuvre rédemptrice de son Fils ?

Ce n'est pas seulement pour l'avoir physiquement conçu, enfanté et nourri, mais moralement par ses actes libres, salutaires et méritoires.

Comme Eve a moralement coopéré à la chute en cédant à la tentation du démon, par un acte de désobéissance et en portant Adam au péché, par opposition Marie, nouvelle Eve, selon le plan divin, a moralement coopéré à notre rédemption, en croyant aux paroles de l'archange Gabriel, en consentant librement au mystère de l'Incarnation

rédemptrice et à tout ce qu'il entraînerait de souffrances pour son Fils et pour elle.

Marie n'est certes pas la cause principale et perfective de la rédemption ; elle ne pouvait nous racheter de condigno, en justice, car il fallait pour cela un acte théandrique de valeur intrinsèquement infinie, qui ne pouvait appartenir qu'à une personne divine incarnée. Mais Marie est réellement cause secondaire, subordonnée au Christ et dispositive de notre rédemption. Elle est même dite « subordonnée au Christ », non seulement en ce sens qu'elle lui est inférieure, mais parce qu'elle concourt à notre salut par une grâce qui provient des mérites du Christ, et donc elle agit en lui, avec lui et par lui, in ipso, cum ipso et per ipsum. Il ne faut en effet jamais perdre de vue que le Christ est le médiateur universel suprême, que Marie a été rachetée par ses mérites selon une rédemption, non pas libératrice, mais préservatrice, puisqu'elle a été par les mérites futurs du Sauveur de tous les hommes, préservée du péché originel et ensuite de toute faute. De même elle ne concourt à notre rédemption que par lui, c'est en ce sens qu'elle en est cause secondaire, subordonnée, et non pas perfective, mais dispositive, car elle nous dispose à recevoir l'influence de son Fils qui, étant l'auteur de notre salut, doit achever en nous la rédemption.

Marie est donc associée à l'œuvre de son Fils, non pas comme l'ont été les Apôtres, mais en sa qualité de Mère du Rédempteur comme tel, après avoir donné son consentement au mystère de l'Incarnation rédemptrice et à tout ce qu'il comporterait de souffrances ; elle lui est dès lors associée de la manière la plus intime, comme seule une Mère sainte peut l'être en la profondeur de son cœur et de son âme surnaturalisée par la plénitude de grâce. C'est ce qu'affirme en termes très exacts saint Albert le Grand dans une formule que nous avons déjà citée : « *Beata Virgo Maria non est assumpta in ministerium a Domino, sed in consortium et in adjutorium, secundum illud : Faciamus ei adjutorium simile. sibi* » (Mariale, q.42).

On voit ainsi que l'unité de la Mariologie n'est pas diminuée comme si elle était dominée par deux principes (Mère de Dieu et Corédemptrice) et non par un seul. Le principe qui la domine est celui-ci : Marie est Mère du Dieu Rédempteur et par là même associée à son œuvre. De même les deux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ne constituent pas une dualité qui diminuerait l'unité de la Christologie, car ils s'unissent dans l'Incarnation rédemptrice; leur union est exprimée dans le Credo lui-même en ces termes : « *Filius Dei qui propter nos homines et propter nostram salutem*

descendit de caelis, et incarnatus est » (Symbole de Nicée-Constantinople).

De plus comme en Jésus-Christ la Filiation divine naturelle ou la grâce d'union hypostatique est supérieure à la plénitude de grâce habituelle et à notre rédemption, de même en Marie la maternité divine reste supérieure à la plénitude de grâce qui déborde sur nous, comme il a été montré au chapitre premier de cet ouvrage. L'unité du savoir théologique contribue à sa certitude, ce savoir ne peut être dominé par des premiers principes coordonnés, mais par des principes subordonnés. II en est ainsi de chacun de ses traités, qui se subordonnent eux-mêmes dans l'ensemble à une vérité suprême.

247 - Plusieurs Pères et ensuite bien des théologiens ont noté aussi que si Eve seule avait péché et non pas Adam, il n'y aurait pas eu de péché originel, et que de même si seule Marie, sans le Christ, avait donné le consentement dont nous parlons, il n'y aurait pas eu de rédemption.

248 - Cf. MERKELBACH, *Mariologia*, pp. 74-89.

249 - Dial. cum Tryphone (vers 160), c. 100.

250 - Adv. haereses (avant la fin du II^e siècle), 1. III, c. 19, 21-23; I. IV, c. 33; I. V, c. 19.

251 - Lib. de carne Christi, c. 17 (vers 210-212).

252 - Lib. II ad Quir.

253 - Hom. 8 in Luc.

254 - Cat., XII, 5, 15.

255 - Ed. Assemani, t. II, syr lat., pp. 318-329; éd. Lamy, t. I, p. 593; t. II, p. 524.

- 256 - Panarion, haer, LXXXIII, 18.
257 - Hom. in Pasch., n. 2; in Ps. XLIV.
258 - Or. I in Laud. S. M.
259 - Ep. 22 ad Eustoch., n. 21.
260 - Ep. 63 ad Eccl. Vercel., n. 33.
261 - De agone christiano, 22.
262 - Or, 3, n. 4.
263 - Hom. II in Dorm.
264 - Hom. I in Dorm.
265 - Or. 51 et 52 (al. 50 et 51).
266 - Sermo in Dom. infra Oct. Ass.; in Nat. B. V de Aquaeductu; 12 Praer.
267 - HUGO A S. CHARO, Postillae in Luc, I, 26-28; RICHARDUS A S. LAURENTIO, De Laud. B. M. V., l. I, c. 1; S. ALBERTUS MAGNUS, Mariale, q. 29, S 3; S. BONAVENTURA, De donis Sp. Sti, coll. 6, n. 16; Sermo III de Ass. B.M.V.; S. THOMAS, Opusc. VI Exp. Salat. Ang.

Article II - LA MÈRE DE TOUS LES HOMMES

Marie a reçu, selon la Tradition, non seulement le titre de nouvelle Eve, mais celui de Mère de la divine grâce, Mère, aimable, Mère admirable, comme le disent ses litanies, et encore Mère de Miséricorde ; les Pères ont dit souvent Mère de tous les chrétiens et même de tous les hommes. En quel sens faut-il entendre cette maternité ? Quand Marie est-elle devenue notre Mère ? Comment sa maternité s'étend-t-elle à tous les fidèles, même s'ils ne sont pas en état de grâce, et comment à tous les hommes, même s'ils n'ont pas la foi ? Ce sont les questions qu'il convient ici d'examiner.

En quel sens Marie est-elle notre Mère ?

Elle ne l'est évidemment pas au point de vue naturel, puisqu'elle ne nous a pas donné la vie naturelle. A ce point de vue, c'est Eve qui mérite d'être appelée mère de tous les hommes, qui descendent d'elle par les générations successives.

Mais Marie est notre Mère spirituelle et adoptive, en ce sens que, par son union au Christ rédempteur, elle nous a communiqué la vie surnaturelle de la grâce. De ce point de vue, elle est beaucoup plus que notre sœur, et l'on doit dire, par analogie avec la vie naturelle, qu'elle nous a enfantés à la vie divine.

Si saint Paul peut dire aux Corinthiens en parlant de sa paternité spirituelle : « C'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile » (I Cor., IV, 15), et à Philémon : « Je te supplie pour mon fils, que j'ai engendré dans les fers, pour Onésime »[268], à plus forte raison pouvons-nous parler de la maternité spirituelle de Marie, maternité qui transmet une vie qui doit durer non pas soixante ou quatre-vingts ans, mais toujours, éternellement.

C'est une maternité adoptive, comme la paternité spirituelle de Dieu à l'égard des justes, mais cette adoption est beaucoup plus intime et féconde que l'adoption humaine par laquelle un riche sans postérité déclare considérer un pauvre orphelin

comme son fils et son héritier. Cette déclaration reste d'ordre juridique et bien qu'elle soit le signe de l'affection de celui qui adopte, elle ne produit rien dans l'âme de l'enfant adopté. Au contraire, la paternité adoptive de Dieu à l'égard du juste, produit dans l'âme de celui-ci la grâce sanctifiante, participation de la nature divine, ou de la vie intime de Dieu et germe de la vie éternelle, germe par lequel le juste est agréable aux yeux de Dieu comme un fils appelé à le voir immédiatement et à l'aimer éternellement. En ce sens, il est dit dans, le Prologue de saint Jean (I, 12), que ceux qui croient au Fils de Dieu fait homme sont « nés non pas de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu ». Cela nous montre la fécondité de la paternité spirituelle ; à cette fécondité participe la maternité spirituelle et adoptive de Marie, car en union avec le Christ rédempteur elle nous a vraiment réellement communiqué la vie de la grâce, germe de la vie éternelle. Elle peut donc et doit être appelée *Mater gratiae*, *Mater misericordiae*. C'est ce qu'ont voulu dire les Pères qui l'appellent la nouvelle Eve, et disent qu'elle a volontairement coopéré à notre salut, comme Eve à notre déchéance.

Cet enseignement est celui de la prédication universelle depuis le II^e siècle, il se trouve chez saint Justin, saint Irénée, Tertullien, saint Cyrille de

Jérusalem, saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, saint Prucius, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, là où ils ont parlé de la nouvelle Eve dans les textes cités à l'article précédent. Cette doctrine est particulièrement développée au IV^e siècle par saint Ephrem, qui appelle, Marie la « Mère de la vie et du salut, la Mère des vivants, et de tous les hommes », parce qu'elle nous a donné le Sauveur et s'est unie à lui au Calvaire [269]. Parlent de même saint Germain de Constantinople [270], saint Pierre Chysologue [271], Eadmer [272], saint Bernard [273], Richard de Saint-Laurent [274], saint Albert le Grand, qui appellent Marie : Mater misericordiae, Mater regenerationis, totius humani generis mater spiritualis [275]; de même saint Bonaventure [276].

La liturgie dit tous les jours : « Salve Regina, Mater misericordiae.; Monstra te esse Matrem...; Salve Mater misericordiae, Mater Dei et Mater veniae, Mater spei et Mater gratiae. »

268 - Il dit aux Galates, IV, 19 : « Mes petits enfants, pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous »

269 - Opera S. Ephraem Syr., ed. Assemani, t. II, syr. lat., pp. 324, 327 ; III, 607.

270 - Sermo in Dorm. Deip., 2 et 5.

271 - Serm. 140 et 142.

272 - De Exc. V. M., c. 11, 5.

273 - Serm. de Aquaed., n.4 sq.

274 - De Laud. B. M. V., 1. VI. c. I, n. 12; l. IV, c. 14, n.1.

275 - Mariale, q. 29, n. 3; q. 42,43

276 - Serm. VI in Ass. B. M. V., et I Sent., d. 48,, a. 2, q..2, dub. 4.

Quand Marie est-elle devenue notre Mère ?

Selon les témoignages que nous venons de citer, elle l'est devenue en consentant librement à être la Mère du Sauveur, auteur de la grâce, qui nous a régénérés spirituellement. A ce moment elle nous a spirituellement conçus, si bien qu'elle aurait été notre Mère adoptive de ce fait, même si elle était morte avant son Fils.

Lorsqu'ensuite Jésus a consommé son œuvre rédemptrice par le sacrifice de la croix, Marie, en s'unissant à ce sacrifice, par le plus grand acte de foi, de confiance et d'amour de Dieu et des âmes, est devenue plus parfaitement notre Mère, par une coopération plus directe, plus intime et plus profonde à notre salut.

De plus c'est à ce moment qu'elle a été proclamée notre Mère par Notre-Seigneur, lorsqu'il lui dit en parlant de saint Jean qui personnifiait tous ceux qui devaient être rachetés par son sang : « Femme, voici votre fils », et à Jean : « Voici votre mère » (Joan., XIX, 26, 27). C'est ainsi que la Tradition a entendu ces paroles, car à ce moment devant tant de témoins le Sauveur de tous les hommes n'accordait pas seulement une grâce particulière à

saint Jean, mais il considérait en lui tous ceux qui devaient être régénérés par le sacrifice de la croix [277].

Ces paroles de Jésus mourant, comme des paroles sacramentelles, produisirent ce qu'elles signifiaient : en l'âme de Marie une grande augmentation de charité ou d'amour maternel pour nous ; en l'âme de Jean une affection filiale profonde, pleine de respect pour la Mère de Dieu. C'est l'origine de la grande dévotion à Marie.

Enfin la Sainte Vierge continue à exercer sa fonction de Mère à notre égard, en veillant sur nous pour que nous grandissions dans la charité et y persévérions, en intercédant pour nous et en nous distribuant toutes les grâces que nous recevons.

277 - Cette explication, suggérée par Origène au III^e siècle, Praef. in Joan., I, 6, est explicitement proposée par beaucoup d'auteurs, surtout depuis XII^e siècle; Cf. RUPERT, in Joan., lect. 13; saint ALBERT LE GRAND, Mariale, q. 29, 3; Serm. de Sanctis, 53; dès lors elle devient commune, et elle est reconnue par les Papes comme la croyance générale de l'Eglise, sf. BENOIT XIV, bulle Gloriosae Dominae, 27 sept, 1748, GREGOIRE XVI, bulle Pracstantissimum; LEON XIII, enc. Octobri mense, 22 sept. 1891; Adjutricem, 5 sept. 1895; Augustissimae Virginis, 12 sept. 1897; PIE X, Ad diem illum, 2 février 1904; BENOIT XV, Inter sodalicia, 22 mars 1918; PIE XI, Explorata res, 2 février 1923.

Quelle est l'extension de sa maternité ?

Elle est d'abord Mère des fidèles, de tous ceux qui croient en son Fils et reçoivent par lui la vie de la grâce. Mais elle est aussi Mère de tous les hommes,

en tant qu'elle nous a donné le Sauveur de tous et qu'elle s'est unie à l'oblation de son Fils qui versait son sang pour tous. C'est ce qu'affirment Léon XIII, Benoit XV et Pie XI [278].

De plus, elle n'est pas seulement Mère des hommes en général, comme on peut le dire d'Eve au point de vue naturel, mais elle est Mère de chacun d'eux en particulier, car elle intercède pour chacun, et obtient les grâces que chacun de nous reçoit au cours des générations humaines. Jésus dit de lui qu'il est le bon pasteur « qui appelle ses brebis chacune par son nom, nominatim » (Jean, X, 3) ; il y a quelque chose de semblable pour Marie, mère spirituelle de chaque homme en particulier.

Cependant Marie n'est pas de la même manière Mère des fidèles et des infidèles, des justes et des pécheurs. Il faut faire ici la distinction admise au sujet du Christ par rapport aux divers membres de son corps mystique [279]. A l'égard des infidèles, elle est leur Mère en tant qu'elle est destinée à les engendrer à la vie de la grâce, et en tant qu'elle leur obtient des grâces actuelles qui les disposent à la foi et à la justification. A l'égard des fidèles qui sont en état de péché mortel, elle est leur Mère en tant qu'elle veille actuellement sur eux en leur obtenant les grâces nécessaires pour faire des actes de foi, d'espérance et se disposer à la conversion ; à l'égard de ceux qui sont morts dans

l'impénitence finale, elle n'est plus leur Mère, mais elle le fut. A l'égard des justes elle est parfaitement leur Mère puisqu'ils ont reçu par sa coopération volontaire et très méritoire la grâce sanctifiante et la charité ; avec une tendre sollicitude elle veille sur eux pour qu'ils restent en état de grâce et grandissent dans la charité. Enfin elle est excellemment Mère des bienheureux qui ne peuvent plus perdre la vie de la grâce.

On voit dès lors tout le sens des paroles que l'Eglise chante tous les jours à Complies : « Salve Regina, Mater misericordiae ; vita, dulcedo et spes nostra salve. Ad te clamamus exsules filii Hevae. Ad te suspiramus gementes et flentes in hac lacrimarum valle. »

Le Bx Grignon de Montfort a admirablement exprimé les conséquences de cette doctrine dans son beau livre *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, ch. I, art. 1, 2^o § : Dieu veut se servir de Marie dans la sanctification des âmes. Il se résume ainsi dans *Le Secret de Marie* (I^e p., B. Pourquoi Marie nous est nécessaire) : « C'est elle qui a donné la vie à l'Auteur de toute grâce, et à cause de cela elle est appelée la Mère de la grâce. Dieu le Père, de qui tout don parfait et toute grâce descend comme de sa source essentielle, en lui donnant son Fils, lui a donné toutes ses grâces ; en

sorte que, comme dit saint Bernard, la volonté de Dieu lui est donnée en lui et avec lui.

« Dieu l'a choisie pour la trésorière, l'économe, la dispensatrice de toutes ses grâces, en sorte que toutes ses grâces et tous ses dons passent par ses mains. Puisque Marie a formé le Chef des prédestinés, qui est Jésus-Christ, c'est à elle aussi de former les membres de ce Chef, qui sont les vrais chrétiens. Elle a reçu de Dieu une domination particulière sur les âmes pour les nourrir et les faire croître en Dieu. Saint Augustin dit même que, dans ce monde, les prédestinés sont tous enfermés dans le sein de Marie et qu'ils ne viennent au jour que lorsque cette bonne Mère les enfante à la vie éternelle. C'est à elle que le Saint-Esprit dit : *In electis meis mitte radices* (Eccli., XXIV, 13). Jetez des racines en mes élus, les racines d'une profonde humilité, d'une ardente charité et de toutes les vertus.

« Marie est appelée par saint Augustin, et est en effet le moule vivant de Dieu, *forma Dei*, c'est-à-dire que c'est en elle seule que Dieu fait homme a été formé et c'est aussi en elle seule que l'homme peut être formé en Dieu.

Quiconque est jeté dans ce moule et se laisse manier, y reçoit tous les traits de Jésus-Christ, vrai Dieu, d'une manière proportionnée à la faiblesse

humaine, sans beaucoup d'agonie et de travaux; d'une manière sûre, sans crainte d'illusion, car le démon n'a point eu et n'aura jamais accès en Marie, sainte et immaculée, sans ombre de la moindre tache de péché.

« Qu'il y a de différence entre une âme formée en Jésus-Christ par les voies ordinaires de ceux qui, comme les sculpteurs, se fient en leur savoir-faire et s'appuient sur leur industrie, et une âme bien maniable, bien déliée, bien fondue, et qui, sans aucun appui sur elle-même, se jette en Marie et s'y laisse manier à l'opération du Saint-Esprit ! Qu'il y a de taches, qu'il y a de défauts, qu'il y a de ténèbres, qu'il y a d'illusions, qu'il y a de naturel, qu'il y a d'humain dans la première âme et que la seconde est pure, divine et semblable à Jésus-Christ.

« Heureuse et mille fois heureuse est l'âme, ici-bas, à qui le Saint-Esprit révèle le secret de Marie, pour le connaître, et à qui il ouvre ce jardin clos, pour y entrer ; cette fontaine scellée pour y puiser et y boire à longs traits les eaux vives de la grâce ! Cette âme ne trouvera que Dieu seul, sans créature, dans cette aimable créature ; mais Dieu en même temps infiniment saint et infiniment condescendant et proportionné à sa faiblesse. C'est Dieu seul qui vit en elle, et tant s'en faut qu'elle

arrête une âme à elle-même, au contraire elle la jette en Dieu et l'unit à lui. »

Ainsi la doctrine chrétienne sur Marie devient, avec le Bx de Montfort, l'objet d'une foi pénétrante et savoureuse, d'une contemplation qui porte elle-même à une vraie et forte charité.

278 - Léon XIII appelle Marie mère, non seulement des chrétiens, mais du genre humain, enc. *Octobri mense*, 22 sept 1891; ep. *Amantissimae voluntatis*, 14 avril 1895; enc. *Adjutricem populi*, 25 sept. 1895. Benoit XV l'appelle Mère de tous les hommes, litt. ap. *Inter sodalicia*, 22 mars 1918; de même Pie XI, litt. ap. *Explorata res*, 2 février 1923; enc. *Rerum Ecclesiae*, 21 février 1926.

279 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 8, a. 3

Marie, cause exemplaire des élus

Le Christ est notre modèle, sa prédestination à la filiation divine naturelle est la cause exemplaire de notre prédestination à la filiation adoptrice, car « Dieu nous a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils pour que celui-ci soit le premier-né entre plusieurs frères » (Rom., VIII, 29). De même Marie, notre Mère, associée à son Fils, est la cause exemplaire de la vie des élus, c'est en ce sens que saint Augustin et le Bx de Montfort après lui disent qu'elle est le moule ou le modèle à l'image duquel Dieu forme les élus. Il faut être marqué de son sceau et reproduire ses traits pour avoir place parmi les bien-aimés du Seigneur ; c'est pourquoi les théologiens enseignent communément qu'une

vraie dévotion à Marie est un des signes de prédestination. Le Bx Hugues de Saint-Cher dit même que Marie est comme le livre de vie [280], ou le reflet de ce livre éternel ; car Dieu a gravé en elle le nom des élus, comme il a voulu former en elle et par elle le Christ son premier élu.

Le Bx Grignon de Montfort [281] écrit : « Dieu le Fils dit à sa Mère : In Israel hereditare... (Eccli., XXIV, 8). Ayez Israël pour héritage. C'est comme s'il lui disait : Dieu mon Père m'a donné pour héritage toutes les nations de la terre, tous les hommes bons et mauvais, prédestinés et réprouvés ; je conduirai les uns par la verge d'or et les autres par la verge de fer ; je serai le père et l'avocat des uns, le juste vengeur à l'égard des autres, et le juge de tous ; mais pour vous, ma chère Mère, vous n'aurez pour votre héritage et possession que les prédestinés, figurés par Israël, et, comme leur bonne mère, vous les enfanterez, nourrirez, élèverez; et, comme leur souveraine, vous les conduirez, gouvernerez et défendrez. »

C'est en ce sens qu'il faut entendre ce que dit le même auteur un peu plus loin [282] pour montrer que Marie, ainsi que Jésus, choisit toujours conformément au bon plaisir divin qui inspire leur choix : « Le Très-Haut l'a faite l'unique trésorière de ses trésors et l'unique dispensatrice de ses grâces, pour anoblir, élever et enrichir qui elle veut,

pour faire entrer qui elle veut dans la voie étroite du ciel, pour faire passer malgré tout qui elle veut par la porte étroite de la vie, et pour donner le trône, le sceptre et la couronne de roi à qui elle veut. C'est Marie seule à qui Dieu a donné les clefs des celliers [283] du divin amour, et le pouvoir d'entrer dans les voies les plus sublimes et les plus secrètes de la perfection et d'y faire entrer les autres. »

Nous voyons en cela toute l'extension de la maternité spirituelle, par laquelle elle forme les élus et les conduit au terme de leur destinée.

Nous verrons d'abord en quoi consiste cette médiation en général, quels sont ses principaux caractères, puis comme elle s'est exercée pendant la vie terrestre de Marie de deux façons, par le mérite et la satisfaction.

280 - Comm. in Eccles., XXIV.

281 - Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, ch. I, a. 1, § 2.

282 - Ibid., § II.

283 - Cant. des cant., I, 3.

CHAPITRE II - La médiation universelle de Marie pendant sa vie terrestre

Nous verrons d'abord en quoi consiste cette médiation en général, quels sont les principaux caractères, puis comme elle s'est exercée pendant

la vie terrestre de Marie de deux façons, par le mérite et la satisfaction.

Article II - LES MÉRITES DE MARIE POUR NOUS

Nature et extension de ces mérites

Ce n'est pas seulement au ciel que la Sainte Vierge exerce ses fonctions de médiatrice universelle par l'intercession et la distribution des grâces, elle les a déjà exercées sur la terre, selon l'expression reçue, « pour l'acquisition de ces grâces », en coopérant à notre rédemption, par le mérite et la satisfaction. En cela elle est associée à Notre-Seigneur qui a été d'abord médiateur pendant sa vie terrestre, surtout par le sacrifice de la croix, et c'est même le fondement de la médiation qu'il exerce au ciel par son intercession pour nous appliquer les fruits de la rédemption qu'il nous transmet. Voyons quel est l'enseignement commun des théologiens sur les mérites de Marie pour nous, en partant des principes mêmes de la théologie sur les différents genres de mérites.

Les trois genres de mérites proprement dits

Le mérite en général est un droit à une récompense il ne la produit pas, il l'obtient ; l'acte méritoire y donne droit. Le mérite surnaturel qui suppose l'état de grâce et la charité est un droit à une récompense surnaturelle. Il se distingue de la satisfaction qui a pour but de réparer par l'expiation

l'outrage fait par le péché à la majesté infinie de Dieu et de nous le rendre favorable. Le mérite, qui suppose l'état de grâce, se distingue aussi de la prière, qui, par une grâce actuelle, peut exister dans le pécheur en état de péché mortel, et qui s'adresse non pas à la justice divine, mais à la miséricorde. Du reste, même chez le juste, la force impétratoire de la prière se distingue du mérite, c'est ainsi qu'elle peut obtenir des grâces qui ne sauraient être méritées, comme celle de la persévérance finale qui est la continuation de l'état de grâce au moment de la mort.

Mais il importe de distinguer trois genres de mérites proprement dits.

Il y a d'abord, au sommet, dans le Christ, le mérite parfaitement digne de sa récompense, ou de parfaite condignité, parfaite de condigno, parce que la valeur de l'œuvre ou de l'acte de charité théandrique, qui, en l'âme de Jésus, procède de la personne divine du Verbe, égale au moins la valeur de la rétribution en stricte justice. Les actes méritoires du Christ qui étaient, en sa sainte âme, des actes de charité ou inspirés par elle, ont eu une valeur infinie et surabondante à raison de la personne du Verbe dont ils dérivait. Et il a pu en stricte justice mériter pour nous les grâces du salut, parce qu'il était constitué tête de l'humanité par la

plénitude de grâce qui devait déborder sur nous pour notre salut.

En second lieu, il est de foi [310] que tout juste ou toute personne en état de grâce qui a l'usage de la raison et du libre arbitre et qui est encore en état de vie peut mériter l'augmentation de la charité et la vie éternelle, d'un mérite réel, communément appelé de condignité, de condigno, car il est digne de sa récompense, non pas qu'il soit égal à elle, comme dans le Christ, mais parce qu'il lui est réellement proportionné, en tant qu'il procède de la grâce habituelle, germe de la vie éternelle promise par Dieu à ceux qui observent ses commandements. Ce mérite de condignité est encore un droit en justice distributive à la récompense, bien qu'il ne soit pas, selon toute la rigueur de la justice, comme celui du Christ. C'est pourquoi la vie éternelle est appelée une couronne de justice [311], une rétribution qui doit se faire d'après les œuvres [312], la récompense d'un labeur que la justice divine ne peut oublier [313].

Mais le juste ne peut mériter de condigno, d'un mérite de condignité fondé en justice, la grâce pour un autre homme, la conversion d'un pécheur ou l'augmentation de la charité dans une autre personne ; la raison en est qu'il n'est pas constitué tête de l'humanité pour la régénérer et la conduire au salut, cela n'appartient qu'au Christ [314]. En

d'autres termes, le mérite de condignité des justes et même celui de Marie, par opposition à celui du Christ, est incommunicable.

Cependant tout juste peut mériter la grâce pour les autres d'un mérite de convenance, de congruo propre, qui est fondé, non pas sur la justice, mais sur la charité, ou amitié qui l'unit à Dieu ; les théologiens disent qu'il est fondé sur les droits de l'amitié, in jure amicabili. Saint Thomas l'explique en disant : « Parce que l'homme constitué en état de grâce fait la volonté de Dieu, il convient selon la proportion (ou les droits) de l'amitié que Dieu accomplisse la volonté de cet homme en sauvant une autre personne, bien que quelquefois il puisse y avoir un obstacle du côté de cette dernière » à tel point qu'elle ne se convertira pas de fait [315]. En d'autres termes : si le juste accomplit la volonté de Dieu son ami, il convient selon les droits de l'amitié que Dieu son ami accomplisse le désir de ce bon serviteur. C'est ainsi qu'une bonne mère chrétienne peut, par ses bonnes œuvres, par son amour de Dieu et du prochain, mériter de congruo propre, d'un mérite de convenance, la conversion de son fils ; ainsi sainte Monique obtint la conversion d'Augustin non seulement par ses prières adressées à l'infinie Miséricorde, mais par ce genre de mérite, « Le fils de tant de larmes, lui dit saint Ambroise, ne saurait périr. »

Nous voyons ici ce que doit être le mérite de Marie pour nous ; il faut noter à ce sujet que ce troisième genre de mérite, dit de congruo propre ou de convenance, est encore un mérite proprement dit, fondé in jure amicitiae, sur les droits de l'amitié divine, qui suppose l'état de grâce.

La raison en est que la notion de mérite n'est pas univoque, ou susceptible d'être prise en un seul sens, mais elle est analogique, c'est-à-dire qu'elle a des sens divers, mais proportionnellement semblables, qui sont encore des sens propres, et non pas seulement larges ou métaphoriques, tout comme la sagesse des saints, sans être celle de Dieu, est encore au sens propre une vraie sagesse; de même la sensation, sans être une connaissance intellectuelle, est encore au sens propre une vraie connaissance dans son ordre.

Ainsi au-dessous des mérites infinis du Christ, qui seul peut en stricte justice nous mériter le salut, au-dessous du mérite de condignité du juste pour lui-même, qui lui donne droit en justice à une augmentation de charité, et (s'il meurt en état de grâce) à la vie éternelle, il y a le mérite de convenance de congruo propre, fondé sur les droits de l'amitié, et qui est encore un mérite proprement dit qui suppose l'état de grâce et la charité [316].

Ce qui est un mérite improprement dit, c'est celui qui se trouve dans la prière du pécheur en état de péché mortel, prière qui a une valeur impétratoire qui s'adresse non pas à la justice de Dieu mais à sa miséricorde, et qui se fonde, non pas sur les droits de l'amitié divine de charité, mais sur la grâce actuelle qui porte à prier. Ce dernier mérite est dit de convenance au sens large seulement, de congruo impropre, ce n'est plus un mérite proprement dit.

Tels sont donc les trois genres de mérites proprement dits : celui du Christ pour nous, celui du juste pour lui-même, celui du juste pour autrui.

310 - Concile de Trente. Sess. VI. can. 32 (Denz.. 842).

311 - « Reposita est mihi corona justitiae quam reddet mihi Dominus in illa die, justus iudex », dit saint Paul (II Tim., IV, 8).

312 - « Reddet unicuique secundum opera sua, iis qui secundum patientiam boni operis gloriam quaerunt, vitam aeternam » (Rom., II, 6-7)

313 - « Non enim injustus est Deus ut obliviscatur operis vestri » (Hebr., VI, 19).

314 - Cf. Act..Ap., IV, 12 : « Le salut n'est en aucun autre; car il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés » (cf. saint Thomas, Ia IIae, q. 114, a. 6).

315 - Ia IIae, q. 114, a. 6

316 - On a parfois traduit le latin *meritum de condigno* par les mots « mérite proprement dit », c'était inexact, car c'était faire entendre que le mérite dit de *congruo* propre n'est plus un mérite proprement dit. Il l'est encore, quoiqu'il soit moins

parfait que le précédent, comme celui-ci est moins parfait que le mérite du Christ.

Le mérite proprement dit de convenance de Marie pour nous

Si tel est l'enseignement général des théologiens sur les différents genres de mérite, si sainte Monique a pu mériter à proprement parler d'un mérite de convenance, de congruo propre, la conversion d'Augustin, comment la Sainte Vierge, mère de tous les hommes, a-t-elle pu mériter pour nous ? Poser ainsi cette question à la lumière des principes déjà énoncés, c'est déjà la résoudre.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'à partir surtout du XVI^e siècle, les théologiens enseignent communément de façon explicite que ce que le Christ nous a mérité de condigno, la Sainte Vierge nous l'a mérité d'un mérite de convenance, de congruo propre.

Cet enseignement est très explicitement formulé par Suarez, qui montre par de multiples témoignages de la tradition que Marie, bien qu'elle ne nous ait rien mérité de condigno, car elle n'était pas constituée tête de l'Eglise, a cependant coopéré à notre salut par le mérite de convenance ou de congruo [317]. Jean de Carthagène [318], Novato [319], Christophore de Véga [320], Théophile Raynaud [321], Georges de Rhodes [322], reproduisent cette doctrine.

Le même enseignement est communément donné par les théologiens postérieurs, notamment aux XIX^e et XX^e siècles par Ventura, Scheeben, Terrien, Billot, Lépicié, Campana, Hugon, Bittremieux, Merkelbach, Friethoff, et tous ceux qui ont écrit ces dernières années sur la médiation universelle de la Sainte Vierge.

Enfin Pie X, dans l'encyclique *Ad diem illum* du 2 février 1904, dit : « Marie parce qu'elle dépasse toutes les autres créatures par la sainteté et l'union au Christ, et parce qu'elle a été associée par lui à l'œuvre de notre salut, nous a mérité d'un mérite de convenance, de congruo, ut aiunt, ce que lui-même nous a mérité d'un mérite de condignité, et elle est la principale trésorière des grâces à distribuer [323]. »

Comme on l'a noté [324], il y a une double différence entre ce mérite de convenance de Marie pour les autres et le nôtre : c'est que la Sainte Vierge a pu ainsi nous mériter non seulement quelques grâces, mais toutes et chacune, et qu'elle ne nous en a pas seulement mérité l'application mais l'acquisition, car elle a été unie au Christ rédempteur dans l'acte même de la rédemption ici-bas ; avant d'intercéder pour nous au ciel.

Cette conclusion, telle qu'elle est approuvée par Pie X, n'est que l'application à Marie de la doctrine

communément reçue sur les conditions du mérite de convenance, de congruo propre, fondé in jure amicabili, sur l'amitié qui unit le juste avec Dieu. Aussi certains théologiens considèrent cette conclusion comme moralement certaine, d'autres comme une vraie conclusion théologique tout à fait certaine, d'autres même comme une vérité formellement et implicitement révélée et définissable comme dogme. C'est au moins, pensons-nous, une conclusion théologique certaine. Nous y reviendrons, pp. 259-265.

317 - In Iam P S Thomae t. II disp XXIII sect 1 n° 4 « Quamvis B. Virgo nec nos redemerit, nec aliquid de condigno nobis meruerit, tamen impetrando, merendo de congruo, et ad incarnationem Christi suo modo cooperando, ad salutem nostram aliquo modo cooperata est. Et eisdem modis saepissime sancti Patres B Virgini attribuunt, quod nostrae fuerit salutis causa » Suarez cite ici saint Irénée, saint Augustin, saint Fulgence, saint Anselme, saint Bernard, saint Germain, saint Ephrem, saint-Pierre Damien, Richard de Saint-Victor, Innocent III.

318 - Opera, t. II, pp 30 sq.

319 - De eminentia Deiparae virginis Mariae, Rome, 1629, t. I pp 379 sq.

320 - Theologia mariana, Naples, 1866, t II, pp. 441 sq.

321 - Opera, t VI, pp 224 sq. Théophile Raynaud insiste cependant sur ce point que la rédemption accomplie par Jésus-Christ, étant d'une valeur infinie et surabondante elle n'a pas eu besoin d'un complément offert par Marie.

322 - Disp. theol schol tr VIII De Deipara virgine Maria, t II p 265 Lyon, 1661. Georges de Rhodes dit que Marie nous a mérité de congruo tout ce que le Christ nous a mérité de condigno.

323 - Le texte latin porte : « Maria... quoniam universis sanctitate praesta conjunctioneque cum Christo, atque a Christo adscita in humanae salutis opus, de congruo, ut aiunt, promeret nobis quae Christus de condigno promeruit estque princeps largiendarum gratiarum ministra » (Denzinger, n° 3034). Sur ce texte, cf. Merkelbach, Mariologia, p. 328.

324 - Cf. Merkelbach, Mariologia, p. 329.

Quelle est l'extension de ce mérite de convenance de Marie pour nous ?

Comme elle a été associée à toute l'œuvre rédemptrice du Christ et comme les théologiens que nous venons de citer disent généralement que tout ce que le Christ nous a mérité de condigno, Marie nous l'a mérité de congruo, comme enfin Pie X, sanctionnant cette doctrine, n'y met pas de restriction, il suffit de se rappeler ce que Jésus nous a mérité [325].

Or Jésus nous a mérité en justice toutes les grâces suffisantes nécessaires pour que tous les hommes puissent réellement observer les préceptes, alors même qu'ils ne les observent pas de fait [326], toutes les grâces efficaces suivies de leur effet, c'est-à-dire de l'accomplissement effectif de la volonté divine, et enfin Jésus a mérité aux élus tous les effets de leur prédestination : la vocation chrétienne, la justification, la persévérance finale et la glorification ou la vie éternelle [327].

Il suit de là que Marie nous a mérité d'un mérite de convenance toutes ces grâces, et qu'au ciel elle en

demande l'application et les distribue [328].

Tout cela nous montre en quel sens très élevé, très intime et très étendu, Marie est notre Mère spirituelle, la Mère de tous les hommes, et combien par suite elle doit veiller sur ceux qui, non seulement l'invoquent de temps à autre, mais qui se consacrent à elle, pour être conduits par elle à l'intimité du Christ, comme l'explique admirablement le bienheureux Grignon de Montfort (cf. *Traité de la vraie dévotion à la Sainte. Vierge*, chap. I, a. 2) « Marie est nécessaire aux hommes pour arriver à leur fin dernière. » La dévotion à son égard n'est donc pas de surrogation, comme celle à tel ou tel saint, elle est nécessaire, et lorsqu'elle est vraie, fidèle, persévérante, elle est un signe de prédestination. « Cette dévotion est encore plus nécessaire à ceux qui sont appelés à une perfection particulière, et je ne crois pas, dit (ibid.) le bienheureux de Montfort, qu'une personne puisse acquérir une union intime avec Notre-Seigneur et une parfaite fidélité au Saint-Esprit, sans une très grande union à la Très Sainte Vierge et une grande dépendance de son secours. J'ai dit, ajoute-t-il, que cela arriverait particulièrement à la fin du monde, parce que le Très-Haut avec sa sainte Mère doivent alors se former de grands saints. Ces grandes âmes, pleines de grâce et de zèle, seront choisies pour s'opposer aux ennemis de Dieu, qui frémiront

de tous côtés, et elles seront singulièrement dévotes à la Très Sainte Vierge, éclairées par sa lumière, nourries de son lait, conduites par son esprit, soutenues par son bras et gardées sous sa protection, en sorte qu'elles combattront d'une main et édifieront de l'autre. Cela leur attirera beaucoup d'ennemis, mais aussi beaucoup de victoires et de gloire pour Dieu seul. »

Cette haute doctrine spirituelle, dont nous verrons de mieux en mieux les fruits, apparaît dans le domaine de la contemplation et de l'union intime avec Dieu comme la conséquence normale de cette vérité reconnue par tous les théologiens et affirmée aujourd'hui dans tous leurs ouvrages : Marie nous a mérité d'un mérite de convenance tout ce que Notre-Seigneur nous a mérité en stricte justice, en particulier pour les élus tous les effets de leur prédestination.

325 - Dans l'Ancien Testament, les grâces ont été données comme à crédit, en vertu des mérites futurs du Rédempteur, auxquels sont toujours unis, dans le plan divin, ceux de sa sainte Mère. Le mérite de convenance de Marie s'est donc étendu aussi par anticipation aux justes de l'ancienne foi.

326 - C'est le cas de rappeler que, si l'homme résiste par sa propre défectibilité à la grâce suffisante, il mérite d'être privé de la grâce efficace qui lui était offerte dans la suffisante, comme le fruit dans la fleur. La résistance ou le péché est comme la grêle qui tombe sur un arbre en fleur, qui promettait beaucoup de fruits.

327 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 24, a. 4 « Si consideretur praedestinatio (nostra) secundum terminum praedestinationis

(scil. secundum effectus ejus), sic praedestinatio Christi est causa praedestinationis nostrae. Sic enim Deus praeordinavit nostram salutem, ab aeterno praedestinando, ut per Jesum Christum completeretur. » Voir sur cet article les commentateurs, par exemple Gonet et Billuart qui montrent bien, par ce que dit ici et ailleurs saint Thomas, que le Christ, sous l'inspiration divine, nous a mérité tous les effets de notre prédestination, de même qu'il a spécialement et efficacement prié pour les élus. Cf. saint Thomas, IIIa, q. 19, a. 4 : « Meritum Christi se extendit ad alios, in quantum sunt membra ejus, sicut etiam in uno homine actio capitis aliquo modo pertinet ad omnia membra ejus, quia non solum sibi sentit, sed omnibus membris. » Nous ne pouvons pas mériter pour nous-mêmes la grâce de la persévérance finale, et notre prédestination, selon saint Augustin et saint Thomas, ne dépend pas de la prévision divine de nos mérites, car ceux-ci, étant l'effet de notre prédestination, ne peuvent en être la cause. Cf. saint Thomas, Ia, q. 23, a. 5; Ia IIae, q. 114, a. 9. Mais si nous ne pouvons à proprement parler mériter notre persévérance finale (qui ne peut s'obtenir que par la prière dont la valeur est distincte du mérite), Notre-Seigneur, lui, l'a méritée en justice à ceux qui persévéreront, et la Sainte Vierge la leur a méritée aussi, d'un mérite de convenance. Les thomistes disent communément : « Praedestinatio nostra non est ex praevisis nostris meritis, sed effectus ejus sunt ex praevisis meritis Christi. » En d'autres termes, le Christ est cause méritoire de notre salut, et Marie lui est toujours associée.

328 - Le Christ, d'après ce qui vient d'être dit, a mérité lui-même pour Marie tous les effets de sa prédestination à elle, sauf la maternité divine, car il aurait ainsi mérité l'Incarnation, c'est-à-dire il se serait mérité lui-même (cf. saint Thomas, IIIa, q. 19, a. 3); en cet endroit, il est montré que « le Christ n'a pu se mériter ni la grâce, ni la béatitude de l'âme, ni sa divinité (ni sa personnalité divine), car le mérite porte sur ce qu'on n'a pas encore, et il aurait fallu alors que le Christ, au premier instant de sa conception, n'eût pas ces dons divins, ce qui diminuerait sa dignité, plus que le mérite ne peut l'accroître. Mais il a mérité la gloire de son corps ou sa résurrection, son ascension et l'exaltation de son nom. » Les commentateurs de saint Thomas, in IIIam, q. 2, a. 11, «

utrum aliqua merita incarnationem praecesserint », montrent que le Christ, qui n'a pu se mériter lui-même, n'a pu mériter ni l'Incarnation, ni les circonstances qui appartiennent, pour ainsi parler, à la substance et à l'individuation de l'Incarnation, par exemple il n'a pas mérité d'être conçu par l'opération du Saint-Esprit, de naître de la Vierge Marie, ainsi il n'a pas mérité la maternité divine de la Sainte Vierge (cf. SALMATICENSES, ibid.); mais il a mérité les circonstances qui n'appartiennent pas à la substance de l'Incarnation : les prédictions des prophètes, l'Annonciation par l'ange, etc , ou celles qui ont suivi, comme l'adoration des mages, les soins à lui donnés par Marie et Joseph - Il a mérité très certainement pour Marie la plénitude initiale de grâce, la préservation du péché originel, toutes les grâces actuelles par laquelle la plénitude initiale a grandi en elle, enfin la persévérance finale et la gloire.

Article III - LES SOUFFRANCES DE MARIE CORÉDEMPTRICE

Comment a-t-elle satisfait pour nous ?

La satisfaction a pour but de réparer l'offense faite à Dieu par le péché et de nous le rendre favorable. Or l'offense qui provient du péché mortel, par lequel la créature raisonnable se détourne de Dieu et lui préfère un bien créé, a une gravité infinie. L'offense en effet est d'autant plus grave que la dignité de la personne offensée est plus élevée, et le péché mortel, en nous détournant de Dieu notre fin dernière, dénie pratiquement à Dieu la dignité infinie de souverain bien et détruit son règne en nous.

Il suit de là que seul le Verbe fait chair a pu offrir à Dieu une satisfaction parfaite ou adéquate pour

l'offense qui provient du péché mortel [329]. Pour être une satisfaction parfaite, il fallait que l'amour et l'oblation du Sauveur plussent à Dieu autant ou plus que ne lui déplaisent tous les péchés réunis, comme le dit saint Thomas [330]. Il en était ainsi de tout acte de charité du Christ, car il puisait en la personne divine du Verbe une valeur infinie pour satisfaire comme pour mériter. L'œuvre méritoire devient satisfactoire ou réparatrice et expiatrice, lorsqu'elle a quelque chose d'afflictif ou de pénible, et Jésus, en offrant sa vie au milieu des plus grandes souffrances physiques et morales, a offert dès lors à son Père une satisfaction d'une valeur infinie et surabondante. Lui seul pouvait ainsi satisfaire pleinement en stricte justice, car la valeur de la satisfaction comme celle du mérite provient de l'excellence de la personne qui, en Jésus, a une dignité infinie.

Mais à la satisfaction parfaite du Sauveur a pu s'ajouter une satisfaction de convenance, comme à son mérite s'est ajouté un mérite de convenance. Il faut y insister pour mieux voir ensuite quelle a été la profondeur et l'étendue des souffrances de la Sainte Vierge.

329 - Il est plus facile de détruire que de réédifier. L'offense qui provient du péché mortel a une gravité infinie, car elle dénie pratiquement à Dieu une perfection infinie, tandis que notre amour de Dieu n'a pas une valeur infinie, il reste limité du côté de la personne qui en est le principe. Nos négations relativement à Dieu vont plus loin que nos affirmations ; de

plus, une offense grave faite à Dieu détruit en nous la vie de la grâce et de la charité, et lorsque nous l'avons perdue nous ne pouvons pas nous la rendre.

330 - IIIa, q. I a. 2 ad 2, et q. 48, a. 2.

Marie a offert pour nous une satisfaction de convenance de la plus grande valeur après celle de son Fils

Le mérite devient le fondement de la satisfaction, lorsque l'œuvre méritoire prend un caractère afflictif. Aussi d'après les principes exposés à l'article précédent, les théologiens enseignent communément cette proposition : Beata Maria Virgo satisfecit de congruo ubi Christus de condigno, Marie a offert pour nous une satisfaction de convenance pendant que Jésus-Christ satisfaisait pour nous en stricte justice.

En sa qualité de Mère de Dieu rédempteur, elle lui a été en effet unie par une parfaite conformité de volonté, par l'humilité, la pauvreté, les souffrances, les larmes, au Calvaire surtout ; en ce sens elle a satisfait avec lui, et cette satisfaction de convenance tire sa très grande valeur de son éminente dignité de Mère de Dieu, de la perfection de sa charité, du fait qu'elle n'avait rien à expier pour elle-même et de l'intensité de ses souffrances.

C'est ce qu'exposent les Pères lorsqu'ils parlent de « Marie debout au pied de la croix », comme l'affirme saint Jean (XIX, 25) ; ils rappellent les

paroles du vieillard Siméon : « Un glaive transpercera votre âme. » (Luc; II, 35), et ils nous montrent que Marie a souffert dans la mesure de son amour pour son Fils crucifié à cause de nos péchés, à proportion aussi de la cruauté des bourreaux et de l'atrocité du supplice infligé à celui qui était l'innocence même [331].

La liturgie depuis fort longtemps dit aussi que Marie, par le martyre du cœur le plus douloureux, a mérité le titre de Reine des martyrs ; c'est ce que rappellent les fêtes de la Compassion de la Sainte Vierge, de Notre-Dame des Sept-Douleurs et le Stabat.

Léon XIII résume cette doctrine en disant qu'elle a été associée au Christ dans l'œuvre douloureuse de la rédemption du genre humain [332].

Pie X l'appelle « la réparatrice du monde déchu » [333] et montre comment elle a été unie au sacerdoce de son Fils : « Non seulement parce qu'elle a consenti à devenir la Mère du Fils unique de Dieu pour rendre possible un sacrifice destiné au salut des hommes ; mais la gloire de Marie consiste aussi en ce qu'elle a accepté la mission de protéger, de nourrir l'Agneau du sacrifice, et, quand le moment en fut venu, de le conduire à l'autel de l'immolation. De la sorte, la communauté de vie et de souffrances de Marie et de son Fils ne fut jamais

interrompue. A elle comme à lui s'appliquèrent pareillement les paroles du prophète : « Ma vie s'est passée en douleurs et mes jours se sont écoulés en gémissements. »

Benoît XV enseigne enfin : « En s'unissant à la Passion et à la mort de son Fils, elle a souffert comme à en mourir pour apaiser la justice divine ; autant qu'elle le pouvait, elle a immolé son Fils, de telle façon qu'on peut dire qu'avec lui elle a racheté le genre humain [334]. » C'est l'équivalent du titre de corédemptrice [335].

331 - Cf. Saint ÉPHREM, *Oratio ad Virg.*, édit. Venise, t. III, p. 195; saint AMBROISE, *De Instit. Virg.*, c. 7, *Epist. 25 ad Eccles. Vercell.*; saint BERNARD, *Sermo de Passione, Sermo de duodecim stellis, Sermo Dom. infra Oct. Ass.*; saint ALBERT LE GRAND, *Mariale*, q. 42; saint BONAVENTURE, *Sermo. I de B. V.*; saint LAURENT JUSTINIEN, *Sermo de nativ. Virg.*

332 - *Encycl. Jucunda semper*, 8 sept. 1894 : « *Consors cum Christo existit laboriosae pro humano genere expiationis.* »

333 - *Encycl. Ad diem illum*, 2 février 1904 : « *Reparatrix perditæ orbis.* »

334 - *Litt. Inter Sodalicia* : « *Ita cum Filio patiente et moriente. passa est et poene commortua, sic materna in Filium jura pro hominum salute abdicavit, placandaeque Dei justitiae, quantum ad se pertinebat, Filium immolavit; ut dici merito queat, ipsam cum Christo humanum genus redemisse.* »

335 - Cf. Denzinger, n° 3034, n. 4, où est rapporté le texte de Benoît XV, Au même endroit, il est indiqué que Pie XI (*Litt. Apost.*, 2 février 1923), écrivit aussi « *Virgo perdolens redemptionis opus Jesu Christo participavit* », et qu'un décret du Saint-Office du 26 juin 1913 a loué « l'habitude d'ajouter au nom de Jésus celui de sa Mère, notre corédemptrice, la bienheureuse Vierge Marie », « *nomen Matris suae,*

coredemptoris nostrae, beatæ Mariæ ». La même Congrégation a indulgencié enfin l'oraison où Marie est appelée « corredentrice del genere humano » (22 janvier 1914). Cf. Dict. Théol. cath., art. Marie, col. 2396 : « Le mot corédemptrice signifiant par lui-même une simple coopération à la rédemption de Jésus-Christ, et ayant reçu, depuis plusieurs siècles, dans le langage théologique, le sens très déterminé d'une coopération secondaire et dépendante, selon les témoignages précités, il n'y a point de difficulté sérieuse à s'en servir, à condition que l'on ait soin de l'accompagner de quelques expressions indiquant que le rôle de Marie, dans cette coopération, est un rôle secondaire et dépendant. »

La profondeur et la fécondité des souffrances de Marie corédemptrice

Le caractère de satisfaction ou d'expiation des souffrances de la Sainte Vierge provient de ce que, comme Notre-Seigneur et avec lui, elle a souffert du péché ou de l'offense faite à Dieu. Or elle en a souffert dans la mesure de son amour pour Dieu offensé, de son amour pour son Fils crucifié à cause de nos fautes, et de son amour pour nos âmes que le péché ravage et fait mourir. Cette mesure fut donc celle de la plénitude de grâce et de charité, qui dès l'instant de sa conception immaculée dépassait la grâce finale de tous les saints réunis, et qui depuis lors n'avait cessé de grandir. Déjà, par les actes les plus faciles, Marie méritait plus que les martyrs dans leurs tourments, parce qu'elle y mettait plus d'amour ; quel ne fut pas dès lors le prix de ses souffrances au pied de la croix, étant

donnée la connaissance qu'elle y recevait du mystère de la Rédemption !

Dans la lumière surnaturelle qui éclairait son intelligence, Marie voyait que toutes les âmes sont appelées à chanter la gloire de Dieu, incomparablement mieux que les étoiles du ciel. Chaque âme devrait être comme un rayon de la divinité, rayon spirituel plein de pensée et d'amour, puisque notre intelligence est faite pour connaître Dieu et notre cœur pour l'aimer. Or, tandis que les astres suivent régulièrement leur voie fixée par la Providence et racontent la gloire du Créateur, des milliers d'âmes, dont chacune vaut un monde, se détournent de Dieu. A la place de ce rayonnement divin, de cette gloire extérieure du Très-Haut ou de son règne, on trouve en des cœurs innombrables les trois plaies appelées par saint Jean la concupiscence de la chair, comme s'il n'y avait d'autre amour désirable que l'amour charnel, la concupiscence des yeux, comme s'il n'y avait d'autre gloire que celle de la fortune et des honneurs, l'orgueil de la vie, comme si Dieu n'existait pas, comme s'il n'était ni notre Créateur et maître, ni notre fin, comme si nous n'avions d'autre fin que nous-mêmes.

Ce mal, Marie le voyait dans les âmes comme nous voyons, nous des plaies purulentes dans un corps malade. Or la plénitude de grâce, qui n'avait cessé

de grandir en elle, avait considérablement augmenté en Marie sa capacité de souffrir du plus grand des maux qu'est le péché, puisqu'on en souffre d'autant plus qu'on aime davantage Dieu que le péché offense et les âmes que le péché mortel détourne de leur fin et rend dignes d'une mort éternelle.

Surtout Marie vit sans illusion possible se préparer et se consommer le plus grand des crimes, le déicide ; elle vit le paroxysme de la haine contre celui qui est la Lumière même et l'Auteur du salut.

Pour saisir un peu ce qu'a été la souffrance de Marie, il faut penser à son amour naturel et surnaturel, théologal, pour son Fils unique non seulement chéri, mais légitimement adoré, qu'elle aimait beaucoup plus que sa propre vie, puisqu'il était son Dieu. Elle l'avait miraculeusement conçu, elle l'aimait avec un cœur de Vierge, le plus pur, le plus tendre, le plus riche de charité qui fut jamais.

Avec cela elle n'ignorait rien des causes du crucifiement ; rien des causes humaines : l'acharnement des Juifs, le peuple élu, son peuple à elle ; rien des causes supérieures : la rédemption des âmes pécheresses. On entrevoit dès lors de loin la profondeur et l'étendue des souffrances de Marie corédemptrice.

Si Abraham a héroïquement souffert en s'apprêtant à immoler son fils, ce ne fut que pendant quelques heures, et un ange descendit du ciel pour empêcher l'immolation d'Isaac. Au contraire, depuis le moment où le vieillard Siméon a prédit à Marie la Passion de son Fils déjà clairement annoncée par Isaïe, et sa Passion à elle, elle n'a pas cessé d'offrir celui qui devait être Prêtre et victime, et de s'offrir avec lui. Cette oblation douloureuse dura non seulement quelques heures, mais des années, et, si un ange descendit du ciel pour arrêter l'immolation d'Isaac, nul ne descendit pour empêcher celle de Jésus.

Bossuet, dans son sermon sur la Compassion de la Sainte Vierge, dit excellemment : « C'est la volonté du Père éternel que Marie soit non seulement immolée avec cette victime innocente, et attachée à la croix du Sauveur par les mêmes clous qui le percent, mais encore associée à tout le mystère qui s'y accomplit par sa mort.

« Trois choses concourent ensemble au sacrifice de notre Sauveur, et en font la perfection. Il y a, premièrement, les souffrances par lesquelles son humanité est toute brisée ; il y a, secondement, la résignation par laquelle il se soumet humblement à la volonté de son Père (en s'offrant à lui) ; il y a, troisièmement, la fécondité par laquelle il nous engendre à la grâce et nous donne la vie en

mourant. Il souffre comme la victime qui doit être détruite et froissée de coups ; il se soumet comme le prêtre qui doit sacrifier volontairement : volontarie sacrificabo tibi (Ps. LIII, 8) ; enfin, il nous engendre en souffrant, comme le Père d'un peuple nouveau qu'il enfante par ses blessures, et voilà les trois grandes choses que le Fils de Dieu achève en la croix.

« Marie se met auprès de la croix ; de quels yeux elle y regarde son Fils tout sanglant, tout couvert de plaies, et qui n'a plus figure d'homme. Cette vue lui donne la mort ; si elle s'approche de cet autel, c'est qu'elle veut y être immolée ; et c'est là, en effet, qu'elle sent le coup du glaive tranchant, qui, selon la prophétie du bon Siméon, devait ouvrir son cœur maternel par de si cruelles blessures.

« Mais la douleur l'a-t-elle abattue, l'a-t-elle jetée à terre par défaillance ? Au contraire, Stabat juxta crucem elle est debout auprès de la croix. Non, le glaive qui a percé son cœur n'a pu diminuer ses forces : la constance et l'affliction vont d'un pas égal et elle témoigne par sa contenance qu'elle n'est pas moins soumise qu'elle est affligée.

« Que reste-t-il donc, chrétiens, sinon que son Fils bien-aimé qui lui voit sentir ses souffrances et imiter sa résignation, lui communique encore sa fécondité. C'est aussi dans cette pensée qu'il lui

donne saint Jean pour son fils Mulier, ecce filius tuus (Joan., XIX, 26) : « Femme, dit-il, voilà votre fils. » O femme, qui souffrez avec moi, soyez aussi féconde avec moi, soyez la mère de mes enfants, que je vous donne tous sans réserve en la personne de ce seul disciple ; je les enfante par mes douleurs ; comme vous en goûtez l'amertume, vous en aurez aussi l'efficace, et votre affliction vous rendra féconde [336]. »

Dans ce même sermon, Bossuet développe ces trois grandes pensées en montrant que l'amour de Marie pour son Fils crucifié suffit pour son martyre : « Il ne faut qu'une même croix pour son Fils bien-aimé et pour elle » ; elle y est clouée par son amour pour lui, qui lui fait ressentir toutes ses souffrances physiques et morales, plus que les stigmatisés ne les ont ressenties. Sans un secours exceptionnel, elle en serait morte véritablement.

Une grande douleur est comme une mer en furie, des personnes sont devenues folles de douleur ; mais Jésus a dompté les eaux, et comme il garde la paix sur la croix au milieu de la tempête, il donne à sa sainte Mère de la garder.

Enfin Marie, qui a enfanté son Fils sans douleur, enfante les chrétiens au milieu des plus grandes souffrances. « A quel prix elle les achète ! continue Bossuet. Il faut qu'il lui en coûte son Fils unique :

elle ne peut être Mère des chrétiens, qu'elle ne donne son bien-aimé à la mort ô fécondité douloureuse ! C'était la volonté du Père éternel de faire naître les enfants adoptifs par la mort du Fils véritable. Il donne son propre Fils à la mort pour faire naître les adoptifs. Qui voudrait adopter à ce prix et donner un fils pour des étrangers ? C'est néanmoins ce qu'a fait le Père éternel. C'est Jésus qui nous le dit : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique » (Joan., III, 16).

« (De même Marie) est l'Eve de la nouvelle alliance, et la Mère commune de tous les fidèles ; mais il faut qu'il lui en coûte la mort de son premier-né, il faut qu'elle se joigne au Père éternel, et qu'ils livrent leur commun Fils d'un commun accord au supplice. C'est pour cela que la Providence l'a appelée au pied de la croix ; elle y vient immoler son Fils véritable, afin que les hommes vivent. Elle devient Mère des chrétiens par l'effort d'une affliction sans mesure. » Le chrétien doit s'en souvenir toujours, et il y trouvera le motif d'un vrai repentir de ses fautes. La régénération de nos âmes a coûté à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère beaucoup plus que nous ne saurions le penser.

On doit dire, pour conclure, que Marie corédemptrice nous a enfanté au pied de la croix par le plus grand acte de foi, d'espérance et d'amour qu'elle pouvait faire en un pareil moment.

On peut même dire que c'est le plus grand acte de foi qui ait jamais existé, car Jésus n'avait pas la foi, mais la vision béatifique qu'il conservait au Calvaire. En cette heure d'obscurité, qui a été appelée l'heure des ténèbres, lorsque la foi des Apôtres eux-mêmes paraît chanceler, lorsque Jésus semble tout à fait vaincu et son œuvre à jamais anéantie, lorsque le ciel paraît ne plus répondre à ses supplications, Marie ne cesse pas un instant de croire que son Fils est le Sauveur de l'humanité et que dans trois jours il ressuscitera comme il l'a annoncé. Lorsqu'il prononce ses dernières paroles : Tout est consommé, dans la plénitude de sa foi la Vierge comprend que l'œuvre du salut est accomplie par la plus douloureuse immolation, que toutes les messes rappelleront jusqu'à la fin du monde. Jésus, la veille, a institué ce sacrifice eucharistique et le sacerdoce chrétien, elle entrevoit le rayonnement indéfini du sacrifice de la croix. Elle comprend que son Fils agonisant est vraiment « l'Agneau qui efface les péchés du monde », qu'il est le vainqueur du péché et du démon et que, dans trois jours, il sera le vainqueur de la mort, suite du péché. Elle voit l'intervention suprême de Dieu là où les plus croyants ne voient que ténèbres et désolation. C'est le plus grand acte de foi assurément qui ait existé en une créature,

une foi bien supérieure à celle des anges, lorsqu'ils étaient en état de voie.

Ce fut aussi pour elle l'acte suprême d'espérance au moment où tout paraissait désespéré. Elle entendit tout le sens de la parole dite au bon larron : « Ce soir, tu seras avec moi en paradis » ; le ciel allait s'ouvrir pour les élus.

Ce fut enfin pour elle le plus grand acte de charité aimer Dieu jusqu'à lui offrir son fils unique et innocent, au milieu des pires tortures; aimer Dieu par-dessus tout au moment où, à cause de nos fautes, elle était frappée par lui dans son affection la plus profonde et la plus haute, dans l'objet même de sa légitime adoration; aimer les âmes jusqu'à donner pour elles son propre fils.

Sans doute, les vertus théologiques grandirent encore en Marie jusqu'à sa mort, car ces actes de foi, d'espérance et de charité, loin d'être interrompus, continuèrent en elle comme un état. Ils prirent même, dans le calme, une plus grande amplitude, comme lorsqu'un grand fleuve, après le bouillonnement des passages les plus difficiles de son parcours, devient de plus en plus puissant et majestueux jusqu'à ce qu'il se jette dans l'océan.

Ce que souligne ici la théologie, c'est qu'en Marie au pied de la croix le sacrifice égale le mérite ; l'un et l'autre sont d'une valeur inestimable et leur

fécondité dépasse en cette ligne, sans atteindre celle du Christ, tout ce que l'on pourrait dire [337]. C'est ce que les théologiens expriment en disant : Marie a satisfait pour nous d'une satisfaction de convenance, fondée sur son immense charité, comme Jésus a satisfait en stricte justice pour notre salut.

Les saints qui ont été le plus associés aux souffrances du Sauveur ne sont pas entrés autant que Marie dans les dernières profondeurs de la Passion. Sainte Catherine de Ricci eut tous les vendredis pendant douze ans une extase de douleur qui durait vingt-huit heures et pendant laquelle elle revivait toutes les souffrances du chemin de la croix. Or les souffrances de sainte Catherine de Ricci et des autres stigmatisés n'approchent pas de celles de la Vierge. Tous les déchirements du Coeur de Jésus retentirent dans le cœur de Marie, qui serait morte d'une pareille torture si elle n'avait été surnaturellement soutenue par un secours exceptionnel. Elle est ainsi devenue la consolatrice des affligés, car elle a souffert beaucoup plus qu'eux, la patronne de la bonne mort, et nous ne pouvons certes pas soupçonner combien ses souffrances depuis vingt siècles ont été fécondes.

336 - Tel est l'exorde de ce sermon, ce sont les trois points qui y sont développés.

337 - Telle une asymptote ou ligne droite qui, indéfiniment prolongée, s'approche continuellement d'une courbe, sans

pouvoir jamais l'atteindre. De même les côtés du polygone inscrit dans la circonférence peuvent toujours être multipliés, sans devenir un point, et sans que le polygone rejoigne la circonférence ou s'identifie avec elle. De même encore les forces inconnues de la nature produisent des effets que la science découvre incessamment, comme elle a découvert récemment ceux du radium; mais jamais ces forces naturelles ne peuvent produire les effets propres de Dieu, comme la création proprement dite ex nihilo, ou la résurrection d'un mort.

La participation de Marie corédemptrice au sacerdoce du Christ

Si Marie peut être dite corédemptrice au sens que nous venons d'expliquer, on ne saurait dire qu'elle est prêtre au sens propre du mot, car elle n'a pas reçu le caractère sacerdotal et ne pourrait consacrer l'Eucharistie ; ni donner l'absolution sacramentelle. Mais, comme nous l'avons vu en parlant de la maternité divine, celle-ci est supérieure au sacerdoce des prêtres du Christ, en ce sens qu'il est plus parfait de donner à Notre-Seigneur sa nature humaine que de rendre son corps présent dans l'Eucharistie. Marie nous a donné le Prêtre du sacrifice de la croix, le prêtre principal du sacrifice de la messe et la victime offerte sur nos autels.

Il est plus parfait aussi d'offrir son Fils unique et son Dieu sur la croix, en s'offrant avec lui dans la plus grande douleur, que de rendre le corps de Notre-Seigneur présent et de l'offrir sur l'autel,

comme le fait le prêtre pendant le sacrifice de la messe.

Aussi faut-il dire comme l'affirmait récemment un bon théologien qui étudia pendant des années ces questions [338] : « C'est une conclusion théologique certaine que Marie coopéra, de quelque manière, à l'acte principal du sacerdoce de Jésus-Christ, en donnant, comme l'exigeait le plan divin, son consentement au sacrifice de la croix, tel qu'il a été accompli par Jésus-Christ. » - « A ne considérer que certains effets immédiats de l'action du prêtre comme la consécration eucharistique ou la rémission des péchés par le sacrement de pénitence, il est vrai que le prêtre peut accomplir des actes que Marie, ne possédant point le pouvoir sacerdotal, n'aurait jamais pu accomplir. Mais, en ceci, il ne s'agit plus de comparaison des dignités, mais seulement d'effets particuliers, procédant d'un pouvoir que Marie ne possédait point, mais qui ne comportent pas une dignité supérieure [339]. »

Si elle ne peut être dite « prêtre » au sens propre du mot, du fait qu'elle n'a pas reçu le caractère sacerdotal et n'en peut accomplir les actes, il reste, comme le dit M. Olier, « qu'elle a reçu la plénitude de l'esprit du sacerdoce, qui est l'esprit du Christ rédempteur ». C'est pourquoi on lui donne le titre de corédemptrice, qui, comme celui de Mère de

Dieu, surpasse la dignité conférée par le sacerdoce chrétien [340].

La participation de Marie à l'immolation et à l'oblation de Jésus prêtre et victime ne saurait être mieux exprimée que par le Stabat du franciscain Jacopone de Todi (1228-1306).

Cette séquence manifeste d'une façon singulièrement frappante combien la contemplation surnaturelle du mystère du Christ crucifié est dans la voie normale de la sainteté. Elle a des formes précises, ardentes et splendides pour exprimer la blessure du Cœur du Sauveur et nous montrer l'influence si intime et si pénétrante de Marie pour nous conduire à lui. Et non seulement la Très Sainte Vierge nous conduit à cette divine intimité, mais, en un sens, elle la fait en nous ; c'est ce que nous dit, en ces strophes, la répétition admirable du *Fac*, qui est l'expression de la prière ardente :

*Eia, Mater, fons amoris, / O Mère, source d'amour,
Me sentire vim doloris / Faites-moi sentir la violence
Fac ut tecum lugeam. / De votre douleur, afin que
je pleure avec vous.*

*Fac ut ardeat cor meum, / Faites que mon cœur
s'embrase*

*In amando Christum Deum, / D'amour pour le
Christ Dieu,*

Ut sibi complaceam. / Afin que je lui plaise.

Fac ut portem Christi mortem, / Faites que je porte
la mort du Christ,

Passionis fac consortem / Faites-moi partager sa
Passion

Et plagas recolere. / Et vénérer ses saintes plaies.

Fac me plagsis vulnerari, / Faites que, blessé de ses
blessures,

Fac me cruce inebriari, / Je sois enivré de la croix

Et cruore Filii. / Et du sang de votre Fils.

C'est la prière de l'âme qui, sous une inspiration
spéciale, veut connaître elle aussi spirituellement la
blessure d'amour et être associée à ces douloureux
mystères de l'adoration réparatrice comme le
furent, auprès de Marie, saint Jean et les saintes
femmes sur le Calvaire, et aussi saint Pierre quand
il versa d'abondantes larmes.

Ce sont ces larmes de l'adoration et de la contrition
que demande la fin du Stabat :

Fac me tecum pie flere / Faites-moi avec vous
pieusement pleurer,

Crucifixi condolere, / Et compatir au Crucifié

Donec ego vixero. / Tant que durera ma vie.

Juxta crucem tecum stare, / Je veux avec vous me
tenir près de la Croix,

Et me tibi sociare / et être plus intimement associé
In planctu desidero. / à vos saintes douleurs. Ainsi
soit-il.

Marie a donc exercé sur terre sa médiation universelle, en méritant pour nous d'un mérite de convenance tout ce que Jésus-Christ nous a mérité en stricte justice, et aussi en offrant pour nous une satisfaction de convenance, fondée sur son immense charité, pendant que Notre-Seigneur satisfaisait en justice pour toutes nos fautes et nous réconciliait avec Dieu. Pour Jésus et pour sa sainte Mère cette médiation universelle exercée pendant leur vie terrestre est le fondement de celle qu'ils exercent du haut du ciel, et dont nous devons parler maintenant.

338 - E. DUBLANCHY, Dict. de Théol. cath., art. Marie, col. 2396 ss.

339 - Ibidem, col. 2366.

340 - Ibidem, col. 2365.

CHAPITRE III - La médiation universelle de Marie au Ciel

Cette médiation qu'exerce la Sainte Vierge depuis l'Assomption a pour but de nous obtenir en temps opportun l'application des mérites passés, acquis par Jésus et par elle pendant leur vie terrestre et surtout au Calvaire. Nous parlerons à ce sujet de la puissance d'intercession de Marie, de la manière

dont elle distribue toutes les grâces ou du mode de son influence sur nous, et enfin de l'universalité de sa médiation et de sa définibilité.

Article I - LA PUISSANCE D'INTERCESSION DE MARIE

Dès sa vie terrestre, la Sainte Vierge apparaît dans l'Évangile comme la distributrice des grâces. Par elle, Jésus sanctifie le précurseur lorsqu'elle vient voir sa cousine Elisabeth et chante le Magnificat. Par elle, il confirme la foi des disciples à Cana, en accordant le miracle qu'elle demandait. Par elle, il affermit la foi de Jean au Calvaire, en disant : « Mon fils, voici votre mère. » Par elle, enfin, le Saint-Esprit se répandit sur les Apôtres, car il est dit (Act. Ap., I, 14) qu'elle priait avec eux au Cénacle, lorsqu'ils se préparaient à l'apostolat pour lequel ils furent éclairés et fortifiés par les grâces de la Pentecôte.

A plus forte raison, après l'Assomption, depuis qu'elle est entrée au ciel et qu'elle a été élevée au-dessus des chœurs des anges, Marie est-elle puissante par son intercession.

Le sens chrétien de tous les fidèles estime qu'une mère béatifiée connaît au ciel les besoins spirituels des enfants qu'elle a laissés sur la terre et qu'elle prie pour leur salut. Universellement dans l'Église les chrétiens se recommandent aux prières des saints parvenus au terme du voyage. Comme le dit

saint Thomas [341], lorsqu'ils étaient sur la terre, leur charité les portait à prier pour le prochain, à plus forte raison au ciel, puisque leur charité, éclairée non plus seulement par la foi, mais par la vision béatifique, est plus grande, puisque son acte est ininterrompu et puisqu'ils connaissent beaucoup mieux nos besoins spirituels et le prix de la vie éternelle, l'unique nécessaire.

Le Concile de Trente, sess. XXV (Denz., 984), a même défini que les saints au ciel prient pour nous et qu'il est utile de les invoquer. Au ciel le mérite et l'expiation ont cessé, mais non pas la prière ; ce n'est plus, il est vrai, la prière de supplication avec larmes, mais la prière d'intercession.

« Jésus-Christ toujours vivant ne cesse d'intercéder pour nous », dit saint Paul [342]. Il est sans doute l'intercesseur nécessaire et principal. Mais la Providence et lui-même ont voulu que nous ayons recours à Marie, pour que nos prières présentées par elle aient plus de valeur.

En sa qualité de Mère de tous les hommes, elle connaît tous leurs besoins spirituels et ce qui a rapport à leur salut ; à raison de son immense charité, elle prie pour eux ; et, comme elle est toute puissante sur le cœur de son Fils à cause de l'amour mutuel qui les unit ; elle nous obtient toutes les grâces que nous recevons, toutes celles

que reçoivent ceux qui ne veulent pas s'obstiner dans le mal.

Le sens chrétien formé par les grandes prières de l'Eglise, expression de la Tradition, l'affirme en recourant quotidiennement à l'intercession de la Sainte Vierge par l'Ave Maria.

La théologie explique cette croyance universelle des fidèles en considérant les trois raisons fondamentales de la puissance d'intercession de Marie.

Tout d'abord, comme Mère de tous les hommes, elle connaît tous leurs besoins spirituels.

C'est un principe admis par tous les théologiens que la béatitude des saints au ciel ne serait pas complète, comme elle doit l'être, s'ils ne pouvaient connaître tout ce qui peut les intéresser ici-bas à raison de leur office, de leur rôle, de leurs relations avec nous. Cette connaissance est l'objet d'un désir légitime qui doit être satisfait par la béatitude parfaite, d'autant que, s'il s'agit de la connaissance de nos besoins spirituels, ce désir procède de la charité des saints à notre égard ; c'est elle qui les porte à désirer notre salut, pour que nous glorifions Dieu éternellement avec eux et que nous ayons part à leur béatitude.

C'est ainsi qu'un père et une mère parvenus au ciel connaissent les besoins de leurs enfants, surtout

ceux de l'ordre du salut et ce qui y touche directement ou indirectement. De même, un fondateur d'ordre entré dans la gloire connaît les intérêts de sa famille spirituelle et de chacun des membres de celle-ci. A plus forte raison Marie, mère de tous les hommes, qui a le plus haut degré de gloire après Notre-Seigneur, doit-elle connaître tout ce qui a rapport directement ou indirectement à la vie surnaturelle qu'elle est chargée de nous donner et d'entretenir en nous : les actes bons et méritoires qui la font grandir, les fautes qui la diminuent ou la détruisent, par suite toutes nos pensées, nos désirs, les dangers qui nous menacent, les grâces dont nous avons besoin, même les intérêts temporels qui ont quelque rapport avec notre salut, comme le pain quotidien.

Cette connaissance universelle, certaine et précise de tout ce qui concerne notre destinée, est une prérogative qui appartient à Marie de par sa maternité divine et sa maternité spirituelle à l'égard de tous les hommes [343].

Connaissant tous nos besoins spirituels et même ceux d'ordre temporel qui ont rapport avec notre salut, Marie est évidemment portée par son immense charité à intercéder pour nous. Il suffit à une mère de soupçonner les besoins de son enfant, pour qu'elle essaie de les soulager. Pour notre Mère du ciel, comme pour Notre-Seigneur, il ne s'agit

plus d'acquérir de nouveaux mérites, mais d'obtenir que les mérites passés de son Fils et les siens nous soient appliqués au moment opportun.

Cette prière de la Sainte Vierge est-elle toute-puissante ?

La Tradition a appelé Marie *omnipotentia supplex*, la toute puissance dans l'ordre de la supplication [344].

C'est en effet un principe certain que la puissance d'intercession des saints est proportionnée à leur degré de gloire au ciel, ou d'union à Dieu [345]. Aussi, selon le témoignage constant de la Tradition, Marie, dont la gloire surpasse incomparablement celle de tous les autres saints, possède la toute puissance d'intercession. Avant le VIII^e siècle cette doctrine se trouve de façon explicite chez saint Ephrem ; au VIII^e siècle, les affirmations les plus nettes sont celles de saint André de Crète, de saint Germain de Constantinople, de saint Jean Damascène. A la fin du XI^e saint Anselme et son disciple Eadmer affirment formellement cette toute puissance d'intercession, que saint Bernard explique et transmet aux théologiens qui le suivent.

Bossuet, dans son Sermon sur la Compassion de la Sainte Vierge [346], montre admirablement les fondements de cette doctrine en rappelant cette vérité de foi : « Dieu a tellement aimé le monde,

qu'il lui a donné son Fils unique [347] », et « s'il l'a livré à la mort pour nous tous, comment avec lui ne nous donnera-t-il pas toutes choses [348] », comment ne donnera-t-il pas les grâces nécessaires au salut à ceux qui les lui demandent avec humilité, confiance et persévérance ? Or Marie a aimé Dieu et nos âmes jusqu'à donner elle aussi son propre Fils au Calvaire. Elle est donc toute puissante sur le cœur de Dieu le Père et sur celui de son Fils pour obtenir les biens nécessaires au salut à ceux qui ne s'obstinent pas dans la résistance à la grâce, mais qui, au contraire, la demandent comme il convient.

En ce sermon, Bossuet s'exprime ainsi : « Intercédez pour nous, ô bienheureuse Marie : vous avez en vos mains, si j'ose le dire, la clef des bénédictions divines. C'est votre Fils qui est cette clef mystérieuse par laquelle sont ouverts les coffres du Père éternel : il ferme, et personne n'ouvre ; il ouvre, et personne ne ferme : c'est son sang innocent qui fait inonder sur nous les trésors des grâces célestes. Et à quel autre donnera-t-il plus de droit sur ce sang, qu'à celle dont il a tiré tout son sang. Au reste, vous vivez avec lui dans une amitié si parfaite, qu'il est impossible que vous n'en soyez pas exaucée. » Il suffit, comme dit saint Bernard, que Marie parle au cœur de son Fils.

Cet enseignement de la Tradition ainsi formulé par Bossuet a été proclamé par Léon XIII dans la

première encyclique sur le Rosaire, 1er septembre 1883, où Marie est appelée dispensatrice des grâces, célestes, *coelestium administra gratiarum*. Dans l'encyclique *Jucunda semper* du 8 septembre 1894 le même pape fait siennes ces deux phrases de saint Bernard, que Dieu, dans sa bienveillante miséricorde, a établi Marie notre médiatrice, et qu'il a voulu que toutes les grâces nous viennent par elle. Le même enseignement se retrouve au début de la lettre *Diuturni temporis* du 5 septembre 1898. Pie X parle de même dans l'encyclique *Ad diem illum*, du 2 février 1904, Marie y est appelée « la dispensatrice de toutes les grâces qui nous ont été acquises par le sang de Jésus ». Notre-Seigneur est la source de ces grâces, Marie en est comme l'aqueduc, ou selon une autre image comme le cou qui, dans le corps mystique, unit la tête aux membres en leur transmettant l'influx vital : « *Ipsa est collum capitis nostri, per quod omnia spiritualia dona corpori ejus mystico communicantur* » (ibid.). Benoît XV consacre cet enseignement en approuvant, pour l'Eglise universelle, la messe et l'office liturgique de Marie médiatrice de toutes les grâces.

Comme le montre le P. Merkelbach [349], trois choses sont ici à noter.

Tout d'abord il est de foi que la Sainte Vierge prie pour nous et même pour chacun de nous, en sa

qualité de Mère du Rédempteur et de tous les hommes, et que son intercession nous est très utile ; selon le dogme général de l'intercession des saints (Concile de Trente, sess. 25). Aussi l'Eglise chante-t-elle : Sancta Maria, ora pro nobis. - « Lex orandi statuit legem credendi », le dogme et la prière ont une même loi (Denz., 139).

En second lieu, il est certain d'après la Tradition que cette puissante intercession de Marie peut obtenir à ceux qui l'invoquent bien, toutes les grâces du salut [350] et que nul n'est sauvé sans elle. Aussi l'Eglise dit-elle : « Sentiant omnes tuum juvamen. »

Troisièmement, enfin, c'est une doctrine commune et sûre, enseignée par les Papes, par la prédication universelle et la liturgie, que nulle grâce ne nous est accordée sans l'intervention de Marie ; c'est ce qu'exprime l'Office et la messe de « Marie médiatrice de toutes les grâces » (31 mai) et il serait au moins téméraire de le nier.

Cette doctrine approuvée par l'Eglise est implicitement contenue jusqu'au VIII^e siècle, dans l'affirmation générale de la médiation universelle de Marie. Ensuite, du VIII^e au XV^e siècle, elle est plus explicitement affirmée sous cette forme que tous les dons de Dieu nous viennent par l'intermédiaire de la Sainte Vierge. Depuis le XVI^e siècle, à nos

jours cette vérité a été théologiquement exposée sous ses divers aspects, et l'on remarque qu'il s'agit de toutes les grâces surnaturelles provenant de la rédemption de Jésus-Christ, même des grâces sacramentelles, en ce sens que les dispositions que l'on doit apporter à la réception des sacrements sont obtenues par l'intercession de Marie [351]. Si, du reste, la Sainte Vierge nous a mérité de congruo tout ce que le Christ nous a mérité de condigno, comme nous l'avons vu plus haut, elle nous a mérité d'un mérite de convenance les grâces sacramentelles elles-mêmes.

On voit par là que l'intercession de Marie est beaucoup plus puissante et plus efficace que celle de tous les autres saints, même réunis, car les autres saints n'obtiennent rien sans elle. Leur médiation reste restreinte sous la sienne qui est universelle, bien que toujours subordonnée à celle de Notre-Seigneur. De plus les grâces que Marie demande pour nous, elle nous les a déjà méritées ; il n'en est pas de même des saints, ils demandent souvent pour nous des secours qu'ils ne nous ont point mérités. Leur prière n'a pas, dès lors la même efficacité que celle de Marie.

Au sujet enfin de l'efficacité des prières de Marie, il faut rappeler un principe qui s'applique même à la prière de Jésus-Christ. Celle-ci est toujours exaucée en ce qu'elle demande, non pas d'une façon

conditionnelle comme il pria au jardin des Oliviers, mais de façon absolue et conforme aux intentions divines bien connues de lui [352]. Il faut dire de même : Marie par son intercession obtient infailliblement de son Fils tout ce qu'elle lui demande de façon, non conditionnelle, mais absolue en conformité avec les intentions divines, qu'elle n'ignore pas.

Il peut y avoir à la réalisation de certaines prières un obstacle que la divine Providence pourrait empêcher, mais que de fait elle n'empêche pas toujours. Cet obstacle peut provenir de ce que l'on ne prie point la Sainte Vierge avec les dispositions voulues, avec humilité, confiance et persévérance, ou que l'on demande une chose qui n'est pas jugée utile au bien spirituel, ou que la volonté de celui pour lequel on prie refuse opiniâtrement la conversion demandée [353]. Cela même est permis pour un bien supérieur qui apparaîtra clairement au ciel : la manifestation des perfections divines, la splendeur de la Miséricorde ou de la Justice.

On voit par ces explications que la toute-puissance d'intercession de Marie, reposant sur les mérites du Sauveur et sur son amour pour sa Mère, loin de porter atteinte à sa médiation universelle, en est le rayonnement splendide, et manifeste la rédemption souveraine accomplie par le Rédempteur parfait en

celle qui lui est le plus intimement associée dans l'œuvre du salut de l'humanité.

341 - IIa IIae, q. 83, a. 11 : « Utrum sancti, qui sunt in patria, orenti pro nobis. »

342 - Rom., VIII, 34; Hébr., VII, 25.

343 - Cf. E. DUBLANCHY, Dict. Théol cath , art Marie, col 2412 : « Peut-on dire que Marie, dès sa vie terrestre, connut en détail tout ce qui concerne la sanctification et le salut de chacun des membres de l'humanité ? Il ne semble pas que l'on puisse en donner une preuve consaincanle, surtout s'il s'agit d'une connaissance universelle, s'étendant à tous les détails concernant chaque individu. Au ciel où, depuis son Assomption glorieuse. elle exerce son rôle universel d'intercession et de médiation pour toutes les grâces provenant de la rédemption, Marie possède, relativement à chacun des membres de toute l'humanité, cette connaissance parfaite. »

344 - C'est ce qu'affirment en termes équivalents : saint EPHREM, Opera t. III, gr. lat., pp. 511, 537, 540; Saint ANDRÉ DE CRÈTE, Triod.; saint GERMAIN DE CONST., Hom. in Dorm. II; THEODORE STUD., P. G., CXXIX, 1779; saint Nicéphore de Const., P. G.; C, 341; GEORGES DE NICOMÉDIE, ibid., 1438; saint ANSELME, Orat., XLVI, P. L., CLVIII, 944; EADMER, De excellentia B. M., XII, P. L., CLIX, 579; saint BERNARD, serm. De aquaeductu, 7, P. L., CLXXXIII, 441, ibid., 415, 432, 436; ADAM DE PERSEIGNE, Mariale, serm. I, P, L., CCXI, 703; HUGUES DE SAINT-CHER, Postilla in Eccli., XXIV, 15.- E. Dublanchy, Dict. de Théol. cath., art. Marie, col. 2436, rapporte aussi les témoignages de saint Albert le Grand, de Jacques de Voragine, de Raymond Jordan, de Gerson, saint Bernardin de Sienne, saint Laurent, Justinien, G. Biel, Viguier, saint Thomas de Villeneuve, Louis de Blois, saint Alphonse de Liguori. - Plusieurs de ces témoignages sont cités plus ou moins longuement par le P. E. Hugon dans son livre Marie pleine de grâce, 5e éd., 1926, pp. 160-166, et il y ajoute ceux de Suarez, De Mysteriis Vitae Christi, d. 23, sect. 3, § 5, de Véga. Theol. Mariana, palaestra XXIX, cert. IV, de Contenson, Theol. mentis et cordis, l. X, diss. IV, c. I, du Bx Grignon de Montfort, Traité, Ire partie,

ch. I, de Bossuet, Sermon sur la Compassion de la Sainte Vierge, et des théologiens contemporains : Petitalot, Sauvé, de la Broise, Lépiciier, Terrien, Bover. - Voir aussi Merkelbach, Mariologia, pp. 345-371.

345 - Cf. Saint Thomas, IIa IIae, q. 83, a. 11.

346 - Vers la fin du Ier point.

347 - Jean, III, 16.

348 - Rom., VIII, 32.

349 - Marioloaia, pp. 345-349.

350 - Nous disons « à tous ceux qui l'invoquent bien », pour indiquer qu'un obstacle, à l'obtention de la grâce peut provenir de ce que l'on ne prie pas Marie avec les dispositions voulues, ou de ce qu'on la prie pour quelqu'un qui refuse de se convertir et s'obstine dans le mal. - Mais, d'autre part, pour l'exercice de cette médiation d'intercession, il n'est point nécessaire que l'on prie explicitement Marie, ni même que l'on prie effectivement. En effet, par le fait qu'on prie Dieu ou les saints, on prie implicitement Marie, selon l'économie générale du plan divin, et, de plus, bien des grâces nous sont données sans que nous les demandions, par exemple la grâce actuelle nécessaire pour commencer à prier. Mais la prière faite à Marie avec les dispositions voulues donne une plus grande assurance d'obtenir la grâce divine.

351 - Cf. Dict. Théol. cath., art. Marie, col. 2403.

352 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 21, a. 4.

353 - Cf. saint Thomas, IIa IIae, q. 83, a. 15, ad 2.

Article II - LA DISTRIBUTRICE DE TOUTES LES GRACES, SON MODE D'INFLUENCE

La Sainte Vierge est-elle la distributrice de toutes les grâces par cela seul qu'elle intercède pour chacun de nous, afin que les mérites passés du Sauveur et les siens nous soient appliqués au moment opportun, ou bien nous transmet-elle aussi

les grâces que nous recevons à la manière dont le fait l'humanité de Jésus, qui est selon saint Thomas et beaucoup de théologiens « cause instrumentale physique de ces grâces » ou l'instrument toujours uni à la divinité, supérieur aux sacrements qui sont des instruments séparés ?

Par rapport au Christ Jésus lui-même, tête de l'Eglise, cette doctrine a été souvent exposée par saint Thomas [354] ; on se demande s'il faut l'admettre aussi pour Marie en tant qu'elle est, selon la Tradition, dans le Corps mystique du Christ comme le cou qui réunit la tête aux membres et leur transmet l'influx vital.

La causalité morale de Marie par la satisfaction, le mérite passés, et par l'intercession toujours actuelle, est communément admise. Mais plusieurs théologiens s'en tiennent là et refusent d'admettre que Marie transmette les grâces par une causalité physique instrumentale, analogue dans l'ordre spirituel à ce qu'est dans l'ordre sensible l'action de la harpe qui, touchée par l'artiste, produit des sons harmonieux [355].

D'autres théologiens lui attribuent aussi cette seconde influence d'une façon subordonnée à l'humanité du Christ, en insistant sur ceci que, d'après la Tradition, Marie est vraiment dans le corps mystique comme le cou, qui, en, réunissant

la tête aux membres, leur transmet l'influx vital [356].

Il est certain que saint Thomas a enseigné explicitement que l'humanité du Sauveur et les sacrements de la loi nouvelle sont cause physique instrumentale de la grâce, dont Dieu seul peut être la cause principale, puisqu'elle est une participation de sa vie intime.

Mais nous ne voyons pas que le saint Docteur ait positivement rien affirmé de semblable pour Marie. Au dire de certains auteurs, il l'exclurait même dans un texte, où nous ne pensons pas qu'il y ait cette exclusion [357].

Dans son Explication de l'Ave Maria, il attribue à la Sainte Vierge une plénitude de grâce qui déborde sur les hommes pour les sanctifier, mais il ne dit pas explicitement si cette influence contient quelque chose de plus que la causalité morale du mérite et de la satisfaction passés et de l'intercession actuelle[358].

La causalité instrumentale physique pour la production de la grâce n'étant pas, au jugement de saint Thomas et de ses commentateurs, impossible en l'humanité du Christ, ni dans les sacrements, par exemple dans les paroles du prêtre pour la consécration et l'absolution sacramentelle, elle n'est pas non plus impossible en Marie [359]. Le saint

Docteur admet même que le thaumaturge est aussi parfois cause instrumentale du miracle, qui s'opère par exemple par sa bénédiction [360]. Non seulement il l'obtient par sa prière, mais parfois il le fait comme instrument de Dieu.

On ne peut donc pas avoir la certitude que la Sainte Vierge n'exerce pas cette influence. Il faut de plus se dire que les chefs-d'œuvre de Dieu contiennent plus de richesses, de beauté et de vitalité que nous ne pouvons le dire. Nous ne pensons pas cependant qu'on puisse prouver d'une façon certaine, l'existence de cette causalité en Marie. C'est un des points sur lesquels la théologie ne saurait, semble-t-il, dépasser une sérieuse probabilité. Pourquoi ? Parce qu'il est bien difficile ici de voir, dans les textes traditionnels invoqués, où finit le sens propre et où commence la métaphore. Ceux qui s'expriment même d'habitude d'une façon métaphorique là où ils pourraient et devraient employer des termes propres, ne font guère attention à la difficulté que nous signalons ici. Mais plus on tient à la propriété des termes, plus on saisit la vérité de cette remarque. Lorsque la Tradition nous dit que Marie, dans le Corps mystique, est comparable au cou qui réunit la tête aux membres et leur transmet l'influx vital, c'est là certainement au moins une métaphore très

expressive, mais nous ne pouvons affirmer avec certitude qu'il y a plus.

Cependant ces paroles ne paraissent avoir leur signification complète, comme dit le P. Hugon, que si l'on admet la causalité physique instrumentale dont nous parlons [361].

Le P. R. Bernard, O. P., s'exprime de même en cette page de son livre *Le Mystère de Marie*, 1933, p. 462 : « Dieu et son Christ se servent d'elle (de Marie) en ce sens qu'ils font passer par elle toutes les grâces qu'ils nous destinent. Leur action, en cette intermédiaire, se tempère de plus d'humanité, sans rien perdre, bien entendu, de sa force divine. Ils font vivre à notre Mère la vie qu'ils ont dessein de nous faire vivre. Elle en est d'abord remplie et débordante. La grâce est préformée en elle et s'y empreint d'une spéciale beauté. Toute la grâce et toutes les grâces, secours et états, vertus et dons, nous arrivent ainsi canalisés et distribués par elle, imprégnés de cette particulière suavité qu'elle donne à tout ce qu'elle touche et laisse en tout ce qu'elle fait.

« Marie est donc, par son action, mêlée à tout dans notre vie et porteuse de tout le divin en nous. Sur tout le cours de notre existence, du berceau et même avant, jusqu'à la tombe et même au-delà, grâce habituelle et grâces actuelles, grâce et gloire,

on ne voit pas ce qui pourrait être ôté à son domaine. Elle donne forme et figure à tout notre être dans le Christ. Elle imprime sa façon à tout et donne comme un surcroît de perfection à ce qui lui passe ainsi par les mains. J'ai dit que nous tenions tout entiers dans sa prière : nous tenons pareillement dans son action et, si l'on peut dire, dans ses mains. Tout chrétien est un enfant de Marie, or un enfant n'est digne de ce nom que s'il est réellement façonné par sa mère. »

Si l'on admet que la Sainte Vierge, non seulement nous obtient par sa prière, mais nous transmet toutes les grâces que nous recevons, on donne un sens plus complet aux titres de trésorière et dispensatrice de toutes les grâces qui lui sont généralement attribués.

Cela paraît aussi indiqué en certaines paroles très belles et très fortes de la liturgie, surtout dans le Stabat, où la répétition admirable du *Fac* montre que Marie, non seulement nous obtient par sa prière la grâce d'arriver à l'intimité du Christ, mais qu'elle fait en quelque manière en nous cette divine intimité :

*Eia, Mater, fons amoris, / O Mère, source d'amour,
Me sentire vim doloris / Faites-moi sentir la violence
Fac ut tecum lugeam. / De votre douleur, afin que
je pleure avec vous.*

Fac ut ardeat cor meum, / Faites que mon cœur
s'embrase

In amando Christum Deum, / D'amour pour le
Christ Dieu,

Ut sibi complaceam. / Afin que je lui plaise.

Fac ut portem Christi mortem, / Faites que je porte
la mort du Christ,

Passionis fac consortem / Faites-moi partager sa
Passion

Et plagas recolere. / Et vénérer ses saintes plaies.

Fac me plagsis vulnerari, / Faites que, blessé de ses
blessures,

Fac me cruce inebriari, / Je sois enivré de la croix

Et cruore Filii. / Et du sang de votre Fils.

Cette influence de Marie sur nos âmes reste sans
doute mystérieuse, mais il semble bien qu'elle n'est
pas seulement morale, qu'elle intervient dans la
production même de la grâce, à titre d'instrument
conscient et libre, comme lorsque le thaumaturge
guérit par son contact et sa bénédiction. Déjà, dans
l'ordre naturel, le sourire, le regard, l'inflexion de la
voix, le ton transmettent quelque chose de la vie de
l'âme.

A cette interprétation des termes traditionnels
communément reçus s'ajoutent des raisons

théologiques qui ne sont pas sans valeur.

Comme le dit le P. Hugon [362] : « Une fois établi que les anges et les saints sont bien souvent les causes physiques secondaires des miracles, il semble tout naturel que nous revendiquions cette efficacité pour la Mère de Dieu et à un degré supérieur. » Et si elle est cause instrumentale physique des miracles que Dieu seul produit comme cause principale, pourquoi ne pas admettre qu'elle est de la même manière cause de la grâce ? Comme le remarque (ibid.) le théologien que nous venons de citer : « Toute prérogative qui est possible et qui convient au rôle, à l'office, à la dignité d'une Mère de Dieu, doit se trouver dans la Sainte Vierge. Elle reçoit à titre secondaire tout ce que le Christ possède à un titre plénier et principal : mérites, satisfactions, intercession ; pourquoi la relation devrait-elle cesser dans l'ordre de la causalité physique ? Qu'est-ce qui nécessite cette exception ? [363] Ne semble-t-il pas, au contraire, que le parallélisme surnaturel doive se poursuivre jusqu'au bout, et que la Mère doive être l'instrument secondaire partout où le Fils est l'instrument premier et conjoint ? Il semble assez naturel que les actes (de Marie) dont Dieu veut se servir à chaque instant dans l'ordre d'intercession soient élevés, transformés par la fécondité infinie et

chargés de communiquer instrumentalement la vie céleste aux âmes. »

De plus, si le prêtre par l'absolution sacramentelle est cause instrumentale de la grâce, à raison de son union au Christ rédempteur, Marie ne lui est pas moins unie en sa qualité de Mère de Dieu et de corédemptrice, car il est plus parfait d'avoir donné au Verbe sa nature humaine et de l'avoir offert sur la croix que de le rendre présent sur l'autel et de l'y offrir.

L'influence très certaine du Christ, tête du Corps mystique, reste aussi fort mystérieuse, puisqu'elle est essentiellement surnaturelle. Celle que paraît exercer Marie en dehors de son intercession n'est pas moins secrète, bien sûr, mais elle est sérieusement probable, pensons-nous, sans qu'on ne puisse rien affirmer de plus. Ainsi, lorsqu'il s'agit des dernières ondulations du son ou de la lumière dans l'air, il est difficile de dire avec certitude où elles existent encore et où elles finissent vraiment.

Notons enfin que l'influence propre de Marie paraît s'exercer surtout sur notre sensibilité parfois égarée, distraite, pour la calmer, la subordonner à nos facultés supérieures et faciliter en celles-ci la docilité à suivre l'impulsion du Christ, tête de l'Eglise, qui nous transmet l'influx de la grâce divine [364].

Bien que le mode d'influence de Marie reste caché, le fait même de son influence n'est pas douteux.

Ce qui est sûr, c'est que la Sainte Vierge est la dispensatrice de toutes les grâces, au moins par son intercession. Et il faut remarquer avec le P. Merkelbach [365] que ce n'est pas à la façon des autres saints qu'elle intercède, ce n'est pas par une demande qui pourrait ne pas être exaucée, c'est plutôt comme le Christ, constitué Médiateur et Sauveur, dont l'intercession est toujours entendue non seulement de fait, mais de droit. L'intercession du Christ, dit saint Thomas [366], est l'expression de son désir de notre salut acquis au prix de son sang. Comme Marie médiatrice a été associée très intimement à l'œuvre rédemptrice de son Fils, elle est associée de même à son intercession, elle exprime son désir que Dieu a décidé de considérer comme toujours uni à celui du Christ. En ce sens, la Sainte Vierge dispose des grâces qu'elle demande ; sa prière est la cause efficace de leur obtention, et elle paraît être associée aussi à l'influence du Christ pour la transmission de ces grâces.

Aussi l'Eglise chante-t-elle dans l'hymne des matines de l'Office de Marie médiatrice de toutes les grâces :

Cuncta, quae nobis meruit Redemptor,
Dona partitur genitrix Maria,

Cujus ad votum sua fundit ultro

Munere Natus.

Elle nous distribue tous les dons que nous a mérités son Fils, et qu'elle nous a mérités avec lui.

Si, comme il semble, Marie, par une causalité physique instrumentale, nous transmet toutes les grâces que nous recevons, toutes les grâces actuelles qui nous sont données pour la respiration de l'âme, comme l'air arrive incessamment dans les poumons pour la respiration du corps, nous sommes ainsi constamment sous son influence subordonnée à celle du Christ, tête de l'Eglise ; elle nous transmet continuellement l'influx vital qui vient de lui.

Mais même si elle n'agit sur nous actuellement que par la causalité morale de l'intercession, elle est présente dans les âmes en état de grâce qui la prient selon une présence affective, comme l'objet aimé, même s'il est physiquement distant, est présent en celui qui l'aime. Marie est présente corps et âme au ciel, elle est donc physiquement distante de nous, mais elle est présente d'une présence affective dans les âmes intérieures qui l'aiment, comme l'objet aimé qui attire vers lui notre affection est présent en nous [367].

Cette influence de Marie devient toujours plus intime dans les âmes intérieures très fidèles.

Le bienheureux Grignon de Montfort l'a souvent remarqué. Il dit [368] : « Le Saint-Esprit est devenu fécond par Marie, qu'il a épousée. C'est avec elle et en elle et d'elle qu'il a produit son chef-d'œuvre, qui est un Dieu fait homme, et qu'il produit tous les jours jusqu'à la fin du monde les prédestinés et les membres du corps de ce chef adorable : c'est pourquoi plus il trouve Marie, sa chère et indissoluble épouse, dans une âme, plus il devient opérant pour produire Jésus-Christ en cette âme et cette âme en Jésus-Christ.

« Ce n'est pas qu'on veuille dire que la Très Sainte Vierge donne au Saint-Esprit la fécondité. Mais on veut dire que le Saint-Esprit, par l'entremise de la Sainte Vierge, dont il veut bien se servir, quoiqu'il n'en ait pas absolument besoin, réduit à l'acte sa fécondité, en produisant en elle et par elle Jésus-Christ et ses membres : mystère de grâce inconnu même aux plus savants et spirituels d'entre les chrétiens. »

Comme le remarque le P. Hugon [369] au sujet de ces paroles du bienheureux de Montfort : « La fécondité extérieure du divin Paraclet, c'est la production de la grâce, non pas dans l'ordre de la causalité morale, car le Saint-Esprit n'est pas une cause méritoire ni impétratoire, mais dans l'ordre de la causalité physique. Réduire à l'acte cette fécondité, c'est produire physiquement la grâce et

ces œuvres de sainteté qui sont appropriées à la troisième Personne. S'il est vrai que le Saint-Esprit réduit à l'acte sa fécondité par l'intermédiaire de Marie, s'il devient opérant par elle, c'est par elle qu'il produit physiquement la grâce dans les âmes : Marie est donc l'instrument physique secondaire de l'Esprit-Saint. Telle nous semble la portée de ces fortes paroles du saint auteur ; telle serait cette haute doctrine qu'il appelle « un mystère de grâce inconnu même aux plus savants et spirituels d'entre les chrétiens. »

Ainsi, comme l'Incarnation se prolonge en quelque sorte indéfiniment par l'influence vivificatrice du Christ, tête de l'Eglise, sur ses membres, la maternité virginale de Marie s'achèverait par le fait qu'elle nous transmettrait toutes les grâces que sa prière nous obtient.

Le bienheureux de Montfort parle toujours ainsi [370]. Il faut citer aussi à ce sujet l'union mystique à Marie, écrit par une recluse flamande qui l'a personnellement expérimentée, Marie de Sainte-Thérèse (1623-1677). Ces écrits montrent qu'il y a une influence très profonde, des touches secrètes de Marie, médiatrice de toutes les grâces, pour conduire les âmes intérieures très fidèles à une intimité toujours plus grande avec Notre-Seigneur [371]. L'âme qui suit cette voie entre ainsi de plus en plus dans le mystère de la communion des

saints et participe aux sentiments les plus élevés qu'avait la Mère de Dieu au pied de la croix et après la mort de Notre-Seigneur, à la Pentecôte ou plus tard lorsqu'elle priait pour les Apôtres et leur obtenait les grandes grâces de lumière, d'amour et de force dont ils avaient besoin pour porter le nom de Jésus jusqu'aux extrémités du monde connu des anciens. Or l'influence de Marie, médiatrice universelle, est plus grande encore, plus universelle et plus rayonnante depuis qu'elle est montée au ciel.

354 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 8, a. 1, ad 1 ; q. 13, a. 2; q. 48, a. 6; q. 49, a. 1; q. 50, a. 6; q. 62, a. 1, et de Potentia, q. 6, a. 4.

355 - Cette réponse négative se trouve chez Suarez, III, disp. 23, sect. 1, n. 2; et, parmi les contemporains, chez Scheeben, Terrien, Godts, Bainvel, Campana, de la Taille, Bittremieux, Friethoff, Grabmann, Van der Meersch, Merkelbach.

356 - C'est la manière de voir du P. E. Hugon, O.P., La causalité physique instrumentale, 1907, pp. 194.205, de Commer, De munere Matris Dei in Ecclesia gerendo, Lépiciier, Girerd, Fernandez, Lavaud, Bernard.

357 - Cf. IIIa, q. 60, a. 8. Il y est dit seulement qu'on ne peut pas baptiser au nom de Marie, comme au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, car elle n'opère pas dans le baptême, bien que son intercession profite au baptisé pour conserver la grâce baptismale. Ce texte montre que Marie n'est pas cause principale de la grâce, mais ne nie pas qu'elle en soit la cause instrumentale.

358 - Cf. Expositionem Salutationis angelicae.

359 - Pour le Christ lui-même celle doctrine s'appuie sur ceci : il est dit en saint Luc, VI, 19 : « Toute celte foule cherchait à le toucher, parce qu'il sortait de lui une vertu qui les guérissait tous. » Il dit lui-même (Luc, VIII, 46) : « Quelqu'un m'a

touché, car j'ai senti qu'une force était sortie de moi », ce qui ne peut s'entendre d'une force morale comme celle de la prière, qui, étant spirituelle, ne sort pas du corps. De même lorsque Jésus ne se contentait pas de prier pour obtenir des miracles, mais il les faisait en touchant les malades et il disait (Jean, X, 25) : « Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi. » Le premier Concile d'Éphèse (Denz., 123) dit aussi que « la chair du Christ, à cause de son union au Verbe, est vivifiante, vivificatrix »; or la chair du Christ ne produit pas la vie de la grâce par la causalité morale du mérite ou de la prière, mais par une causalité physique instrumentale. C'est ainsi que portent à l'entendre les paroles de saint Cyrille, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, citées par les thomistes, notamment par le P. Rugon, op. cit., pp. 87 ss. De plus, la raison théologique nous dit : agir non seulement moralement mais physiquement est plus parfait qu'agir seulement par causalité morale. Or il faut concéder à l'humanité du Christ ce qui est plus parfait, lorsque cela ne répugne pas à la fin de l'Incarnation rédemptrice. (Les objections faites contre cette causalité instrumentale sont bien résolues par les thomistes in IIIam, q 13, a. 2) Le même argument de convenance vaut, toute proportion gardée pour Marie, à titre d'argument de convenance, qui fournit une probabilité.

360 - Cf IIa IIae, q. 178, de gratia miraculorum, a. 1, ad 1 « Potest contingere quod mens miracula facientis moveatur ad faciendum aliquid, ad quod sequitur effectus miraculi, quod Deus sua virtute facit. » Cf. ibid.

361 - La causalité instrumentale en théologie, p. 201.

362 - La causalité instrumentale en théologie, 1907, pp. 195 ss.

363 - Il faudrait, semble-t-il, une raison positive pour admettre cette exception.

364 - Ainsi s'applique à Marie ce que dit saint Thomas de l'instrument qui dispose à recevoir l'effet de l'agent principal : dispositiva operatur ad effectum principalis agentis.

365 - Mariologia, p. 370.

366 - Commentarium in Ep. ad Hebr., VII, 25, et ad Rom., VIII, 34,

367 - Cf. saint Thomas, Ia IIae, q. 28, a. 1 : « Duplex est unio amantis ad amatum. Uns quidem secundum rem : puta cum amatum praesentialiter adest amanti. Alia vero secundum affectum... Primam ergo unionem amor facit effective, quia movet ad desiderandum et quaerendum praesentiam (realem) amati... Secundam autem unionem facit formaliter; quia ipse amor est talis unio, vel nexus. »

368 - Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, ch. I, a. 1.

369 - Op. cit., p. 203.

370 - Cf. Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, ch V, a. 5 : chemin aisé, court, parfait, assuré ; ch. VI, a. 1 : comment Marie forme les prédestinés ; a. 2 : elle les conduit, les défend ; ch. VII, a. 5 - communication de l'âme et de l'esprit de Marie ; a. 6 : transformation des âmes en Marie à l'image de Jésus-Christ. - Voir aussi dans La Vie Spirituelle, janvier 1937, l'art. du P. E. NEUBERT, marianiste, L'union mystique à la Sainte Vierge, pp. 15-20.

371 - Les Cahiers de la Vierge du mois de mai 1936 ont publié la traduction française de ce texte flamand, faite par L. van den Bossche.

NOTE - LE MODE DE PRÉSENCE DE LA SAINTE VIERGE DANS LES AMES QUI LUI SONT UNIES

Pour préciser cette doctrine, il faut dire brièvement ce que les théologiens entendent par contact virtuel d'une part, et par présence affective de l'autre.

Le contact virtuel ou dynamique

A propos de la présence de Dieu en toutes choses ou de celle des anges dans les corps sur lesquels ils agissent, on distingue généralement le contact virtuel (contactus virtutis) du contact quantitatif.

Deux corps sont présents l'un à l'autre par le contact quantitatif, c'est-à-dire par celui de leur propre quantité ou étendue.

Un esprit pur, n'ayant pas de corps, ni par suite de quantité ou étendue, est présent là où il opère par le contact virtuel, par sa vertu, principe de son action. C'est le contact dynamique d'une force spirituelle qui possède ce sur quoi elle agit.

La vertu divine n'est pas distincte de l'être même de Dieu, donc Dieu est réellement et substantiellement présent, par contact virtuel, en tout ce qu'il produit lui-même immédiatement, ou sans l'intermédiaire d'un instrument, c'est-à-dire en ce qu'il crée par création proprement dite ex nihilo et conserve immédiatement dans l'existence; il est ainsi présent dans la matière, dans les âmes spirituelles et les anges, qui ne peuvent être produits que par création ex nihilo, laquelle ne peut se faire par l'intermédiaire d'un instrument (cf. Ia, q. 8, a. 1, 2, 3, 4; q. 45, a. 5; q. 104, a. 2).

Pour la même raison, les théologiens admettent généralement que l'ange, qui de soi n'est pas dans un lieu puisqu'il est esprit pur, est réellement présent lui-même là où il agit, car il touche par un contact virtuel (*contactus virtutis*) le corps qu'il meut localement (cf. Ia, q. 52). Un ange peut aussi

éclairer une intelligence humaine et agir sur elle par l'imagination, comme un maître qui enseigne.

La présence de l'âme de Jésus et celle de l'âme de la Sainte Vierge dans les personnes qui leur sont unies ressemblent à celle des anges, mais en différent pourtant à un point de vue. La différence provient de ceci qu'une âme humaine unie à son corps, comme l'âme de Jésus et celle de sa sainte Mère, est réellement présente là où est son corps et non pas ailleurs ; or le corps de Jésus depuis l'Ascension n'est qu'au ciel selon son lieu naturel, et de même le corps de Marie depuis l'Assomption. Et l'âme, étant par sa nature unie à son propre corps, n'agit sur les autres que par lui. En cela elle diffère de l'ange qui n'a point de corps

Mais comme Dieu peut se servir des anges pour produire instrumentalement un effet proprement divin comme le miracle, il peut se servir aussi de l'âme de Jésus, de ses actes, et même du corps de Jésus, ou encore l'âme de Marie, de ses actes, de son corps.

Lorsque Dieu se sert de l'humanité du Sauveur comme d'une cause physique instrumentale pour produire la grâce en nous, ainsi que l'admet saint Thomas (IIIa, q. 43, a. 2; q. 48, a. 6; q. 62, a. 4), nous sommes sous l'influence même physique de l'humanité du Christ. Cependant elle ne nous

touche pas, car elle est au ciel. De même si quelqu'un de loin nous parle par un porte-voix, ce porte-voix ne nous touche pas immédiatement ; dans ce cas, il y a seulement contact virtuel et non pas contact quantitatif de l'instrument et du sujet sur lequel il opère ; contact virtuel semblable à celui du soleil qui de loin nous éclaire et nous réchauffe.

Si la Sainte Vierge est cause physique instrumentale de la grâce, d'une façon subordonnée à l'humanité du Christ, nous sommes aussi sous son influence même physique, sans pourtant qu'elle nous touche autrement que par contact virtuel.

Il faut noter cependant que l'âme humaine, en tant qu'elle est spirituelle et domine son corps, n'est pas comme telle dans un lieu. De ce point de vue, toutes les âmes, dans la mesure où elles vivent davantage de la vie spirituelle et sont plus dégagées des sens, en se rapprochant spirituellement de Dieu, se rapprochent spirituellement les unes des autres. On s'explique par là la présence spirituelle de la sainte âme du Christ et de l'âme de Marie, surtout si l'on admet que l'une et l'autre sont causes physiques instrumentales des grâces que nous recevons.

A ce titre, on peut dire que nous sommes constamment sous leur influence dans l'ordre spirituel, comme dans l'ordre corporel notre corps est constamment sous l'influence du soleil qui nous éclaire et nous réchauffe et sous l'influence permanente de l'air que nous respirons sans cesse [372].

En la présence spirituelle dont nous venons de parler peuvent s'unir l'influence de la causalité instrumentale dite physique, qui est ici spirituelle, et la présence dite affective sur laquelle nous allons insister, et qui, elle n'est pas seulement probable, mais certaine.

372 - La vertu instrumentale qui produit la grâce est d'ordre spirituel et surnaturel, elle peut cependant de façon transitoire, ainsi qu'une vibration être dans un geste corporel, par exemple d'adoration extérieure ou de bénédiction, et passer par les cicatrices glorieuses du corps du Christ. Elle peut être aussi dans des paroles sensibles comme celles de l'absolution sacramentelle transmises par le milieu sonore qui se trouve entre le prêtre et le pénitent. Cette vertu instrumentale productrice de la grâce peut être transmise elle aussi par le milieu (air ou éther) qui se trouve entre nous et le corps du Christ ou celui de sa sainte Mère présents au ciel.

La présence affective

Même si la Sainte Vierge n'était pas cause physique instrumentale des grâces que nous recevons, elle serait présente en nous d'une « présence affective » comme l'objet connu et aimé en ceux qui l'aiment, et cela à des degrés très divers d'intimité selon la profondeur et la force de cet amour.

Même une âme très imparfaite est sous l'influence dite physique de la Sainte Vierge, si celle-ci est cause physique instrumentale des grâces reçues par cette âme. Mais plus notre amour pour Marie devient profond, plus sa présence affective en nous devient intime. Il importe d'y insister, car ce mode de présence est certain, et saint Thomas l'a admirablement expliqué (Ia IIae, q. 28, a. 1 et 2), là où il se demande si l'union est l'effet de l'amour, et si une mutuelle inhésion ou inhérence est effet de l'amour.

Il répond (a. 1) : L'amour, comme l'a dit Denys, est une force unitive. Il y a deux unions possibles entre ceux qui s'aiment : 1° une union réelle, lorsqu'ils sont réellement présents l'un à l'autre (comme deux personnes qui sont au même endroit et qui se voient immédiatement); 2° une union affective (comme celle qui existe entre deux personnes physiquement très distantes l'une de l'autre), celle-ci procède de la connaissance (du souvenir actuel de la personne aimée) et de l'amour de cette personne.

« L'amour suffit à constituer formellement l'union affective, et il porte à désirer l'union réelle. » Il y a donc une union affective qui résulte de l'amour, malgré l'éloignement des personnes. Si Monique et Augustin, même très éloignés l'un de l'autre, étaient spirituellement très unis, et par là

affectivement présents l'un à l'autre d'une manière plus ou moins profonde selon le degré ou l'intensité de leur affection, combien plus encore une âme qui vit chaque jour davantage dans l'intimité de notre Mère du ciel lui est-elle affectivement unie ?

Saint Thomas va plus loin, *ibid*, a 2, corp. et ad. 1, il montre qu'une mutuelle inhésion ou inhérence spirituelle peut être un effet de l'amour, malgré l'éloignement des personnes. Et il distingue très bien deux aspects de cette union affective : 1° *amatum est in amante*, la personne aimée est en celui qui aime, comme imprimée en l'affection de celui-ci par la complaisance qu'elle lui inspire ; 2° au contraire, *amans est in amato*, celui qui aime est dans la personne aimée, en tant qu'il se réjouit très fort et intimement de ce qui fait son bonheur à elle.

Le premier mode est souvent plus senti, et, à l'égard de Dieu, on risque ici de simuler avant l'heure, une telle union ; de plus, même lorsqu'elle est véritablement le fruit d'une grâce, elle peut avoir un trop grand retentissement sur la sensibilité proprement dite, ce qui expose à la gourmandise spirituelle.

Plus l'amour est désintéressé et en même temps fort et intime, plus le second aspect tend à prévaloir. Alors l'âme est plus en Dieu que Dieu n'est en elle ; et il y a quelque chose de semblable

à l'égard de l'humanité de Jésus et de la Sainte Vierge.

Finalement, cet amour désintéressé et fort produit, dit saint Thomas (ibid., a. 3) l'extase d'amour (avec ou sans suspension de l'usage des sens), l'extase spirituelle, par laquelle celui qui aime sort pour ainsi dire de soi, parce qu'il veut le bien de son ami, comme le sien, et s'oublie lui-même [373].

On voit par là quelle peut être l'intimité de cette union d'amour et de cette présence non pas corporelle, mais affective. Il est vrai pourtant que cette union affective tend à l'union réelle dont nous jouirons au ciel en voyant immédiatement l'humanité du Sauveur et la Sainte Vierge. Dès ici-bas, il y en a comme un prélude dans l'influence physique de l'humanité de Jésus et probablement de la Sainte Vierge, qui nous transmet une grâce toujours plus élevée et une charité qui s'enracine toujours plus intimement en notre volonté. - Voir à la fin de cet ouvrage l'avant-dernier chapitre sur l'Union mystique avec Marie, pp. 326-334.

373 - Ia IIae, q. 28, a. 3 : « Extasim secundum vim appetitivam facit amor directe, simpliciter amor amicitiae ; amor autem concupiscentiae secundum quid... In amore amicitiae affectus alicujus simpliciter exit extra se, quia vult amico bonum, et operatur bonum, quasi gerens curam et providentiam ipsius propter amicum. »

Article III - L'UNIVERSALITÉ DE LA MÉDIATION DE MARIE ET SA DÉFINIBILITÉ

Après avoir parlé des caractères généraux de la médiation de la Sainte Vierge, de son mérite et de sa satisfaction pour nous durant sa vie mortelle, de son intercession au ciel, de la façon dont elle nous transmet les grâces que nous recevons, il faut considérer l'universalité de sa médiation, sa certitude et le sens exact selon lequel elle doit être entendue.

Certitude de cette universalité

Etant donné ce que nous avons vu, cette universalité dérive de tous les principes admis, à tel point qu'elle ne demande pas une preuve spéciale ; c'est plutôt ses adversaires qui devraient prouver leur position [374].

Nous avons vu en effet qu'en sa qualité de Mère de Dieu rédempteur et de Mère de tous les hommes, Marie corédemptrice nous a mérité d'un mérite de convenance tout ce que Notre-Seigneur nous a mérité en justice et qu'elle a satisfait pour nous de même en union avec lui. Il suit de là qu'elle peut au ciel, par son intercession, nous obtenir l'application de ces mérites passés et qu'elle nous obtient de fait, non seulement toutes les grâces en général, mais toutes les grâces particulières que chacun de nous reçoit, sans exclure évidemment l'intervention subordonnée des saints auxquels nous avons aussi recours.

Cette assertion n'est pas seulement une pieuse opinion, sérieusement probable, c'est une certitude théologique, en vertu des principes exposés plus haut, déjà affirmés par les Pères, communément reçus par les théologiens, exprimés dans la prédication générale et confirmés par les encycliques des Papes. Léon XIII, dans l'encyclique *Octobri mense*, sur le Rosaire, 22 septembre 1891 (Denz., 3033), dit en particulier : « *Nihil nobis nisi per Mariam, Deo sic volente, impertiri.* » Aucune grâce ne nous est accordée sans l'intervention de Marie, parce que Dieu l'a voulu ainsi.

L'universalité de cette médiation est affirmée aussi par les prières de l'Eglise, qui sont l'expression de sa foi. Elle nous fait demander à Marie les grâces de toutes sortes, temporelles et spirituelles, et, parmi ces dernières, toutes celles qui conduisent à Dieu, depuis les premières qui portent à la conversion, jusqu'à celle de la persévérance finale, sans omettre celles nécessaires en particulier aux apôtres pour leur apostolat, aux martyrs pour rester fermes dans la persécution, aux confesseurs de la foi pour y conformer toute leur vie, aux vierges pour garder intacte la virginité, *etc.* Marie, en effet, dans les litanies de Lorette, universellement récitées dans l'Eglise, est appelée salut des infirmes, refuge des pécheurs, consolatrice des affligés, secours des chrétiens,

reine des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges, de tous les saints.

Ainsi, par elle nous sont accordées toutes les catégories de grâces nécessaires aux uns et aux autres, à chacun dans sa condition. En d'autres termes, toutes les grâces que Notre-Seigneur nous a méritées en justice et qu'elle-même nous a méritées d'un mérite de convenance, Marie nous les distribue incessamment au cours des générations humaines depuis vingt siècles, et il en sera ainsi jusqu'à la fin du monde pour nous aider dans notre voyage vers l'éternité.

Bien plus, en chacune de ces catégories de grâces, nécessaires aux apôtres, aux martyrs, aux confesseurs, aux vierges, la plus particulière de toutes les grâces pour chacun de nous, c'est-à-dire la grâce du moment présent, ne nous est pas accordée sans l'intervention de Marie. Tous les jours en effet et plusieurs fois le jour nous la lui demandons, cette grâce, en lui disant dans l'Ave Maria : « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort ; ainsi soit-il. » Par cet adverbe « maintenant », nous demandons la grâce qui nous est nécessaire pour le devoir de la minute présente, pour bien prier ou pratiquer telle autre vertu, et, si nous ne sommes pas attentifs à ce mot, la Sainte Vierge, qui connaît, au ciel, les besoins actuels de

chacune de nos âmes, y est attentive ; lorsque ensuite nous obtenons cette grâce du moment (par exemple celle nécessaire pour continuer à bien prier), c'est par son intercession que nous l'avons obtenue, et c'est un signe que, en cela, nous avons été exaucés. Cette grâce du moment présent est évidemment la plus particulière de toutes et, pour chacun de nous, elle varie de minute en minute, comme les ondulations de l'air qui arrive incessamment à nos poumons pour que la respiration continuelle renouvelle notre sang.

La médiation de Marie est donc selon la Tradition véritablement universelle, puisqu'elle s'étend à toute l'œuvre du salut, tant à l'acquisition des grâces par le mérite et la satisfaction passés, qu'à leur application par la prière toujours actuelle et à leur distribution. Cette médiation n'est pas limitée à certaines sortes de grâces, elle s'étend à toutes. Il y a même sur ce point l'unanimité morale des Pères, des Docteurs, et de la croyance des fidèles exprimée par la liturgie.

374 - Elle fut niée par les jansénistes qui voulurent modifier, dans l'Ave maris stella, le vers *Bona cuncta posce*, par lequel nous prions Marie de demander pour nous toutes les grâces qui doivent nous conduire à Dieu.

Définibilité de cette vérité

Cette doctrine paraît même non seulement théologiquement certaine, mais définissable comme

dogme de foi, car elle est d'abord implicitement révélée dans les titres généraux que la Tradition donne à Marie, dans ceux de Mère de Dieu très puissante par son intercession auprès de son Fils, de nouvelle Eve intimement associée au Christ rédempteur, de Mère de tous les hommes. De plus, c'est une vérité explicitement et formellement affirmée d'un consentement moralement unanime par les Pères, les Docteurs, la prédication universelle, la liturgie.

Léon XIII, loc. cit., après avoir affirmé que « rien ne nous est accordé que par Marie », ajoute que « comme personne ne peut venir au Père que par son Fils, de même pour ainsi dire nul ne peut venir au Christ que par Marie [375] », car elle est « la Médiatrice auprès du Médiateur [376] ».

Pie X l'appelle « la dispensatrice de toutes les grâces que Jésus nous a acquises par son sang [377] ».

C'est cette doctrine que Benoît XV a sanctionnée le 21 janvier 1921 par l'institution de la fête universelle de Marie médiatrice de toutes les grâces. Elle parait donc définissable comme dogme de foi, car elle est du moins implicitement révélée et déjà universellement proposée par le magistère ordinaire de l'Eglise.

375 - Encycl. Octobri mense, 22 sept 1891, (Denz., 3033) : « Nihil nobis nisi per Mariam, Deo sic volente impertiri; ut, quo

modo ad summum Patrem nisi per Filium nemo potest accedere, ita fere nisi per Mariam accedere nemo possit ad Christum ».

376 - Encycl , 20 sept. 1896 (Denz., 3033).

377 - Cf. Denzinger, 3034 : « Universorum munerum dispensatrix, quae nobis Jesus nece et sanguine comparavit. » Encycl. Ad diem, 2 févr. ,1904.

Quel est le sens exact de cette universalité

Il faut à ce sujet faire plusieurs remarques pour bien déterminer le sens de l'expression « médiation universelle ».

Tout d'abord, les grâces déjà reçues par les hommes depuis la chute jusqu'à l'Incarnation du Verbe ont été accordées par Dieu à cause des mérites futurs du Sauveur, auxquels devaient s'unir ceux de Marie, mais ni Notre-Seigneur, ni sa sainte Mère ne les ont distribuées et transmises, puisqu'il s'agit de grâces passées.

Il n'en est pas de même s'il s'agit des grâces reçues par les hommes depuis la venue du Christ. Il faut même dire que c'est surtout depuis l'Assomption que Marie, connaissant les besoins spirituels de chacun de nous, intercède pour chacun et nous distribue les grâces que nous recevons.

Même les grâces sacramentelles nous sont obtenues par elle en ce sens qu'elle nous obtient tout ce qu'elle nous a mérité, et nous avons vu qu'elle nous a mérité d'un mérite de convenance

tout ce que Jésus nous a mérité en justice, et donc aussi les grâces sacramentelles. De plus, elle nous les distribue et nous les transmet au moins en tant qu'elle nous accorde les grâces qui nous disposent à nous approcher des sacrements, à bien les recevoir, et parfois elle envoie le prêtre sans lequel ce secours sacramentel ne nous serait pas donné [378].

Il ne faut pas entendre l'universalité de cette médiation en ce sens qu'aucune grâce ne nous serait accordée sans que nous l'ayons explicitement demandée à Marie ; ce serait confondre notre prière qui s'adresse à elle avec celle qu'elle adresse à Dieu. Marie peut en effet prier pour nous sans que nous l'invoquions explicitement. Il est sûr que bien des grâces sont accordées non seulement aux enfants, mais aussi aux adultes avant même qu'ils aient prié, en particulier celle nécessaire pour commencer à prier. On peut aussi dire le Pater sans invoquer explicitement la Sainte Vierge, mais on l'invoque alors implicitement, si l'on prie selon l'ordre établi par la Providence.

Il ne faudrait pas croire non plus que Marie a été médiatrice, pour elle-même.

Cependant, il ne suffirait pas de dire qu'elle nous obtient par sa médiation presque toutes les grâces, ou moralement parlant toutes les grâces. Cette

expression vague pourrait signifier 9/10 ou 8/10, ce qui n'a aucun fondement. Il faut dire que, par une loi générale établie par la Providence, toutes les grâces et chacune nous viennent par la médiation de Marie, et on ne voit pas d'indice manifestant qu'il y ait des exceptions [379].

Il faut remarquer en outre que la médiation de Marie diffère de celle des saints, non seulement par son universalité, mais parce que, comme Mère de tous les hommes, elle est de droit et non seulement de fait médiatrice pour coopérer à l'œuvre de notre salut, ce qui rend son intercession toute-puissante; et non seulement elle a droit d'obtenir, mais elle obtient de fait toutes les grâces que nous recevons. Ses prières sont plus efficaces que celles de tous les saints réunis, puisque d'après cette doctrine de la médiation universelle, les saints ne peuvent rien obtenir sans son intercession [380].

Enfin il faut noter que cette médiation universelle s'étend aux âmes du purgatoire. Comme l'explique le P. E. Hugon [381] : « Il est certain que la Mère de miséricorde connaît tous les besoins de ces âmes. Elle peut appuyer ses prières sur ses satisfactions d'autrefois, elle n'en a jamais eu besoin pour elle-même, elle les abandonne au domaine de l'Eglise, qui les distribue aux âmes par les indulgences. Lors donc que les satisfactions de Marie sont appliquées aux pauvres débiteurs du

purgatoire, elle a un certain droit à leur délivrance, puisqu'elle paie leur dette avec ses propres trésors. Elle obtient par ses maternelles industries que ses enfants de la terre prient pour ses clients du purgatoire, offrent à cette intention leurs bonnes oeuvres, et fassent célébrer l'auguste sacrifice de la délivrance. Elle peut obtenir encore que les suffrages destinés à des âmes qui n'en ont plus besoin ou qui sont incapables de les recevoir profitent aux enfants de sa prédilection. »

C'est ainsi qu'un docteur de l'Eglise, saint Pierre Damien [382], assure que chaque année, au jour de l'Assomption, Marie délivre plusieurs milliers de ces captifs. Saint Alphonse de Liguori [383] ajoute, en citant Denys le Chartreux, que ces délivrances ont lieu particulièrement aux fêtes de la naissance du Seigneur et de sa Résurrection. Ces derniers témoignages, sans exiger notre croyance, traduisent et expliquent à leur manière une conclusion qui est théologiquement certaine.

Ainsi peut se fixer le sens des termes « médiation universelle ».

378 - Cf. Dict. de Théol. cath., art. Marie (E. Dublanchy), col. 2403 : cette doctrine de la médiation universelle de toutes les grâces « est vraie de toutes les grâces surnaturelles provenant de la rédemption de Jésus-Christ. La conclusion, ne comportant aucune restriction, doit s'appliquer aux grâces conférées par les sacrements, en ce sens que les dispositions que l'on doit apporter à leur réception, et desquelles dépend

la production sacramentelle de la grâce, sont obtenues par l'intercession de Marie ».

379 - Cf. Merkelbach, Mariologia, p. 375.

380 - C'est ce que saint Anselme, or 46, affirmait en disant : Te tacente, nullus (sanctus) orabit, nullus invocabit. Te orante, omnes orabunt, omnes invocabunt.

381 - Marie, pleine de grâce, 5e éd., 1926, p 201.

382 - Epist. 52 et Opusc XXIV Disput. de variis apparit et miraculis.

383 - Les gloires de Marie, Ire partie, c. VIII.

Difficultés

Quelques-uns ont objecté : la mère d'un roi n'a pas, du fait de sa maternité, le droit de disposer des biens de celui-ci, et donc la Mère du Christ-Roi n'a pas positivement le droit de disposer de ses grâces.

On a justement répondu [384] : il n'y a pas ici de parité. La mère d'un roi a été seulement la mère d'un enfant qui ensuite est devenu roi, et le plus souvent elle n'a pas intimement coopéré à son gouvernement. Au contraire, Marie est, par sa maternité divine elle-même, la Mère de Dieu rédempteur, Roi universel de toutes les créatures, elle lui a donné sa nature humaine et elle a été intimement associée à ses mérites, à ses souffrances réparatrices ; elle participe par suite à sa royauté spirituelle avec le droit subordonné au sien de disposer des grâces acquises par lui et par elle.

On a objecté encore que cette médiation n'est qu'une pure convenance et donc qu'elle n'est pas certaine.

Il est facile de répondre : il s'agit d'une convenance, d'une connaturalité qui dérive de la maternité divine de Marie, de sa maternité spirituelle à l'égard des hommes, de son union au Christ rédempteur, et qui en dérive de telle manière que l'opposé ne conviendrait pas, comme il convient pour Notre-Seigneur qu'il ait eu dès le premier instant de sa conception la vision béatifique. Il est connaturel à la Mère spirituelle de tous les hommes de veiller spirituellement sur eux et de leur distribuer les fruits de la rédemption.

De plus, selon la Tradition, c'est une convenance qui a motivé de fait le choix divin et dans laquelle il s'est complu. C'est ainsi qu'elle a été considérée par les Pères et par les Docteurs du moyen âge, notamment par saint Albert le Grand (Mariale, q. 29, 33, 147, 150, 164), par saint Bonaventure (Sermo I in Nat. Dom.), par saint Thomas dans son Explication de l'Ave Maria, et par les théologiens postérieurs, qui ont mis de mieux en mieux en relief l'universalité de cette médiation.

384 - Cf. Merkelbach, Mariologia, p.377.

Conclusion

Aucune difficulté sérieuse ne s'oppose donc à la définition de la médiation universelle de Marie, entendue comme il vient d'être dit : médiation subordonnée à celle du Sauveur et dépendante de ses mérites ; médiation qui n'ajoute pas un complément nécessaire à ces mérites de Jésus dont la valeur est infinie et surabondante, mais qui en montre le rayonnement et tout le fruit dans une âme très parfaite pleinement configurée à lui.

Les difficultés qui ont été soulevées contre cette médiation universelle sont certainement moindres que celles qui furent formulées au XIII^e siècle contre l'Immaculée Conception, qui a pourtant été définie comme dogme de foi.

On admet aussi généralement aujourd'hui la définibilité de l'Assomption, dont la fête, qui remonte au moins au VIII^e siècle, est un témoignage de la Tradition. Or la médiation universelle de Marie paraît plus certaine encore par les principes qui la fondent : la maternité divine et la maternité spirituelle à l'égard de tous les hommes, et plus certaine aussi par les documents de la plus ancienne tradition sur l'opposition entre Eve et Marie.

La médiation universelle de la Sainte Vierge a été beaucoup moins attaquée que l'Immaculée Conception et que l'Assomption, elle est déjà très

certaine de par le magistère ordinaire de l'Eglise et l'on ne peut que souhaiter sa définition pour mieux promouvoir la dévotion de tous à l'égard de celle qui est vraiment la Mère spirituelle, de tous les hommes et qui veille incessamment sur eux.

Cette médiation, loin de voiler celle de Notre-Seigneur, en manifeste le rayonnement, puisque les plus grands mérites suscités par Jésus-Christ sont ceux de sa sainte Mère et que c'est lui qui lui communique la dignité de la causalité dans l'ordre de la sanctification et du salut. Du reste l'histoire montre que ce sont précisément les nations qui ont perdu la foi en la divinité de Jésus-Christ, qui ont abandonné la dévotion à sa Mère, tandis que celles qui ont toujours été les premières à honorer la Mère de Dieu ont gardé la foi au dogme de l'Incarnation rédemptrice. L'anglican Pusey condamnait cette parole de Faber : « Jésus est voilé parce que Marie est gardée à l'arrière-plan. » Newman répondait : « Attestée par l'histoire, cette vérité est rendue très manifeste par la vie et les écrits des saints qui ont vécu dans la période moderne [385]. » Il citait comme exemple saint Alphonse de Liguori et saint Paul de la Croix dont l'amour ardent pour Jésus Rédempteur était inséparable d'une grande dévotion à Marie.

Ces faits montrent une fois de plus que le véritable culte rendu à la Mère de Dieu, comme l'action

qu'elle-même exerce sur nous, conduit sûrement à l'intimité du Christ. Bien loin de la diminuer, elle l'affermi, elle la rend plus profonde et plus fructueuse comme l'influence de la sainte âme du Sauveur augmente en nous l'union avec la Sainte Trinité.

L'universalité de cette médiation de Marie nous apparaîtra de plus en plus en considérant comment elle est Mère de miséricorde et quelle est l'extension de sa royauté universelle.

385 - Certain difficulties felt by anglicans in catholic teaching considered, Londres, 1910, t. II, pp. 91 sq.

CHAPITRE IV - Mère de miséricorde

Nous considérerons ce titre d'abord en lui-même, puis dans ses principales, manifestations qui sont comme le rayonnement de la doctrine révélée sur Marie et qui la rendent accessible à tous.

Article I - GRANDEUR ET FORCE DE CETTE MATERNITE

Ce titre de Mère de miséricorde est un des plus grands de Marie. On s'en rend compte si l'on considère la différence de la miséricorde, qui est une vertu de la volonté, et de la pitié sensible, qui n'est qu'une louable inclination de la sensibilité. Cette pitié sensible, qui n'existe pas en Dieu, puisqu'il est esprit pur, nous porte à compatir aux souffrances du prochain, comme si nous les ressentions nous-mêmes et de fait elles peuvent

nous atteindre. C'est une louable inclination, mais elle est généralement timide, elle s'accompagne de la crainte du mal qui nous menace aussi, et elle est souvent incapable de porter effectivement secours.

Au contraire, la miséricorde est une vertu, qui se trouve, non pas dans la sensibilité, mais dans la volonté spirituelle ; et, comme le remarque saint Thomas [386], si la pitié sensible se trouve surtout chez les êtres faibles et timides, qui se sentent vite menacés par le mal qu'ils voient dans le prochain, la vertu de miséricorde est le propre des êtres puissants et bons, capables de porter réellement secours. C'est pourquoi elle se trouve surtout en Dieu, et comme le dit une oraison du Missel, elle est une des plus grandes manifestations de sa puissance et de sa bonté [387]. Saint Augustin remarque qu'il est plus glorieux pour Dieu de tirer le bien du mal que de créer quelque chose de rien ; il est plus grand de convertir un pécheur en lui donnant la vie de la grâce, que de créer de rien tout l'univers physique, le ciel et la terre [388].

Marie participe éminemment à cette perfection divine, et en elle la miséricorde s'unit à la pitié sensible, qui lui est parfaitement subordonnée et qui nous la rend plus accessible, car nous n'atteignons les choses spirituelles que par les choses sensibles.

La Sainte Vierge est Mère de miséricorde, parce qu'elle est Mère de la divine grâce, Mater divinae gratiae, et ce titre lui convient parce qu'elle est Mère de Dieu, auteur de la grâce, Mère du Rédempteur, et qu'elle a été associée plus intimement que personne, au Calvaire, à l'œuvre de la rédemption.

Comme Mère de miséricorde, elle nous rappelle que, si Dieu est l'Être, la Vérité et la Sagesse, il est aussi la Bonté et l'Amour, et que sa Miséricorde infinie, qui est la diffusion de sa Bonté, dérive de son Amour avant la justice vengeresse, qui proclame les droits imprescriptibles du Souverain Bien à être aimé par-dessus tout. C'est ce qui fait dire à l'apôtre saint Jacques (Ja., II, 13) : « La miséricorde s'élève au-dessus de la justice. »

Marie nous fait comprendre que la miséricorde, loin d'être contraire à la justice, comme l'injustice, s'unit à elle en la dépassant, surtout dans le pardon, car pardonner, c'est donner au-delà de ce qui est dû, en remettant une offense [389].

Nous saisissons alors que toute œuvre de justice divine suppose une œuvre de miséricorde ou de bonté toute gratuite [390]. Si, en effet, Dieu doit quelque chose à sa créature, c'est en vertu d'un don précédent purement gratuit ; s'il doit récompenser nos mérites, c'est qu'il nous a d'abord

donné la grâce pour mériter, et s'il punit, c'est après nous avoir donné un secours qui rendait réellement possible l'accomplissement de ses préceptes, car il ne commande jamais l'impossible.

La Sainte Vierge nous fait entendre que Dieu par pure miséricorde nous donne souvent au-delà du nécessaire, qu'il se doit en justice de nous accorder ; elle nous montre qu'il nous donne souvent aussi au-delà de nos mérites, comme, par exemple, la grâce de la communion qui n'est pas méritée.

Elle nous fait saisir que la miséricorde s'unit à la justice dans les peines de cette vie, qui sont comme un remède pour nous guérir, nous corriger et nous ramener au bien.

Enfin elle nous fait entendre que souvent la miséricorde compense l'inégalité des conditions naturelles par les grâces accordées, comme le disent les béatitudes évangéliques, aux pauvres, à ceux qui sont doux, à ceux qui pleurent, à ceux qui ont faim et soif de justice, aux miséricordieux, à ceux qui ont le cœur pur, aux pacifiques et à ceux qui souffrent persécution pour la justice.

386 - Ia, q. 21, a. 3; IIa IIae, q. 30, a. 4.

387 - « Deus qui maxime parcendo et miserando, potentiam tuam manifestas. »

388 - C'est ce que montre aussi saint Thomas, Ia IIae, q. 113, a. 9.

389 - Cf. saint Thomas, Ia, q. 21, a. 3, ad 2.

390 - Cf saint Thomas, *ibid.*, a. 4 : « Opus divinae justitiae semper praesupponit opus misericordiae, et in eo fundatur. »

Article II - PRINCIPALES MANIFESTATIONS DE SA MISÉRICORDE

Marie apparaît Mère de miséricorde, en tant qu'elle est « le salut des infirmes, le refuge des pécheurs, la consolatrice des affligés, le secours des chrétiens ». Cette gradation, exprimée dans les litanies est très belle ; elle montre que Marie exerce sa miséricorde à l'égard de ceux qui souffrent dans leur corps pour guérir leur âme, et qu'ensuite elle les console dans leurs afflictions et les fortifie au milieu de toutes les difficultés à surmonter. Rien dans les créatures n'est à la fois plus élevé et plus accessible à tous, plus pratique et plus doux pour nous relever [391].

391 - Cette doctrine est bien développée par le dominicain polonais Justin de Miechow, dans son ouvrage *Collationes in Litanias B. Mariae Virginis*, traduit en français par l'abbé A. Ricard sous le titre *Conférences sur les litanies de la Très Sainte Vierge*, 3e éd., Paris, 1870. Nous nous en inspirons dans les quelques pages qui suivent.

Salut des infirmes

Elle est le salut des infirmes par les innombrables guérisons providentielles ou même vraiment miraculeuses, obtenues par son intercession en tant de sanctuaires de la chrétienté au cours des siècles et de nos jours. Le nombre incalculable de ces guérisons est tel qu'on peut dire que Marie est une

mer insondable de guérisons miraculeuses. Mais elle ne guérit les corps que pour porter remède aux infirmités de l'âme.

Elle guérit surtout des quatre blessures spirituelles qui sont les suites du péché originel et de nos péchés personnels, blessures de concupiscence, d'infirmité, d'ignorance et de malice [392].

Elle guérit de la concupiscence ou de la convoitise, qui est dans la sensibilité, en assoupissant l'ardeur des passions, en brisant les habitudes criminelles ; elle fait que l'homme commence à vouloir assez fortement le bien pour repousser les mauvais désirs, et aussi pour rester insensible à la griserie des honneurs ou à l'attrait des richesses. Elle guérit ainsi de « la concupiscence de la chair et de celle des yeux ».

Elle porte remède aussi à la blessure d'infirmité, qui est la faiblesse pour le bien, la paresse spirituelle ; elle donne à la volonté de la constance pour s'appliquer à la vertu, et mépriser les attraits du monde en se jetant dans les bras de Dieu. Elle affermit ceux qui chancellent, relève ceux qui sont tombés.

Elle dissipe les ténèbres de l'ignorance, fournit les moyens pour abandonner l'erreur ; elle rappelle les vérités religieuses à la fois très simples et très profondes, exprimées dans le Pater. Elle éclaire par

là l'intelligence et l'élève vers Dieu. Saint Albert le Grand, qui avait reçu d'elle la lumière pour persévérer dans sa vocation et surmonter les tromperies du démon, dit souvent qu'elle nous préserve des déviations qui enlèvent la rectitude et la fermeté du jugement, qu'elle nous guérit de la lassitude dans la recherche de la vérité, et qu'elle nous fait parvenir à une connaissance savoureuse des choses divines. Lui-même, dans son *Mariale*, parle de Marie avec une spontanéité, une admiration, une fraîcheur, une abondance, qu'on trouve rarement chez les hommes d'étude.

Enfin elle guérit de la blessure spirituelle de malice, en poussant vers Dieu les volontés rebelles, tantôt par de tendres avertissements, tantôt par des reproches sévères. Par sa douceur, elle arrête les emportements de la colère, par son humilité elle étouffe l'orgueil et écarte les tentations du démon. Elle inspire à celui-ci de renoncer à la vengeance, de se réconcilier avec ses frères, elle lui fait entrevoir la paix qui se trouve dans la maison de Dieu.

En un mot elle guérit l'homme des blessures du péché originel, aggravées par nos péchés personnels.

Quelquefois même cette guérison spirituelle est miraculeuse par son instantanéité, comme il arriva

dans la conversion du jeune Alphonse Ratisbonne, israélite fort éloigné de la foi catholique, qui visitait en curieux l'église de Sant Andrea delle Frate à Rome, et à qui la Sainte Vierge apparut comme elle est représentée sur la médaille miraculeuse, avec des rayons de lumière qui sortaient de ses mains. Avec bonté elle lui fit signe de s'agenouiller. Il s'agenouilla, perdit l'usage de ses sens, et quand il le retrouva, il exprima le vif désir qu'il éprouvait de recevoir le baptême au plus tôt. Il fonda plus tard, avec son frère converti avant lui, les Pères de Sion et les Religieuses de Sion pour prier, souffrir et travailler pour la conversion des Juifs, en disant tous les jours à la messe : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

En cela Marie s'est splendidement montré le salut des infirmes.

392 - Cf. saint Thomas, Ia IIae, q. 85, a. 3.

Refuge des pécheurs

Elle est le refuge des pécheurs précisément parce qu'elle est leur mère et qu'elle est très sainte. Justement parce qu'elle déteste le péché qui ravage les âmes, loin d'abhorrer les pécheurs eux-mêmes, elle les accueille, les invite au repentir ; elle les délivre des chaînes des mauvaises habitudes par la puissance de son intercession ; elle leur obtient la

réconciliation avec Dieu, par les mérites de son Fils, qu'elle rappelle à leur souvenir.

Ensuite elle protège les pécheurs convertis contre le démon, contre tout ce qui entrainerait des rechutes. Elle les exhorte à la pénitence et leur y fait trouver de la douceur.

C'est à elle, après Notre-Seigneur, que tous les pécheurs qui se sauvent doivent leur salut. Elle en a converti d'innombrables en particulier dans les lieux de pèlerinages, à Lourdes où elle dit : « Priez et faites pénitence » ; plus récemment à Fatima, en Portugal, où le nombre des conversions, depuis 1917, est incalculable.

Beaucoup de criminels au moment du dernier supplice lui doivent leur conversion in extremis.

Elle a suscité des ordres religieux voués à la prière, à la pénitence et à l'apostolat pour la conversion des pécheurs, les ordres de saint Dominique, de saint François, celui des Rédemptoristes, des Passionistes, et combien d'autres.

Quels sont les pécheurs qu'elle ne protège pas ? Ceux-là seulement qui méprisent la miséricorde de Dieu et qui s'attirent sa malédiction. Elle n'est pas le refuge de ceux qui s'obstinent à persévérer dans le mal, le blasphème, le parjure, la magie, la luxure, l'envie, l'ingratitude, l'avarice, l'orgueil de l'esprit. Mais cependant comme Mère de

miséricorde, elle leur envoie de temps en temps des grâces de lumière et d'attrait, et, s'ils n'y résistaient pas, ils seraient conduits de grâce en grâce jusqu'à celle de la conversion. Elle suggère à quelques-uns d'entre eux par leur mère mourante de dire au moins chaque jour un Ave Maria; plusieurs, sans changer leur vie, ont dit cette prière qui n'exprimait en eux qu'une très faible velléité de conversion, et il est arrivé qu'au dernier moment ils ont été recueillis dans un hôpital où on leur a demandé voulez-vous voir le prêtre et recevoir l'absolution, ils l'ont reçue comme les ouvriers du dernier moment de la dernière heure appelés et sauvés par Marie [393]. Depuis près de deux mille ans, Marie est ainsi le refuge des pécheurs.

393 - Ce fut le cas en France d'un malheureux écrivain licencié appelé Armand Silvestre.

Consolatrice des affligés

Consolatrice des affligés, elle le fut déjà pendant sa vie terrestre à l'égard de Jésus surtout au Calvaire, puis, après l'Ascension, à l'égard des Apôtres au milieu des immenses difficultés qu'ils rencontraient pour la conversion du monde païen. Elle leur obtenait de Dieu l'esprit de force et une sainte joie dans la souffrance. Pendant la lapidation de saint Etienne, premier martyr, elle dut l'assister spirituellement par ses prières. Elle relevait les malheureux de leur abatement, leur obtenait la

patience pour souffrir la persécution. En voyant tout ce qui menaçait l'Eglise naissante, elle restait ferme, gardant un visage toujours serein, expression de la tranquillité de son âme, de sa confiance en Dieu; la tristesse ne s'emparait jamais de son coeur. Ce que nous connaissons de la force de son amour de Dieu fait penser, disent de pieux auteurs, qu'elle restait joyeuse dans les afflictions, qu'elle ne se plaignait pas de l'indigence et du dénûment, que les injures ne pouvaient pas ternir les grâces de sa douceur. Rien que par son exemple, elle soulageait beaucoup de malheureux accablés de tristesse.

Elle a suscité souvent des saintes qui ont été, comme elle, consolatrices des affligés, telles sainte Geneviève, sainte Elisabeth, sainte Catherine de Sienne, sainte Germaine de Pibrac.

L'Esprit-Saint est appelé consolateur surtout parce qu'il fait verser les larmes de la contrition, qui lavent nos péchés et nous rendent la joie de la réconciliation avec Dieu. Pour la même raison, la Sainte Vierge est consolatrice des affligés, en les portant à pleurer saintement leurs fautes.

Non seulement elle console les pauvres par l'exemple de sa pauvreté et par son secours, mais elle est particulièrement attentive à notre pauvreté cachée, elle comprend le dénûment secret du coeur

et nous y assiste. Elle a l'intelligence de tous nos besoins et donne la nourriture du corps et de l'âme aux indigents qui l'implorent.

Elle a consolé combien de chrétiens dans les persécutions, délivré combien de possédés ou d'âmes tentées, sauvé de l'angoisse combien de naufragés; elle a assisté et fortifié combien de mourants en leur rappelant les mérites infinis de son Fils.

Elle vient aussi au devant des âmes après la mort. Saint Jean Damascène dit dans son sermon sur l'Assomption : « Ce n'est pas la mort, ô Marie, qui vous a rendue bienheureuse, c'est vous qui l'avez embellie et rendue toute gracieuse, en la débarrassant de ce qu'elle avait de lugubre. »

Elle adoucit les rigueurs du purgatoire, et procure à ceux qui y souffrent les prières des fidèles, auxquels elle inspire de faire célébrer des messes pour les défunts.

Enfin, comme consolatrice des affligés, Marie, souveraine sans restriction, fait sentir en un sens sa miséricorde jusqu'en enfer. Saint Thomas dit que les damnés sont punis moins qu'ils ne l'ont mérité, « puniuntur citra condignum » [394], car la miséricorde divine s'unit toujours à la justice même dans les rigueurs de celle-ci. Et cet adoucissement provient des mérites du Sauveur et de ceux de sa

sainte Mère. Selon saint Odilon de Cluny [395], le jour de l'Assomption est en enfer moins pénible que les autres.

Consolatrice des affligés, elle l'est au cours des siècles dans les formes les plus variées selon l'étendue de la connaissance qu'elle a de l'affliction des âmes humaines dans leurs divers états de vie.

394 - Ia, q. 21, a. 4, ad 1.

395 - Sermon sur l'Assomption

Secours des chrétiens

Elle est enfin le secours des chrétiens, parce que le secours est l'effet de l'amour, et que Marie a la plénitude consommée de la charité, qui dépasse celle de tous les saints et anges réunis.

Elle aime les âmes rachetées par le sang de son Fils plus qu'on ne saurait le dire, elle les assiste dans leurs peines et les aide pour la pratique de toutes les vertus.

D'où l'exhortation de saint Bernard dans sa deuxième homélie sur le Missus est : « Si le vent de la tentation s'élève contre toi, si le torrent des tribulations cherche à t'emporter, regarde l'étoile, invoque Marie. Si les flots de l'orgueil et de l'ambition, de la médisance et de la jalousie te ballottent pour t'engloutir dans leurs tourbillons, regarde l'étoile, invoque la Mère de Dieu. Si la colère, l'avarice ou les fureurs de la concupiscence

se jouent du frêle navire de ton esprit et menacent de le briser, tourne tes regards vers Marie. Que son souvenir ne s'éloigne jamais de ton cœur et que son nom se trouve toujours sur ta bouche. Mais pour profiter du bénéfice de sa prière, n'oublie pas que tu dois marcher sur ses traces. »

Elle a été souvent le secours, non seulement des âmes individuelles, mais des peuples chrétiens. Au témoignage de Baronius, Narsès, le chef des armées de l'empereur Justinien, avec l'aide de la Mère de Dieu, délivra l'Italie, en 553, de l'asservissement des Goths de Totila. Selon le même témoignage, en 718, la ville de Constantinople fut débarrassée de la même manière des Sarrasins, qui, en plusieurs occasions semblables, furent mis en déroute par le secours de Marie.

De même encore, au XIII^e siècle, Simon, comte de Montfort, battit près de Toulouse une armée considérable d'Albigéois pendant que saint Dominique priait la Mère de Dieu.

La ville de Dijon, en 1513, fut de même miraculeusement délivrée.

En 1571, le 7 octobre, à Lépante, à l'entrée du golfe de Corinthe, par le secours de Marie obtenu par le Rosaire, une flotte turque bien plus

nombreuse et plus puissante que celle des chrétiens fut complètement détruite.

Le titre de Notre-Dame des Victoires nous rappelle que souvent son intervention a été décisive sur les champs de bataille pour délivrer des peuples chrétiens opprimés.

Dans les Litanies de Lorette, ces quatre invocations salut des infirmes, refuge des pécheurs, consolatrice des affligés, secours des chrétiens, rappellent incessamment aux fidèles combien Marie est Mère de la divine grâce, et par suite Mère de miséricorde.

Aussi l'Eglise chante qu'elle est aussi notre espérance : « Salve Regina, Mater misericordiae, vita dulcedo et spes nostra, salve. » Elle est notre espérance, en tant qu'elle nous a mérité avec son Fils et par lui le secours de Dieu, qu'elle nous l'obtient par son intercession toujours actuelle et qu'elle nous le transmet. Elle est ainsi l'expression vivante et l'instrument de la Miséricorde auxiliatrice, qui est le motif formel de notre espérance.

La confiance ou l'espérance affermie a une « certitude de tendance vers le salut [396] » qui ne cesse d'augmenter, et qui dérive de notre foi à la bonté de Dieu tout-puissant, toujours secourable, à la fidélité de ses promesses ; d'où, chez les saints, le sentiment presque toujours actuel de sa

Paternité qui incessamment veille sur nous. L'influence de Marie, sans bruit de paroles, nous initie progressivement à cette confiance parfaite et nous en manifeste de mieux en mieux le motif.

La Sainte Vierge est même appelée « Mater sanctae laetitiae » et « causa nostrae laetitiae » cause de notre joie. Elle obtient en effet aux âmes les plus généreuses ce trésor caché qui est la joie spirituelle au milieu même de la souffrance. Elle leur obtient de temps à autre de porter leur croix avec allégresse en suivant le Seigneur Jésus ; elle les initie à l'amour de la croix, et sans toujours leur faire sentir cette joie, elle leur accorde de la communiquer aux autres.

396 - Cf. saint Thomas, IIa IIae, q. 18, a. 4 : « Spes certitudinaliter tendit ad suum finem, quasi participans certitudinem a fide ».

CHAPITRE V - La Royauté universelle de Marie

Selon le langage de l'Eglise, dans sa liturgie et la prédication universelle, la Sainte Vierge n'est pas seulement Mère et médiatrice, mais reine de tous les hommes et même des anges et de tout l'univers.

En quel sens cette royauté universelle lui est-elle attribuée ? Est-ce au sens propre ou en un sens métaphorique ?

Il faut d'abord rappeler que Dieu seul, comme auteur de toutes choses, a par son essence même la royauté universelle sur toutes les créatures qu'il gouverne pour les conduire à leur fin. Mais le Christ et Marie participent à cette royauté universelle. Comment ?

Le Christ, même comme homme, y participe pour trois raisons : à raison de sa personnalité divine [397], de la plénitude de grâce qui déborde sur nous et sur les anges, et de par sa victoire sur le péché, sur le démon et sur la mort [398]. Il est roi de tous les hommes et de toutes les créatures, y compris les anges, qui sont « ses anges ». Aussi a-t-il dit (Marc, XIII, 26) en parlant de son second avènement : « Alors on verra le Fils de l'homme venir dans les nuées avec une grande puissance et une grande gloire. Et, alors il enverra ses anges rassembler ses élus des quatre vents, de l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du ciel. » Le Christ est en effet Fils de Dieu, non pas par adoption, mais par nature, tandis que les anges ne sont que serviteurs et fils adoptifs de Dieu.

Jésus a dit aussi (Matth., XXVIII, .18) : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre » ; et il est appelé (Apoc., XIX, 16) : « Roi des rois, Seigneur des seigneurs. »

Comment Marie, au-dessous du Christ et par lui, participe-t-elle à la royauté universelle ? Est-ce au sens propre du mot ?

397 - Pie XI, enc. Quas primas, 11 déc. 1925 (Denz. 2194) : « Ejus principatus illa nititur unione admirabili, quam hypostaticam appellant. Unde consequitur, non modo ut Christus ab angelis et hominibus Deus sit adorandus, sed etiam ut ejus imperio Hominis angeli et homines pareant et subjecti sint : nempe ut vel solo hypostaticae unionis nomine Christus potestatem in universas creaturas obtineat. »

L'humanité du Christ, de par son union personnelle au Verbe, comme elle mérite l'adoration, participe à la royauté universelle de Dieu sur toutes créatures. Le Christ, comme homme, a été prédestiné à être Fils de Dieu, non par adoption, mais par nature, tandis que les anges et les hommes ne peuvent être que fils adoptifs.

398 - Parce qu'il a accepté par amour les humiliations de la Passion (Phil. II, 9), « parce qu'il a été obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix, Dieu l'a souverainement élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse, à la gloire de Dieu le Père, que Jésus-Christ est Seigneur. »

Article I - SA ROYAUTE EN GENERAL

Peut-on dire que la Sainte Vierge, surtout depuis l'Assomption et son couronnement au ciel, participe à la royauté universelle de Dieu, en ce sens que, d'une façon subordonnée au Christ, elle est à proprement parler reine de toutes les créatures ?
[399]

Déjà on pourrait l'appeler ainsi au sens impropre du mot, du fait qu'elle est, par ses qualités spirituelles, par sa plénitude de grâce, de gloire et de charité,

supérieure à toutes les autres créatures. On dit, au sens impropre du mot, que le lion est le roi des animaux qui ne sont pas doués de raison, pour signifier seulement sa supériorité sur eux.

On peut dire aussi, au moins au sens large, que Marie est reine de l'univers parce qu'elle est la Mère du Christ-Roi.

Mais ce titre lui convient-il au sens propre en tant qu'elle a reçu l'autorité et la puissance royale ? A-t-elle, au-dessous du Christ et par lui, non seulement une primauté d'honneur sur les saints et les anges, mais un véritable pouvoir de commander aux hommes et aux anges ?

Si l'on examine les divers témoignages de la Tradition exprimés par la prédication universelle, par les Pères, les papes, par la liturgie, et si l'on considère les raisons théologiques invoquées par les Docteurs, on doit répondre affirmativement.

Les Pères d'Orient et d'Occident ont très souvent appelé Marie *Domina*, *Regina*, *Regina nostrae salutis*, en particulier, en Orient, saint Ephrem [400], saint Germain de Constantinople [401], saint André de Crète [402], saint Jean Damascène [403] ; en Occident, saint Pierre Chrysologue [404], le vénérable Bède [405], saint Anselme [406], saint Pierre Damien [407], saint Bernard [408].

Ensuite, ces titres reviennent fréquemment chez tous les théologiens, chez saint Albert le Grand [409], saint Bonaventure, saint Thomas [410], Gerson, saint Bernardin de Sienne, Denys le Chartreux, saint Pierre Canisius, Suarez, le Bx Grignon de Montfort, saint Alphonse.

Les souverains pontifes ont toujours employé les mêmes expressions [411].

La liturgie romaine et les liturgies orientales proclament aussi Marie reine des cieux, reine des anges, reine du monde, reine de tous les saints. Parmi les mystères du Rosaire, communément récités dans l'Eglise depuis le XIII^e siècle, le dernier de tous est celui du couronnement de Marie au ciel, qui a été représenté par une des plus belles fresques du Bx Angelico de Fiesole.

Enfin, les raisons théologiques invoquées par les théologiens pour montrer que la royauté universelle lui convient au sens propre du mot sont vraiment probantes. Elles se réduisent aux trois suivantes.

Jésus-Christ homme, en tant que sa personnalité est divine, est, par l'union hypostatique, roi de l'univers. Or Marie, comme Mère de Dieu fait homme, appartient à l'ordre d'union hypostatique et participe à la dignité de son Fils, car la personne de celui-ci est le terme même de la maternité divine. Elle participe donc connaturellement, en sa

qualité de Mère de Dieu, à sa royauté universelle [412]. Et, par gratitude, le Christ se devait à lui-même de reconnaître cette prérogative à celle qui lui avait donné sa nature humaine.

De plus, Jésus-Christ est roi de l'univers par sa plénitude de grâce et par sa victoire au Calvaire sur le démon et sur le péché, victoire de son humilité et de son obéissance jusqu'à la mort de la croix, à cause de laquelle « Dieu l'a souverainement élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse, à la gloire de Dieu le Père, que Jésus-Christ est Seigneur[413] ». Or Marie, au Calvaire surtout, en s'unissant aux souffrances et aux humiliations du Verbe fait chair, a été associée aussi intimement que possible à sa victoire sur le démon et sur le péché, puis à celle sur la mort. Elle est donc associée aussi véritablement à sa royauté universelle.

On arrive à la même conclusion si l'on considère la très étroite relation qui unit la Sainte Vierge avec Dieu le Père dont elle est la première fille adoptive, la plus élevée en grâce, et avec le Saint-Esprit, puisque c'est par son opération qu'elle a conçu le Verbe fait chair.

On a objecté : la mère d'un roi, appelée souvent reine mère, n'est pas de ce fait reine au sens propre, elle n'a pas de ce fait l'autorité royale ; de même la Mère du Christ roi ne participe pas par là même à proprement parler à sa royauté.

Nous avons vu plus haut la réponse qui a été donnée à cette objection : il n'y a pas parité, car la mère d'un roi a été seulement la mère d'un enfant qui ensuite est devenu roi, tandis que Marie est Mère de Dieu fait homme qui, dès l'instant de sa conception, est, par l'union hypostatique et la plénitude de grâce, roi de l'univers. De plus, Marie a été associée aussi intimement que possible à sa victoire sur le démon, et le péché, à raison de laquelle il a cette royauté universelle par droit de conquête, bien qu'il l'eût déjà par droit d'héritage comme Fils de Dieu. Elle est donc associée aussi à sa royauté universelle au sens propre, quoique d'une façon subordonnée à lui.

De nombreuses conséquences dérivent de cette vérité. De même que Jésus est roi universel, non seulement parce qu'il a le pouvoir d'établir et de promulguer la loi nouvelle, de proposer la doctrine révélée, de juger les vivants et les morts, mais encore le pouvoir de donner la grâce sanctifiante qu'il nous a méritée, la foi, l'espérance, la charité, les autres vertus, pour observer la loi divine [414], Marie participe à sa royauté universelle en tant

surtout que, d'une façon intérieure et cachée, elle nous dispense toutes les grâces que nous recevons et qu'elle nous a méritées en union avec son Fils; elle y participe aussi extérieurement en tant qu'elle a donné autrefois l'exemple de toutes les vertus, qu'elle a contribué à éclairer par ses paroles les Apôtres et qu'elle continue à nous éclairer lorsque, par exemple, elle se manifeste extérieurement en des sanctuaires comme celui de Lourdes, de la Salette, de Fatima et d'autres lieux. Mais les théologiens notent qu'elle ne paraît pas participer spécialement au pouvoir judiciaire qui inflige la peine due au péché, car la Tradition n'appelle pas Marie reine de justice, mais « reine de miséricorde », ce qui lui convient en qualité de médiatrice de toutes les grâces [415]. Jésus paraît s'être réservé le règne de justice [416], qui lui convient comme « juge des vivants et des morts » (Act. Ap., X,42) [417].

Marie a un droit radical à cette royauté universelle depuis qu'elle est devenue Mère de Dieu, mais, selon les dispositions de la Providence, elle devait aussi la mériter en s'unissant au sacrifice de son Fils, et elle ne l'exerce pleinement que depuis qu'elle a été élevée et couronnée au ciel comme reine de toute la création.

C'est un royaume plus spirituel et surnaturel que temporel et naturel, bien qu'il s'étende

secondairement aux choses temporelles considérées dans leur rapport avec la sanctification et le salut.

Cette royauté s'exerce sur terre, par la distribution de toutes les grâces que nous recevons, par les interventions de Marie dans les sanctuaires où elle multiplie ses bienfaits. Elle s'exerce au ciel à l'égard des bienheureux dont la gloire essentielle dépend des mérites du Sauveur et de ceux de sa sainte Mère. Leur gloire accidentelle et celle des anges augmente aussi par les lumières qu'elle leur communique, par la joie qu'ils ont de sa présence, par tout ce qu'elle fait pour le salut des âmes. Aux anges et aux saints elle manifeste les volontés du Christ pour l'extension de son règne.

Cette royauté de Marie s'exerce, nous l'avons dit, sur le purgatoire en ce sens qu'elle porte les fidèles de la terre à prier pour les âmes retenues dans ce lieu de souffrance ; elle nous inspire de faire célébrer des messes pour elles ; elle présente aussi à Dieu nos suffrages, ce qui augmente leur valeur. Elle applique encore au nom du Seigneur à ces âmes qui souffrent le fruit des mérites et des satisfactions du Christ et celui de ses propres mérites et satisfactions.

Enfin cette royauté de la Sainte Vierge s'exerce à l'égard des démons, qui sont obligés de reconnaître

en tremblant sa puissance, car elle peut écarter les tentations qu'ils provoquent, faire éviter leurs pièges, repousser leurs attaques ; « ils souffrent plus, dit le Bx Grignon de Montfort, d'être vaincus par l'humilité de Marie que d'être immédiatement écrasés par la toute-puissance divine ». Son règne de miséricorde s'étend aussi, nous l'avons vu plus haut, en enfer, en ce sens que les damnés sont punis moins qu'ils ne le méritent [418], et que certains jours, comme peut-être celui de l'Assomption, leurs souffrances sont adoucies ou moins pénibles à supporter.

Ce dernier point montre que la royauté de Marie est vraiment universelle, car il n'est pas d'endroit où elle ne s'exerce en quelque manière.

399 - Cf. DE GRUYTER, *De B. Maria Regina*, Buscoduci. 1934; GARÉNAUX, *La Royauté de Marie*, Paris, 1935; M. J. NICOLAS, *La Vierge reine*, in *Revue Thomiste*, 1939; B: H. MERKELBACH, *Mariologie*, 1939, p. 382.

400 - Opera, III, gr. 534, 536, 545, 548; syr., p. 415.

401 - Hom. I et II in Praes., Ia et Ia in Dorm.

402 - Hom. I et II in Dorm.

403 - Hom. I et III in Dorm.

404 - Serm. 142.

405 - In Luc, I.

406 - Or. 52

407 - In Ann. B. M. V.; Serm. 44.

408 - Serm. in Ass. et Dom. infra Oct. Ass.

409 - Mariale, q. 43, § 2 : « Virgo assumpta est in salutis auxilium et in regni consortium... habet coronam regni triumphantis et militantis Ecclesiae, unde... est regina et domina angelorum..., imperatrix totius mundi...; in ipsa est plenitudo potestatis coelestis perpetuo ex auctoritate ordinaria..., legitima dominandi potestas ad ligandum et solvendum per imperium...; totam habet B. Virgo potestatem in coelo, in purgatorio et in inferno... Ad eodem dominio et regno a quo Filius accepit nomen regis, et ipsa regina.. B. Virgo vere et jure et proprie est domina omnium quae sunt in misericordia Dei, ergo proprie est regina misericordiae. ipsa enim ejusdem regni regina est cujus ipse est rex » Cf *ibid.*, q 158, 162, 165.

410 - In exposit. Salutationis angelicae

411 - Grégoire II, dans sa lettre à saint Germain de Const., lue au deuxième Concile de Nicée (787), appelle Marie Domina omnium; et le Concile approuve les statues faites en l'honneur de Notre-Dame Léon XIII, dans ses encycliques, emploie fréquemment les termes de regina et domina universorum (enc. Jucunda semper, enc Fidentem, enc. Magnae Dei Matris, enc. Adjutricem populi). - De même pie X, enc. Ad diem illum « Maria adstat regina a dextris ejus. »

412 - Cf MERKELBACH, *op. cit.*, p. 385.

413 - Phil., II, 9. Il est dit aussi aux Colossiens, II, 15 : « Il a dépouillé les principautés et les puissances, et les a livrées hardiment en spectacle, en triomphant d'elles par la croix. »

414 - Pie XI, enc. Quas primas, 11 déc. 1925 (Denz., 2194) dit que par là Jésus est roi des intelligences, des cœurs, des volontés, d'autant que la loi nouvelle n'est pas d'abord une loi écrite, mais une loi imprimée dans les âmes par la grâce elle-même. Cf. saint Thomas, Ia IIae, q. 106, a. 1.

415 - Cf. saint Albert le Grand, Mariale, q. 43; § 2.

416 - Jean, V, 22, 27 : « Le père a donné au Fils le jugement tout entier, le pouvoir de juger. »

417 - Cf saint Thomas, IIIa, q. 59, a. 1.

418 - Cf. saint Thomas, Ia, q. 21, a. 4, ad 1. : « In damnatione reprobatorum apparet misericordia, non quidem

totaliter relaxans, sed aliquantulum allavians, dum (Deus) punit citra condignum. » Et cette intervention de la miséricorde divine n'est pas indépendante des mérites du Christ et de ceux de Marie, qu'elle a suscités autrefois.

Article II - LES ASPECTS PARTICULIERS DE LA ROYAUTE DE MARIE

Cette doctrine de la royauté universelle de la Mère de Dieu se concrétise davantage si l'on considère ses divers aspects exprimés dans les litanies de Lorette : « Reine des anges, des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges, de tous les saints, reine de la paix. »

Reine des anges

Elle l'est, parce que sa mission est supérieure à la leur ; elle est Mère de Dieu, dont les anges ne sont que les serviteurs. Elle se trouve autant élevée au-dessus d'eux qu'il y a de différence entre le nom de mère et celui de serviteur. Elle seule avec Dieu le Père peut dire à Jésus-Christ : « Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré. »

Elle est ensuite supérieure aux anges par sa plénitude de grâce et de gloire, qui dépasse celle de tous les anges réunis. Elle les surpasse en pureté, car elle l'a reçue non seulement pour elle, mais pour la communiquer aux autres. Elle a été plus parfaite et plus prompte dans l'obéissance aux commandements de Dieu, et en suivant ses

conseils. En coopérant à la rédemption de l'humanité, en union avec Notre-Seigneur, elle a mérité d'un mérite de convenance aux anges eux-mêmes les grâces accidentelles par lesquelles ils nous aident dans la voie du salut et la joie qu'ils éprouvent d'y prendre part. Cela est certain ; si l'on se rappelle que Marie a mérité de congruo tout ce que le Christ a mérité de condigno.

Comme le dit Justin de Miéchow [419], si les anges ont servi Notre-Seigneur, combien plus Marie, qui le conçut, l'enfanta, le nourrit dans ses bras, l'emporta en Egypte pour le préserver de la fureur d'Hérode.

De plus, les anges n'ont chacun que la garde d'un homme ou d'une communauté, tandis que Marie est la céleste gardienne de tout le genre humain et de chacun de nous en particulier.

Si les anges sont les messagers de Dieu, ce privilège appartient à Marie d'une façon bien supérieure, puisqu'elle nous a porté, non seulement une parole créée, expression de la pensée divine, mais la parole incréée qui est le Verbe fait chair.

Les archanges sont préposés à la garde de telle ou telle cité, la Sainte Vierge protège toutes les cités et toutes les églises qui s'y trouvent. Beaucoup de villes se sont mises sous son patronage.

Les principautés sont à la tête des provinces, Marie prend sous sa protection l'Eglise universelle.

Les « puissances » repoussent les démons ; Marie a écrasé la tête du serpent infernal ; elle est terrible aux démons par la profondeur de son humilité et l'ardeur de sa charité.

Les « vertus » opèrent des miracles, comme, instruments du Très-Haut, mais le plus grand miracle a été celui de concevoir le Verbe de Dieu incarné pour notre salut.

Les dominations commandent les anges inférieurs ; Marie commande à tous les chœurs célestes.

Les trônes sont des esprits dans lesquels Dieu habite d'une manière plus intime ; Marie, qui a donné naissance à Notre-Seigneur, est le siège de la Sagesse et la Sainte Trinité habite en elle d'une façon bien plus intime que dans les anges les plus élevés, c'est-à-dire selon le degré de grâce consommée qu'elle a reçu.

Les chérubins brillent par l'éclat de la science ; mais la Sainte Vierge a pénétré davantage les mystères divins, elle possède la lumière de gloire et la vision béatifique à un degré bien supérieur au plus parfait des chérubins. De plus, elle a porté en son sein « celui en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu ». Elle s'est entretenue familièrement avec lui, pendant plus de

trente ans ici-bas, et au ciel elle est plus près de lui que personne.

Les séraphins brûlent des feux du saint amour ; mais la vive flamme de la charité est beaucoup plus ardente dans le cœur de Marie. Elle aime Dieu plus que toutes les créatures ensemble, car elle l'aime non seulement comme son Créateur et Père, mais encore comme son enfant, comme son Fils chéri et légitimement adoré.

Elle est donc vraiment Reine des anges ; ils la servent avec fidélité, l'entourent de vénération, admirent sa tendre sollicitude à garder chacun de nous, à veiller sur les royaumes, sur l'Eglise universelle ; les séraphins admirent l'ardeur de son amour, son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ainsi parle Justin de Miéchow que nous venons de résumer.

419 - Collationes in litanias B. Mariae Virginis, circa invocationem : Regina angelorum, ora pro nobis.

Reine des patriarches

D'après tout ce qui précède, on ne saurait évidemment douter de la supériorité de Marie sur Adam innocent, Elle a reçu la grâce à un degré bien plus élevé, et elle eut de même les principaux effets de la justice originelle : la parfaite subordination de la sensibilité aux facultés supérieures, intelligence et volonté, comme la

subordination constante de celles-ci à Dieu aimé par-dessus tout. La charité de Marie, dès le premier instant de sa conception, dépassait de beaucoup celle d'Adam innocent, et elle avait reçu en outre, quoique dans une chair passible et mortelle, le privilège d'éviter tout péché, si léger soit-il.

Son intimité avec Dieu dépassait beaucoup aussi celle qu'ont eue Abel, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph. L'acte le plus héroïque d'Abraham fut celui par lequel il s'apprêta à immoler son fils Isaac, qui était le fils de la promesse. Avec un mérite beaucoup plus grand, Marie offrit son Fils qui lui était incomparablement plus cher que sa propre vie, et un ange du ciel ne vint pas, comme pour Isaac, empêcher l'immolation sanglante de Jésus sur la croix.

Marie au milieu des patriarches brille donc comme un astre sans égal par son titre de Mère de Dieu, par l'élévation de sa charité et l'héroïcité de toutes ses vertus.

Reine des prophètes

La prophétie au sens propre est le don de connaître certainement et de prédire l'avenir par inspiration divine. Ce don fut accordé à Abraham, à Moïse, à David, à Elie, à Elisée, aux grands prophètes, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel, et aux douze petits prophètes. Dans le Nouveau Testament, saint Jean

et saint Paul furent à la fois prophètes et apôtres. Ce don de prédire l'avenir n'a pas été le seul partage des hommes, l'Écriture le reconnaît à Marie, sœur de Moïse, à Déborah, à Anne, mère de Samuel, à Elisabeth, mère de saint Jean-Baptiste.

Marie est reine des prophètes, car non seulement elle a prédit elle-même l'avenir lorsqu'elle chanta dans le Magnificat, « Toutes les nations m'appelleront bienheureuse », mais les prophètes qui ont annoncé le mystère de l'Incarnation ont parlé d'elle : celui que les prophètes ont annoncé, elle a eu l'honneur de le concevoir, de le porter dans son sein, de le nourrir, de le serrer sur son cœur, d'habiter longtemps avec lui, d'entendre ses paroles sur les mystères du royaume de Dieu, paroles dont elle a reçu l'intelligence plus que les disciples d'Emmaüs, et les apôtres eux-mêmes.

Elle a eu le don de prophétie à son degré le plus élevé après Jésus, et en même temps l'intelligence parfaite de la plénitude de la révélation que Notre-Seigneur est venu apporter au monde.

Reine des apôtres

Il s'agit des douze apôtres choisis par le Sauveur pour prêcher l'Évangile et fonder l'Église naissante. Comment Marie est-elle appelée leur reine ?

La dignité de Mère de Dieu, étant par son terme d'ordre hypostatique, dépasse celle des apôtres.

L'apostolat est un ministère [420]. Or, selon la remarque de saint Albert le Grand, la Sainte Vierge n'est pas seulement ministre de Dieu, mais, en sa qualité de Mère du Sauveur, elle lui est plus intimement associée [421].

De plus, après l'Ascension, les apôtres avaient encore besoin de direction, de conseils, de secours, et personne ne pouvait mieux les leur prodiguer que Marie. Elle les a consolés dans la tristesse immense qu'ils éprouvèrent après le départ de Notre-Seigneur pour le ciel, quand ils se sentirent seuls et impuissants pour travailler à l'évangélisation du monde païen, au milieu de difficultés insurmontables, avec la perspective des persécutions annoncées. Jésus leur avait laissé sa Mère pour les fortifier. Elle fut pour eux, a-t-on dit, comme un second Paraclet, un Paraclet visible, une médiatrice assurée ; elle fut leur étoile au milieu de la tempête. Elle remplit les devoirs d'une Mère à leur égard. Nul d'entre eux ne devait la quitter sans avoir été éclairé, consolé, sans être devenu meilleur et plus fort.

Par son exemple à supporter les calomnies, par son expérience des choses divines, elle dut les soutenir contre les injures, les moqueries, les persécutions, leur obtenir par ses prières la grâce de la persévérance jusqu'au martyre.

Personne n'était plus miséricordieux qu'elle, plus fort dans les épreuves, plus humble, plus pieux, plus charitable.

Enfin personne mieux qu'elle ne pouvait leur parler de la conception virginale du Christ, de sa naissance, de son enfance, de sa vie cachée à Nazareth, et de ce qui s'était passé en la sainte âme du Sauveur sur la croix. C'est ce qui fait dire à saint Ambroise [422] : « Il n'est pas extraordinaire que saint Jean ait parlé du mystère de l'Incarnation mieux que les autres ; il se trouvait à la source même des secrets célestes [423]. » C'est dans l'intimité de la Mère de Dieu qu'il vécut de ce qu'il rapporte dans le quatrième évangile.

420 - Cor., IV, 1 : « Ainsi, qu'on nous regarde comme des ministres du Christ et des dispensateurs des mystères de Dieu. » - II Cor., III, 6. : « C'est lui qui nous a rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'esprit; car la lettre tue, mais, l'esprit vivifie. »

421 - Mariale, q. 42 : « Beata Virgo Maria non est assumpta in ministerium a Domino, sed in consortium et in adiutorium, secundum illud : Faciamus ei adiutorium simile sibi. »

422 - Livre de l'institution des vierges, ch. IX

423 - Ces remarques sont encore l'abrégé de ce que dit Justin de Miéchow dans ses Collationes in litanias B. M. V.

Reine des martyrs

Ce titre a été donné à Marie par saint Ephrem, saint Jérôme, saint Ildéfonse, saint Anselme, saint Bernard. Il s'agit du martyre du cœur prédit par le

vieillard Siméon : « Un glaive de douleur transpercera votre âme » (Luc, III, 35).

Sa douleur fut proportionnée à son amour pour son Fils lorsqu'on l'appelait séducteur du peuple, violateur de la loi, possédé du démon, lorsqu'on lui préférait Barabbas, lorsqu'elle le vit cloué sur la croix, torturé par la couronne d'épines, par la soif, par toutes les angoisses de son âme de prêtre et de victime.

Tous les coups que recevait son Fils flagellé et crucifié, elle les recevait elle-même, car elle ne faisait qu'un avec lui par la profondeur de son amour pour lui. Comme le dit Bossuet, « une seule croix suffit ainsi pour qu'ils fussent martyrs l'un et l'autre ». Ils n'offraient qu'un seul et même sacrifice, et comme elle aimait son Fils plus qu'elle-même, elle souffrit plus que si elle avait été tourmentée elle-même par les bourreaux.

Elle supporta ce martyre pour confesser la foi au mystère de l'Incarnation rédemptrice, et en elle, en ce moment, la foi de l'Eglise resta ferme, vive, ardente et pénétrante plus que dans tous les martyrs.

Il faut ajouter que la cause de ses souffrances fut celle même de la Passion de son Fils, l'accumulation des crimes de l'humanité et l'ingratitude des

hommes qui rendrait ces souffrances en partie inutiles.

Il ne faut pas oublier non plus qu'elle souffrit depuis la conception du Sauveur, plus encore depuis la prophétie du vieillard Siméon, ensuite d'une façon plus vive en voyant pendant la vie publique de Jésus l'opposition croissante des pharisiens, et jusqu'au paroxysme durant la Passion et au pied de la Croix.

Alors quoiqu'elle fût remplie d'une immense douleur, son zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes lui donna une sainte joie de voir son Fils consommer son œuvre rédemptrice par le plus parfait des holocaustes.

Enfin elle assiste les martyrs dans leur supplice : si on l'appelle Notre Dame de la bonne mort parce qu'elle veille près des mourants qui l'invoquent, à plus forte raison assiste-t-elle ceux qui meurent pour confesser leur foi au Christ rédempteur.

Reine des confesseurs - Marie et les prêtres

Elle est reine de tous ceux qui confessent la foi au Christ, parce qu'elle l'a confessée elle-même plus que personne depuis l'Annonciation jusqu'à la mort de Jésus et ensuite jusqu'à l'Assomption.

Mais il convient de parler ici surtout de ce qu'elle est à l'égard des prêtres du Christ. Le prêtre, pour représenter vraiment Notre-Seigneur qu'il doit

rendre présent sur l'autel et offrir sacramentellement à la messe, doit s'unir de plus en plus à ses sentiments, à l'oblation toujours vivante au cœur de Jésus, « qui ne cesse d'intercéder pour nous ». De plus le prêtre doit par les divers sacrements distribuer la grâce qui est le fruit des mérites du Christ et de ceux de sa sainte Mère.

Aussi Marie a-t-elle un zèle particulier pour la sanctification des prêtres. Elle voit en eux la participation du sacerdoce de son Fils et elle veille très spécialement sur leur âme pour qu'ils fassent fructifier la grâce de leur ordination, pour qu'ils deviennent une vivante image du Sauveur.

Elle les garde contre les périls qui les entourent, elle les relève avec une grande bonté s'ils viennent à défaillir. Elle les aime comme des fils de prédilection, ainsi qu'elle a aimé saint Jean qui lui fut confié au Calvaire. Elle attire leur cœur pour l'élever et pour les conduire de plus en plus à l'intimité du Christ, pour qu'un jour ils puissent dire en toute vérité : « Je vis, mais non, ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. »

Elle les assiste surtout à l'autel, pour qu'ils prennent de plus en plus conscience de ce que doit être leur union au Prêtre principal du sacrifice de la messe. Elle est spirituellement présente à cette oblation

sacramentelle, qui perpétue en substance le sacrifice de la croix, et elle distribue les grâces actuelles qui disposent à la faire avec le recueillement voulu et le don généreux de soi, pour que le prêtre ne participe pas seulement au sacerdoce du Sauveur; mais aussi à sa vie de victime, dans la mesure voulue pour lui par la Providence.

Par là elle forme le cœur des prêtres à l'image du Cœur de Jésus [424].

De plus, avec lui, elle suscite les vocations sacerdotales et les cultive, car là où il n'y a pas de prêtres, il n'y a pas de baptême, pas d'absolution, pas de messe, pas de mariage chrétien, ni d'extrême-onction, pas de vie chrétienne, c'est le retour au paganisme.

Le Christ, qui a voulu avoir besoin de Marie pour l'aider dans l'œuvre de la rédemption, a voulu avoir besoin aussi de ses prêtres, et Marie les forme à la sainteté. On le voit particulièrement par la vie de certains saints comme saint Jean l'évangéliste, saint Ephrem, saint Jean Damascène, saint Bernard, saint Dominique, l'apôtre du Rosaire, saint Bernardin de Sienne, saint Alphonse, le Bx de Montfort et beaucoup d'autres.

424 - Le Bx Grignon de Montfort le montre bien dans son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, ch. I, a. 1, fin, et a. 2, début.

Reine des vierges - Marie et les âmes consacrées

Reine des vierges, elle l'est parce qu'elle a eu la virginité au degré le plus éminent, parce qu'elle l'a conservée dans la conception, dans l'enfantement du Sauveur, et toujours ensuite. Dès lors elle fait comprendre aux âmes le prix de la virginité, qui n'est pas seulement, comme la pudeur, une louable inclination de la sensibilité, mais qui est une vertu, c'est-à-dire une force spirituelle [425]. Elle leur montre que la virginité consacrée à Dieu est supérieure à la simple chasteté, parce qu'elle promet à Dieu l'intégrité du corps et la pureté du cœur pour toute la vie ; ce qui fait dire à saint Thomas que la virginité est à la chasteté comme la munificence à la simple libéralité, car elle est un don de soi excellent qui manifeste une parfaite générosité.

Marie préserve les vierges au milieu des dangers, les soutient dans leurs luttes et les conduit, si elles sont fidèles, à une grande intimité avec son Fils.

Quel est son rôle à l'égard des âmes consacrées ? Ces âmes sont appelées par l'Eglise « les épouses du Christ ». Leur parfait modèle est évidemment la Très Sainte Vierge. A son exemple, elles doivent avoir en union avec Notre-Seigneur, une vie de prière et de réparation ou d'immolation pour le monde et les pécheurs. Elles doivent aussi consoler

les affligés, en rappelant ce que dit l'Évangile, que la consolation qu'elles apportent surnaturellement aux membres souffrants du Christ, c'est à lui qu'elles l'apportent, pour lui faire oublier tant d'ingratitude, de froideurs et même de profanations.

Dès lors la vie de ces âmes doit s'attacher à reproduire les vertus de Marie et à continuer dans une mesure son rôle vis-à-vis de Notre-Seigneur et des fidèles.

Si les âmes consacrées savent et veulent suivre cette direction, elles chercheront auprès de Marie, et trouveront en elle tout ce qui sera une compensation magnifique à tous les renoncements et privations, acceptés, d'abord en bloc, et qu'on estime parfois trop durs lorsqu'ils se présentent au jour le jour.

La Sainte Vierge fait entendre enfin aux vierges consacrées à Dieu qu'elles peuvent humblement aspirer à une maternité spirituelle, qui est un reflet de la sienne, à l'égard des enfants abandonnés, des pauvres, des pécheurs, qui ont besoin de trouver l'assistance d'une grande bonté surnaturelle. A cette maternité spirituelle Jésus fait allusion lorsqu'il dit (Matth., XXV, 35) : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez

recueilli ; nu, vous m'avez vêtu ; malade, vous m'avez visité ; en prison, et vous êtes venus à moi.

»

Cette maternité spirituelle s'exerce aussi, dans la vie contemplative et réparatrice, par l'apostolat par la prière et la souffrance, qui féconde celui par la prédication pour la conversion des pécheurs et l'extension du règne du Christ. Cette maternité cachée a ses grandes souffrances, mais la Sainte Vierge inspire comment il faut les offrir et elle en fait entrevoir la fécondité.

Enfin Marie assiste les mères chrétiennes, pour qu'après avoir donné le jour à leurs enfants, elles forment leur âme à la vie de la foi, de la confiance et de l'amour de Dieu, pour qu'elles les ramènent s'ils se sont égarés, comme le fit Monique à l'égard d'Augustin.

Nous voyons ainsi quelle est la royauté universelle de la Mère de Dieu : elle est la reine de tous les saints, par sa mission unique dans le plan divin, par la perfection de la grâce et de la gloire et par celle de ses vertus.

Elle est la reine de tous les saints connus et inconnus, de tous ceux du ciel, canonisés, béatifiés ou non, et de tous ceux qui se sanctifient sur la terre et dont elle connaît la prédestination, les

épreuves, les joies, la persévérance et les fruits qui en seront le couronnement pour l'éternité [426].

425 - Saint Thomas remarque que la vertu de chasteté et celle de virginité sont supérieures à la pudeur, comme la vertu de miséricorde est supérieure à la pitié sensible.

426 - M. l'abbé Duperray, directeur spirituel au Petit Séminaire de Saint Gildas (Charlieu, Loire) a écrit un excellent rapport pour le XI^e Congrès national de recrutement sacerdotal, qui a eu lieu à Lourdes, 1^{er}-4 août 1935 (Imprimerie de la Grotte, Lourdes) : La dévotion à Marie et la culture des vocations. Il y dit, p. 5 : « Le prêtre et le futur prêtre sont plus qu'un simple chrétien, les continuateurs du Christ, d'autres saint Jean appelés à aimer Marie avec une grande tendresse et assurés d'être aimés de la Sainte Vierge comme des disciples bien-aimés. Nos séminaristes, d'une part, ont donc, de par leur vocation, des grâces de choix pour aimer la Sainte Vierge, afin que Marie retrouve dans leurs cœurs les sentiments mêmes de Jésus ; d'autre part, nos séminaristes peuvent être assurés d'une prédilection spéciale de la Sainte Vierge qui veut former en eux d'autres Christ. » L'auteur de cet excellent opuscule montre quelle est l'influence de Marie dans la crise de croissance du séminariste. Il cite les réflexions d'un élève de troisième, séminariste de quinze ans, qui fait voir comment cette crise a été très heureusement traversée avec le secours de notre Mère du ciel. Chaque jour, l'intimité avec Marie apporte des grâces pour arriver au sommet du sacerdoce. A l'ombre de son manteau, le zèle apostolique de demain se développe. - Le même auteur note, p. 10, le bienfait d'une causerie mariale, le soir, avant de s'endormir. « Au lieu d'un examen de conscience, sorte de monologue à la manière des philosophes païens, compte, rendu austère des manquements de la journée, c'est une revue charmante avec notre Maman du ciel, de ce qui a été mal et surtout de ce qui a été bien dans la journée, vraie détente spirituelle. » - Autre remarque non moins juste, p. 12 : « Lorsqu'un de mes dirigés, sentant dans son cœur le besoin de tendresse et d'affection féminine, hésite entre la vocation au mariage et la vocation au sacerdoce, j'essaie de lui faire découvrir la réponse aux

besoins de son cœur dans une vraie dévotion mariale. J'ai la conviction d'avoir, par ce moyen, gagné des vocations. » - p. 14 : « Là comme ailleurs, on ne supprime bien que ce qu'on remplace ; le remède négatif est insuffisant. Le vrai problème est celui du bon placement du cœur (affections surnaturelles, familiales, bonnes amitiés ...). » « N'apercevez-vous pas là encore le secours précieux de l'idéal marial pour donner à notre séminariste ce cachet de discrétion si exquis lorsqu'on le rencontre. » « La vraie pureté, dit le P. de Foucauld, ne consiste pas dans cet état neutre, où l'on n'appartient à personne, mais dans cet état où l'on adhère totalement à Dieu. »

CHAPITRE VI - La vraie dévotion à la Sainte Vierge
Dans ce chapitre nous parlerons : 1° du culte d'hyperdulie dû à la Mère de Dieu ; 2° des formes habituelles de la dévotion mariale, spécialement du Rosaire, comme école de contemplation ; 3° de la consécration à Marie telle que l'explique le Bx Grignon de Montfort ; 4° de l'union intime et mystique avec la Sainte Vierge.

Article I - LE CULTE D'HYPERDULIE ET SES BIENFAITS [427]

Le culte en général est un honneur rendu avec soumission et dépendance à une personne qui nous est supérieure et à cause de son excellence [428]. Qu'il soit seulement intérieur ou en même temps extérieur, le culte diffère donc selon l'excellence même de la personne à laquelle il est dû. A Dieu, à cause de son excellence infinie, de premier principe et souverain maître de toutes choses, est dû le culte suprême de latrie ou d'adoration, acte de la

vertu de religion. Il est dû aussi à l'humanité du Sauveur en tant qu'elle appartient à la personne incarnée du Verbe, et d'une façon relative au crucifix et autres images du Sauveur, en tant qu'ils le représentent.

Aux personnes créées qui ont une certaine excellence est dû un culte appelé de *dulie* ou de respect, qui est l'acte de la vertu de *dulie* subordonnée à celle de religion. C'est ainsi que déjà dans l'ordre naturel le respect est dû aux parents, aux rois, à un chef d'armée, à un maître, à un sage, et dans l'ordre surnaturel la vénération est due aux saints, à cause de l'excellence de leurs vertus dont l'héroïcité est reconnue, et ce culte rendu aux serviteurs de Dieu honore Dieu lui-même qui se manifeste par eux et qui par eux nous attire vers lui [429]. Le Concile de Trente l'affirme contre les protestants qui ont voulu voir de la superstition dans cette vénération pour les saints (cf. Denzinger, nos 941, 952, 984).

De plus on enseigne communément dans l'Eglise qu'à la Très Sainte Vierge est dû un culte d'*hyperdulie* ou de *dulie* suprême, à cause de son éminente dignité de Mère de Dieu (Denzinger, nos 1255 sq., 1316, 1570) [430].

427 - MERKELBACH, *Mariologia*, pp. 392-413. - E. DUBLANCHY, *Dict. Théol. cath.*, art. Marie, col. 2439-2474.

428 - Cf. saint Thomas, IIa IIae, q. 81, a. 1, ad 4, et a. 4; q. 92, a. 2. Le culte est ainsi plus qu'un honneur, c'est un honneur rendu avec soumission par un inférieur à quelqu'un qui lui est supérieur. Dieu honore les saints, mais il n'a pas un culte pour eux, de même le maître à l'égard de ses disciples.

429 - Cf. saint Thomas, IIa IIae, q. 103, a. 4.

430 - Selon J.-B. de Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, Rome, 1911, t. III, pp. 65 sq., 252, et Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2^o édit., 1911, pp. 211 sq., les premières représentations de la Très Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, que l'on retrouve dans les catacombes de Rome, remontent aux II^o, III^o et IV^o siècles. L'institution des fêtes spéciales en l'honneur de Marie paraît remonter au IV^o siècle. A partir de cette époque, saint Epiphane (*Haer.*, 79) parle de ce culte, en réprochant l'erreur des collyridiens qui le transforment en adoration. Saint Grégoire de Naziance en fait mention, *Orat.* XXIV, XI, P. G., t. XXXV, c. 1181, saint Ambroise aussi, *De institutione virgin.*, XIII, 83. P. L., t. XVI, c. 825. On a onze prières à Marie attribuées à saint Ephrem († 378) dans l'édition Assémani. Et dans la suite ce culte apparaît comme général en Orient et en Occident.

Nature et fondement de ce culte

Il y a eu au sujet de ce culte dû à Marie deux déviations absolument contraires l'une à l'autre. Selon le témoignage de saint Epiphane (*Haer.*, 78-79), les collyridiens voulurent rendre à la Sainte Vierge un culte proprement divin et lui offrir des sacrifices. Cette erreur mériterait le nom de Mariolatrie ; elle n'a pas duré.

Par opposition les protestants ont déclaré que le culte d'hyperdulie rendu par les catholiques à la Très Sainte Vierge est une superstition.

Il est facile de répondre que le culte de latrie ou d'adoration ne peut être rendu qu'à Dieu seul ; si l'on adore l'humanité de Jésus c'est parce qu'elle est unie personnellement au Verbe, si l'on rend un culte d'adoration relative au crucifix c'est parce qu'il représente Notre-Seigneur (cf. saint Thomas, IIIa, q. 25, a. 3 et 5). Il est clair, en effet, que le crucifix ou les images du Sauveur n'ont d'autre excellence que de le représenter. Si l'on rendait ce culte d'adoration relative à la Sainte Vierge à cause de son rapport au Verbe fait chair, il serait facilement pris par beaucoup comme une adoration qui s'adresse à Marie à cause de sa propre excellence, et il serait ainsi occasion d'erreur grave et d'idolâtrie, comme le remarque saint Thomas (ibid., a. 3, ad 3).

Le culte qui est dû à la Sainte Vierge est donc un culte de *dulie*. Ce point de doctrine est même de foi, selon le magistère universel de l'Eglise ; d'où la condamnation de trois propositions contraires de Molinos (Denz., 1255 sq., 1316).

De plus, c'est une doctrine commune et certaine qu'on doit à Marie un culte éminent de *dulie*, ou d'*hyperdulie*, qui lui est propre, en tant qu'elle est la Mère de Dieu. C'est l'enseignement traditionnel qui apparaît de plus en plus explicitement dans les écrits de saint Modeste [431] au VII^e siècle, de saint Jean Damascène [432] au VIII^e, puis de saint

Thomas [433], de saint Bonaventure [434], de Scot [435], de Suarez [436], de presque tous les théologiens catholiques [437]. La Sacrée Congrégation des Rites l'a affirmé dans un décret du 1er juin 1884 [438], et la liturgie aussi dans l'office de la Sainte Vierge [439].

On voit par là que le culte d'hyperdulie est dû formellement à Marie pour cette raison qu'elle est la Mère de Dieu, parce que la maternité divine est, par son terme de l'ordre hypostatique, très supérieur à celui de la grâce et de la gloire. Si donc la Sainte Vierge avait seulement reçu la plénitude de grâce et de gloire sans être la Mère de Dieu, en d'autres termes si elle était seulement supérieure aux saints par le degré de gloire consommé, ce culte spécial d'hyperdulie ne lui serait pas dû [440].

Enfin c'est une doctrine plus probable et plus commune que ce culte d'hyperdulie n'est pas seulement un degré supérieur du culte de dulie dû aux saints, mais qu'il en est spécifiquement distinct, comme la maternité divine est par son terme de l'ordre hypostatique, spécifiquement distinct de celui de la grâce et de la gloire [441].

Ce culte d'hyperdulie est rendu à Marie formellement parce qu'elle est la Mère de Dieu, Mère du Sauveur ; mais c'est parce qu'elle a ce titre suprême qu'elle a aussi ceux de Mère de tous les

hommes, de médiatrice universelle et de corédemptrice.

431 - Selon J.-B. de Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, Rome, 1911, t. III, pp. 65 sq., 252, et Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2^o édit., 1911, pp. 211 sq., les premières représentations de la Très Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, que l'on retrouve dans les catacombes de Rome, remontent aux II^e, III^e et IV^e siècles. L'institution des fêtes spéciales en l'honneur de Marie paraît remonter au IV^e siècle. A partir de cette époque, saint Epiphane (*Haer.*, 79) parle de ce culte, en réprouvant l'erreur des collyridiens qui le transforment en adoration. Saint Grégoire de Naziance en fait mention, *Orat.* XXIV, XI, P. G., t. XXXV, c. 1181, saint Ambroise aussi, *De institutione virgin.*, XIII, 83. P. L., t. XVI, c. 825. On a onze prières à Marie attribuées à saint Ephrem († 378) dans l'édition Assémani. Et dans la suite ce culte apparaît comme général en Orient et en Occident.

431 - *Encomium in B. V.*; P. G., t. LXXXVI, c. 3303.

432 - *De fide orth.*, IV, 15; P. G., XCIV, c. 1164, 1168; *De imaginibus*, *orat.* I, 14; P. G., *ibid.*, c. 1214; *In dorm. B. M V.*, *hom.* II; P. G., XCVI, c. 741.

433 - *IIa IIae*, q. 103, a. 4, ad 2 : « *Hyperdulia est potissima species duliae communiter sumptae maxima enim reverentia debetur homini ex afinitate quam habet ad Deum.* » - *Item IIIa*, q. 25, a. 5 : « *Cum beata Virgo sit pura creatura rationalis, non debetur ei adoratio latriae, sed solum veneratio duliae; eminentius tamen, quam coeteris creaturis, in quantum est Mater Dei. Et ideo dicitur quod debetur et non qualiscumque dulia, sed hyperdulia.* »

434 - *In III Sent.*, d 9, a. 1, q: 3 : « *Ex hoc quod Mater Dei est, praelata. est ceteris creaturis, et eam prae ceteris decens est honorari et venerari. Hic autem honor consuevit a magistris hyperdulia vocari.* »

435 - *In III Sent.*, dist. 9, q. un

436 - *In IIIam*, disp. XXII, sect II, n. 4.

437 - Cf. *Dict. Théol.*, art. Marie, cc. 2449-2453.

438 - « Eminentiori veneratione, supra ceteras sanctos colit Ecclesia Reginam et Dominam angelorum, cui in quantum ipsa est Mater Dei... debetur, non qualiscumque dulia, sed hyperdulia.

439 - « Felix namque es, sacra Virgo Maria, et omni laude dignissima, quia ex te ortus est sol Justitiae, Christus Deus noster. »

440 - En cela la grande majorité des théologiens se sépare de Vasquez, qui a soutenu, in IIIam, t. I, disp. C, c. II, que Marie est honorée d'un culte d'hyperdulie principalement à cause de son éminente sainteté. C'est une conséquence de son opinion attribuant à la grâce sanctifiante une dignité supérieure à la maternité divine. C'est ne pas assez considérer que celle-ci est par son terme d'ordre hypostatique. Cf. Dict Théol cath., art Marie, c. 2452 ss.

441 - C'est l'opinion du P. MERKELBACH, op cit., pp. 402, 405. Plusieurs théologiens interprètent dans le même sens ces paroles de saint Thomas, IIa IIae, q. 103, a. 4, ad 2 « Hyperdulia est potissima species duliae communiter sumptae maxima enim reverentia debetur homini ex affinitate, quam habet ad Deum. »

Quels sont les fruits de ce culte ?

Il attire sur ceux qui le rendent à la Mère de Dieu une plus grande bienveillance de sa part, il les porte à imiter ses vertus ; il les conduit ainsi efficacement au salut, car Marie peut obtenir à ceux qui l'implorent fidèlement la grâce de la persévérance finale. C'est pourquoi la vraie dévotion à la Sainte Vierge est comptée communément parmi les signes de la prédestination. Bien qu'elle ne donne pas une certitude absolue et infaillible d'être sauvé (ce que réprovoque le Concile de Trente, Denz., n° 805), elle

nous donne le ferme espoir d'obtenir le salut. Cette ferme espérance repose sur la grande puissance d'intercession de Marie et sur sa grande bienveillance pour ceux qui l'invoquent [442]. En ce sens saint Alphonse affirme (*Gloires de Marie*, Ire p., c. VIII), qu'il est moralement impossible que ceux-là se perdent qui, avec le désir de s'amender, sont fidèles à honorer la Mère de Dieu et à se recommander à sa protection. S'il n'y avait seulement que velléité de rompre avec le péché, il n'y aurait pas encore un signe probable de prédestination. Mais si les pécheurs s'efforcent de sortir du péché, où ils sont encore, et s'ils cherchent pour cela l'aide de Marie, elle ne manquera pas de les secourir et de les ramener en grâce avec Dieu. Ainsi parle avec saint Alphonse (*ibid.*, Ire p., c. I, 4) la généralité des théologiens plus récents [443].

D'une manière générale, dans l'Eglise, ce culte rendu à Marie confirme les fondements de la foi, du fait qu'il dérive de la foi à l'Incarnation rédemptrice ; il écarte par là les hérésies ; aussi est-il dit de Marie : « *Cunctas haereses interemisti in mundo.* » Il porte à la sainteté par l'imitation des vertus de la Sainte Vierge, et il glorifie Notre-Seigneur en honorant sa Mère.

442 - Dict. Théol. cath , art Marie, c 2458

443 - Cf. TEPRIEN, op cit. t. IV, pp. 291 sq.

Objections

Des rationalistes ont objecté que la première origine du culte religieux envers Marie paraît devoir être attribuée à l'influence des conceptions semi-païennes apportées dans l'Eglise par les conversions en masse opérées au IV^e siècle.

Cette théorie était déjà mentionnée et combattue par saint Pierre Canisius, *De Maria Deipara virgine*. l. V, c. XV, Lyon, 1584, pp. 519 sq. Elle a été examinée récemment dans le *Dict. apologétique*, art. Mariolâtrie, col. 319 sq., *Dict. théol. cath.*, art. Marie, col. 2445 ss. par le P. Merkelbach, *op. cit.*, pp. 408 ss., et les auteurs, par lui cités, *ibid.*

Bien certainement au point de vue dogmatique le culte de la Sainte Vierge n'est pas venu au IV^e siècle du paganisme, mais il est fondé sur l'excellence même du Christ. Au moins, dès le II^e siècle en Occident les paroles *natus ex Maria Virgine* sont insérées dans le symbole qui est expliqué au catéchumène. Dès l'époque de saint Justin, saint Irénée, Tertullien, Marie, Mère du Sauveur, est appelée la nouvelle Eve, la Mère spirituelle des chrétiens. Ce culte est né spontanément chez les fidèles à raison de leur foi au mystère de l'Incarnation rédemptrice [444].

Au point de vue historique il faut ajouter que la première représentation de la Vierge tenant l'Enfant

Jésus sur sa poitrine que l'on trouve à Rome au cimetière de Priscille, ainsi qu'une peinture de l'Annonciation au même endroit, selon les juges les plus compétents, remontent au II^e siècle ; d'autres sont du III^e, avant les conversions en masse des païens opérées au IV^e [445].

De plus le culte de Marie est tout différent de celui d'Isis en Egypte, d'Artémis à Ephèse, d'Istar en Babylonie ; ces déesses représentaient en effet la vie et la fécondité naturelle de la terre, et à leur culte se mêlaient des rites et pratiques immorales, non pas l'amour de la chasteté et de la virginité.

En outre, les païens considéraient l'objet de ces cultes comme des déesses, tandis que Marie a toujours été regardée comme une pure créature qui a donné au Verbe fait chair sa nature humaine.

S'il y a quelques analogies elles sont purement extérieures du fait que tout culte vrai ou faux a quelque conformité avec certaines aspirations du cœur et s'exprime par des images ; mais il n'y a pas pour cela imitation. Enfin toute l'Eglise étant opposée à la religion païenne n'a pu lui faire un tel emprunt.

L'objection des protestants, selon laquelle le culte de Marie nuit au culte divin n'est pas plus fondée. L'Eglise catholique maintient en effet que le culte de latrie ou d'adoration ne peut être rendu qu'à

Dieu seul, et la dévotion à la Sainte Vierge, loin de s'opposer au culte divin, le favorise, car elle reconnaît que Dieu est l'auteur de tous les dons que nous vénérons en Marie ; l'honneur rendu à la Mère remonte à son Fils et la Médiatrice universelle nous fait mieux connaître que Dieu est l'auteur de toutes les grâces.

L'expérience montre du reste que la foi en la divinité du Christ se conserve chez les catholiques qui ont le culte de Marie, tandis qu'elle dépérit chez les protestants. Tous les saints enfin ont uni le culte de Notre-Seigneur et celui de sa Mère.

La dévotion à Marie, étant plus sensible, est chez certaines personnes plus intense que celle envers Dieu, mais le culte divin lui est supérieur, puisque Dieu est aimé par-dessus tout d'un amour d'estime, qui tend à devenir plus intense et qui le devient au fur et à mesure que l'âme vit davantage d'une vie spirituelle plus dégagée des sens.

La confiance en Marie, Mère de Miséricorde, et en la puissance de son intercession, loin de diminuer la confiance en Dieu, l'augmente. Si la confiance que les pèlerins d'Ars avaient dans le Curé d'Ars, au lieu de diminuer leur confiance en Dieu, l'augmentait, à plus forte raison celle que les fidèles ont en Marie. Ces objections n'ont donc absolument aucun fondement.

Le culte d'hyperdulie repose au contraire sur la foi en la divinité du Christ, laquelle s'exprime dans le titre le plus glorieux de Marie, celui de Mère de Dieu.

Ce serait un manque d'humilité, comme le dit le Bx de Montfort, de négliger les médiateurs que Dieu nous a donnés à cause de notre faiblesse. Bien loin de nuire à notre intimité avec Dieu, ils nous y disposent. Comme Jésus ne fait rien dans les âmes que pour les conduire à son Père, Marie n'exerce son influence sur les intelligences et les cœurs que pour les conduire à l'intimité de son Fils. Dieu a voulu se servir d'elle constamment pour la sanctification des âmes.

444 - Il faut même dire avec le P. Hugon, *Tract. dogmatici*, 1926, t. II, p. 791, que ce culte de Marie est préparé par la salutation de l'ange au jour de l'Annonciation : Ave, gratia plena; par la salutation d'Élisabeth qui dit à Marie sous l'inspiration du Saint-Esprit : « Vous êtes bénie entre les femmes » (Luc, II, 42), paroles qui se retrouvent dans la salutation angélique récitée par tous les fidèles. De plus, il est dit (Luc, II, 51) de Jésus enfant qu'il lui était « soumis »; c'est dire que Notre-Seigneur lui-même nous a donné l'exemple de l'obéissance et du respect à l'égard de sa Mère.

445 - Cf. MARUCCHI, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2e éd., Rome, 1906, pp. 323 sq., 329.

Article II - LE ROSAIRE

Ecole de contemplation

Parmi les formes habituelles de la dévotion mariale, comme le sont l'Angelus, l'office de la Sainte

Vierge, le Rosaire, nous parlerons spécialement de ce dernier, en tant qu'il nous dispose et nous conduit à la contemplation des grands mystères du salut.

C'est, après le sacrifice de la messe, une des plus belles prières et des plus efficaces, à condition de la bien entendre et d'en vivre véritablement.

Il arrive souvent que le chapelet, qui est un reste amoindri du Rosaire, devient une prière machinale, pendant laquelle l'esprit, n'étant pas assez occupé des choses divines, est la proie des distractions ; prière parfois précipitée et sans âme, ou par laquelle on demande les biens temporels sans voir assez leur rapport avec les biens spirituels, la sanctification et le salut.

Alors, en entendant réciter ainsi d'une façon trop mécanique et négligente le chapelet, on se demande : que reste-t-il en cette prière ainsi faite de l'enseignement contenu dans les grandes et nombreuses encycliques de Léon XIII sur le Rosaire, encycliques que rappelait Pie XI dans une de ses dernières lettres apostoliques avant de mourir.

On peut sans doute faire déjà une bonne prière, en pensant confusément à la bonté de Dieu et à la grâce demandée, mais pour rendre au chapelet son âme et sa vie, il faut se rappeler qu'il n'est qu'une

des trois parties du Rosaire, et qu'il doit s'accompagner de la méditation, facile du reste, des mystères joyeux, douloureux et glorieux, qui nous rappellent toute la vie de Notre-Seigneur, celle de sa sainte Mère et leur élévation au ciel.

Les trois grands mystères du salut

Les quinze mystères du Rosaire, ainsi divisés en trois groupes ne sont autre chose que les divers aspects des trois grands mystères du salut : celui de l'Incarnation, celui de la Rédemption et celui de la vie éternelle.

Le mystère de l'Incarnation nous est rappelé par les joies de l'Annonciation, de la Visitation, de la Nativité de Jésus, par sa présentation au temple et son recouvrement parmi les docteurs de la synagogue.

Le mystère de la Rédemption nous est rapporté par les divers moments de la Passion : l'agonie au jardin des Oliviers, la flagellation, le couronnement d'épines, le portement de la croix, le crucifiement.

Le mystère de la vie éternelle nous est redit par la résurrection, l'ascension, la pentecôte, l'assomption de Marie et son couronnement au ciel.

C'est tout le Credo qui passe sous nos yeux, non pas d'une façon abstraite, par des formules dogmatiques, mais d'une façon concrète par la vie du Christ, qui descend vers nous et remonte vers

son Père pour nous conduire à lui. C'est tout le dogme chrétien dans son élévation et sa splendeur, pour que nous puissions ainsi tous les jours le pénétrer, le savourer et en nourrir notre âme.

Par là, le Rosaire est une école de contemplation, car il nous élève peu à peu au-dessus de la prière vocale et de la méditation raisonnée ou discursive. Les anciens théologiens ont comparé ce mouvement de contemplation au mouvement en spirale [446] que décrivent certains oiseaux comme l'hirondelle pour s'élever très haut. Ce mouvement en spirale est aussi comme un chemin qui serpente pour faire sans fatigue l'ascension d'une montagne. Les mystères joyeux de l'enfance du Sauveur conduisent à sa Passion et sa Passion au ciel.

C'est donc une prière très élevée, si on l'entend bien, puisqu'elle remet tout le dogme sous nos yeux de façon accessible à tous.

Elle est aussi très pratique, parce qu'elle nous rappelle toute la morale et la spiritualité chrétienne vues d'en haut par l'imitation de Jésus rédempteur et de Marie médiatrice, qui sont nos grands modèles.

Ces mystères doivent en effet se reproduire en notre vie dans une certaine mesure voulue pour chacun de nous par la divine Providence. Chacun

d'eux nous rappelle une vertu, surtout l'humilité, la confiance, la patience et la charité.

On peut dire même qu'il y a trois moments dans notre voyage vers Dieu : on entrevoit d'abord la fin dernière, d'où le désir du salut et la joie qui accompagne ce désir ; c'est ce que nous rappellent les mystères joyeux, la bonne nouvelle de l'Incarnation du Fils de Dieu qui nous ouvre la voie du salut.

On doit prendre ensuite les moyens souvent douloureux pour la délivrance du péché et la conquête du ciel. C'est ce que nous redisent les mystères douloureux.

On se repose enfin dans la fin dernière conquise, dans l'éternelle vie, dont celle-ci doit être le prélude. C'est ce que nous font prévoir les mystères glorieux.

Le Rosaire est ainsi très pratique, car il vient nous prendre au milieu de nos joies trop humaines, parfois dangereuses, pour nous faire penser à celles beaucoup plus hautes de la venue du Sauveur. Il vient nous prendre aussi au milieu de nos souffrances souvent déraisonnables, parfois accablantes, presque toujours mal supportées, pour nous rappeler que Jésus a souffert beaucoup plus que nous par amour pour nous, et pour apprendre à le suivre, en portant la croix que la Providence a

choisie pour nous purifier. Le Rosaire vient enfin nous prendre au milieu de nos espoirs trop terrestres, pour nous faire penser au véritable objet de l'espérance chrétienne, à la vie éternelle et aux grâces nécessaires pour y parvenir par l'accomplissement des grands préceptes de l'amour de Dieu et du prochain.

Le Rosaire bien compris est ainsi non pas seulement une prière de demande, mais une prière d'adoration à la pensée du mystère de l'Incarnation, une prière de réparation, en souvenir de la Passion du Sauveur, une prière d'action de grâces, en pensant aux mystères glorieux qui continuent de se reproduire incessamment par l'entrée au ciel des élus.

446 - Motus obliquus (aut in forma spirae), distinct du mouvement droit et du mouvement circulaire. Cf. saint Thomas, IIa IIae, q. 180, a. 6. Le mouvement droit s'élève directement d'un fait sensible, raconté, par exemple, dans une parabole comme celle de l'enfant prodigue, à la contemplation de la miséricorde divine. Le mouvement en spirale s'élève progressivement par les divers mystères du salut vers Dieu, à qui ils nous conduisent. Le mouvement circulaire est semblable à celui de l'aigle arrivé au sommet des airs et qui décrit plusieurs fois le même cercle, ou plane en contemplant le soleil et tout l'horizon que son regard peut atteindre.

Le Rosaire et l'oraison contemplative

D'une façon plus simple encore et plus élevée, il convient de réciter le Rosaire en regardant par les yeux de la foi Jésus toujours vivant, qui ne cesse d'intercéder pour nous, et qui influe toujours sur

nous, soit sous la forme de sa vie d'enfance, ou de sa vie douloureuse ou de sa vie glorieuse. Il vient actuellement à nous pour nous assimiler à lui. Arrêtons le regard de notre esprit sur celui de Notre-Seigneur qui se fixe sur nous. Son regard est non seulement plein d'intelligence et de bonté, mais c'est le regard même de Dieu, qui purifie, qui pacifie, qui sanctifie. C'est le regard de notre juge, mais plus encore de notre Sauveur, de notre meilleur ami, du véritable époux de notre âme. Le Rosaire ainsi récité dans la solitude et le silence se transforme en un entretien des plus fructueux avec Jésus, toujours vivant pour nous vivifier et nous attirer à lui. C'est aussi une conversation avec Marie qui nous conduit à l'intimité de son Fils.

On voit assez souvent dans la vie des saints que Jésus vient à eux d'abord pour reproduire en eux sa vie d'enfance, puis sa vie cachée, ensuite sa vie apostolique, et enfin sa vie douloureuse avant de les faire participer à sa vie glorieuse. Par le Rosaire, il vient à nous d'une façon semblable, de sorte que cette prière bien faite se transforme peu à peu en une conversation intime avec Jésus et Marie.

On s'explique dès lors que des saints y aient vu une école de contemplation [447]

Quelques personnes objectent qu'on ne peut à la fois réfléchir aux paroles et contempler les

mystères. A cela on a répondu souvent : il n'est pas nécessaire de réfléchir aux paroles de l'Ave Maria, quand on médite ou regarde spirituellement tel ou tel mystère. Ces paroles sont comme une cantilène, qui berce l'oreille, nous isole des bruits du monde, pendant que les doigts sont occupés à égrener le rosaire et nous indiquent matériellement à quelle dizaine nous en sommes. Ainsi l'imagination est occupée pendant que l'intelligence et la volonté sont unies à Dieu.

On a objecté aussi que la forme monotone du chapelet engendre la routine. Cette objection, qui porte contre le chapelet mal dit, ne porte pas contre le Rosaire qui nous familiarise avec les divers mystères du salut, en nous rappelant, dans nos joies, nos tristesses et nos espoirs, comment ces mystères doivent se reproduire en nous.

Toute prière peut dégénérer en routine, même l'ordinaire de la messe, même le Prologue de l'Évangile de saint Jean lu presque tous les jours à la fin du saint Sacrifice. Mais cela provient non pas certes de ce que ces grandes prières sont imparfaites, mais de ce que nous ne les disons pas comme il faudrait, avec foi, confiance, et amour.

447 - Dans La Vie spirituelle d'avril 1941, p. 281, le P. M.-J. Nicolas, O. P., a écrit sur un saint religieux, mort provincial des dominicains de Toulouse, le P. Vayssière : « La grâce d'intimité mariale qu'il avait reçue, il la devait d'abord à l'état de petitesse où il avait été réduit et auquel il avait consenti. Mais il la devait aussi à son Rosaire. Dans les longues jour-

nées de solitude de la Sainte-Baume, il avait pris l'habitude de dire plusieurs rosaires dans la journée, parfois jusqu'à six. Il le disait souvent entièrement à genoux. Et ce n'était pas une récitation machinale et superficielle : toute son âme y passait, il le goûtait, il le dévorait, il était persuadé qu'il trouvait là tout ce qu'on peut chercher dans l'oraison. « Récitez chaque dizaine, disait-il, moins en réfléchissant qu'en communiant par le cœur à la grâce du mystère, à l'esprit de Jésus et de Marie tel que le mystère nous le présente... Le Rosaire, c'est la communion du soir (ailleurs, c'est la communion de tout le long du jour) et qui traduit en lumière et en résolution féconde la communion du matin. Ce n'est pas seulement une série d'Ave Maria pieusement récités, c'est Jésus revivant dans l'âme par l'action maternelle de Marie. » Ainsi vivait-il dans ce cycle sans cesse en action de son Rosaire, comme « entouré » par le Christ, par Marie, selon son expression, communiant à chacun de leurs états, à chacun des aspects de leur grâce, pénétrant par là et demeurant dans les abîmes du Cœur de Dieu : « Le Rosaire, c'est un enchaînement d'amour de Marie à la Trinité. » On comprend quelle contemplation c'était devenu pour lui, quel chemin pour l'union pure à Dieu, quel besoin, semblable à celui de la communion. »

L'esprit du Rosaire tel qu'il fut conçu

Pour mieux voir ce que doit être le Rosaire, il faut se rappeler comment saint Dominique l'a conçu sous l'inspiration de la Sainte Vierge, à un moment où le midi de la France était ravagé par l'hérésie des Albigeois, imbus des erreurs manichéennes, qui niaient la bonté infinie et la toute-puissance de Dieu, par l'affirmation d'un principe du mal souvent victorieux.

Ce n'était pas seulement la morale chrétienne qui était attaquée ; mais le dogme, les grands mystères de la création, de l'Incarnation rédemptrice, de la

descente du Saint-Esprit, de la vie éternelle à laquelle nous sommes tous appelés.

C'est alors que la Sainte Vierge fit connaître à saint Dominique un mode de prédication inconnu jusqu'alors, qu'elle lui affirma être pour l'avenir une des armes les plus puissantes contre l'erreur et l'adversité. Arme très humble, qui fait sourire l'incrédule ; car il ne comprend pas les mystères de Dieu.

Sous l'inspiration qu'il avait reçue, saint Dominique s'en allait par les villages hérétiques, rassemblait le peuple, et il prêchait sur les mystères du salut, sur ceux de l'Incarnation, de la Rédemption, de la vie éternelle. Comme le lui avait inspiré Marie, il distinguait les divers mystères joyeux, douloureux et glorieux. Il prêchait quelques instants sur chacun de ces quinze mystères, et après la prédication de chacun, il faisait réciter une dizaine d'Ave Maria, un peu comme on prêche aujourd'hui l'heure sainte en plusieurs parties intercalées de prières ou de chants religieux.

Alors ce que la parole du prédicateur ne parvenait pas à faire admettre, la douce prière de l'Ave Maria l'insinuait au fond des cœurs. Ce genre de prédication fut des plus fructueux [448].

En France cette forme de prière fut prêchée avec un grand zèle par le Bx Alain de la Roche en

Bretagne et ensuite par le Bx Grignon de Montfort surtout en Vendée et en Poitou.

Si nous vivons de cette prière, nos joies, nos tristesses et nos espoirs seront purifiés, élevés, surnaturalisés ; nous verrons de mieux en mieux, en contemplant ces mystères, que Jésus, notre Sauveur et notre modèle, veut nous assimiler à lui, nous communiquer d'abord quelque chose de sa vie d'enfance et de sa vie cachée, puis quelque ressemblance avec sa vie douloureuse, pour nous faire participer ensuite à sa vie glorieuse pour l'éternité.

448 - Le premier fruit du Rosaire fut la victoire des croisés à Muret contre les Albigeois. Pendant que Simon de Montfort à la tête des croisés combattait, saint Dominique, retiré dans une église, implorait le secours de Marie et l'obtenait. Les hérétiques furent vaincus. Ce fut le triomphe complet de la foi sur l'erreur.

Article III - LA CONSÉCRATION A MARIE

Dans son Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, le Bx Grignon de Montfort a justement distingué plusieurs degrés de la vraie dévotion à la Mère de Dieu. Il ne parle que rapidement, ch. III, des formes de la fausse, qui est tout extérieure, présomptueuse, inconstante, hypocrite ou intéressée ; il ne considère guère que la vraie.

Ainsi que les autres vertus chrétiennes, elle grandit en nous avec la charité, qui est d'abord celle des

commençants, puis des progressants et des parfaits.

Au premier degré la vraie dévotion à Marie consiste à la prier de temps en temps avec recueillement, par exemple à bien dire l'Angelus, quand il sonne. Au second degré, elle devient le principe de sentiments plus parfaits d'estime, de vénération, de confiance et d'amour, qui portent, par exemple, à bien dire le chapelet ou même le rosaire chaque jour. Au troisième degré, elle porte à se donner tout entier à la Sainte Vierge en se consacrant à elle, pour être tout entier par elle à Notre-Seigneur [449].

449 - C'est pourquoi le Bx de Montfort dit dans la formule même de consécration : « Consécration de soi-même à Jésus-Christ par les mains de Marie » mais dans le cours de son livre il dit souvent plus brièvement : « Consécration à Marie » ce qui s'entend : à Jésus par elle. Il fait dès le début (op. cit., ch. I, art. 2, n° 64) cette remarque qui s'explique à une époque où le jansénisme, adversaire de la dévotion à Marie, comptait des adeptes de divers côtés : « On trouve même des docteurs parmi les catholiques qui faisant profession d'enseigner aux autres les vérités, ne vous connaissent pas, Seigneur, ni votre sainte Mère, si ce n'est d'une manière spéculative, sèche, stérile et indifférente. Ces messieurs ne parlent que rarement de votre sainte Mère et de la dévotion qu'on lui doit avoir, parce qu'ils craignent, disentils, qu'on en abuse, et qu'on ne vous fasse injure en honorant trop votre sainte Mère... S'ils parlent de la dévotion à Marie, c'est moins pour la recommander que pour détruire les abus qu'on en fait. Ils semblent croire que Marie est un empêchement pour arriver à l'union divine », alors que toute son influence a pour but de nous y conduire. - Voir aussi *ibid.*, ch. III, a. 1, § 1 – « Les dévots critiques. » - Le bienheureux n'a pas forcé la note, c'était l'époque où ces « dévots critiques » cherchaient à

répandre parmi les fidèles le pamphlet de Windenfelt intitulé : Avis salutaires de la B. V. Marie à ses dévots indiscrets. Voir Terrien, op. cit., IV^o vol., p. 478. Au contraire, M. Boudon, archidiacre d'Évreux, mort en odeur de sainteté, écrivait Le saint esclavage de l'admirable Mère de Dieu, et le cardinal de Bérulle répandait aussi cette dévotion par ses écrits.

En quoi consiste cette consécration ?

Elle consiste à promettre à Marie de recourir filialement et constamment à elle et de vivre dans une habituelle dépendance à son égard, pour arriver à une plus intime union avec Notre-Seigneur et par lui avec la Sainte Trinité présente en nous.

La raison en est, dit le Bienheureux (ibid., ch. I, a. 1, n^o 44), que Dieu veut se servir de Marie dans la sanctification des âmes, après s'être servi d'elle dans l'Incarnation, et il ajoute : « Je ne crois pas qu'une personne puisse acquérir une union intime avec Notre-Seigneur et une parfaite fidélité au Saint-Esprit, sans une très grande union avec la Très Sainte Vierge et une grande dépendance de son secours. Elle était pleine de grâce quand elle fut saluée par l'archange Gabriel, et elle fut surabondamment remplie de grâce par le Saint-Esprit quand il la couvrit de son ombre ineffable ; et elle a [tellement] augmenté de jour en jour et de moment en moment cette plénitude double, qu'elle est arrivée à un point de grâce immense et inconcevable ; en sorte que le Très-Haut l'a faite l'unique trésorière de ses trésors, et l'unique dis-

pensatrice de ses grâces, pour anoblir, élever et enrichir qui elle veut, pour faire entrer qui elle veut dans la voie étroite du ciel. Jésus est partout et toujours le fruit et le Fils de Marie ; et Marie est partout l'arbre véritable qui porte le fruit de vie et la vraie mère qui le produit. »

Au même chapitre, un peu plus haut, n° 33, le Bienheureux dit aussi : « On peut lui appliquer plus véritablement que saint Paul ne se les applique, ces paroles : « Quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis » (Gal., IV, 19) : J'enfante tous les jours les enfants de Dieu, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en eux dans la plénitude de son âge. Saint Augustin dit que tous les prédestinés, pour être conformes à l'image du Fils de Dieu, sont en ce monde cachés dans le sein de la Très Sainte Vierge, où ils sont gardés, nourris, entretenus et agrandis par cette bonne Mère, jusqu'à ce qu'elle les enfante à la gloire après la mort, qui est proprement le jour de leur naissance, comme l'Eglise appelle la mort des justes. O mystère de grâce inconnu aux réprouvés, et peu connu des prédestinés ! »

Marie est en effet leur Mère spirituelle, elle les enfante donc spirituellement, et leur naissance spirituelle définitive, est, après leur mort, leur entrée dans la gloire.

On conçoit dès lors que ce serait un manque d'humilité de ne pas recourir fréquemment à la Médiatrice universelle que la Providence nous a donnée comme une vraie Mère spirituelle pour former le Christ en nous, ou pour nous former spirituellement à l'image du Fils de Dieu.

La théologie ne peut donc que reconnaître la parfaite légitimité de cette consécration [450], légitimité qui repose sur deux titres de Marie, celui de Mère de tous les hommes et de souveraine.

Cette forme élevée de la dévotion à la Sainte Vierge, qui est une reconnaissance pratique de sa médiation universelle, est un gage de sa particulière protection. Elle nous dispose à un perpétuel et filial recours à elle, à la contemplation et à l'imitation de ses vertus et de sa parfaite union à Notre-Seigneur.

Dans la pratique de cette dépendance totale à l'égard de Marie, on peut comprendre, comme y invite le Bx de Montfort, l'abandon fait à la Sainte Vierge de tout ce qu'il y a de communicable à d'autres âmes dans nos bonnes œuvres, pour qu'elle en dispose selon la volonté de son divin Fils et pour sa plus grande gloire. Il conseille, en effet, cette formule de consécration (ibid., fin : appendice)

« Je vous choisis aujourd'hui, ô Marie, en présence de toute la Cour céleste, pour ma Mère et Maîtresse. Je vous livre et consacre en qualité d'esclave, mon corps et mon âme, mes biens intérieurs et extérieurs, et la valeur même de mes bonnes actions passées, présentes et futures, vous laissant un entier et plein droit de disposer de moi et de tout ce qui m'appartient, sans exception, selon votre bon plaisir, à la plus grande gloire de Dieu, dans le temps et l'éternité. »

Cet abandon est en réalité la pratique de ce qu'on a appelé l'acte héroïque, sans qu'il y ait ici un vœu, mais seulement une promesse à la Sainte Vierge [451].

Il nous est ainsi conseillé de donner à Marie nos biens extérieurs, si nous en avons, pour qu'elle nous préserve de toute attache aux choses terrestres et nous inspire d'en faire le meilleur usage. Il convient de lui consacrer notre corps, nos sens, pour qu'elle les conserve dans une parfaite pureté, de lui livrer aussi notre âme, nos facultés, nos biens spirituels, vertus et mérites, toutes nos bonnes œuvres passées, présentes et futures.

Comment donner nos mérites à la Sainte Vierge, pour qu'elle en fasse bénéficier d'autres âmes de la terre ou du purgatoire ? La théologie l'explique facilement en distinguant dans nos bonnes œuvres

ce qu'il y a d'incommunicable aux autres et ce qui est communicable.

450 - Cf. Dictionnaire de Theol. cath., art. Marie, col. 2470 ss.
- La doctrine du Traité du Bx de Montfort, et quelquefois même ses expressions ont été du reste reprises par Pie X dans son Encyclique ad diem illum, 2 février 1904, sur Marie, médiatrice universelle. C'est l'encyclique où il est dit que « Marie, associée à Notre-Seigneur, nous a mérité d'un mérite de convenance les choses que lui-même nous a méritées en justice de condigno, et qu'elle est la dispensatrice de toutes les grâces »

451 - Même des religieux qui auraient déjà fait les vœux solennels de pauvreté, chasteté et obéissance, peuvent évidemment faire cet acte, qui les introduira plus profondément dans le mystère de la communion des saints.

Qu'est-ce qu'il y a de communicable en nos bonnes œuvres ?

Tout d'abord ce qui, en elles, est incommunicable, c'est le mérite de condignité, de condigno, qui constitue un droit en justice à une augmentation de grâce et à la vie éternelle. Ce mérite strictement personnel est incommunicable ; il diffère en cela de ceux de Notre-Seigneur, qui, en justice, nous a communiqué ses mérites parce qu'il était constitué tête de l'humanité [452].

Si donc nous offrons à Marie nos mérites de condignité, ce n'est pas pour qu'elle les communique à d'autres âmes, mais pour qu'elle nous les conserve, pour qu'elle nous aide à les faire fructifier, et, si nous avons le malheur de les perdre par un péché mortel, pour qu'elle nous

obtienne la grâce d'une contrition vraiment fervente, qui nous fasse recouvrer, non pas seulement l'état de grâce, mais le degré de grâce perdu [453].

Mais dans nos bonnes œuvres il y a quelque chose de communicable aux autres âmes de la terre ou du purgatoire [454]. C'est d'abord le mérite de convenance, de congrue proprio, qui est encore, nous l'avons vu plus haut [455], un mérite proprement dit, fondé in jure amicabili, sur les droits de l'amitié qui unit à Dieu l'âme en état de grâce. Ainsi une mère chrétienne, par sa vie vertueuse, peut mériter d'un mérite de convenance, comme sainte Monique, la conversion de son fils. Dieu a égard aux intentions pures et aux bonnes œuvres de cette excellente mère qui lui est unie par la charité, et il accorde à cause de cela à son fils la grâce de la conversion [456].

De même nous pouvons et devons prier pour le prochain, pour sa conversion, son avancement, pour les agonisants, pour les âmes du purgatoire. Ici, la valeur impétratoire de la prière s'ajoute au mérite dont nous venons de parler.

Enfin nous pouvons satisfaire d'une satisfaction de convenance, de congruo, pour les autres, accepter les contrariétés quotidiennes, pour les aider à expier leurs fautes ; nous pouvons même, si nous

en recevons l'inspiration, accepter volontairement la peine due à leurs péchés, comme Marie le fit pour nous au pied de la croix, et attirer ainsi sur eux la miséricorde divine [457]. Les saints l'ont fait souvent ; sainte Catherine de Sienne dit par exemple à un jeune Siennois qui avait le cœur plein de haine contre, ses adversaires politiques : « Pierre, je prends sur moi tous tes péchés, je ferai pénitence à ta place, mais accorde-moi une grâce, confesse-toi. » - « Je viens de me confesser dernièrement », dit le Siennois. « Ce n'est pas vrai, répond la sainte, il y a sept ans que tu ne t'es pas confessé », et elle lui énumère toutes les fautes de sa vie. Stupéfait, il se repent et pardonne à ses ennemis. Sans avoir une si grande générosité qu'une sainte Catherine de Sienne, nous pouvons accepter les peines quotidiennes qui se présentent pour aider d'autres âmes à payer leurs dettes à la justice divine.

Nous pouvons aussi gagner des indulgences pour les âmes du purgatoire, leur ouvrir le trésor des mérites et des satisfactions du Christ et des saints, et hâter ainsi leur délivrance.

Il y a donc dans nos bonnes œuvres trois choses qui sont communicables à d'autres âmes : le mérite de convenance, la prière et la satisfaction. Il se peut du reste qu'un seul et même acte, comme une prière unie à l'austérité (telles l'adoration nocturne

ou les matines la nuit, ou un chemin de croix), aient la triple valeur : méritoire, impétratoire, satisfactoire, sans parler des indulgences.

Si nous offrons ainsi à Marie tout ce qu'il y a de communicable dans nos bonnes œuvres, il ne faudra pas s'étonner qu'elle nous envoie des croix proportionnées à nos forces aidées de la grâce, pour nous faire travailler ainsi au salut des âmes.

A qui convient-il de conseiller cette consécration et cet abandon ? Il ne faudrait pas le conseiller à ceux qui le feraient par sentimentalité ou orgueil spirituel et n'en comprendraient pas la portée. Mais il convient de suggérer à des âmes vraiment pieuses et ferventes de le faire, d'abord pour quelques jours, puis pour une durée plus longue, et quand elles seront entrées dans cet esprit, pour toute la vie.

On objecte parfois : mais faire cet abandon, c'est nous dépouiller et ne pas payer notre propre dette, ce qui augmentera notre purgatoire. C'est l'objection que fit le démon à sainte Brigitte lorsqu'elle se disposait à faire cet acte. Notre-Seigneur lui fit comprendre que c'est l'objection de l'amour-propre, qui oublie la bonté de Marie ; elle ne se laissera pas vaincre en générosité, elle nous aidera beaucoup plus. En nous dépouillant ainsi, nous recevrons d'elle cent pour un. Et même

l'amour dont témoigne cet acte généreux nous obtient déjà la remise d'une partie de notre purgatoire.

D'autres personnes objectent encore : comment prier ensuite pour nos parents, nos frères et sœurs, nos amis, si nous avons une fois pour toutes donné nos prières à Marie.

C'est oublier que la Sainte Vierge connaît mieux que nous nos devoirs de charité, et qu'elle sera la première à nous les rappeler. Mais parmi nos parents et amis sur la terre ou au purgatoire, il y a des âmes qui ont un besoin urgent de prière et de satisfaction, et nous ne savons pas quelles sont ces âmes, tandis que la Sainte Vierge les connaît ; elle pourra ainsi les faire bénéficier de ce qu'il y a de communicable dans nos bonnes œuvres, si nous le lui avons abandonné [458].

Ainsi conçue, cette consécration et cet abandon nous font entrer de plus en plus, sous la direction de Marie, dans le mystère de la communion des saints. C'est une parfaite rénovation des promesses du baptême [459].

452 - Cf. saint Thomas, Ia IIae q 114, a. 2 : « Merito condigni nullus potest mereri alteri primam gratiam, nisi solus Christus. »

453 - Saint Thomas, avec les anciens théologiens, enseigne en effet, IIIa, q. 89, a. 2 : « Selon que le pénitent a une contrition plus ou moins intense, il reçoit une grâce plus ou moins grande. Or il arrive que sa contrition est proportionnée

à un plus haut degré de grâce que celui qu'il avait perdu, ou à un degré égal, ou à un degré moindre. C'est pourquoi le pénitent revit quelquefois avec une plus grande grâce que celle qu'il avait perdue, ou avec une grâce égale, ou avec une grâce moindre; et, il en est de même des vertus qui dérivent de la grâce habituelle. »

454 - Cf. le Bx Grignon de Montfort, *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, ch. IV, a. 1.

455 - II^o partie, ch. II, a. 2 : Marie nous a mérité d'un mérite de convenance ce que Jésus nous a mérité en stricte justice.

456 - Cf. saint Thomas, Ia IIae, q. 114, a. 6: « Merito congrui potest aliquis alteri mereri primam gratiam. »

457 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 14, a. 1; q. 48, a. 2; Suppl., q. 13, a. 2 : « Unus pro alio satisfacere potest, in quantum duo homines sunt unum in caritate. »

458 - Cf Bx de Montfort, op. cit, ch. IV. Réponses à quelques objections.

459 - Cf. *ibid.*, ch. IV, a. 2.

Fruits de cette consécration

« Cette dévotion, dit le Bx de Montfort [460], nous livre entièrement au service de Dieu, nous fait imiter l'exemple donné par Jésus-Christ, qui a voulu être « soumis » à l'égard de sa sainte Mère (Luc, II, 51). Elle nous procure la protection spéciale de Marie, qui purifie nos bonnes œuvres, les embellit en les présentant à son Fils. Elle nous conduit à l'union avec Notre-Seigneur ; elle est un chemin aisé, court, parfait et assuré. Elle donne une grande liberté intérieure, procure de grands biens au prochain et est un moyen admirable de persévérance. » Chacun de ces points est

développé au même endroit de la façon la plus pratique.

Il est dit en particulier au ch. V, a, 5 : « C'est un chemin aisé, que Jésus-Christ a frayé en venant à nous, et où il n'y a aucun obstacle pour arriver à lui. On peut, à la vérité, arriver à l'union divine par d'autres chemins ; mais ce sera par beaucoup plus de croix et de morts étranges, et avec beaucoup plus de difficultés, que nous ne vaincrons que difficilement. Il faudra passer par des nuits obscures, par des combats et des agonies étranges, par des montagnes escarpées, par des épines très piquantes et des déserts affreux. Mais par le chemin de Marie on passe plus doucement et plus tranquillement.

« On y trouve, à la vérité, de rudes combats à donner et de grandes difficultés à vaincre ; mais cette bonne Mère et Maîtresse se rend si proche et si présente à ses fidèles serviteurs, pour les éclairer dans leurs ténèbres, les affermir dans leurs craintes, les soutenir dans leurs combats, qu'en vérité ce chemin virginal pour trouver Jésus-Christ est un chemin de rose et de miel, à vue des autres chemins. » On le voit, ajoute le bienheureux, par les saints qui ont plus particulièrement suivi cette voie : saint Ephrem, saint Jean Damascène, saint Bernard, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne, saint François de Sales, *etc.*

Le bienheureux reconnaît un peu plus loin que les serviteurs de Marie « reçoivent d'elle les plus grandes grâces et faveurs du ciel, qui sont les croix; mais je soutiens, dit-il, que ce sont aussi les serviteurs de Marie qui portent ces croix avec plus de facilité, de mérite et de gloire ; ce qui arrêterait un autre, les fait avancer », parce qu'ils sont plus aidés par la Mère de Dieu, qui leur obtient dans leurs épreuves l'onction du pur amour. Chose étonnante, la Sainte Vierge rend la croix plus facile à porter et plus méritoire : plus facile, parce qu'elle nous soutient de sa mansuétude ; plus méritoire, parce qu'elle nous obtient une plus grande charité, qui est le principe du mérite.

On peut dire aussi que c'est un chemin qui, par l'humilité qu'il demande, est contraire à celui de « l'arrivisme » et il comporte même un échec apparent, comme celui qui se remarque dans la vie de Notre-Seigneur. Mais il a de très grands avantages surnaturels.

« C'est un chemin court car on avance plus, en peu de temps de soumission et de dépendance à l'égard de Marie, que dans des années entières de propre volonté et d'appui sur soi-même. On avancera à pas de géant en ce chemin par lequel Jésus est venu à nous. On parviendra en peu d'années jusqu'à la plénitude de l'âge parfait » (ibid.) [461]

« C'est un chemin parfait, choisi par Dieu lui-même. Le Très-Haut est descendu par l'humble Marie jusqu'à nous, sans rien perdre de sa divinité ; et c'est par Marie que les très petits doivent monter parfaitement et divinement au Très-Haut sans rien appréhender » (ibid.).

C'est enfin un chemin assuré, car la Sainte Vierge préserve des illusions du démon, de celles de la rêverie, du sentimentalisme, elle calme et règle notre sensibilité, lui donne un objet très pur et très saint, et la subordonne pleinement à la volonté vivifiée par la charité, en vue de l'union à Dieu.

On y trouve une grande liberté intérieure, qui est la récompense de la dépendance complète où l'on se met. Les scrupules sont écartés, le cœur est élargi par la confiance, par un amour tendre et filial. Le bienheureux le confirme par ce qu'il a lu dans la vie de Mère Agnès de Langeac, dominicaine, « qui, souffrant de grandes peines d'esprit, entendit une voix qui lui dit que si elle voulait être délivrée de toutes ses peines et être protégée contre tous ses ennemis, elle se fît au plus tôt esclave de Jésus et de sa sainte Mère. Après cette action, toutes ses peines et ses scrupules cessèrent, et elle se trouva dans une grande paix et dilatation de cœur, ce qui l'engagea à enseigner cette dévotion à plusieurs autres entre autres à M. Olier, instituteur du

séminaire de Saint-Sulpice, et à plusieurs prêtres du même séminaire » (ibid., a. 6, fin).

C'est en cette maison que le bienheureux fut formé.

« Enfin, dit-il (ibid., ch. V, art. 8), cette dévotion qui procure de grands biens au prochain est pour celui qui en vit un moyen admirable de persévérance parce qu'on confie à la Sainte Vierge, qui est fidèle, tout ce qu'on possède. C'est à sa fidélité qu'on se fie afin qu'elle conserve et augmente nos mérites, malgré tout ce qui pourrait nous les faire perdre. On reconnaît qu'on est trop faible et trop misérable pour les conserver soi-même. Quoique vous m'entendiez, âmes prédestinées, je parle plus ouvertement. Ne confiez pas l'or de votre charité, l'argent de votre pureté, les eaux des grâces célestes, ni les vins de vos mérites et vertus à un sac percé, à un coffre vieux et brisé, à un vaisseau gâté et corrompu comme vous êtes ; autrement, vous serez pillés par les voleurs, c'est-à-dire les démons, qui cherchent et épient, nuit et jour, le temps propre pour le faire; autrement, vous gâterez, par votre mauvaise odeur d'amour de vous-même, de confiance en vous-même et de propre volonté, tout ce que Dieu vous donne de plus pur. Mettez, versez dans le sein et le cœur de Marie tous vos trésors, toutes vos grâces et vertus : c'est un vaisseau d'esprit, c'est un vaisseau d'honneur, c'est un vaisseau insigne de

dévotion Vas spirituelle, vas honorable, vas insigne devotionis.

« Les âmes qui ne sont pas nées du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu et de Marie, me comprennent et me goûtent ; et c'est pour elles aussi que j'écris. Si une âme se donne à Marie sans réserve, elle se donne à cette âme sans réserve, elle aussi », et lui fait trouver le chemin qui conduit les prédestinés à la persévérance finale (ibid., ch. V, art. 8).

Tels sont les fruits de cette consécration ; Marie aime ceux qui se confient à elle totalement, elle les entretient, les conduit, les dirige, les défend, les protège, et intercède pour eux (ibid., ch. VI, a. 2). Il convient de nous offrir à elle pour qu'elle-même nous offre à son Fils selon la plénitude de sa prudence et de son zèle.

Elle produit même en ses protégés des fruits plus élevés qui sont proprement d'ordre mystique, comme nous allons l'indiquer (ibid., ch. VII) [462].

460 - Cf. ibid., ch. V en entier.

461 - Saint François d'Assise comprit un jour par une vision que ses fils s'efforçaient vainement d'atteindre Notre-Seigneur par une échelle abrupte qui montait immédiatement vers lui ; Jésus lui montra alors une autre échelle de pente plus douce au sommet de laquelle apparaissait Marie, et il lui dit : « Conseille à tes fils de prendre l'échelle de ma Mère ».

462 - Selon le bienheureux, ibid., ch. I, a. 2, § 3, la dévotion à la Sainte Vierge sera plus spécialement nécessaire dans les derniers temps, où il y aura un plus grand effort de Satan «

jusqu'à séduire, s'il se pouvait, les élus mêmes » (Matth., XXIV, 24). « Si les prédestinés, dit-il, entrent, avec la grâce et la lumière du Saint-Esprit, dans la pratique intérieure et parfaite de cette dévotion, alors ils verront clairement, autant que la foi le permet, cette belle étoile de la mer, et ils arriveront à bon port, malgré les tempêtes et les pirates, en suivant sa conduite Ils connaîtront les grandeurs de cette souveraine, et ils se consacreront entièrement à son service, comme ses sujets et ses esclaves d'amour » pour combattre ce que saint Paul appelle « esclavage du péché », (Rom., VI, 20). Ils éprouveront ses douceurs et ses bontés maternelles, et ils l'aimeront comme ses enfants bien-aimés (Ibid.; ch. I, a. 2). On a parfois critiqué l'expression « de saint esclavage » dont se sert le bienheureux ; s'est oublier que c'est un « esclavage d'amour » qui, loin de diminuer le caractère filial de notre amour pour Marie, l'accentue. Comme l'a noté Mgr Carnier, évêque de Luçon, dans une lettre pastorale du 11 mars 1922, s'il y a dans le monde bien des esclaves du respect humain, de l'ambition, de l'argent, et d'autres passions plus honteuses, il y a encore, heureusement, des esclaves de la parole donnée, des esclaves de la conscience et du devoir. le saint esclavage appartient à ce dernier groupe. Il y a là une vive métaphore, qui s'oppose à l'esclavage du péché.

Article IV - L'UNION MYSTIQUE A MARIE

Une âme fidèle à la dévotion dont nous venons de parler fait toutes ses actions par Marie, avec elle, en elle et pour elle, et arrive ainsi à une grande intimité avec NotreSeigneur [463].

Les fruits supérieurs de cette consécration, lorsqu'on en vit pleinement, sont les suivants par rapport à l'humilité, aux trois vertus théologiques et aux dons du Saint-Esprit qui les accompagnent. On reçoit peu à peu une participation à l'humilité et à la foi de Marie, une grande confiance en Dieu par

elle, la grâce du pur amour et de la transformation de l'âme à l'image de Jésus-Christ [464].

463 - Cf. Bx de Montfort, op. cit., ch. VIII, a 2.

464 - Ibid., ch. VII.

Participation à l'humilité et à la foi de Marie

Par la lumière du Saint-Esprit, l'âme connaîtra son mauvais fond, elle verra par expérience qu'elle est naturellement incapable de tout bien salutaire et surnaturel, et quels sont les obstacles qu'elle met encore souvent, sans presque y prendre garde, au travail de la grâce en elle, par suite de son amour-propre. Elle arrivera ainsi au mépris de soi, dont parle saint Augustin dans la Cité de Dieu (l. XIV, c. 28), lorsqu'il dit : « Deux amours ont fait deux cités, l'amour de soi poussé jusqu'au mépris de Dieu a fait la cité de Babylone, tandis que l'amour de Dieu, poussé jusqu'au mépris de soi, fait la cité de Dieu. »

« L'humble Marie, dit le Bx de Montfort [465], vous fera part de sa profonde humilité, qui fera que vous vous mépriserez, vous ne mépriserez personne, et vous aimerez le mépris. »

« Elle vous donnera aussi part à sa foi, qui a été plus grande sur la terre que la foi de tous les patriarches, les prophètes, les apôtres et de tous les saints : Présentement, elle n'a plus cette foi, parce qu'elle voit clairement toutes choses en Dieu,

par la lumière de gloire ; mais elle la garde dans l'Eglise militante, à ses plus fidèles serviteurs et servantes. Plus donc vous gagnerez sa bienveillance, plus vous aurez une foi pure, qui fera que vous ne vous souciez guère du sensible et de l'extraordinaire ; une foi vive et animée par la charité, qui fera que vous ne ferez vos actions que par le motif du pur amour ; une foi ferme et inébranlable comme un rocher, qui fera que vous demeurerez ferme et constant au milieu des orages et des tourments ; une foi agissante et perçante [466], qui, comme un mystérieux passe-partout, vous donnera entrée dans tous les mystères de JésusChrist, dans les fins dernières de l'homme et dans le cœur de Dieu même; une foi courageuse, qui vous fera entreprendre et venir à bout de grandes choses pour Dieu et le salut des âmes, sans hésiter; enfin une foi qui sera votre flambeau enflammé, votre vie divine, votre trésor caché de la divine sagesse, votre arme toute-puissante, dont vous vous servirez pour éclairer ceux qui sont dans les ténèbres et l'ombre de la mort, pour embraser ceux qui sont tièdes et qui ont besoin de l'or embrasé de la charité, pour donner la vie à ceux qui sont morts par le péché, pour toucher et renverser, par vos paroles douces et puissantes, les cœurs de marbre et les cèdres du Liban, et enfin

pour résister au diable et à tous les ennemis du salut » (ibid., ch. VII, a. 2).

Page admirable, qui montre le plein épanouissement de la foi infuse, éclairée par les dons d'intelligence et de sagesse, « fides donis illustrata », comme disent les théologiens.

465 - Ibid., ch. VII. a. I.

466 - On dit plus souvent une foi rendue pénétrante par le don d'intelligence qui donne précisément, comme l'explique saint Thomas, cette pénétration.

Grande confiance en Dieu par Marie

La confiance en Dieu est l'espérance affermie, qui a une « certitude de tendance », celle de tendre précisément vers le salut. Or la Sainte Vierge, est-il dit au même endroit (a. 4), vous remplira d'une grande confiance en Dieu et en elle-même : 1° parce que vous n'approcherez plus de Jésus-Christ par vous-même, mais toujours par cette bonne Mère; 2° parce que lui ayant donné tous vos mérites, grâces et satisfactions, pour en disposer à sa volonté, elle vous communiquera ses vertus et vous revêtira de ses mérites; 3° parce que vous étant donné tout à elle, elle se donnera à vous d'une façon merveilleuse; vous pourrez lui dire : « Je suis à vous, Sainte Vierge, sauvez-moi. » Vous pourrez dire à Dieu avec le psalmiste (Ps. CXXX, 1) : « Seigneur, mon cœur ne s'est pas enflé d'orgueil et mes regards n'ont pas été hautains. Je ne

recherche point les grandes choses, ni ce qui est élevé au-dessus de moi. Non ! je tiens mon âme dans le calme et le silence, comme un enfant sevré (des plaisirs de la terre et appuyé) sur le sein de sa mère (et confiant en elle). » Après lui avoir donné tout ce que vous avez de bon, pour qu'elle le garde ou le communique à d'autres âmes, « vous aurez moins de confiance en vous et beaucoup plus en elle, qui est votre trésor » (ibid.). Vous recevrez de plus en plus les inspirations du don de science, qui montre la vanité des choses terrestres, notre fragilité, et par opposition le prix de la vie éternelle et du secours divin, qui est le motif formel de notre espérance. - Voir plus loin, p. 381, une formule d'oblation de nous-même à Marie pour qu'elle nous offre pleinement à son Fils.

Grâce de pur amour et de transformation de l'âme

Dans cette voie, la charité s'épanouira de plus en plus, sous l'influence de celle qui est appelée Mater pulchrae dilectionis (Eccli., XXIV, 24). « Elle ôtera de votre cœur tout scrupule et toute crainte servile ; elle l'ouvrira et l'élargira pour courir dans les commandements de son Fils (Ps. CXVIII, 32), avec la sainte liberté des enfants de Dieu, et pour y introduire le pur amour, dont elle a le trésor, en sorte que vous ne vous conduirez plus, tant que vous avez fait, par crainte à l'égard de Dieu charité, mais par le pur amour. Vous le regarderez comme

votre bon Père, auquel vous tâcherez de plaire incessamment, avec qui vous converserez confidemment. Si vous venez par malheur à l'offenser, aussitôt vous lui en demanderez humblement. pardon, vous lui tendrez simplement la main, et vous continuerez à marcher vers lui sans découragement ». (ibid., ch. VII, a. 3).

L'âme de Marie se communiquera à vous pour glorifier le Seigneur et vous réjouir en lui, pour vivre du Magnificat. Le chrétien fidèle « respire alors spirituellement Marie, autant que son corps respire l'air » (ibid., a. 5). Son esprit de sagesse se communique si bien que le serviteur et fils pleinement docile devient une copie vivante de sa Mère spirituelle. Elle le tranquillise sur le mystère de la prédestination.

Cette communication produit enfin une transformation de l'âme à l'image de Jésus-Christ, comme il est expliqué au même endroit (ch. VII, a. 6) « Saint Augustin appelle la Sainte Vierge *forma Dei*, le moule de Dieu [467]. Celui qui est jeté dans ce moule divin est bientôt formé et moulé en Jésus-Christ. Certains directeurs sont comparables à des sculpteurs, qui, mettant leur confiance dans leur art, donnent une infinité de coups de marteau et de ciseau à une pierre dure ou à une pièce de bois, pour en faire l'image de Jésus-Christ, et quelquefois ils ne réussissent pas quelque coup mal donné peut

gâter l'ouvrage. Mais, pour ceux qui embrassent ce secret de la grâce que je leur présente, je les compare avec raison à des fondeurs et mouleurs, qui, ayant trouvé le beau moule de Marie, où Jésus-Christ a été naturellement et divinement formé, sans se fier à leur propre industrie, mais uniquement à la bonté du moule, se jettent et se perdent en Marie pour devenir le portrait au naturel de Jésus-Christ. Mais souvenez-vous qu'on ne jette en moule que ce qui est fondu et liquide : c'est-à-dire qu'il faut détruire et fondre en vous le vieil Adam, pour devenir le nouveau en Marie. »

On ne se lasserait pas de citer ces paroles simples et profondes, pleines de saveur surnaturelle et qui vraiment coulent de source.

La pureté d'intention grandit enfin beaucoup par cette voie, car on quitte ses propres intentions, quoique bonnes, pour se perdre en celles de la Sainte Vierge, qu'elles soient connues où inconnues. « On entre ainsi en participation de la sublimité de ses intentions, qui ont été si pures, qu'elle a donné plus de gloire à Dieu par la moindre de ses actions, par exemple en filant sa quenouille, en faisant un point d'aiguille, qu'un saint Laurent sur son gril, par son cruel martyre, et même que tous les saints par leurs actions les plus héroïques et que tous les anges. On compterait plutôt les étoiles du firmament que ses mérites. En voulant

bien recevoir en ses mains virginales le présent de nos actions, elle leur donne une beauté et un éclat, qui glorifient Notre-Seigneur beaucoup plus que si nous les offrions nous-mêmes. Enfin vous ne pensez jamais à Marie, qu'elle ne pense à Dieu en votre place. Elle est toute relative à Dieu, et je l'appellerai fort bien la relation de Dieu ou l'écho de Dieu, qui ne dit et ne répète que Dieu. Quand on la loue, Dieu est loué et aimé, on donne à Dieu par Marie et en Marie » (ch. VII, a. 7).

467 - Sermo 208 (qui a été attribué à saint Augustin) « Si formam Dei te appellem, digna existis. » « Vous êtes digne d'être appelée le moule de Dieu. »

Grâce d'intimité mariale

Certaines âmes reçoivent une vie d'union à Marie par une grâce spéciale, au sujet de laquelle le P. E. Neubert, marianiste, a réuni plusieurs témoignages très significatifs [468]. Il faut aussi citer sur ce point L'union mystique à Marie, écrit par une recluse flamande qui l'a personnellement expérimentée, Marie de Sainte-Thérèse (1623--1677) [469].

Le P. Chaminade, qui exerça le ministère avec le plus grand zèle à Bordeaux pendant la Révolution française, et qui fonda les Marianistes, eut aussi cette expérience. Il a écrit : « Il est un don de présence habituelle de la Sainte Vierge comme il est un don de présence habituelle de Dieu, très

rare, il est vrai, accessible cependant à une grande fidélité. » Comme l'explique le P. Neubert, qui rapporte ce texte (loc. cit., p. 15), il s'agit de l'union mystique normale et habituelle à Marie.

Le vénérable L.-Ed. Cestac eut aussi ce don et disait : « Je ne la vois pas, mais je la sens comme le cheval sent la main du cavalier qui le mène » (cité ibidem, p. 19).

Il est donné à ces serviteurs de Dieu de prendre ainsi conscience de l'influence qu'exerce constamment Marie sur nous en nous transmettant les grâces actuelles qui assurent une constante fidélité.

Marie de Sainte-Thérèse dit aussi : « Cette douce Mère m'a prise sous sa maternelle conduite et direction, pareille à la maîtresse d'école qui conduit la main de l'enfant pour lui apprendre à écrire. Elle demeure presque sans interruption en face de mon âme, m'attirant de si aimable et maternelle façon, me souriant, me stimulant, me conduisant, et m'instruisant dans le chemin de l'esprit et dans la pratique de la perfection des vertus. Et de la sorte je ne perds plus un seul instant le goût de sa présence à côté de celle de Dieu » (op. cit., pp. 55-66 ; cf. pp. 67, 65).

« Elle produit la vie divine par un influx perceptible de grâces opérantes, prévenantes, fortifiantes,

excitantes ou sollicitantes » (ibid., p. 64). - « La nature de l'amour est d'unir à l'objet aimé... Dans ce sens, l'amour très tendre, violent, brûlant et unifiant, conduit l'âme qui aime Marie à vivre en elle, à se fondre en elle, à lui être unie et à d'autres effets et transformations » (ibid., p. 56). - « Alors Dieu se montre en Marie et par elle comme dans un miroir » (ibid., p.63).

Il en fut ainsi pendant une bonne partie de la vie de cette servante de Dieu.

Certaines âmes qui ont une grande intimité mariale disent : « Je n'ai jamais expérimenté la présence de Marie en moi, mais sa présence toute proche, le plus proche possible ; et une grande joie de la savoir heureuse. » Nous avons connu un saint chartreux qui disait : « Je souffre, mais elle est heureuse. »

Dans un très bel article déjà cité de La Vie Spirituelle (avril 1941, pp. 278 ss.), le P. M.-I. Nicolas, O. P., dit de même au sujet d'un saint religieux, le P. Vayssière, provincial des dominicains de Toulouse, mort en 1940 : « Marie était le moyen universel, l'atmosphère même de sa vie spirituelle. Cet état de dépouillement et de toute pure union à Dieu seul, dans lequel il était, c'est elle qui l'établissait en lui et qui le maintenait et qui l'avait voulu. « C'est la Sainte Vierge qui a tout fait. Je lui

dois tout, tout », disait-il souvent. Elle avait été la Mère qui exigeait le sentiment de sa petitesse, la douceur suprême au plus profond de son renoncement, la fécondité de sa solitude et l'inspiratrice de son oraison. Il ne prenait conscience d'aucune des grâces de Dieu sans prendre en même temps conscience de la voie par laquelle elles lui venaient. Tous les saints ne se placent pas ainsi dans le cœur de la Sainte Vierge comme au centre de leur vie spirituelle. Il faut pour y parvenir une lumière, une révélation de la Sainte Vierge qui suppose un choix de sa part. « C'est elle, disait-il, qui nous forme. La voie de fidélité filiale à Marie, c'est revivre la vie même de Jésus à Nazareth ; » Le P. Vayssière disait encore : « Plus on est petit, plus on lui permet d'être mère. L'enfant est d'autant plus à sa mère qu'il est plus faible et plus petit. La perfection de la voie d'enfance dans le plan divin, c'est la vie en Marie » (art cité, p. 281).

Enfin, bien des âmes saintes ici-bas ont, dans une voie douloureuse, une intimité mariale profonde et très fortifiante, dont elles n'ont pas l'occasion de parler. Pour beaucoup de ces âmes, il y a une disposition très particulière, un élan vers Marie, un regard suivi de sa présence sensible, parfois d'un instant, comme le passage d'une mère qui vient voir, dans la pièce où sont ses enfants, s'ils font

bien leur devoir. Elle communique alors une piété ineffable, elle inspire des sacrifices, plus généreux, des dépouillements qui enrichissent et qui font entrer dans les profondeurs du Magnificat et aussi du Stabat Mater.

L'auteur de cette séquence devait avoir cette intimité mariale et sentir en quelque sorte l'influence de la Mère du Sauveur, qui non seulement nous conduit à l'union avec Notre-Seigneur, mais qui en un sens, par la transmission de la grâce, fait en nous cette union. C'est ce qui est exprimé, nous l'avons déjà noté, en ce Stabat par la répétition du fac : « Fac ut tecum lugeam. Fac ut ardeat cor meum. Fac ut portem Christi mortem. Fac me plagis vulnerari. Fac me cruce inebriari et cruore Filii. Fac me tecum pie flere crucifixi condolere, donec ego vixero. »

C'est ici, que nous saisissons les rapports profonds de la Mariologie et de la vie intérieure ; vérité élémentaire pour tout chrétien ; mais les vérités élémentaires, lorsqu'on les scrute et les met en pratique, apparaissent les plus vitales et les plus hautes, telles celles qui sont exprimées dans le Pater.

468 - Cf. La Vie Spirituelle, janvier 1937 : L'union mystique à la Sainte Vierge, pp. 15-29. - Voir ici plus haut, pp. 240-255, « du mode d'influence de Marie sur nous ».

469 - Les Cahiers de la Vierge du mois de mai 1936 ont publié sous le titre L'Union mystique à Marie, par MARIE DE SAINTE-

THÉRÈSE, le texte traduit du flamand par L. Van den Bossche (Introduction à la vie mariale. - La vie mariale. - Le terme de la vie mariale). Cf. p. 55 : « Dans cette vie, l'âme est transformée en Marie par fusion d'amour » et conduite ainsi, à l'intimité du Christ (item, pp. 62-68 ss.).

Article V - LA CONSÉCRATION DU GENRE HUMAIN A MARIE, POUR LA PACIFICATION DU MONDE

La gravité des événements de ces dernières années, depuis la révolution russe, la révolution espagnole et la guerre mondiale, montre que les âmes croyantes doivent de plus en plus recourir à Dieu par les grands médiateurs, qu'il nous a donnés à cause de notre faiblesse.

Ces événements et leur atrocité montrent d'une façon singulièrement frappante ce à quoi aboutissent les hommes lorsqu'ils veulent absolument se passer de Dieu, lorsqu'ils veulent organiser leur vie sans lui, loin de lui, contre lui. Lorsque, au lieu de croire en Dieu, d'espérer en lui, de l'aimer par-dessus tout et d'aimer le prochain en lui, nous voulons croire à l'humanité, espérer en elle, l'aimer d'une façon exclusivement terrestre, elle ne tarde pas à se montrer à nous avec ses tares profondes, avec ses plaies toujours ouvertes : l'orgueil de la vie, la concupiscence de la chair, celle des yeux, et toutes les brutalités qui s'ensuivent. Lorsque, au lieu de mettre sa fin dernière en Dieu, qui peut être simultanément possédé par tous, comme nous pouvons tous posséder, sans nous

nuire, la même vérité et la même vertu, on met sa fin dernière dans les biens terrestres, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'ils nous divisent profondément, car la même maison, le même champ, le même territoire ne peuvent appartenir simultanément et intégralement à plusieurs. Plus la vie se matérialise, plus les appétits inférieurs sont excités, sans aucune subordination à un amour supérieur, plus les conflits entre les individus, les classes et les peuples s'exaspèrent; finalement, la terre devient un véritable enfer.

Le Seigneur montre ainsi aux hommes ce qu'ils peuvent faire sans lui. C'est un singulier commentaire de ces paroles du Sauveur : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » (Jean, XV, 5). « Qui n'est pas avec moi est contre moi, et qui n'amasse pas avec moi disperse » (Matth., XII, 30). « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît » (Matth., VII, 33). Le Psalmiste disait de même : « Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent. Si Dieu ne garde pas la cité, en vain la sentinelle veille à ses portes. » (Ps. CXXVI, 1).

Les deux grands maux de l'heure actuelle, comme l'a dit Pie XI, sont d'une part le communisme matérialiste et athée, selon le programme des « sans Dieu », et d'autre part un nationalisme sans

frein qui veut établir la suprématie des peuples forts sur les faibles, sans respect de la loi divine et naturelle. D'où le conflit très aigu, où le monde entier se trouve.

Pour remédier à de tels maux, les meilleurs, les plus zélés parmi les catholiques, dans les peuples actuellement divisés, sentent le besoin d'une prière commune, qui réunisse devant Dieu les âmes profondément chrétiennes des divers pays, pour obtenir que le règne de Dieu et du Christ s'établisse de plus en plus à la place du règne de l'orgueil et de la convoitise.

Dans ce but, on offre tous les jours des messes et l'adoration du Saint-Sacrement ; celle-ci s'est établie en divers pays d'une façon si prompte et si étendue qu'on doit y voir le fruit d'une grande grâce de Dieu.

On n'obtiendra la pacification extérieure du monde que par la pacification intérieure des âmes, qu'en les ramenant à Dieu, qu'en travaillant à établir en elles le règne du Christ, au plus intime, de leur intelligence, de leur cœur, de leur volonté agissante.

Pour ce retour des âmes égarées à Celui seul qui peut les sauver, il importe de recourir à l'intercession de Marie, médiatrice universelle et Mère de tous les hommes. On dit des pécheurs qui

semblent à jamais perdus, qu'il faut les confier à Marie, il en est de même des peuples chrétiens qui s'égarerent.

Toute l'influence de la bienheureuse Vierge a pour but de conduire les âmes à son Fils, comme celle du Christ. médiateur universel, a pour but de les conduire à son Père.

La prière de Marie, surtout depuis qu'elle est au ciel, est universelle au plus grand sens du mot. Elle prie non seulement pour les âmes individuelles de la terre et du purgatoire, mais aussi pour les familles et pour tous les peuples qui doivent vivre sous le rayonnement de la lumière de l'Évangile, sous l'influence de l'Eglise. De plus, sa prière est d'autant plus puissante, qu'elle est plus éclairée et qu'elle procède d'un amour de Dieu et des âmes que rien ne peut atténuer ou interrompre. L'amour miséricordieux de Marie pour tous les hommes dépasse celui de tous les saints et anges réunis, de même la puissance de son intercession sur le Cœur de son Fils.

C'est pourquoi, de divers côtés, bien des âmes intérieures, devant les désordres inouïs et les souffrances tragiques de l'heure présente, sentent le besoin de recourir, par l'intercession de Marie médiatrice, à l'Amour rédempteur du Christ.

En divers pays, en particulier dans les couvents de vie contemplative fervente, on se rappelle que bien des évêques français réunis à Lourdes, au deuxième Congrès marial national, le 27 juillet 1929, ont exprimé au Souverain Pontife le désir d'une consécration du genre humain au Cœur immaculé de Marie. On se souvient aussi que le P. Deschamps, S. J., en 1900, le cardinal Richard, archevêque de Paris, en 1906, le P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, en 1908 et 1912, le P. Lintelo, S. J., en 1914, prirent l'initiative de pétitions au Souverain Pontife pour obtenir la consécration universelle du genre humain au cœur immaculé de Marie.

Par un acte collectif, les évêques de France, au début de la guerre de 1914, en décembre de cette même année, consacrèrent la France à Marie. Le cardinal Mercier, en 1915, dans sa lettre pastorale sur Marie Médiatrice, salua la Sainte Vierge, Mère du genre humain, comme la Souveraine du monde. Le Rme P. Lucas, nouveau supérieur général des Eudistes, obtint enfin en quelques mois plus de trois cent mille signatures, pour hâter, par cette consécration, la paix du Christ dans, le règne du Christ.

La force dont nous avons besoin, dans le bouleversement où se trouve le monde à l'heure

actuelle, c'est la prière de Marie, Mère de tous les hommes, qui nous l'obtiendra du Sauveur.

Son intercession est très puissante contre l'esprit du mal qui dresse les uns contre les autres les individus, les classes et les peuples.

Si un pacte formel et pleinement consenti avec le démon peut avoir des conséquences formidables dans la vie d'une âme et la perdre pour toujours, quel effet spirituel ne produira pas une consécration à Marie faite avec grand esprit de foi et souvent renouvelée avec une fidélité plus grande.

On se rappelle qu'en décembre 1836, le vénérable curé de Notre-Dame des Victoires, à Paris, célébrant la messe à l'autel de la Très Sainte Vierge, le cœur brisé à la pensée de l'inutilité de son ministère, entendit ces paroles : « Consacre ta paroisse au très saint et immaculé Cœur de Marie », et, la consécration faite, la paroisse fut transformée.

La supplication de Marie pour nous est celle d'une Mère très éclairée, très aimante, très forte, qui veille incessamment sur tous ses enfants, sur tous les hommes appelés à recevoir les fruits de la Rédemption.

Celui-là en fait l'expérience qui consacre chaque jour à Marie tous ses travaux, ses œuvres

spirituelles et tout ce qu'il entreprend. Il retrouve foi et confiance, quand tout paraissait perdu.

Or, si la consécration individuelle d'une âme à Marie lui obtient journellement de grandes grâces de lumière, d'attrait, d'amour et de force, quels ne seraient pas les fruits d'une consécration du genre humain faite au Sauveur par Marie elle-même, à la demande du Père commun des fidèles, du Pasteur suprême ? Quel ne serait pas l'effet de cette consécration ainsi faite, surtout si les croyants des différents peuples s'unissaient, pour en vivre, dans une fervente prière souvent renouvelée au moment de la messe ?

Pour obtenir cet acte du Souverain Pontife, il faut qu'un assez grand nombre de fidèles ait compris les leçons récentes de la Providence ; en d'autres termes, il faut qu'un assez grand nombre ait saisi le sens et la portée de la consécration demandée. Autrement elle ne saurait produire les effets attendus. Dans le plan divin, les épreuves finissent lorsqu'elles ont produit l'effet qu'elles devaient produire, lorsque les âmes en ont profité, comme le purgatoire cesse pour les âmes qui sont purifiées.

Comme le disait une sainte religieuse [470] : « Nous ne vivons pas pour nous, il faut tout voir dans les desseins de Dieu ; nos douleurs actuelles - iraient-elles au comble et serions-nous sacrifiés

nous-mêmes dans le désastre - achètent et préparent les triomphes futurs et assurés de l'Eglise. L'Eglise va ainsi de lutte en lutte, et de victoire en victoire, l'une succédant à l'autre jusqu'à l'Eternité qui sera le triomphe définitif. » - « Il a fallu que Jésus souffrit et qu'il entrât ainsi dans sa gloire » (Luc, XXIV, 26) ; il faut que l'Eglise et les âmes passent par le même chemin. L'Eglise ne vit pas seulement un jour ; quand les martyrs tombaient comme tombent l'hiver les flocons de neige, n'eût-on pas pu croire que tout était perdu ? Non, leur sang préparait les triomphes de l'avenir. »

Dans la période difficile que nous traversons, l'Eglise a besoin d'âmes très généreuses, vraiment saintes ? C'est Marie, Mère de la divine grâce, Mère très pure, Vierge très prudente et forte, qui doit les former.

De divers côtés, le Seigneur suggère à des âmes intérieures, une prière dont la forme varie, mais dont la substance est la même : « En ce temps ou un esprit d'orgueil poussé, jusqu'à l'athéisme cherche à se répandre dans tous les peuples, Seigneur, soyez comme l'âme de mon âme, la vie de ma vie, donnez-moi une intelligence plus profonde du mystère de la Rédemption et de vos saints abaissements, remède de tout orgueil. Donnez-moi le désir sincère de participer, dans la mesure voulue pour moi par la Providence, à ces

abaissements salutaires, et faites-moi trouver dans ce désir la force, la paix et, quand vous le voudrez, la joie, pour relever mon courage et la confiance autour de moi. »

Pour entrer ainsi pratiquement dans les profondeurs du mystère de la Rédemption, il faut que Marie, qui y est entrée plus qu'aucune autre créature, au pied de la Croix, nous instruisse sans bruit de paroles, et nous découvre dans la lettre de l'Évangile l'esprit dont elle-même a si profondément vécu.

Daigne la Mère du Sauveur, par sa prière, mettre les âmes croyantes des différents peuples sous le rayonnement de cette parole du Christ : « La lumière que vous m'avez donnée, ô mon Père, je la leur ai donnée, pour qu'ils soient un comme nous-mêmes nous sommes un » (Jean, XVII, 22).

On peut espérer qu'un jour, lorsque l'heure providentielle sera venue, lorsque les âmes seront prêtes, le Pasteur suprême, ayant égard aux vœux des évêques et des fidèles, voudra consacrer le genre humain au Cœur immaculé et miséricordieux de Marie, pour qu'elle-même nous présente plus instamment à son Fils et nous obtienne la pacification du monde. Ce serait une affirmation nouvelle de la médiation universelle de la Très Sainte Vierge.

Adressons-nous à elle avec la plus grande confiance ; elle a été appelée « l'espérance des désespérés », et, en allant à elle comme à la meilleure des Mères et à la plus éclairée, nous irons à Jésus comme à notre unique et miséricordieux Sauveur.

470 - Mère Marie de Jésus, fondatrice de la société des Filles du Cœur de Jésus : Pensées de la servante de Dieu, Mère Marie de Jésus. (1841-1884) Rome, 1918, pp. 43 ss., 50.

CHAPITRE VII - La prédestination de saint Joseph et son éminente sainteté

« Qui minor est inter vos, hic major est. »

(Luc, IX, 48.)

On ne peut écrire un livre sur la Sainte Vierge sans parler de la prédestination de saint Joseph, de son éminente perfection, du caractère propre de sa mission exceptionnelle, de ses vertus et de son rôle actuel pour la sanctification des âmes.

Sa prééminence sur tout autre saint de plus en plus affirmée dans l'Eglise

La doctrine selon laquelle saint Joseph est le plus grand des saints après Marie tend à devenir une doctrine communément reçue dans l'Eglise. Elle ne craint pas de déclarer l'humble charpentier supérieur en grâce et en béatitude aux patriarches, à Moïse, aux plus grands des prophètes, à saint Jean Baptiste, et aussi aux apôtres, à saint Pierre, à saint Jean ; à saint Paul, et à plus forte raison

supérieur en sainteté aux plus grands martyrs et aux plus grands docteurs de l'Eglise. Le plus petit, par la profondeur de son humilité, est, à raison de la connexion des vertus, le plus grand par l'élévation de sa charité : « Qui minor est inter vos, hic major est » (Luc, IX, 48).

Cette doctrine a été enseignée par Gerson [471], par saint Bernardin de Sienne [472]. Elle devient de plus en plus courante à partir du XVI^e siècle, elle est admise par sainte Thérèse, par le dominicain Isidore de Isolani, qui paraît avoir écrit le premier traité sur saint Joseph [473], par saint François de Sales, par Suarez [474], plus tard par saint Alphonse de Liguori [475], plus récemment par Ch. Sauvé [476], par le cardinal Lépicier [477], par Mgr Sinibaldi [478]; et elle est bien exposée dans le Dictionnaire de Théologie catholique, à l'article Joseph (saint) par M.-A. Michel.

De plus cette doctrine a reçu l'approbation de Léon XIII dans l'Encyclique *Quanquam pluries*, du 15 août 1899, écrite pour proclamer le patronage de saint Joseph sur l'Eglise universelle. Il y est dit : « Certes la dignité de Mère de Dieu est si haute qu'il ne peut être créé rien au-dessus. Mais, toutefois, comme Joseph a été uni à la bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il n'est pas douteux qu'il ait approché, plus que personne, de cette dignité suréminente par laquelle la Mère de Dieu surpasse

de si haut toutes les natures créées. L'union conjugale est en effet la plus grande de toutes ; à raison de sa nature même, elle s'accompagne de la communication réciproque des biens des deux époux. Si donc Dieu a donné à la Vierge Joseph comme époux, bien certainement il ne le lui a pas donné seulement comme soutien dans la vie, comme témoin de sa virginité, gardien de son honneur, mais il l'a fait aussi participer par le lien conjugal à l'éminente dignité qu'elle avait reçue [479]. »

De ce que Léon XIII affirme que saint Joseph approche plus que personne de la dignité suréminente de la Mère de Dieu, s'ensuit-il qu'il est, dans la gloire, au-dessus de tous les anges ? On ne saurait l'affirmer avec certitude ; contentons-nous d'exprimer la doctrine de plus en plus reçue dans l'Eglise, en disant : De tous les saints, Joseph est le plus élevé au ciel, après Jésus et Marie ; il est parmi les anges et les archanges.

L'Eglise dans l'oraison *A cunctis* le nomme immédiatement après Marie et avant les apôtres. S'il n'est pas mentionné dans le canon de la messe, non seulement il a une préface spéciale, mais le mois de mars lui est consacré, comme au protecteur et défenseur de l'Eglise universelle.

A lui, en un sens très réel quoique caché, est particulièrement confiée la multitude des chrétiens dans toutes les générations qui se succèdent. C'est ce qu'expriment les belles litanies approuvées par l'Eglise qui résument ses prérogatives : « Saint Joseph, illustre descendant de David, lumière des Patriarches, Epoux de la Mère de Dieu, gardien de sa virginité, père nourricier du Fils de Dieu, vigilant défenseur du Christ, chef de la sainte famille ; Joseph très juste, très chaste, très prudent, très fort, très obéissant, très fidèle, miroir de patience, amant de la pauvreté, modèle des ouvriers, honneur de la vie domestique ; gardien des vierges, soutien des familles, consolation des malheureux, espoir des malades, patron des mourants, terreur des démons, protecteur de la sainte Eglise. » Nul n'est aussi grand après Marie.

471 - Sermo in Nativitatem Virginis Mariae, IVa consideratio.

472 - Sermo. I de S. Joseph, c. III. Opera, Lyon, 1650, t. IV, p. 254.

473 - Summa de donis S. Joseph, ann. 1522, nouv. éd. du P. Berthier, Rome, 1897.

474 - In Summam S. Thomae, IIIa, q. 29, disp. 8, sect. I.

475 - Sermone di S. Giuseppe. Discorsi morali, Naples, 1841.

476 - Saint Joseph intime, Paris, 1920.

477 - Tractatus de Sancto Joseph, Paris, s. d. (1908).

478 - La Grandezza di San Giuseppe, Rome, 1927, pp. 36 sq.

479 - Epist. encyclica « Quamquam pluries », 15 Aug. 1899 : « Certe Matris Dei tam in excelso dignitas est, ut nihil fieri majus queat. Sed tamen quia intercessit Josepho cum Virgine

beatissima maritale vinculum, ad illam praestantissimam dignitatem, qua naturis creatis omnibus longissime Deipara antecellit, non est dubium quin accesserit ipse, ut nemo magis. Est enim conjugium societas necessitudoque omnium maxima, quae satura sua adjunctam habet bonorum unius cum altero communicationem. Quocirca si sponsum Virgini Deus Josephum dedit, dedit protecto non modo vitae socium, virginitatis testem, tutorem honestatis, sed etiam excelsae dignitatis ejus ipso conjugali foedere participem. »

La raison de cette prééminence

Quel est le principe de cette doctrine de plus en plus admise depuis cinq siècles ?

Le principe invoqué de façon de plus en plus explicite par saint Bernard, saint Bernardin de Sienne, Isidore de Isolani, Suarez et les auteurs plus récents, est un principe aussi simple qu'il est élevé ; il a été formulé par saint Thomas à propos de la plénitude de grâce en Jésus et de la sainteté de Marie. Il s'exprime brièvement ainsi : Une mission divine, exceptionnelle requiert une sainteté proportionnée.

Ce principe explique pourquoi la sainte âme de Jésus, étant unie personnellement au Verbe, à la source de toute grâce, a reçu la plénitude absolue de grâce, qui devait déborder sur nous, selon la parole de saint Jean (I, 16) « De plenitudine ejus omnes accepimus [480]. »

C'est aussi la raison pour laquelle Marie, appelée à être Mère de Dieu, a reçu dès l'instant de sa conception une plénitude initiale de grâce, qui

dépassait déjà la grâce finale de tous les saints réunis. Plus près de la source de toute grâce, elle devait en bénéficier plus qu'aucune autre créature [481].

C'est encore la raison pour laquelle les Apôtres, plus près de Notre-Seigneur que les saints venus de la suite, ont plus parfaitement connu les mystères de la foi. Pour prêcher infailliblement l'Évangile au monde, ils ont reçu à la Pentecôte une foi très éminente, très éclairée et inébranlable, principe de leur apostolat [482].

Ce même principe explique encore la prééminence de saint Joseph sur tout autre saint.

Pour le bien entendre, il faut remarquer que les œuvres de Dieu qui relèvent immédiatement de lui sont parfaites. On ne saurait trouver en elles ni désordre, ni même imperfection.

Il en fut ainsi de l'œuvre divine au jour de la création, depuis les plus hautes hiérarchies angéliques jusqu'aux créatures les plus infimes [483].

Il en est encore ainsi des grands serviteurs de Dieu qu'il se choisit lui-même exceptionnellement et immédiatement, sans l'intermédiaire d'aucun choix humain, et qui sont suscités par lui pour restaurer l'œuvre divine troublée par le péché. Dans le principe énoncé plus haut tous les mots doivent

être pesés : « Une mission divine exceptionnelle requiert une sainteté proportionnée. »

Il ne s'agit pas de mission humaine si haute soit-elle, ni de mission angélique, mais de mission proprement divine, et non pas d'une mission divine ordinaire, mais si exceptionnelle, que dans le cas de Joseph elle est unique au monde dans toute la suite, des temps.

On saisit mieux encore la vérité de ce principe aussi simple qu'il est élevé, lorsqu'on considère par contraste, comment se fait souvent le choix humain. Les hommes choisissent souvent, pour les plus hautes fonctions d'un gouvernement difficile, des incapables, des médiocres, des imprévoyants. Cela mène un pays à sa ruine, s'il n'y a pas une salutaire réaction.

On ne saurait se trouver rien de pareil en ceux qui sont immédiatement choisis par Dieu lui-même et préparés par lui pour être ses ministres exceptionnels dans l'œuvre de la rédemption. Le Seigneur leur donne une sainteté proportionnée, car il opère tout avec mesure, force et suavité.

Comme la sainte âme de Jésus a reçu dès l'instant de sa conception la plénitude absolue de grâce, qui n'a pas grandi dans la suite; comme Marie, dès l'instant de sa conception immaculée, a reçu une plénitude initiale de grâce qui était déjà supérieure

à la grâce finale de tous les saints et qui n'a cessé de grandir jusqu'à sa mort; ainsi, toute proportion gardée, saint Joseph a dit recevoir une plénitude relative de grâce proportionnée à sa mission, puisqu'il fut directement et immédiatement choisi, non par les hommes, par aucune créature, mais par Dieu même et par lui seul pour cette mission unique au monde. On ne saurait préciser à quel moment eut lieu la sanctification de Joseph, mais ce qu'on est en droit d'affirmer, c'est qu'en raison de sa mission, il fut confirmé en grâce dès son mariage avec la Sainte Vierge[484].

480 - Epist. encyclica « Quamquam pluries », 15 Aug. 1899 : « Certe Matris Dei tam in excelso dignitas est, ut nihil fieri majus queat. Sed tamen quia intercessit Josepho cum Virgine beatissima maritale vinculum, ad illam praestantissimam dignitatem, qua naturis creatis omnibus longissime Deipara antecellit, non est dubium quin accesserit ipse, ut nemo magis. Est enim conjugium societas necessitudoque omnium maxima, quae satura sua adjunctam habet bonorum unius cum altero communicationem. Quocirca si sponsum Virgini Deus Josephum dedit, dedit protecto non modo vitae socium, virginitatis testem, tutorem honestatis, sed etiam excelsae dignitatis ejus ipso conjugali foedere participem. »

480 - Cf. saint Thomas, IIIa q. 7, a.9

481 - Cf. ibidem, q. 27, a. 6.

482 - Cf. ibidem, IIa IIae, q. I, a. 7, ad 4

483 - Cf. saint Thomas, Ia, q. 94, a.3.

484 - Cf. Dict. Théol. cath., art Joseph (Saint), col. 1518.

A quel ordre appartient la mission tout exceptionnelle de Joseph ?

Il est évident qu'elle dépasse l'ordre de la nature, non seulement de la nature humaine, mais de la nature angélique. Est-elle seulement de l'ordre de la grâce, comme telle de saint Jean Baptiste, qui prépare les voies du salut, comme la mission universelle des Apôtres dans l'Eglise pour la sanctification des âmes ou la mission particulière des fondateurs d'ordres ?

Si l'on y regarde de près, on voit que la mission de saint Joseph dépasse l'ordre même de la grâce, et qu'elle confine par son terme à l'ordre hypostatique constitué par le mystère même de l'incarnation. Mais il faut bien l'entendre, en évitant toute exagération, comme toute diminution.

A l'ordre hypostatique se termine la mission unique de Marie, la maternité divine, et aussi en un sens la mission cachée de Joseph. Ce point de doctrine est affirmé de plus en plus explicitement par saint Bernard, par saint Bernardin de Sienne, par le dominicain Isidore de Isolani, par Suarez et par plusieurs auteurs récents.

Saint Bernard dit de Joseph : « Il est le serviteur fidèle et prudent que le Seigneur a constitué comme le soutien de sa Mère, le père nourricier de sa chair, et le seul coopérateur très fidèle sur terre du grand dessein de l'Incarnation [485]. »

Saint Bernardin de Sienne écrit : « Quand Dieu choisit par grâce quelqu'un pour une mission très élevée, il lui accorde tous les dons nécessaires à cette mission. Ce qui s'est vérifié éminemment en saint Joseph, père nourricier de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et époux de Marie. [486]. »

Isidore de Isolani place de même la vocation de saint Joseph au-dessus de celle des Apôtres ; il remarque que celle-ci a pour but de prêcher l'Évangile, d'éclairer les âmes, de les réconcilier, mais que la vocation de Joseph est plus immédiatement relative au Christ lui-même, puisqu'il est l'époux de la Mère de Dieu, le père nourricier et le défenseur du Sauveur [487].

Suarez dit aussi : « Certains offices relèvent de l'ordre même de la grâce sanctifiante, et, dans ce genre, les Apôtres tiennent le degré le plus élevé : aussi ont-ils eu besoin de plus de secours gratuits que les autres, surtout en ce qui concerne les dons gratuitement donnés et la sagesse. Mais il y a d'autres offices qui confinent à l'ordre de l'union hypostatique, en soi plus parfait, ainsi qu'on le voit clairement de la maternité divine en la bienheureuse vierge Marie, et c'est à cet ordre d'offices qu'appartient le ministère de saint Joseph [488]. »

Il y a quelques années Mgr Sinibaldi, évêque titulaire de Tibériade, et secrétaire de la Sacrée

Congrégation des Etudes, précisait ce point de doctrine. Il remarque que le ministère de Joseph appartient, en un sens, par son terme à l'ordre hypostatique : non pas que Joseph ait intrinsèquement coopéré, comme instrument physique de l'Esprit-Saint à la réalisation du mystère de l'Incarnation; de ce point de vue son rôle est très inférieur à celui de Marie, Mère de Dieu; mais enfin il a été prédestiné à être, dans l'ordre des causes morales, le gardien de la virginité et de l'honneur de Marie, en même temps que le père nourricier et le protecteur du Verbe fait chair. « Sa mission appartient par son terme à l'ordre hypostatique, non pas par une coopération intrinsèque, physique et immédiate, mais par une coopération extrinsèque, morale et médiate (par Marie) qui est encore pourtant une vraie coopération [489]. »

485 - Homil. II super Missus est, prope finem : « Fidelis, inquam, servus et prudens, quem constituit Dominus suae Matris solatium, suae carnis nutritium, solum denique in terris magni consilii coadjutorem fidelissimum. »

486 - Sermo I de S. Joseph : « Omnium singularium gratiarum alicui rationali creaturae communicatarum, generalis regula est : quod quaecumque divina gratia eligit aliquem ad aliquam gratiam singularem, seu ad aliquem sublimem statum, omnia charismata donet, quae illi personae sic electae et ejus officio necessariae sunt atque illam copiose decorant. Quod maxime verificatum est in sancto Joseph, putativo Patre Domini nostri Jesu Christi, et vero Sponso Reginae mundi et Dominae angelorum, qui ab aeterno electus est fidelis nutritus atque custos principalium thesaurorum

suorum, scilicet Filii ejus et Sponsae suae : quod officium fidelissime prosecutus est... Si compares eum ad totam Ecclesiam Christi, nonne iste est homo electus et specialis, per quem et sub quo Christus est ordinale et honeste introductus in mundum ? Si ergo Virgini Matri tota Ecclesia sancta debitor est, quia per eam Christum suscipere digna facta est; sic profecto, post eam, huic debet gratiam et reverentiam singularem... Omnibus electis Panera de coelo, qui coelestam vitam tribuit, cum multa solertia enutrivit. »

487 - Somma de donis sancti Joseph (ouvrage très loué par Benoît XIV), Pars IIIa. c. XVIII, tout ce chapitre expose la supériorité de la mission de saint Joseph sur celle des Apôtres. - Voir aussi ibid., c. XVII : « de dono plenitudinis gratiae (in S. Joseph). »

488 - In Summum S. Thomae, IIIa. q. 29, disp. 8; sect. I.

489 - Cf. Mgr G. SINIBALDI, La Grandezza di San Giuseppe, Roma, 1927, pp. 36 sq. : « Il ministero di San Giuseppe e l'ordine della Unione ipostatica... Maria è nata per essere la Madre di Dio... Ma lo spozalizio verginale di Maria dipende da Giuseppe... Laonde il ministero di Giuseppe ha uno stretto rapporto con la costituzione dell' ordine della Unione ipostatica... Celebrando il suo connubio verginale con Maria, Giuseppe prepara la Madre di Dio, come Dio la vuole ; e in ciò consiste la sua cooperazione nell' attuazione del grande Mistero. - Da ciò appare che la cooperazione di Giuseppe non uguaglia quella di Maria. Mentre la cooperazione di Maria è intrinseca, fisica, immediata, quella di Giuseppe è estrinseca, morale, mediate (per Maria); ma è vera cooperazione. »

La prédestination de Joseph ne fait qu'un avec le décret même de l'Incarnation

Ce que nous venons de dire apparaît plus clairement encore si l'on considère que le décret éternel de l'Incarnation ne porte pas seulement sur l'Incarnation en général, abstraction faite des circonstances de temps et de lieu, mais sur

l'Incarnation hic et nunc, c'est-à-dire sur l'incarnation du Fils de Dieu, qui, en vertu de l'opération du Saint-Esprit, doit être conçu à tel instant par la Vierge Marie, unie à un homme de la maison de David nommé Joseph : « Missus est angelus Gabriel a Deo in civitate Galilææ ? cui nomen Nazareth, ad virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David » (Luc, I, 26-27).

Tout porte donc à penser que Joseph a été prédestiné à être le père nourricier du Verbe fait chair avant d'être prédestiné à la gloire. La raison en est que la prédestination du Christ comme homme à la filiation divine naturelle, est antérieure à celle de tout homme élu, car le Christ est le premier des prédestinés [490]. Or la prédestination du Christ à la filiation divine naturelle n'est autre que le décret même de l'Incarnation, lequel porte sur l'Incarnation à réaliser hic et nunc. Ce décret implique par là-même la prédestination de Marie à la maternité divine, et celle de Joseph à être le père nourricier et le protecteur du Fils de Dieu fait homme.

Comme la prédestination du Christ à la filiation divine naturelle est supérieure à sa prédestination à la gloire et la précède, ainsi que l'admettent les thomistes (in IIIam, q. 24, a. 1 et 2); et comme la prédestination de Marie à la maternité divine

précède (in signo priori) sa prédestination à la gloire, nous l'avons vu au début de cet ouvrage; de même la prédestination de Joseph à être le père nourricier du Verbe fait chair précède pour lui celle à la gloire et à la grâce. En d'autres termes il a été prédestiné au plus haut degré de gloire après Marie, et ensuite au plus haut degré de grâce et de charité, parce qu'il était appelé à être le digne père nourricier et protecteur de l'Homme-Dieu.

On voit par là-même l'élévation de sa mission unique au monde, puisque sa prédestination première ne fait qu'un avec le décret même de l'Incarnation. C'est ce qu'on dit couramment lorsqu'on affirme que Joseph a été créé et mis au monde pour être le père nourricier du Verbe fait chair, et pour qu'il fût ce digne père, Dieu a voulu pour lui un très haut degré de gloire et de grâce.

490 - Cf. saint Thomas, IIIa, q. 24, a. 1, 2, 3, 4.

Le caractère propre de la mission de Joseph

Ce point est admirablement mis en lumière par Bossuet dans le premier panégyrique de ce grand saint (3^o point), lorsqu'il nous dit : « Entre toutes les vocations, j'en remarque deux, dans les Écritures, qui semblent directement opposées : la première, celle des apôtres, la seconde, celle de Joseph. Jésus est révélé aux apôtres, pour l'annoncer par tout l'univers ; il est révélé à Joseph

pour le taire et pour le cacher. Les apôtres sont des lumières, pour faire voir Jésus-Christ au monde. Joseph est un voile pour le couvrir ; et sous ce voile mystérieux on nous cache la virginité de Marie et la grandeur du Sauveur des âmes. Celui qui glorifie les apôtres par l'honneur de la prédication, glorifie Joseph par l'humilité du silence. » L'heure de la manifestation du mystère de l'Incarnation n'est pas encore venue ; cette heure doit être préparée par trente ans de vie cachée.

La perfection consiste à faire ce que Dieu veut, chacun selon sa vocation ; mais dans le silence et l'obscurité la vocation de Joseph dépasse celle des apôtres, parce qu'elle touche de plus près au mystère de l'Incarnation rédemptrice. Joseph après Marie fut rapprochée plus que personne de l'auteur de la grâce, et dans le silence de Bethléem, pendant le séjour en Egypte et dans la petite maison de Nazareth, il reçut plus de grâces que n'en recevra jamais aucun saint.

Sa mission fut double.

Par rapport à Marie, il préserva sa virginité en contractant avec elle un véritable mariage, mais absolument saint. L'ange du Seigneur lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains point de prendre avec toi Marie, ton épouse ; car ce qui est formé en elle est l'ouvrage du Saint-Esprit » (Matth., I, 20;

item, Luc, II, 5). Marie est bien son épouse, C'est un véritable mariage, comme l'explique saint Thomas (IIIa, q. 29, a. 2) en montrant les convenances aucun soupçon ne devait effleurer, si léger fût-il, l'honneur du Fils et celui de la Mère ; si jamais cet honneur était en cause, Joseph, le témoin le plus autorisé et le moins suspect, serait là pour en attester l'intégrité. De plus, Marie trouvait en Joseph aide et protection. Il l'a aimée de l'amour le plus pur, le plus dévoué, d'un amour théologal, car il l'aimait en Dieu et pour Dieu. C'était l'union sans tache la plus respectueuse avec la créature la plus parfaite qui fut jamais, dans le cadre le plus simple, celui d'un pauvre artisan de village. Joseph a ainsi approché plus intimement qu'aucun saint de celle qui est la Mère de Dieu et la Mère spirituelle de tous les hommes, de lui-même Joseph, et la distributrice de toutes les grâces. La beauté de tout l'univers n'était rien à côté de la sublime union de ces deux âmes, union créée par le Très-Haut, qui ravissait les anges et réjouissait le Seigneur lui-même.

Par rapport au Verbe fait chair, Joseph a veillé sur lui, il l'a protégé, il a contribué à son éducation humaine. On l'appelle son père nourricier, ou encore père adoptif, mais ces noms ne sauraient exprimer pleinement cette relation mystérieuse et pleine de grâce. C'est accidentellement qu'un

homme devient le père adoptif ou le père nourricier d'un enfant, tandis que ce n'est pas accidentellement que Joseph est devenu le père nourricier du Verbe fait chair ; il a été créé et mis au monde pour cela ; c'est l'objet premier de sa prédestination et la raison de toutes les grâces qu'il a reçues. Bossuet l'exprime admirablement [491] : « Quand la nature ne le donne pas elle-même, où aller prendre un cœur paternel ? En un mot, saint Joseph n'étant pas père, comment aura-t-il un cœur de père pour Jésus ? C'est ici qu'il nous faut entendre que la puissance divine agit en cette œuvre. C'est par un effet de cette puissance que Joseph a un cœur de père, et si la nature ne le donne pas, Dieu lui en fait un de sa propre main. Car c'est de lui dont il est écrit qu'il tourne où il lui plaît les inclinations il fait un cœur de chair dans les uns, quand il les amollit par la charité. Ne fait-il-pas dans tous les fidèles, non un cœur d'esclave, mais un cœur d'enfant, quand il envoie en eux l'Esprit de son Fils ? Les apôtres tremblaient au moindre péril, mais Dieu leur fait un cœur tout nouveau et leur courage devient invincible... C'est donc cette même main qui fait un cœur de père en Joseph et un cœur de fils en Jésus. C'est pourquoi Jésus obéit et Joseph ne craint pas de lui commander. Et d'où lui vient cette hardiesse de commander à son Créateur ? C'est que le vrai Père de Jésus-Christ, ce Dieu qui

l'engendre de toute éternité, ayant choisi le divin Joseph pour servir de père au milieu des temps à son Fils unique, a fait en quelque sorte couler en son sein quelque rayon ou quelque étincelle de cet amour infini qu'il a pour son Fils ; c'est ce qui lui change le cœur, c'est ce qui lui donne un amour de père ; si bien que le juste Joseph qui sent en lui-même un cœur paternel, formé tout à coup par la main de Dieu, sent aussi que Dieu lui ordonne d'user d'une autorité paternelle, et il ose bien commander à celui qu'il reconnaît pour son maître. » C'est dire équivalement que Joseph a été prédestiné d'abord à « servir de père au Sauveur qui n'en pouvait avoir ici-bas », et ensuite à tous les dons qui lui ont été accordés pour qu'il fût ce digne protecteur du Verbe fait chair [492].

Après cela est-il besoin de dire avec quelle fidélité Joseph a gardé le triple dépôt qui lui avait été confié : la virginité de Marie, la personne de Jésus-Christ et le secret du Père éternel, celui de l'incarnation de son Fils, secret à garder jusqu'à ce que l'heure soit venue de la manifestation de ce mystère [493].

Sa Sainteté Pie XI, en un discours prononcé dans la salle consistoriale le jour de la fête de saint Joseph, 19 mars 1928, disait, après avoir parlé de la mission de Jean Baptiste et de celle de saint Pierre : « Entre ces deux missions, apparaît celle de saint

Joseph, mission recueillie, tacite, presque inaperçue, inconnue, qui ne devait s'illuminer que quelques siècles plus tard ; un silence auquel devait succéder sans doute, mais bien longtemps après, un retentissant chant de gloire. Et de fait, là où est plus profond le mystère, plus épaisse la nuit qui le recouvre, plus grand le silence, c'est justement là qu'est la plus haute mission, plus brillant le cortège des vertus requises et des mérites appelés, par une heureuse nécessité, à leur faire écho. Mission unique, très haute, celle de garder le Fils de Dieu, le Roi du monde, la mission de garder la virginité, la sainteté de Marie, la mission unique d'entrer en participation du grand mystère caché aux yeux des siècles et de coopérer ainsi à l'Incarnation et à la Rédemption ! » - C'est dire équivalentement que c'est en vue de cette mission unique que la Providence a accordé à Joseph toutes les grâces qu'il a reçues ; en d'autres termes : Joseph a été prédestiné d'abord à servir de père au Sauveur, puis à la gloire et à la grâce qui convenaient à une si exceptionnelle vocation.

491 - Premier panégyrique de saint Joseph, 2e point, éd. Lebarcq, t. II, pp. 135 ss.

492 - Il est dit de l'Enfant Jésus, en saint Luc, II, 51, qu'il était « soumis » à Marie et à Joseph. Cependant, en son humilité, Joseph, comme on l'a dit, devait éprouver une certaine confusion, lui le moins parfait des trois, à être le chef de la sainte Famille.

493 - Cf. Bossuet, *ibidem*, exorde.

Les vertus et des dons de saint Joseph

Ce sont surtout les vertus de la vie cachée, à un degré proportionné à celui de la grâce sanctifiante : la virginité, l'humilité, la pauvreté, la patience, la prudence, la fidélité, qui ne peut être ébranlée par aucun péril, la simplicité, la foi éclairée par les dons du Saint-Esprit, la confiance en Dieu et la parfaite charité. Il a gardé le dépôt qui lui était confié avec une fidélité proportionnée au prix de ce trésor inestimable. Il a compris le précepte : *Depositum custodi*.

Sur ces vertus de la vie cachée, Bossuet fait cette remarque générale [494] : « C'est un vice ordinaire aux hommes de se donner entièrement au dehors et de négliger le dedans ; de travailler à la montre et à l'apparence, et de mépriser l'effectif et le solide ; de songer souvent quels ils paraissent, et de ne point penser quels ils doivent être. C'est pourquoi les vertus qui sont estimées, ce sont celles qui se mêlent d'affaires, et qui entrent dans le commerce des hommes ; au contraire, les vertus cachées et intérieures, où le public n'a point de part, où tout se passe entre Dieu et l'homme, non seulement ne sont pas suivies, mais ne sont même pas entendues. Et toutefois, c'est dans ce secret que consiste tout le mystère de la vertu véritable. Il faut composer un homme en lui-même, avant que de méditer quel rang on lui donnera parmi les autres ;

et si l'on ne travaille sur ce fonds, toutes les autres vertus, si éclatantes qu'elles puissent être, ne seront que des vertus de parade, elles ne font pas l'homme selon le cœur de Dieu. - Au contraire, Joseph, homme simple, a cherché Dieu ; Joseph, homme détaché, a trouvé Dieu ; Joseph, homme retiré, a joui de Dieu. »

L'humilité de Joseph dut être confirmée par la pensée de la gratuité de sa vocation exceptionnelle. Il dut se dire : pourquoi le Très-Haut m'a-t-il donné son Fils unique à garder à moi Joseph plutôt qu'à tel ou tel autre homme de Judée, de Galilée, ou d'une autre région et d'un autre siècle ? C'est là uniquement le bon plaisir de Dieu, bon plaisir qui est à lui-même sa raison, et par lequel Joseph a été librement préféré, choisi, prédestiné de toute éternité plutôt que tel ou tel autre homme, auquel le Seigneur aurait pu accorder les mêmes dons et une même fidélité pour le préparer à cette exceptionnelle mission. Nous voyons en cette prédestination un reflet de la gratuité de la prédestination du Christ et de celle de Marie.

La connaissance du prix de cette grâce et de sa gratuité absolue, loin de nuire à l'humilité de Joseph, l'a confirmée. Il a pensé en son cœur : « Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu ? ».

Joseph apparaît comme le plus humble de tous les saints après Marie, plus humble qu'aucun des anges; et, s'il est le plus humble, il est par là même le plus grand de tous, car les vertus étant connexes, la profondeur de l'humilité est proportionnée à l'élévation de la charité, comme la racine de l'arbre est d'autant plus profonde qu'il est plus haut : « Celui d'entre vous tous qui est le plus petit, dit Jésus, c'est celui-là qui est le plus grand » (Luc, IX, 48).

Comme le remarque encore Bossuet : « Possédant le plus, grand trésor, par une grâce extraordinaire du Père éternel, Joseph, bien loin de se vanter de ses dons ou de faire connaître ses avantages, se cache autant qu'il peut aux yeux des mortels, jouissant paisiblement avec Dieu du mystère qui lui est révélé, et des richesses infinies qu'il met en sa garde [495]. » - « Joseph a dans sa maison de quoi attirer les yeux de toute la terre, et le monde ne le connaît pas ; il possède un Dieu-Homme, et il n'en dit mot ; il est témoin, d'un si grand mystère, et il le goûte en secret sans le divulguer [496]. »

Sa foi est inébranlable malgré l'obscurité du mystère inattendu. La parole de Dieu transmise par l'ange fait la lumière sur la conception virginale du Sauveur : Joseph aurait pu hésiter à croire une chose si extraordinaire ; il y croit fermement dans

la simplicité de son cœur. Par sa simplicité et son humilité, il entre dans les hauteurs de Dieu.

L'obscurité ne tarde pas à reparaître : Joseph, était pauvre avant d'avoir reçu le secret du Très-Haut ; il devient plus pauvre encore, remarque Bossuet, lorsque Jésus vient au monde, car il vient avec son dénuement et détache de tout pour unir à Dieu. Il n'y a point de place pour le Sauveur dans la dernière des auberges de Bethléem. Joseph doit souffrir de n'avoir rien à donner à Marie et à son Fils.

Sa confiance en Dieu se manifeste dans l'épreuve, car la persécution commence peu après la naissance de Jésus. Hérode cherche à le faire mourir. Le chef de la sainte Famille doit cacher Notre-Seigneur, partir pour un pays lointain, où nul ne le connaît et où il ne sait pas comment il pourra gagner sa vie. Il part, mettant toute sa confiance en la Providence.

Son amour de Dieu et des âmes ne cesse de grandir dans la vie cachée de Nazareth, sous l'influence constante du Verbe fait chair, foyer de grâces toujours nouvelles et toujours plus hautes pour les âmes dociles qui ne mettent pas d'obstacle à ce qu'il veut leur donner. Nous avons dit plus haut, à propos du progrès spirituel en Marie, que l'ascension de ces âmes est uniformément

accélérée, c'est-à-dire qu'elles se portent d'autant plus vite vers Dieu qu'elles se rapprochent de lui et qu'elles sont plus attirées par lui. Cette loi de la gravitation spirituelle des âmes justes se réalisa en Joseph ; la charité ne cessa de s'accroître en lui, toujours plus promptement jusqu'à sa mort; le progrès de ses dernières années fut beaucoup plus rapide que celui des premières années, car se trouvant plus près de Dieu, il était plus fortement attiré par lui.

Avec les vertus théologales grandirent aussi incessamment en lui les sept dons du Saint-Esprit, qui sont connexes avec la charité. Ceux d'intelligence et de sagesse rendaient sa foi vive de plus en plus pénétrante et savoureuse. En des formes extrêmement simples, mais très élevées, sa contemplation se portait vers l'infinie bonté du Très-Haut. Ce fut, en sa simplicité, la contemplation surnaturelle la plus haute après celle de Marie.

Cette contemplation aimante lui était très douce, mais elle lui demandait la plus parfaite abnégation et le plus douloureux sacrifice, lorsqu'il se rappelait les paroles du vieillard Siméon : « Cet enfant sera un signe en butte à la contradiction », et celles dites à Marie : « Et vous, un glaive transpercera votre âme. » L'acceptation du mystère de la Rédemption par la souffrance apparaissait à Joseph comme la consommation douloureuse du mystère

de l'Incarnation, et il avait besoin de toute la générosité de son amour pour offrir à Dieu, en sacrifice suprême, l'Enfant Jésus et sa sainte Mère, qu'il aimait incomparablement plus que sa propre vie.

La mort de saint Joseph fut une mort privilégiée ; comme celle de la Sainte Vierge, elle fut, dit saint François de Sales, une mort d'amour [497]. Il admet aussi avec Suarez que Joseph aurait été parmi les saints qui, selon saint Matthieu (XXVII, 52 ss.), ressuscitèrent après la résurrection du Seigneur et se manifestèrent dans la ville de Jérusalem ; il tient que ces résurrections ont été définitives et que Joseph est entré au ciel corps et âme. Saint Thomas est beaucoup plus réservé sur ce point : après avoir admis que les résurrections qui ont suivi celle de Jésus étaient définitives (in Matth., XXVII, 52, et IV Sent., l. IV, dist. 42, q. 1, a. 3), plus tard, examinant les raisons inverses données par saint Augustin, il trouve celles-ci beaucoup plus solides (cf. IIIa, q. 53, a. 3, ad 2).

494 - Deuxième panégyrique de saint Joseph, exorde;

495 - Premier panégyrique de saint Joseph, exorde.

496 - Deuxième panégyrique de saint Joseph, 3e point.

497 - Traité de l'amour de Dieu, l. VII, ch. XIII.

Le rôle actuel de Joseph pour la sanctification des âmes

Autant l'humble charpentier a eu une vie cachée sur la terre, autant il est glorifié dans le ciel. Celui à qui le Verbe fait chair a été « soumis » ici-bas, conserve au ciel une puissance d'intercession incomparable.

Léon XIII, dans l'encyclique *Quamquam pluries*, trouve dans la mission de saint Joseph à l'égard de la sainte Famille « les raisons pour lesquelles il est patron et protecteur de l'Eglise universelle. De même que Marie, Mère du Sauveur, est Mère spirituelle de tous les chrétiens. Joseph regarde comme lui étant confiée la multitude des chrétiens. Il est défenseur de la sainte Eglise, qui est vraiment la maison du Seigneur et le royaume de Dieu sur la terre. »

Ce qui frappe en ce rôle actuel de Joseph jusqu'à la fin des temps, c'est qu'il unit admirablement les prérogatives en apparence les plus opposées.

Son influence est universelle sur toute l'Eglise qu'il protège, et pourtant, à l'exemple de la Providence, elle s'étend aux moindres détails ; « modèle des ouvriers », il s'intéresse à chacun de ceux qui l'implorent. Il est le plus universel des saints par son influence et il fait trouver à un pauvre la paire de chaussures dont il a besoin.

Son action est évidemment surtout d'ordre spirituel, mais elle s'étend aussi aux choses temporelles ; il

est « le soutien des familles, des communautés, la consolation des malheureux, l'espoir des malades ».

Il veille sur les chrétiens, de toutes conditions, de tous pays, sur les pères de famille, les époux, comme sur les vierges consacrées ; sur les riches, pour leur inspirer une charitable distribution de leurs biens, comme sur les pauvres pour les secourir.

Il est attentif aux plus grands pécheurs et aux âmes les plus avancées. Il est le patron de la bonne mort, celui des causes désespérées, il est terrible au démon qui semble triompher, et il est aussi, dit sainte Thérèse, le guide des âmes intérieures dans les voies de l'oraison.

Il y a dans son influence un reflet merveilleux de « la divine Sagesse qui atteint avec force d'une extrémité du monde à l'autre et dispose tout avec douceur » (Sagesse, VIII, 1).

La splendeur de Dieu a été et demeure éternellement sur lui; la grâce n'a cessé de fructifier en lui et il veut y faire participer tous ceux qui aspirent vraiment « à la vie cachée en Dieu avec le Christ » (Col., III, 3).

APPENDICE

La Sainte Vierge et la France

Nous achèverons cet ouvrage en rappelant les principales bénédictions que la France a reçues de la Mère de Dieu.

Après les années si douloureuses que nous venons de traverser de 1939 à 1945, pour retrouver la vitalité et les énergies nécessaires au relèvement intellectuel, moral et spirituel de notre patrie, nous avons grandement besoin du secours de Dieu ; nous l'obtiendrons par l'intercession de Marie ; en nous rappelant ce qu'elle a fait pour la France au cours de notre histoire, lorsque tout paraissait perdu. Rappelons d'abord les centres de prière de notre patrie.

Les sanctuaires anciens et nouveaux de Notre-Dame

Depuis, le haut moyen âge, l'ancienne France était constellée de sanctuaires de la Sainte Vierge. Il suffit de rappeler les principaux : Notre-Dame de Paris, commencée au début du VI^e siècle, continuée sous saint Louis; Notre-Dame de Chartres, plus ancienne encore; Notre-Dame de Rocamadour, où allèrent prier Blanche de Castille et saint Dominique; Notre-Dame du Puy, que visita saint Louis; Notre-Dame de la Garde à Marseille; Notre-Dame de Fourvière à Lyon; beaucoup de sanctuaires connus sous le nom de Notre-Dame du Bon Secours, Notre-Dame de Pitié, Notre-Dame de la Délivrande, Notre-Dame de Recouvrance, Notre-

Dame de Toutes-Aides. Que de miracles et de grâces accordés au cours des siècles en ces lieux de pèlerinages !

Les sanctuaires plus récents de Notre-Dame du Laus, dans les Alpes, de Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame de Pontmain, Notre-Dame de Pellevoisin, et combien d'autres, nous disent que la bénédiction de Marie est toujours sur nous. Récemment, quarante-trois paroisses, quarante-trois nouvelles Notre-Dame ont été construites autour de Paris.

C'est elle aussi qui a inspiré autrefois sainte Geneviève ; patronne de Paris, et Jeanne d'Arc, la sainte de la patrie.

Aux moments les plus difficiles, elle a suscité des Ordres religieux, comme celui de Cîteaux, illustré par saint Bernard ; celui de saint Dominique, fondé à Toulouse ; elle a donné au Carmel de France une admirable vitalité, ainsi qu'à beaucoup de congrégations religieuses fondées avant ou après la tourmente révolutionnaire, et qui souvent portent son nom.

Comme le rappelait Pie XI, en proclamant en 1922 Notre-Dame de l'Assomption patronne principale de notre patrie, la France a été justement appelée « le royaume de Marie », car elle lui fut consacrée par Louis XIII, qui ordonna que chaque année des

fonctions solennelles se fassent le 15 août en la fête de l'Assomption. Dans le même discours, Pie XI rappelait que trente-cinq de nos églises cathédrales sont placées sous le vocable de Notre-Dame ; il évoquait, comme une réponse du ciel à la piété française, les apparitions et les miracles de Marie sur notre sol et saluait en Clovis et plusieurs de nos rois les défenseurs et les promoteurs de cette dévotion à la Mère de Dieu.

Dans un livre récent, *La Vierge Marie dans l'histoire de France, 1939*, écrit par M. A.-L. de la Franquerie, on trouve l'exposé des interventions multipliées de la Sainte Vierge pour le salut de notre patrie. Comme le dit dans la préface de ce livre S. Em. le cardinal Baudrillart : « On tourne les pages de cet ouvrage, on s'étonne, on se demande : est-ce possible ? Et puis le regard descend au bas de ces pages, vers d'abondantes références, vers des lectures innombrables, vers les sources, vers une érudition de première main. Nous devons aussi à M. de la Franquerie un étonnant tableau, à travers les âges, un éclatant et merveilleux bouquet des vertus religieuses et de la piété mariale en France. C'est le flux et le reflux incessant, un mouvement entraînant l'autre, de la nation qui invoque et du ciel qui exauce. Vision d'espérance pour le présent et pour l'avenir »

Nous rappellerons les principaux documents recueillis par M. de la Franquerie, ceux relatifs aux grandes périodes de notre histoire, pour souligner les principales interventions de la Sainte Vierge en notre faveur.

De Clovis et de saint Remi jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc

Ce que nous savons du sanctuaire de Ferrières dans le Sénonais, que visita Clovis, à la reconstruction duquel il contribua, et où venait prier sainte Clotilde, montre assez clairement l'action de Marie dans la conversion de Clovis et l'établissement de la royauté chrétienne [498]. Les paroles de saint Remi qui nous ont été conservées et qu'explique son testament sont bien connues : « Le royaume de France est prédestiné par Dieu à la défense de l'Eglise romaine qui est la seule véritable Église du Christ... Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la foi romaine. Mais il sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle à sa vocation [499]. » Cette prophétie s'est incessamment réalisée.

De tous les rois de France, le plus fidèle à cette vocation fut incontestablement saint Louis, qui eut pour la Sainte Vierge la plus grande dévotion, comme le montrent les églises qu'il fit construire en son honneur (cf. op. cit., pp. 63-75). Il venait

souvent prier Marie à Notre-Dame de Paris et quand il eut construit la Sainte-Chapelle, attenante à son palais, pour y recevoir les précieuses reliques de la Passion du Sauveur, sa piété ne séparant pas la Mère du Fils, il tint à ce que la crypte de la chapelle soit dédiée à la Sainte Vierge. Avant sa première croisade, il vint s'agenouiller à Notre-Dame de Pontoise devant l'image miraculeuse pour lui consacrer le sort de la France, de son armée et de sa personne (p. 70). Au cours de la croisade, au milieu des pires dangers, le calme ne l'abandonna jamais. C'est au prestige de sa sainteté qu'il dut aussi l'universelle influence qu'il exerça sur ses contemporains et put mener à bien les réformes fondamentales qu'il imposa. Pendant la dernière croisade, à laquelle il prit part, il mourut de la peste à Tunis, le samedi 25 août 1270, en manifestant une dernière fois sa piété pour la Mère de Dieu (p. 74).

Son fils, Philippe III le Hardi, se montre son digne héritier. Mais dans la suite les fautes de Philippe le Bel à l'égard du pape Boniface VIII sont châtiées comme l'avait annoncé saint Remi. Ses trois fils lui succèdent sur le trône sans laisser d'héritier. La couronne passe à la branche des Valois et la guerre de Cent ans commence du fait que le roi d'Angleterre refuse de reconnaître la loi salique qui

régit l'ordre de succession au trône de France (op. cit., pp. 77-79).

Pendant toute cette période, les Valois règnent, connaissant le plus souvent la défaite malgré leur incontestable courage, et ne cessant d'invoquer le secours de Marie, jusqu'au jour où, les fautes enfin expiées, la Reine du ciel interviendra par Jeanne d'Arc pour maintenir inviolée la loi salique et sauver la France du joug de l'Angleterre, qui aurait pu nous entraîner dans l'hérésie, car elle passa au protestantisme au siècle suivant.

Sous Philippe VI de Valois et sous Jean le Bon, les désastres vont s'amplifiant, c'est la déroute de Crécy, puis celle de Poitiers. Le roi Jean est fait prisonnier. Le peuple se jette aux pieds de Marie. Humainement, la France est perdue ; en 1360, elle est presque réduite à l'état de province anglaise. La situation est désespérée, Marie y pourvoit. L'armée anglaise se dispose à mettre le siège devant Chartres, lorsqu'un ouragan des plus violents ne lui permet pas d'avancer. Le roi d'Angleterre voit dans ce fléau l'intervention de Notre-Dame de Chartres et fait la paix, qui ne dure guère.

Sous Charles V le Sage, qui a une foi profonde et une grande piété envers Marie, Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson réorganisent l'armée

et libèrent une grande partie du territoire du joug anglais.

Mais le règne de Charles VI est marqué par l'invasion anglaise, la trahison de la reine, Isabeau de Bavière, et celle du duc de Bourgogne, la guerre civile, la famine ; la folie du roi met le comble au désarroi général. Finalement, le roi meurt en 1422. La situation paraît désespérée.

Le peuple supplie la Sainte Vierge de venir au secours, et Charles VII n'a plus d'autre espoir. C'est le moment où Jeanne d'Arc vient nous sauver de l'invasion anglaise : « Je suis venue au roi de France de par la bienheureuse Vierge Marie ! » dira-t-elle à ses juges ; et de fait il n'est pas de grand événement de la vie de la Pucelle auquel Marie ne soit mêlée. Sur son étendard, deux noms sont inscrits : « Jhésus-Maria ! » A Orléans, c'est après avoir prié Marie, près de la chapelle de Notre-Dame des Aides, que Jeanne remporte sur les Anglais la grande victoire qui sauve la France. Aussitôt après, elle fait chanter le Te Deum dans l'église de Notre-Dame des Miracles. Elle renouvelle le pacte conclu à Tolbiac ; elle demande son royaume à Charles VII, qui le lui donne ; elle-même l'offre à Jésus-Christ, qui par elle le remet au roi (cf. op. cit., p. 100). Ce pacte proclame la royauté universelle du Christ sur le monde et particulièrement sur notre patrie.

Mais après le sacre du roi à Reims, le reste de la mission de Jeanne d'Arc : l'achèvement de la délivrance de la France et la reconnaissance de la royauté du Christ, ne pouvait s'accomplir que par son martyre, qui est le point culminant de la vie de Jeanne et la preuve de la sainteté de sa mission scellée par son sang. Après la délivrance du territoire, Charles VII tient à venir faire hommage de ses victoires à Notre-Dame du Puy, au pied de laquelle il était venu si souvent prier au temps de ses malheurs. Jeanne d'Arc avait catégoriquement affirmé que, « nonobstant sa mort, tout ce pourquoi elle était venue s'accomplirait » (op. cit., p. 107).

498 - Cf. HAMON, Notre-Dame de France, t. I. p. 352; Dom MORIN, Histoire du Gâtinais, p. 365.

499 - P. L., t. CXXXV, pp. 51 ss, 1168; HINCMAR, Vita sancti Remigii, c. 54; FLODOMARD, Hist. Ecl. Rem. t.I, c. 18.

Depuis la mort de Jeanne d'Arc jusqu'aux martyrs de la Révolution

Louis XI réunit à la Couronne : le Berry, la Normandie, la Guyenne, la Bourgogne, l'Anjou, le Maine et la Provence. Malheureusement, il commet un abus de pouvoir doublé d'un crime, il participe au meurtre du prince évêque de Liège. Saint François de Paule annonce alors au roi qu'il a un an pour expier son crime. Louis XI, pendant cette année, se livre à une rude pénitence, fait construire

une chapelle réparatrice et meurt le jour annoncé. Son crime était pardonné, mais l'expiation devait suivre sa descendance fut rejetée : son fils Charles VIII n'eut pas d'héritier salique et le trône passa à son cousin Louis XII. Saint Remi avait écrit dans son testament, au sujet du roi infidèle à sa vocation : « Que ses jours soient abrégés et qu'un autre reçoive la royauté » (op. cit., p. 115). C'est la seconde fois que cette prophétie se réalise, elle se réalisera encore et prochainement.

Louis XII témoigne sa reconnaissance à Marie pour plusieurs faveurs qu'il avait reçues. François Ier fait de même après l'éclatante victoire de Marignan, il construit à Milan une église en l'honneur de la Mère de Dieu. Mais la protection divine l'abandonne quand il favorise la renaissance païenne, pactise avec les protestants, érige en dogme le droit à l'erreur. Il est fait prisonnier à Pavie (1525). Il se repent, offre une réparation à la Sainte Vierge en trois églises, de Bayonne, du Puy, de Paris ; mais il retombe dans ses erreurs et de nouveau la protection divine lui fait défaut, la prophétie de saint Remi se réalise une fois de plus : coup sur coup, six sur sept de ses enfants meurent, et le pays est mûr pour les guerres de religion.

La situation s'aggrave avec Catherine de Médicis. Les protestants ne tardent pas à ravager la France, à incendier et détruire les églises, les monastères,

mais ils ont compté sans Marie; c'est à la dévotion de la France à la Sainte Vierge que le protestantisme doit sa défaite. L'un des premiers attentats des Huguenots avait été une sacrilège profanation d'une statue de la Sainte Vierge. Cependant, le traité de Péronne, qui organise la Ligue, est confié à Celle qui triompha toujours de l'hérésie. Sous son influence, l'âme de la France se réveille. Les princes de la maison royale sont les premiers à s'inscrire. Chaque ligueur s'engage par serment : « A maintenir la double et inséparable unité catholique et monarchique du saint royaume de France telle qu'elle fut fondée miraculeusement au baptistère de Reims, par saint Remi ; telle qu'elle fut restaurée miraculeusement par Jeanne d'Arc ; telle qu'elle est inscrite dans la loi salique.

« A faire dans ce but le sacrifice de leurs biens et de leur vie... »

Finalement, après bien des luttes, c'est aux pieds de Notre-Dame que vient échouer l'hérésie par la conversion d'Henri IV, qui revient au catholicisme, et par son sacre à Notre-Dame de Chartres (op. cit., p. 130).

Avec son premier ministre Sully, il restaure complètement le royaume, réduit les impôts, réorganise l'agriculture, relève le commerce et l'industrie, favorise les entreprises coloniales, et

grâce à son appui, Champlain fonde Québec. A la fin de son règne la France était redevenue le pays le plus riche, le plus prospère, le plus peuplé.

Après Henri IV, Louis XIII, le juste, modèle du roi très chrétien, consacre la France à Marie. Ayant appris la ferveur avec laquelle on récitait le Rosaire à Paris dans l'église des Frères Prêcheurs tous les samedis pour le royaume, il fait pratiquer la même dévotion dans son armée, pour triompher des protestants.

La victoire sur les Calvinistes soutenus par l'Angleterre est si éclatante que l'Université de Paris, le 1er novembre 1628, déclare : « Nous attestons hautement que la plus grande partie de notre France infectée par la peste de l'hérésie a été assainie par le Rosaire de saint Dominique » (cf. op. cit., p. 144).

Louis XIII, ayant été ainsi exaucé, fonda Notre-Dame des Victoires, le 9 décembre 1629.

Le 5 septembre 1638, la naissance de Louis XIV est l'occasion déterminante de l'acte officiel par lequel Louis XIII consacre la France à la Sainte Vierge et institue la procession solennelle du 15 août.

Le règne même de Louis XIII s'achève dans la gloire et une pléiade de saints est donnée à la France : saint François de Sales, sainte Jeanne de Chantal, saint Vincent de Paul, sainte Louise de

Marillac, saint Jean Eudes. Tout le renouveau chrétien du XVII^e siècle, comme le grand siècle lui-même, sont issus directement du règne de Louis le Juste et de son acte de consécration de la France à Marie.

L'auteur de l'ouvrage que nous résumons conclut (p. 166) : « En consacrant la France à la Sainte Vierge, Louis XIII donnait à la Reine du ciel un droit de propriété total et irrévocable sur notre pays, et Marie ne peut pas abandonner définitivement au pouvoir de Satan ce qui lui appartient spécialement, sans encourir du même coup une diminution définitive de sa toute-puissance d'intercession, de sa souveraineté et de sa royauté, ce qui est une impossibilité. »

Louis XIV vint à Chartres le 25 août 1643, dès le début de son règne, pour le placer sous la protection de Marie ; il renouvela cette consécration chaque année et, même au temps de ses erreurs, il conserva une réelle dévotion à la Mère de Dieu ; c'est ainsi qu'il s'imposa l'obligation de réciter quotidiennement le chapelet. Comme le montre Mgr Prunel dans son livre, *La Renaissance catholique en France au XVII^e siècle*, l'épiscopat eut dans son ensemble une vie profondément digne et apostolique, il prit pour modèle saint François de Sales. Les Ordres religieux furent réformés : bénédictins, cisterciens, augustins, dominicains,

rivalisent d'ardeur pour refaire une France nouvelle. Saint François de Sales et sainte Chantal fondent la Visitation ; les carmélites sont introduites en France par Mme Acarie ; le cardinal de Bérulle institue l'Oratoire, saint Jean Eudes la congrégation des Eudistes, saint Vincent de Paul les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité. M. Olier établit le séminaire de Saint-Sulpice et peu à peu s'organise un séminaire en chaque diocèse. A la fin du règne de Louis XIV, le Bx de Montfort, fondateur de la Compagnie de Marie et des Sœurs de la Sagesse, évangélise le Poitou, l'Anjou, la Vendée, et en ces contrées inculque aux âmes une profonde dévotion au Sacré-Coeur et à Marie, qui les protégera contre les habiletés des philosophes du XVIIIe siècle et contre l'impiété révolutionnaire, d'où l'héroïsme de ces populations pendant les guerres de Vendée sous la Terreur.

Le tableau de la renaissance catholique en France au XVIIe siècle serait incomplet si l'on ne parlait pas de l'évangélisation du Canada par les religieux et les religieuses françaises, qui de Québec rayonnent dans toutes ces régions ; c'est ainsi qu'en 1642 commence à s'établir Montréal sous le nom de Ville-Marie (cf. G. Goyau, L'Épopée française au Canada).

Saint Vincent de Paul envoie des Lazaristes évangéliser Alger, Bizerte, Tunis et même

Madagascar. Des jésuites français, des carmes, des capucins, partent pour la Chine et le Tonkin. Le séminaire des Missions étrangères est fondé et aussi la Congrégation du Saint-Esprit, pour former également des missionnaires.

Ce renouveau catholique au XVII^e siècle montre les fruits de la consécration du royaume de France à Marie, consécration renouvelée par Louis XIV lorsqu'il plaça son règne sous la protection de la Mère de Dieu.

Dans son Histoire du culte de la Sainte Vierge en France (I, pp. 128 ss.), Hamon remarque : « Jusqu'au XVII^e siècle, la dévotion à Marie va toujours croissant, et là, plus que jamais, elle resplendit de toutes parts. (Mais peu après) l'esprit religieux et par une conséquence nécessaire l'amour de la Sainte Vierge, s'affaiblirent sous la Régence, diminuèrent sous le souffle glacé du Jansénisme ; les jours néfastes de la France se préparaient. »

Débauché et sans convictions religieuses, le Régent laissa les incrédules et les libertins préparer le terrain aux sociétés secrètes et battre en brèche les traditions les plus sacrées. Les premières loges maçonniques s'installent en France et vont essaimer dans tout le royaume, formant un réseau formidable et secret qui minera sourdement l'édifice

et le fera s'écrouler lors de la Révolution. La prophétie de saint Remi va se réaliser de nouveau.

Comme le confirment des travaux récents sur les sociétés secrètes, avec une duplicité et une adresse sataniques la Maçonnerie flatte l'orgueil, l'ambition, la jalousie, se sert des esprits chimériques. Elle pousse ses adeptes aux plus hautes charges et mine peu à peu toutes les administrations, jusqu'à l'armée et la marine. Tous les philosophes du XVIIIe siècle sont ses adeptes, et l'Encyclopédie est la somme de ses erreurs. Elle travaille sans relâche à la déchristianisation de la France.

A la mort de Louis XV, les loges, par la bouche de Turgot, cherchent à obtenir la suppression du sacre, pour laïciser la royauté très chrétienne. On calomnie gravement la reine.

Louis XVI s'aperçoit que la tourmente commence ; le 10 février 1790, il renouvelle le vœu de Louis XIII en consacrant la France au Cœur immaculé de Marie.

Plus tard, en opposant son veto au décret de déportation des prêtres, il comprend qu'il joue sa couronne et s'expose à la mort ; mais devant l'émeute déchaînée, il répond fièrement aux meneurs : « Plutôt renoncer à la couronne que de participer à une semblable tyrannie des

consciences. » Il meurt plutôt que de trahir la mission confiée par Dieu à sa race.

La Révolution est alors le signal des crimes les plus atroces ; dans sa haine satanique contre Dieu, elle va beaucoup plus loin que ceux qui l'ont déclenchée, elle les mène et veut déchristianiser à jamais la France. Satan semble triompher. Mais sa victoire ne peut être définitive : la France a été consacrée à Marie. C'est un des grands motifs qui permettent d'espérer sa résurrection, lorsque l'expiation aura été suffisante.

Au point de vue de la foi, qui est celui de Dieu, ce qu'il y a de plus grand sous la Terreur c'est évidemment le martyre de beaucoup de victimes qui consommèrent leur sacrifice en invoquant la Sainte Vierge, telles les martyres d'Orange et les carmélites de Compiègne, les ursulines de Valenciennes.

Comme l'a montré M. Gautherot dans son livre L'Épopée vendéenne, après la résistance la plus héroïque et souvent victorieuse, c'est en chantant le Salve Regina, le Magnificat ou les cantiques populaires à la Sainte Vierge, que les Vendéens versèrent leur sang.

En dix ans, le Bx de Montfort avait remué si profondément, à la fin du XVIIe siècle, ces provinces de l'Ouest, que les petits-fils de ses

auditeurs se levèrent d'un bond pour défendre leur foi, portant sur la poitrine le scapulaire du Sacré-Coeur et le chapelet à la main. Si bien que, de son propre aveu, Napoléon a négocié le Concordat parce qu'il n'aurait pu venir à bout de ces provinces sans y rétablir la religion. Chouans et Vendéens sauvèrent ainsi la religion en France, malgré leur défaite.

Mgr Freppel, dans son Panégyrique du Bx de Montfort prononcé à Saint-Laurent-sur-Sèvre le 8 juin 1888, concluait : « On peut dire que la résistance de la Vendée à l'œuvre satanique de la Révolution sauva l'honneur de la France. Contre le désordre révolutionnaire issu des utopies dangereuses d'un Jean-Jacques Rousseau et des philosophes du XVIIIe siècle, elle défendit, au prix de son sang, cet ordre social chrétien, qui avait fait, pendant des siècles, l'honneur et la force de la France. Surtout, c'est grâce à la résistance acharnée et indomptable de la Vendée que la France put recouvrer ses libertés religieuses. Infructueux en apparence, leur sacrifice ne restera pas stérile. Car s'il est vrai que le sang des martyrs devient une semence féconde et que Dieu mesure son pardon à nos expiations: si, quelques années après cette guerre de géants, comme l'appelait un homme qui s'y entendait, vous avez vu vos autels se relever, vos prêtres revenir de l'exil et l'Eglise de

France se relever de ses ruines, plus forte que jamais, c'est que le sang des justes avait mérité toutes ces restaurations. »

Depuis la Révolution jusqu'à nos jours

C'est en la fête de l'Assomption, le 15 août 1801, que Pie VII ratifia le Concordat, et le 8 septembre suivant, autre fête de la Sainte Vierge, le Premier Consul y apposa sa signature. Marie résolut de sauver la France, dont la résurrection avait été achetée par les plus pures victimes sous la Terreur.

Les régimes politiques qui, dans la suite, ne voulurent pas reconnaître les droits de Dieu et nos devoirs, s'écroulèrent misérablement pour montrer que Dieu seul peut donner la stabilité et la durée.

Marie manifesta son action par la restauration ou la fondation d'instituts religieux pleins de zèle, en suscitant de vaillants défenseurs de la foi, et par des interventions personnelles comme celles de la Salette, de Lourdes et de Pontmain.

Tout d'abord, l'abbé Émery restaure Saint-Sulpice, où se forment la plupart des grands évêques de la première moitié du XIXe siècle ; peu à peu reparaissent en 1808 les Frères des Ecoles chrétiennes, en 1814 les Jésuites, en 1815 les Missions étrangères, la Trappe ; en 1816 les Chartreux, en 1837 les Bénédictins avec Dom

Guéranger, en 1839 les Dominicains avec le P. Lacordaire.

Puis surgit un nombre considérable de congrégations nouvelles, en particulier celles des Maristes, des Oblats de Marie Immaculée ; des Marianistes, des Pères du Sacré-Coeur de Bétharram, celles des Dames du Sacré-Coeur, des religieuses de l'Assomption, des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, des Oblats et des Oblates de saint François de Sales, celle du Bon Pasteur d'Angers, *etc.*

Dès 1825, à Lyon, Pauline Jaricot organise l'œuvre du « Rosaire vivant » et trois ans après fonde la Propagation de la Foi.

Pour évangéliser la classe ouvrière restée sans défense depuis que la Révolution avait supprimé les corporations, qui assuraient aux ouvriers la sécurité dans l'honnêteté, d'admirables œuvres sont fondées : les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, établies par Ozanam, l'Institut des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, les cercles ouvriers, les œuvres de patronage. Pour assister les pauvres et les vieillards, plusieurs congrégations sont fondées, en particulier en 1840 les Petites Sœurs des Pauvres, qui assistent aujourd'hui quarante mille vieillards, et ensuite les Petites Sœurs de l'Assomption.

La France a repris aussi depuis la Révolution sa noble mission d'évangéliser le monde entier, par les anciens Ordres restaurés, par les fondations nouvelles des Missions africaines de Lyon, des Pères Blancs du cardinal Lavigerie, des Missionnaires de la Salette, des Missionnaires Franciscaines de Marie.

La Sainte Vierge a suscité encore d'éminents défenseurs de la foi comme Joseph de Maistre, de Bonald, Lacordaire, Montalembert, Louis Veuillot, Dom Guéranger, le cardinal Pie, qui vit dans la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception le signe certain des prochains triomphes de l'Eglise et de la France.

Marie est enfin personnellement intervenue de façon exceptionnelle plusieurs fois au cours du XIXe siècle. En 1830, au moment où les secousses de la Révolution agitent le sol de la patrie et renversent le trône, la Sainte Vierge apparaît à une humble fille de Saint-Vincent de Paul, encore novice, Catherine Labouré, et lui révèle la médaille miraculeuse qui porte l'inscription : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ! » Elle prélude ainsi à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, aux apparitions de Lourdes et aux prodiges qui en seront la conséquence. Sur cette médaille sont aussi représentés le coeur sacré de

Jésus, entouré d'une couronne d'épines, et le coeur immaculé de Marie, percé d'un glaive.

En 1836, la Sainte Vierge inspire à son serviteur l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, l'idée de l'archiconfrérie de son Coeur Immaculé, pour la conversion des pécheurs. Cette paroisse à partir de cet instant est transformée ; et aujourd'hui cette archiconfrérie compte, plus de cinquante millions de membres répartis dans l'univers entier.

En 1842, la Sainte Vierge suscite un grand mouvement pour la conversion des Juifs, en apparaissant telle qu'elle est sur la médaille miraculeuse au jeune israélite Alphonse Ratisbonne, pendant qu'il visitait en curieux l'église de Saint-André delle Fratte à Rome et ne pensait nullement à se convertir. Marie lui fait signe de s'agenouiller, il sent une force irrésistible, qui le convertit instantanément et lui fait ardemment désirer le baptême. Comme son frère aîné Théodore, Alphonse Ratisbonne entre peu après dans les Ordres et tous deux fondent l'Institut des Prêtres et des Religieuses de Notre-Dame de Sion dont l'action est très efficace en France et s'étend fort loin à l'étranger, notamment au Brésil.

En 1846, Marie apparaît à deux enfants à la Salette, elle leur donne un message pour « son peuple ». «

Elle ne peut plus, dit-elle, retenir le bras de son Fils. » Elle énumère les fautes qui vont provoquer les châtements divins, si l'on ne se repent pas; elle signale comme des crimes « le blasphème, la profanation du dimanche, la violation de l'abstinence et du jeûne, l'oubli de la prière. » - L'avertissement de la Mère de miséricorde est peu compris, mais cette indifférence ne lasse pas son amour.

Le 8 décembre 1854, le jour même de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, l'évêque du Puy posait la première pierre de la statue gigantesque qu'il voulait élever à Notre-Dame de France sur le mont Corneille et qui fut faite avec deux cent treize canons pris sur l'ennemi pendant l'expédition de Crimée par le maréchal Pélissier.

En 1858, Marie apparaît à Lourdes dix-huit fois à Bernadette, elle se nomme « l'Immaculée Conception » comme pour dire : je suis la seule créature humaine qui ait échappé complètement à la domination infernale. En vertu de ce privilège qui lui assure la victoire sur l'ennemi de notre salut, elle nous apporte le pardon de son Fils en disant : « Priez et faites pénitence. »

Ce deuxième avertissement est encore peu entendu. Aussi la France ne tarde-t-elle pas à

connaître en 1870 l'invasion allemande et la guerre civile. Il en coûte de n'avoir pas suivi les conseils de la Vierge de la Salette et de Lourdes.

Cependant, de divers côtés, plusieurs personnes reçoivent alors l'inspiration du vœu national au Sacré-Cœur dont la basilique de Montmartre perpétue le souvenir.

Le 17 janvier 1871, Marie se montre à des enfants à Pontmain et leur dit : « Priez, mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps. Mon Fils se laisse toucher. » Or, c'est un fait certain qu'à partir du moment où la Vierge apparaît à Pontmain l'ennemi ne fait plus un pas en avant sur le sol français. Deux mois plus tard la paix était faite, et six mois après la Commune était vaincue, la France était sauvée.

En 1876, à Pellevoisin. Marie se montre à Estelle Faguet, paralysée et phtisique, elle la guérit, et lui fait entendre qu'elle veut aussi guérir la France, dont Satan a fait, au point de vue spirituel, une phtisique et une paralysée, par de fausses doctrines et des lois impies. Débarrassée de ces chaînes, la France doit revenir à la santé, à la prière, aux traditions séculaires de la foi. Marie, en même temps, demande la diffusion du scapulaire du Sacré-Cœur, car les mérites de son Fils sont la source du salut, et elle promet son assistance.

Malgré ces interventions surnaturelles, le travail satanique opéré par les loges pour la déchristianisation de notre patrie continue. Mais la générosité des âmes les plus croyantes est telle, que la France est plus encore victime que coupable ; la qualité l'emporte sur la quantité dans les plateaux de la balance du bien et du mal. Aussi Marie n'abandonne pas son royaume. La France est encore sauvée malgré une nouvelle invasion allemande en 1914. Lors de la victoire de la Marne, l'arrêt subit des troupes allemandes reste humainement inexplicable, puisqu'elles possédaient une artillerie très supérieure en nombre et en puissance à la nôtre et que nos troupes étaient privées de munitions [500].

Depuis 1918, nous avons encore commis bien des fautes, qui méritaient une nouvelle leçon de la Providence. L'esprit de jouissance, le divorce, la dénatalité, la lutte des classes conduisent les peuples à la désagrégation et attirent les châtements de Dieu. Seuls l'Évangile et la grâce divine peuvent nous relever, par la réorganisation du travail, de la famille et de la patrie.

Toutes ces grâces accordées par Marie au cours des siècles depuis près de deux mille ans pour rétablir la paix parmi les peuples lui ont fait décerner le titre de Reine de la paix. C'est pour nous une nouvelle raison de demander au

Souverain Pontife la consécration du genre humain au Cœur immaculé de Marie pour obtenir aux peuples et à ceux qui les dirigent les grâces de lumière, d'attrait, d'union, de stabilité et de force, qui, dans les temps si troublés où nous sommes, sont indispensables pour la pacification du monde, que Dieu seul peut réaliser.

500 - Voir ce que dit à ce sujet M. de la Franquerie, La Vierge Marie dans l'histoire de France, 1939, p. 271.

Formule d'oblation de soi-même à Marie pour qu'elle-même nous offre pleinement à son Fils

Il convient que les âmes intérieures, surtout les âmes consacrées, qui vivent de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, telle que l'a exposée le Bx de Montfort, s'offrent à Marie, pour qu'elle-même les offre pleinement à son Fils selon sa parfaite prudence et l'étendue de son zèle maternel. Nous n'irons ainsi ni trop vite par présomption, ni trop lentement par manque de générosité. On peut pour cela se servir par exemple de cette formule :

« Sainte Mère de Dieu, je m'offre à vous, pour que vous-même m'offriez pleinement et sans réserve à votre Fils selon l'étendue de votre zèle et selon votre prudence parfaite, qui connaît bien mes limites, ma faiblesse, ma fragilité, mais qui connaît aussi toutes les grâces qui me sont offertes et les desseins de Dieu sur chacun de nous. - Daignez m'offrir de plus en plus et je m'offre moi-même à

l'amour miséricordieux et consumant du Sauveur, qui détruit tout ce qui en nous doit être brûlé, et qui surtout nous attire de plus en plus en nous vivifiant et en nous incorporant à Lui. Préparez-nous, sainte Mère de Dieu, à cette rencontre vivifiante de notre amour purifié et de celui de votre Fils, préparez-nous à cette rencontre qui est le prélude de la vie du ciel, et faites-nous comprendre que plus nous nous offrons ainsi à Lui sans réserve, plus Il nous prend pour nous vivifier et nous faire travailler avec lui à la régénération des âmes. Ainsi soit-il. »

On voit, pour finir, comment il faut répondre à la question : Peut-on trop aimer la Sainte Vierge ? Il faut répondre comme un Petit catéchisme de la Sainte Vierge très bien fait : « Non, si Marie est un chemin vers Dieu, plus on l'aime, plus on aime Dieu, et le véritable amour de la Sainte Vierge, qui est un amour, non d'adoration, mais de vénération, doit toujours grandir. » [501]

501 - Voir ce que dit à ce sujet M. de la Franquerie, La Vierge Marie dans l'histoire de France, 1939, p. 271.